ACHETONS DES PRODUITS CANADIENS

PREVISIONS DE LA METEO
Généralement ensoleillé. Nébulosité croissante. Maximum 78

L'ACTION CATHOLIQUE

EDITION FINALE

53e année — N° 16,332 — QUEBEC — VENDREDI, 12 AOUT 1960 — 5 CENTS LE NUMERO

SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
REÇU LE 1 JANV 61

Une capsule spatiale américaine est retrouvée – Les Etats-Unis en avance dans ce domaine

Le premier succès après treize tentatives – Perfectionnement du système d'espionnage dans le ciel

WASHINGTON (P.A.) — Une capsule spatiale larguée d'un satellite américain qui circule actuellement autour de la terre, est en route pour Hawaï aujourd'hui avec tous ses instruments et ses renseignements qui pourraient contribuer à perfectionner le système de l'espion dans le ciel.

Avec la découverte de la capsule — le premier succès après 13 tentatives — les Etats-Unis semblent en avance sur la Russie dans ce domaine.

La capsule de 300 livres, remplie d'instruments, a été retirée du Pacifique à quelque 330 milles au nord-ouest d'Hawaï, hier, par un hélicoptère.

Un homme grenouille de la marine a plongé de l'hélicoptère dans l'océan pour attacher un câble à la capsule. Il est probablement devenu le premier homme à toucher un objet de fabrication humaine qui soit revenu d'une orbite dans l'espace.

Un peu plus de 13 heures plus tôt, l'Aviation avait déclenché un mécanisme d'éjection de son Discoverer XIII, alors qu'il effectuait son 17e passage au-dessus de l'Alaska, en orbite polaire.

13e de la série

Des fusées ont mis la capsule en marche et elle a plongé vers la terre. Un parachute s'est ouvert. Des faisceaux radiophoniques ont aidé les observateurs à suivre sa course. Puis des équipages des avions C-119 ont aperçu le parachute, ont suivi la capsule jusqu'à ce qu'elle tombe dans la mer et ont survolé l'endroit.

C'était le no. 13 de la série des satellites Discoverer. Certains lancements précédents n'avaient même pu mettre les satellites en orbite. D'autres avaient réussi à atteindre l'orbite, mais le mécanisme d'éjection ne fonctionnait pas.

Au cours d'une conférence de presse, hier soir, au Pentagone, le lieutenant-général Bernard Schriever, chef du commandement du développement de la recherche aérienne de l'Aviation, était fort heureux.

C'est là, a-t-il dit, "un exploit spatial". Jusqu'à ce que les savants puissent réussir à ramener un objet sur la terre, en passant par la chaleur de la rentrée, "nous n'étions qu'à mi-chemin de l'âge spatial".

RAPPROCHEMENT DES DEUX BLOCS COMMERCIAUX RIVAUX DE L'EUROPE OCCIDENTALE

LONDRES (Reuter. — Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold MacMillan, a affirmé hier que le chancelier Konrad Adenauer et lui-même ont fait "le premier pas" en vue du rapprochement des deux blocs commerciaux rivaux de l'Europe occidentale. M. MacMillan, qui revenait de Bonn après deux jours d'entretien, s'est entretenu avec les reporters à son arrivée en Angleterre.

Les deux chefs du gouvernement sont convenus que leurs experts économiques devraient rechercher immédiatement les moyens susceptibles de rapprocher l'Association européenne du libre-échange et le Marché commun européen.

Un communiqué émis à l'issue des pourparlers de Bonn déclarait que les deux hommes "sont convenus qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de l'unité européenne, d'en venir à une solution des problèmes soulevés par l'existence de deux blocs économiques".

"Ils ont accepté d'étudier les solutions possibles du problème en coopération avec leurs partenaires respectifs, et d'avoir un échange de vues à ce sujet". M. Macmillan a déclaré qu'il serait impossible, "en quelques heures de discussion", de résoudre le problème des blocs commerciaux dans son entier.

Crainte de scission

Le premier ministre a de nouveau exprimé ses craintes d'une scission politique éventuelle en Europe de l'Ouest, si les deux organismes ne font aucune tentative de rapprochement.

A Paris, les dirigeants français se sont montrés sceptiques sur le résultat des entretiens.

Selon eux, peu de choses indiquent que la Grande-Bretagne soit réellement prête à se joindre à un front politique uni et permanent des autres nations de l'Europe de l'Ouest.

Le président de Gaulle doit conférer avec M. Macmillan, à Paris, le mois prochain.

HAMMARSKJOLD VOLE VERS LE CONGO BELGE

LEOPOLDVILLE, (Reuters) — M. Dag Hammarskjold est parti en avion aujourd'hui pour la province de Katanga, en compagnie de 300 militaires suédois membres de la Force des Nations-Unies, dans une tentative pour régler la crise internationale causée par le régime sécessionniste à cet endroit.

Le secrétaire général des Nations-Unies est parti pour Katanga après son arrivée de New-York hier soir, à Léopoldville, capitale du Congo.

Hammarskjold et les troupes suédoises voyagent dans cinq avions — deux Convair et trois DC-4.

Le premier ministre du Katanga, Moïse Tshombé, qui a bloqué l'entrée des troupes des Nations-Unies, samedi dernier, en menaçant d'utiliser la force, a consenti hier à laisser les deux compagnies de soldats suédois accompagner Hammarskjold dans la province. Tshombé a décrit les soldats comme "des gardes-du-corps".

Il a dit à une conférence de presse: "Si nous acceptons les troupes des Nations-Unies, c'est parce que nous croyons avoir reçu satisfaction. Nous n'avons rien cédé".

Plus tôt, il avait dit dans un câblogramme à Hammarskjold que l'entrée des troupes des Nations-Unies pourrait "provoquer des troubles résultant de l'action d'ennemis de l'Etat de Katanga et en conséquence une anxiété générale au sein de toute la population".

Hammarskjold a fait une escale à Accra en route pour Léopoldville, et il a eu un bref entretien avec le président du Ghana, Kwame Nkruman.

Agence belge supprimée

Les deux hommes ont présumément discuté de l'offre du Ghana de prêter des troupes au gouvernement central du premier ministre Patrice Lumumba si les Nations-Unies ne parviennent pas à régler le problème du Katanga.

Par ailleurs, le gouvernement central du Congo a pris des mesures contre l'agence belge de nouvelles Belga et deux publications au Congo.

Lumumba a annoncé hier la suppression de l'agence belge pour avoir rapporté qu'il avait été blessé dans des manifestations politiques dans le secteur africain de Léopoldville, mercredi soir.

Le premier ministre a donné une conférence de presse et a dit: "Vous voyez, je ne suis pas blessé". On avait rapporté que Lumumba avait été frappé au visage lorsque son automobile a été lapidée.

Le ministre de l'Information, Anicet Kashamura, a dit qu'il projettait la formation d'une agence nationale de nouvelles pour remplacer la Belga.

La police a apposé le sceau sur la porte du bureau de la Belga à Léopoldville, hier soir.

Kashamura a décrit l'agence comme étant "l'organe de l'expression de collaboration avec la politique belge".

Dans notre Supplément

Notre Supplément hebdomadaire de cette semaine, distribué avec notre édition de samedi, comprendra un article élaboré de notre ancien confrère Gérard Ouellet sur le séjour d'une compagnie de Guides de St-Jean de Québec à St-Jean-Port-Joli. Trois pages et plusieurs photos sont consacrés à cet article très vivant et fort bien documenté.

Un autre article nous parle des dangers de l'Etna pour les populations de la Sicile. D'autre part, cette semaine, Pierre Gosselin a interviewé pour nos lecteurs une jeune peintre, Suzanne Bergeron. Jean Pèriple, de son côté, nous parle de "la splendeur inégalée des temples égyptiens", tandis que le Dr I.-M. Levitt, directeur du Planetarium Fels de l'Institut Franklin, nous dévoile un autre miracle des sciences spatiales sous le titre de "Non plus un satellite, mais un groupe de satellites".

Notre Supplément hebdomadaire comprend 24 pages, dont 7 sont consacrées à des récits illustrés, dont une notamment à l'histoire du Chien d'Or. Les jeunes ont également leur page spécialement à eux avec devinettes, charades, jeux divers, etc.

Il en coûterait deux milliards pour réaliser six propositions soumises par les provinces

$8,500,000,000 : le programme de dépenses du Fédéral cette année

OTTAWA, (P.C.) – Des données numériques déposées aux Communes à la demande de M. J.-W. Pickersgill, libéral de Bonavista-Twillingate, fixent à plus de $2 milliards, les sommes qui seraient requises pour réaliser six propositions soumises par les provinces, à la dernière conférence fédérale-provinciale.

Le programme de dépenses du gouvernement fédéral atteint $5,855,000,000. cette année, sans compter une somme de $590 millions imputée au poste des pensions de vieillesse.

En ajoutant aux prévisions budgétaires les demandes des provinces détaillées plus bas, on atteindrait un grand total d'environ $8,500,000,000.

M. Churchill a indiqué comme suit la répartition du montant indiqué plus haut:

1) Pour la mise en oeuvre d'ententes fiscales sous l'empire desquelles le fédéral et le provincial auraient une part égale à l'assiette de l'impôt (50 pour cent de l'impôt des particuliers, 50 pour cent de l'impôt des sociétés, et 50 pour cent des droits successoraux): $1,600,000,000., en comptant les paiements de péréquation qui reviendraient aux provinces moins fortunées, pour les mettre au même niveau que les deux plus riches. Cette demande est faite par M. Frost, premier ministre de l'Ontario.

2) Pour la réalisation d'un plan d'assurance médicale (à l'exclusion des soins dentaires et des services pharmaceutiques, bien que l'on ait également demandé de les inclure dans le plan): $75 millions, si toutes les provinces y participent.

3) Pour l'inclusion des hôpitaux psychiatriques et sanatoriums et des frais de dépréciation et d'amortissement dans le programme actuel d'assurance-hospitalisation, ainsi qu'augmentation des subventions pour la construction des hôpitaux: $100 millions.

(Suite, Il en coûterait, p. 2)

IL POURRAIT EN CUIRE A MONSIEUR F. CASTRO

(Par la PRESSE ASSOCIEE)

L'homme fort de Cuba, le premier ministre Fidel Castro, semble être en voie de se créer un formidable ennemi dans sa propre cour — l'Eglise catholique. Dans au moins deux cas, ces dernières années, le renversement de gouvernements d'hommes forts en Amérique latine, où le catholicisme prédomine, a été précédé du mécontentement de l'Eglise des régimes au pouvoir.

L'exemple le plus frappant est celui de l'Argentine en 1955, lorsque le dictateur Juan Peron a été renversé après une longue et amère querelle avec l'Eglise qui s'est terminée par son ex-communication.

Puis en 1958, l'homme fort du Venezuela, Marcos Perez Jimenez s'est tellement opposé à l'Eglise que le Venezuela et le Vatican seraient venus près de la rupture diplomatique, lorsque Perez Jimenez a été renversé.

L'Eglise à Cuba s'inquiète de "la montée croissante du communisme dans notre pays" sous le régime Castro vieux de 1½ an.

La lettre pastorale

La hiérarchie cubaine a exprimé cette inquiétude dimanche dernier dans une lettre pastorale lue dans les églises du pays. La lettre soulignait "les relations commerciales, culturelles et diplomatiques étroites" établies avec les pays communistes.

"Nous n'avons rien à dire concernant les relations strictement commerciales ou économiques" ajoutait la lettre, "mais nous sommes profondément troublés par le fait que des journalistes, des chefs ouvriers et même certains membres importants du gouvernement ont fait l'éloge répété et enthousiaste du système de vie dans ces nations.

"Le catholicisme et le communisme forment deux conceptions de l'homme et du monde qui sont totalement opposées l'une à l'autre et ne peuvent jamais se réconcilier".

Mardi, l'archevêque de La Havane, Mgr Evelio Diaz, a menacé de fermer toutes les églises catholiques de Cuba à moins que le régime de Castro ne garantisse la liberté du culte.

Une semaine plus tôt, des catholiques sortaient de la messe à La Havane en criant "Cuba, oui, La Russie, non" et en sont venus aux prises dans les rues avec des sympathisants de Castro.

Castro a accusé certains prêtres "d'être les ennemis de la révolution" un cri qui rappelle les premiers jours des ennuis de Peron avec l'Eglise.

Le cas de Peron

Le dictateur de l'Argentine avait qualifié certains prêtres "de fauteurs de troubles" et avait fait arrêter ou détenir 60 membres du clergé pour avoir manqué de respect à son égard.

La querelle Peron-Eglise s'est transformée en émeutes au cours desquelles des églises furent incendiées, des prêtres déportés et finalement, Peron fut ex-communié le même jour où la révolte contre son régime a éclaté.

L'Eglise catholique occupe une position complexe en Amérique latine La plupart des nations sont fortement catholiques. Cuba est catholique à 84.3 pour cent. Pourtant, même l'Eglise l'admet, un bon nombre de latino-américains ne sont catholiques que de nom.

Il y a également l'anti-cléricalisme. Certains latino-américains ne voient aucune contradiction à être des catholiques dévôts et à conserver de profonds soupçons contre le clergé, en même temps.

Mais l'Eglise demeure toujours forte auprès des peuples de l'Amérique latine, comme Peron l'a constaté.

Réunion de savants au N.-B. en fin de semaine

SACKVILLE, N.-B. — (P.C.) D'éminents savants et techniciens de l'énergie nucléaire, de l'exploration de l'espace et de divers autres domaines scientifiques se réunissent à Sackville, N.-B., en fin de semaine pour échanger leurs idées sur "la science et la société".

L'Ouest et ses alliés aideront l'ONU au Congo

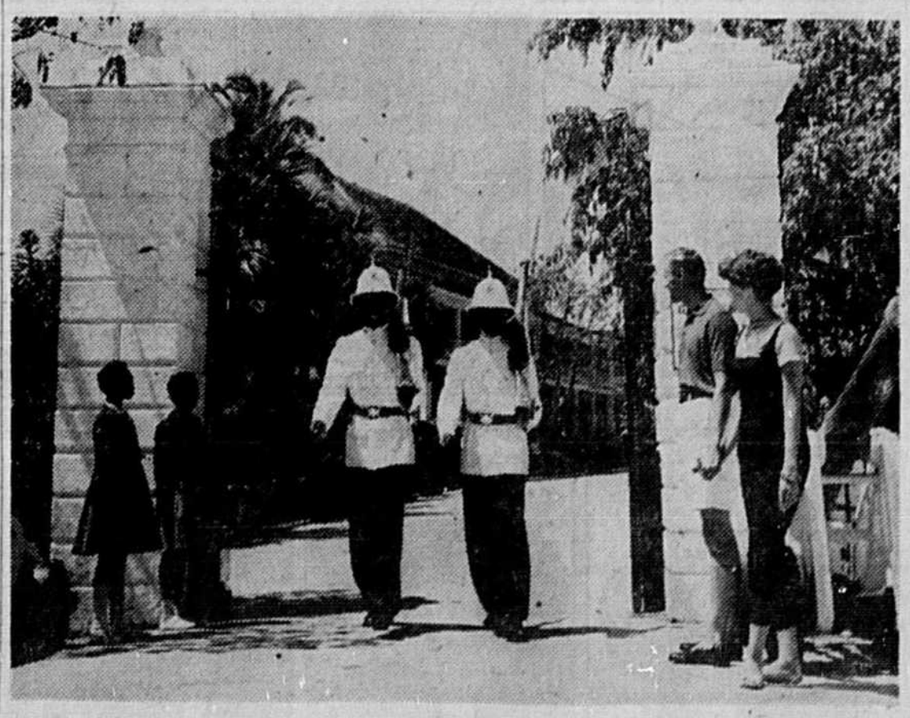
LONDRES. — (P.A.) — Les grandes puissances de l'Ouest et leurs alliés ont décidé de travailler de concert, par l'entremise des Nations Unies, à un programme d'assistance pour le Congo. C'est ce que rapportaient des diplomatiques britanniques.

Fallon satellite lancé dans l'espace

CAP-CANAVERAL, Flo. (P.A.) — Les Etats-Unis ont lancé dans l'espace avec succès, aujourd'hui, un gigantesque ballon satellite qui doit préparer la voie à un vaste système mondial de communications radiophoniques.

Les signaux radiophoniques provenant du ballon satellite Echo I ont été perçus à 7:49 a.m. HAE, dans les laboratoires de recherche de la Standard Oil Company, rapporte le professeur A. L. Jones, surveillant du laboratoire. Il s'est dit certain que le satellite est en orbite.

La garde royale



● Peau blanche et casque noir à Québec ou peau noire et casque blanc aux Bahamas, la garde royale a toujours la même tenue impeccable. A l'entrée de la Citadelle québecoise ou à la porte de la résidence vice-royale de Nassau, la relève est un événement qui se renouvelle avec le même rituel qu'à Buckingham Palace.

A Sainte-Foy

La Commission scolaire de Ste-Foy a été autorisée par le gouvernement provincial à faire des élections complémentaires pour que les contribuables du quartier Pie XII aient leur représentant au sein de l'organisme.

A la suite du départ de M. Robert Labrecque, personne ne s'était décidé à relever la position.

Une requête présentée au département de l'Instruction publique fut acceptée. Si cette demande avait été refusée, la Commission scolaire aurait été dans l'obligation de se choisir elle-même un représentant.

Le secrétaire d'élection, M. Jérôme Sauvageau, a annoncé que la mise en nomination se ferait le 22 août prochain, de 10 à midi et l'élection se fera le lundi suivant.

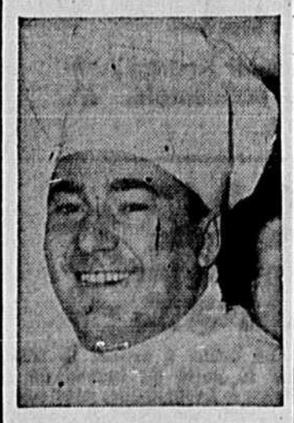
BEAUTE DES ONGLES

CONCENTRE NAILTONE fut développé spécialement comme embellisseur pour des ongles ternes, cassants et qui fendent. Contient VITA-COS. Peut être appliqué sur le vernis ou directement sur les ongles. Employez cet embellisseur d'ongles aujourd'hui. $1.50.

Dans les magasins à rayons et les pharmacies.

Vous êtes invité

"CHEZ MICHEL NOËL"



par le shortening

DOMESTIC

Ecoutez

CHRC

11 h. 20 a.m.

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI.

10,000 watts CHRC

Radio-Québec

TOUJOURS 800 À VOTRE RADIO

Enterrement d'une compagnie américaine



● La Havane. — Lors d'une des nombreuses manifestations anti-américaines à Cuba cette semaine, des manifestants se sont promenés avec une tombe dans laquelle ils disaient avoir enterré la Compagnie d'électricité de Cuba qui appartenait aux américains mais que le gouvernement cubain a nationalisé. (Photo, U.P.I.)

Il en coûterait . . .

(Suite de la première page)

4) Pour la participation du fédéral à un programme plus considérable de construction de routes, programme qui comprendrait l'aménagement d'artères provinciales, de routes d'accès aux ressources naturelles, et d'installations pour les touristes: $75 à $100 millions.

5) Pour l'octroi de prêts sans intérêt aux municipalités, et capitalisation sociale: $50 millions.

6) Pour l'exemption des taxes fédérales de vente et d'accise au bénéfice des municipalités: $30 millions.

Ce ne sont là que quelques-unes des demandes des provinces. Il y en a d'autres, comme l'aménagement du canal de Chignecto et de la jetée de l'Ile-du-Prince-Edouard, l'accroissement des subventions aux provinces maritimes, le financement conjoint par le gouvernement fédéral et les provinces de certaines installations hydro-électriques, des concessions fiscales aux industries des provinces maritimes, l'achat de 25 pour cent de toutes les émissions d'obligations des provinces, et l'accroissement de l'aide financière à l'enseignement universitaire et technique.

Les Villageois à Rimouski

La troupe folklorique Les Villageois, sera l'invitée au Congrès des Educateurs de Langue Française, qui aura lieu les 17 et 18 août prochain, dans la ville de Rimouski.

Les Villageois, sous la direction de monsieur Jean-Marie Lachance, le secrétaire général de l'Association des Loisirs de la province de Québec, donneront deux représentations dans cette ville du bas du fleuve.

Ces représentations seront divisées en deux paties. La première comprendra les danses traditionnelles canadiennes, la seconde les réjouissances populaires, où seront invitée à participer tous les assistants.

Travaux pour prévenir les dégâts de la débâcle sur la Chaudière

STE-MARIE, Bce, (D.N.C.) — Il a été décidé, récemment, qu'une équipe d'ingénieurs soit chargée de préparer une étude préliminaire à la mise en oeuvre des travaux destinés à prévenir les débâcles et les inondations de la rivière Chaudière.

Lors de la dernière campagne électorale, l'hon. Jean Lesage a promis à la population de la Beauce que la suppression des débâcles et des inondations de la Chaudière seraient un des soucis de son gouvernement, dès qu'il aurait pris le pouvoir. Cette promesse a également été réitérée par le député actuel, le Dr Fabien Poulin, qui s'est engagé formellement à ce que des travaux soient entrepris. Il a été impossible, toutefois, de savoir quand les plans définitifs seront à la disposition des autorités provinciales. Les travaux préliminaires sont d'une grande envergure, puisqu'ils couvrent tout le cours de la Chaudière et de ses tributoires. Pour les Beaucerons, il est à espérer qu'ils seront prêts à temps pour la prochaine session afin que les crédits nécessaires soient votés.

Courses supprimées

STE-MARIE, Bce (D.N.C.) — L'organisateur des courses, M. Hector Poulin, de concert avec les membres de l'O.T.J. de Vallée-Jonction, informe la population que les courses pour jeunes filles qui avaient été annoncées antérieurement dans les journaux, sont cancellées pour cette année. Dû au surcroit d'ouvrage que l'organisateur et l'O.T.J. ont à faire pour les fameuses courses à pied et à bicyclettes, il est impossible d'organiser cette attraction cette année. Les organisateurs regrettent ce contre-temps et espèrent qu'en 1961, cette initiative pourra peut-être se réaliser.

Jeudis otéjistes

STE-MARIE, Bce. (D.N.C.) — Tous les jeudis, à l'O.T.J. de Ville Ste-Marie, les dirigeants et moniteurs organisent une journée dite "spéciale" en diverses activités. Jeudi dernier, cette journée était sous le thème de: "Jacques Cartier", découvrant le Canada. Les enfants sont allés explorer les bois jusqu'au rang St-Gabriel. Ils y ont pris le dîner et sont revenus au terrain de jeu en portant la croix de Jacques-Cartier qu'ils avaient eux-mêmes coupée dans le bois. Les uns étaient costumés en indiens, portant plumes, flèches et fusils. La journée tant instructive qu'amusante fut des plus réussies.

Cette semaine, les enfants auront une journée olympique où seront connus les champions à la course, aux sauts, au lancer du disque; les parents sont invités à venir applaudir leurs champions.

Une journée olympique régionale sera tenue à St-Georges, Bce, dimanche prochain. Dix parcs de la Beauce auront des représentants, dont l'O.T.J. de Ste-Marie. La semaine prochaine aura lieu à l'O.T.J. de Ste-Marie une grande activité de clôture. C'est là que les billets de présence auront leur valeur.

Journée de courses

STE-MARIE, Bce (D.N.C.) — L'organisateur de la troisième classique annuelle des courses, M. Hector Poulin, de Vallée-Jonction, a le plaisir d'annoncer que le populaire Gilles Bernier, chef-annonceur et directeur des programmes du poste CKRB, de St-Georges, sera encore cette année, le maître de cérémonie pour la grande journée des courses de la Beauce. M. Bernier est très connu et apprécié dans la région Beauce-Dorchester et les comtés avoisinants, car ce jeune annonceur ne manque jamais une occasion de rendre service à qui que ce soit. Gilles Bernier est au poste CKRB depuis bientôt six ans et il est aussi le publiciste officiel de l'agence Emile Couture, représentant de la brasserie Molson. L'O.T.J. de Vallée-Jonction remercie à l'avance Gilles Bernier pour tout le dévouement qu'il apportera pour assurer un succès éclatant lors de la journée des courses le 28 août prochain à Valleé-Jonction.

A St-Georges

STE-MARIE, Bce (D.N.C.) — Une douzaine de terrains de jeux de toute la Beauce participeront dimanche prochain, le 14, à la journée Olympique régionale otéjiste sur les terrains de jeux de Ville St-Georges-Est. L'O.T.J. de Ste-Marie y sera représentée par ses champions dans toutes les catégories de jeux. Des garçons et des filles de 9 à 16 ans devront y défendre l'honneur de leur parc et de leur ville. Les enfants de Ste-Marie et leurs parents sont invités à accompagner les concurrents afin d'y appuyer leur champion. La direction locale de l'O.T.J. espère pouvoir organiser un transport pour les enfants dont les parents ne pourront pas se rendre à St-Georges. Les activités occuperont toute la journée et les enfants prendront le dîner et le souper en pique-nique et devront apporter leur lunch C'est la première fois qu'une journée otéjiste prend une telle envergure dans la Beauce.

Programme de la journée — 9 h. 30: inscription des concurrents; 11 h. 15: Messe; midi: Diner; 1 h.: Parade dans les rues; 2 h.: Olympiades (terrain de jeu) (piscine); 5 h. 30: Réception civique (hôtel de ville; Souper; 6 h.: Patin à roulettes. Gratis pour tous: 8 h.: Folklore, chants et danses; 9 h. 30: Feu de camp; 10 h. 30: Retour — Au revoir.

2 ans de pénitencier pour avoir volé son père et son frère Irish Thurwell

Un jeune homme de Beauport qui purge actuellement une peine au Pénitencier a été condamné de nouveau hier matin par le juge en chef Thomas Tremblay à 2 ans de pénitencier pour le vol d'une chaufferette électrique une valeur de $230. et d'une somme de $65. en argent. Il avait ainsi volé son frère et son père.

Il avait été condamné précédemment pour conspiration dans un vol de banque survenu à Beauport et au surplus, il avait reçu une sentence suspendue sous une accusation d'avoir eu en sa possession illégalement des chèques.

Il purgera ces 2 ans à compter de la date de son incarcération et concurremment à son autre condamnation.

Les communistes auraient financé Patrice Lumumba

MONTREAL. — (P.C.). — La campagne électorale du premier ministre Lumumba au Congo a été financée en partie par les communistes, a dit hier un porte-parole du gouvernement belge.

M. Franz Taelemans, directeur de l'Information au ministère belge des Affaires étrangères, a donné une conférence de presse pour refuter les déclarations faites par le premier ministre congolais lors de sa brève visite au Canada le mois dernier.

M. Telemans a dit que le Congo était un pays bien organisé avec un système économique et éducationnel sans parallèle en Afrique, au 1er juillet, le jour où l'indépendance a été déclarée.

Noces d'or sacerdotales

Le 14 août prochain, on fêtera, à St-Fabien de Rimouski, le 50e anniversaire d'ordination du R. P. Josaphat (Joseph) Jean, de l'ordre des Basiliens du rite slave-byzantin (ukrainien).

Le P. Jean, né à St-Fabien de Rimouski le 19 mars 1885, a fait ses études classiques à Rimouski, de 1901 à 1907. Après deux ans de théologie au même endroit, il se donna au rite "ruthène". Il fit une année de théologie à Montréal, et fut ordonné le 4 août 1910 à Rimouski.

Passé en Europe dès 1910, et revenu au Canada en 1912, il alla en 1913 s'affilier en Galicie à l'ordre de Saint-Basile. La guerre de 1914 occasionne des aventures délicates, sous les occupations successives de la Galicie par les Russes et par les Autrichiens. La fin de la guerre déterminant la renaissance de plusieurs nations, les Ukrainiens s'organisent en Comité National, dont le P. Jean devait se faire le plénipotentiaire dans les négociations diplomatiques ardues qui le portèrent auprès des principaux gouvernements alliés, et dans les conférences internationales de Gênes et de Genève. La Galicie ayant été annexée à la Pologne, le P. Jean reprit ses travaux apostoliques en Europe jusqu'à 1925, alors qu'il revint au Canada pour une vingtaine d'années. On le vit en Abitibi, à Montréal, à Mundare (Alberta) et à Ottawa. En 1945, il repassa en Europe, recueillit des centaines de réfugiés ukrainiens et fut vicaire général d'un "diocèse national" dont le siège était placé en Angleterre et qui desservait les réfugiés en Europe occidentale. Rentré définitivement au pays vers 1950, il a été surtout affecté aux paroisses de l'Ouest canadien, à Mundare, à Edmonton, et finalement à Vancouver.

Les fête du 14 août consisteront en une messe paroissiale à 10 heures, et en un dîner intime qui réunira les parents et amis.

Pour assainir les eaux dans le Richelieu

SOREL (DNC) — La ligue anti-pollution des eaux du Richelieu a la ferme intention de s'adresser aux autorités provinciales afin que celles-ci lui accordent une charte dont les modalités ont déjà été approuvées lors d'une récente réunion qu'a tenu à Beloeil, le comité provisoire de ce nouvel organisme. M. Jean Blanchard, qui a eu l'idée de ce mouvement, présidait l'assemblée.

Le maire de St-Hilaire, dans le comté de Rouville, M. Paul Fréchette a suggéré au comité de faire cette démarche, en insistant surtout sur un effort collectif soutenu de la part de toutes les municipalités riveraines pour obtenir l'assainissement des eaux du Richelieu. Une fois en possession de sa charte, l'association procédera à l'élection d'un conseil permanent. De plus, elle fera faire des analyse permettant de mesurer l'étendue de la pollution et ensuite étudiera les moyens pour y apporter les remèdes qui s'imposent. Tous les maires des municipalités situées en bordure du Richelieu ont déjà donné leur pleine approbation au mouvement. De plus, chacun d'eux est membre ex-officio du conseil directeur.

Feu Mme J. Delagrave

L'une des plus anciennes et des plus honorables familles de St-Pierre de Montmagny vient d'être éprouvée par la mort de Mme Joseph Delagrave, née Wilhelmine Simoneau, décédée le 22 juillet, à l'âge de 89 ans.

La regrettée disparue était la mère du Rév. Père Charles-H. Delagrave des Pères Blancs d'Afrique actuellement à sa mission en Ouganda.



D'imposantes funérailles lui furent faites en l'église paroissiale. M. l'abbé Ls-de-Gonzague Paquet, curé de St-Pierre, fit la levée du corps. Le service funèbre fut chanté par le R. P. René Dumas, provincial des Pères St-Vincent-de-Paul et petit-fils de la défunte. Il était assisté des RR. PP. Henri Grand Maison et Pierre Proulx, des Pères Blancs d'Afrique, comme diacre et sous-diacre. Au choeur, on remarquait: MM. les abbés Edgar Dion, Maurice Proulx, Laurent Nicole, Gérard Beaudoin, Ls-de-Gonzague Paquet, curé de St-Pierre et le R. F. Louis-Victorin des Frères Maristes, directeur du collège de Beauceville. M. l'abbé Edgar Dion récita les dernières prières au pied du cercueil.

Le deuil était conduit par ses fils: Arthur et Maurice, de St-Pierre, Louis, de Sorel, Oscar, de Trois-Rivières, Gérard, de Québec, Laurent, de Charny; ses filles: Mmes Lauréat Fiset (Antoinette), Alexandre Proulx (Simone), Mlles Lucienne, de St-Pierre et Cécile de Québec; ses belles-filles: Mme Albert Fiset (Alice), Jos. Dumas (Octavie); ses gendres: MM. Albert Fiset, Jos. Dumas, Lauréat Fiset, Alexandre Proulx; ses belles-filles: Mmes Louis, Arthur, Gérard, Maurice et Laurent. Lui survivent 58 petits-enfants et 53 arrière-petits-enfants, plusieurs neveux et nièces.

Un grand nombre de paroissiens ont tenu à lui rendre un dernier hommage. De l'extérieur, on remarquait, des Etats-Unis: Mlle Yvonne Talbot, Mmes Roméo et Victor Regnière, M. Maurice Morency; de Montréal: M et Mme Henri Rousselle; de Sorel, MM. René, Maurice Delagrave, Mlle Marcelle Delagrave; de St-Pacôme, Mme Grand Maison, mère du R. P. Grand Maison, M Raymond et Mlle Grand Maison; de Ste-Anne-de-la-Pocatière, de Charny, M. le Dr Robert Dion, MM. et Mmes Léopold Bédard, René Lemelin, Napoléon Fiset, MM. Roméo Marcoux, Louis Bédard, Robert Labrie, Hilaire Couture, Aubert Dubé, Mme J.-E. Benoit, Lévis. De Québec, Mme Lucien Roy, MM. et Mmes Robert Delagrave, Paul Brown, Louis Fiset, MM. Olivier Samson, Edmour Proulx Jean-Bte Dion; de St-Charles, M. et Mme Jos. Paré; de Berthier, MM. Joseph, Camille Morency; de Montmagny, Mme Ernest Proulx, mère du R. Père Proulx, M. et Mme Maurice Talbot, Mmes Aimé Marois et Paul Lemieux, MM. Jean-Marie, Jos. Proulx, Philippe Fiset.

CINÉ BULLETIN

Sous cette rubrique il est publié chaque jour une appréciation morale des films actuellement à l'écran dans les différents cinémas de Québec et chaque fois que possible, à la télévision locale.

La classification morale est établie sur les films tels qu'approuvés et souvent modifiés par le Bureau de Censure de la province de Québec. Elle est adaptée au public des gros centres urbains.

Aucun compte n'est tenu ici des réclames et ce bulletin ne contient pas d'annonce payante.

Les cotes morales s'inspirent aux meilleures sources. Elles ont une valeur pour le film auquel elles s'appliquent. Il va sans dire qu'elles ne peuvent témoigner pour le reste du programme, si reste il y a.

SIGNIFICATION DES COTES MORALES

P —A PROSCRIRE: Films franchement condamnables au point de vue religieux et moral.

T —TOUS: Films visibles par tous, y compris les enfants.

As—ADULTES ET ADOLESCENTS: Films qui, en général, peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

A —ADULTES: Films qui ne conviennent qu'aux gens formés, soit qu'ils présentent des problèmes moraux d'adultes, soit qu'ils traitent d'un sujet trop sérieux pour les jeunes. Les adultes n'en tireront pas d'impression malsaine, à condition de vouloir réfléchir et réagir. Ces films ne conviennent donc généralement pas aux adolescents.

AR—ADULTES AVEC RESERVES: Films qui présentent des dangers, soit à cause des scènes suggestives, de la thèse qu'ils développent, de certaines idées qu'ils émettent, soit encore en raison de l'atmosphère qui s'en dégage. Ces films s'adressent donc à un public d'adultes particulièrement avertis et ne conviennent jamais aux adolescents.

D —A DECONSEILLER: Films dangereux pour tous, ne pouvant que nuire à la majorité des adultes et porter préjudice à la santé spirituelle et mo-

CAPITOL
Israel ..... T
From the Terrace ..... AR
CARTIER
La Grande Epoque ..... Aa
Le cirque fantastique ..... T
Cinéma de PARIS
Le vent se lève ..... AR
Filous et Cie ..... A
Le pays de la haine ..... A
Les amants de Salzbourg ..... A
CLASSIC
Jusqu'au dernier ..... AR
L'eau vive ..... A
EMPIRE
Killers of Kilimanjaro ..... Aa
Murder in L.A. ..... AR
IMPERIAL
Quentin Durivard ..... Aa
Le fidèle vagabond ..... T
LAIRLT
La Grande Epoque ..... Aa
Le cirque fantastique ..... T
LAURIER
Les desperados de la plaine ..... T
Les nuits du perroquet vert ..... AR
PIGALLE
Une vie ..... AR
Houla Houla ..... AR
PRINCESSE
Davy Crockett roi des Trappeurs ..... Aa
Tueurs de feux à Maracaibo ..... A
RIALTO
Le Bal des Maudits ..... A
VICTORIA
Les grands espaces ..... T
La fin d'un voyou ..... A
GILLERY
Les grands espaces ..... T
La fin d'un voyou ..... A
BIENVILLE
Les desperados de la plaine ..... T
L'ardente gitane ..... AR
LEVIS
Le coup de minuit ..... AR
Sa dernière nuit d'amour ..... AR
ETCHEMIN
La mouche noire ..... A
Le calvaire d'une mère ..... A

Session diocésaine de la J.R.C.

La Jeunesse Rurale Catholique du diocèse de Québec tiendra les 19, 20 et 21 août prochain, sa session d'étude annuelle.

C'est au Manoir Charles de Foucauld à Giffard que se réuniront les aumôniers et les dirigeants locaux des paroisses du diocèse.

Cette rencontre ayant pour but le lancement du travail pour l'année nouvelle, permettra aux sessionnaires de prendre connaissance des programmes d'études pour 60-61 "La pénitence et la vie professionnelle".

1. — On étudiera la pénitence, moyen de progrès pour la vie surnaturelle d'un chrétien et aide pour le travail apostolique d'un militant de même que l'importance de l'orientation, de la solidarité et de la compétence dans sa vie professionnelle pour que, dans son travail, chacun remplisse pleinement son rôle envers la société et envers l'Eglise.

2. — Plusieurs autres items tels que la nouvelle pédagogie d'engagement lancée dans le mouvement, cette année, l'importance d'une session locale et un travail en commissions sont aussi mis à l'horaire et contribueront au progrès du mouvement.

Environ cent personnes (aumôniers, garçons et filles) sont attendus à cette session très importante.

Lecouteur s'est arrêté à Sorel

SOREL (DNC) — Notre ville vient de recevoir la visite d'un voyageur fort original. Celui-ci est M. Léopold Lecouteur, 58 ans, un Acadien que l'on nomme le voyageur solitaire. Ce citoyen de Sturgeon Falls, Ontario, a fait escale dans le port de Sorel. Le premier juillet dernier, il quittait sa ville de Sturgeon-Falls à destination de New-York. Il a sillonné la rivière Nipissing, la rivière Outaouais et le fleuve St-Laurent, M. Lecouteur se trouvait à environ 450 milles de la Métropole Américaine et à environ la même distance de son point de départ. Il compte atteindre New-York dès le mois d'octobre. Pour ce faire, il remontera le Richelieu, le lac Champlain et la rivière Hudson. Durant son séjour chez nous, M. Lecouteur qui voyage dans un canot huron a installé ses quartiers-généraux dans un ancien traversier, "Le Sorelois", propriété de la Cie de Traverse du St-Laurent. Durant ce temps, il a fait les réparations nécessaires à son embarcation.

Les "Olympiades 1960" tenues à Desbiens

Desbiens (D.N.C.) — Les "Olympiades 1960", organisées par les moniteurs et monitrices de la Plage Familiale, se sont déroulées sous un soleil ardent jeudi dernier, le 4 août, sur le terrain de balle-molle de Desbiens. Environ 250 enfants se sont fait un devoir d'assister à ces compétitions où prédominaient l'habileté, l'endurance et la force.

Tour à tour, garçons et filles de 5 à 16 ans, se succédèrent sur la piste. Quoique le programme fut très rempli, tout se fit dans un ordre parfait. Ce programme comprenait: course d'endurance, de vitesse et à obstacles, sauts en hauteur et en longueur, soucque à la corde, ballon-prisonnier, course sur une jambe et avec une poche.

Egalement, une très intéressante partie de balle-molle mit aux prises l'équipe masculine de la Plage contre celle féminine. Les garçons non sans effort, s'accaparèrent les honneurs de la rencontre.

Des trophées pour un montant de cinquante dollars seront remis aux heureux vainqueurs. Cette remise se fera vendredi soir le 5 août sur le terrain de balle-molle local.

Les moniteurs, les RR. PP. Roland Proulx et Romuald Gagnon, c.ss.r., d'Aylmer, ainsi que les monitrices, Mlles Ginette Desmeules, Adélie Néron, et Francine Martel se sont montrés pleinement satisfaient de la façon dont se sont déroulés ces jeux olympiques et se promettent bien d'organiser une parade de chars allégoriques pour prochainement.

POURQUOI NE PAS SOUSCRIRE UN ABONNEMENT

Il vous en coûtera moins de .03 sous par jour.

Bulletin d'abonnement

Vous trouverez ci-inclus $ ..... pour ..... mois d'abonnement à l'édition quotidienne

(Par bon de poste ou par chèque).

Nom .....

Adresse ..... *Comté* .....

POUR PRIX DE L'ABONNEMENT VOIR TABLEAU EN PREMIERE COLONNE DE LA PAGE DES ANNONCES CLASSEES

L'abonnement est payable d'avance

Adresses votre abonnement à Casier postal 1727 Québec.

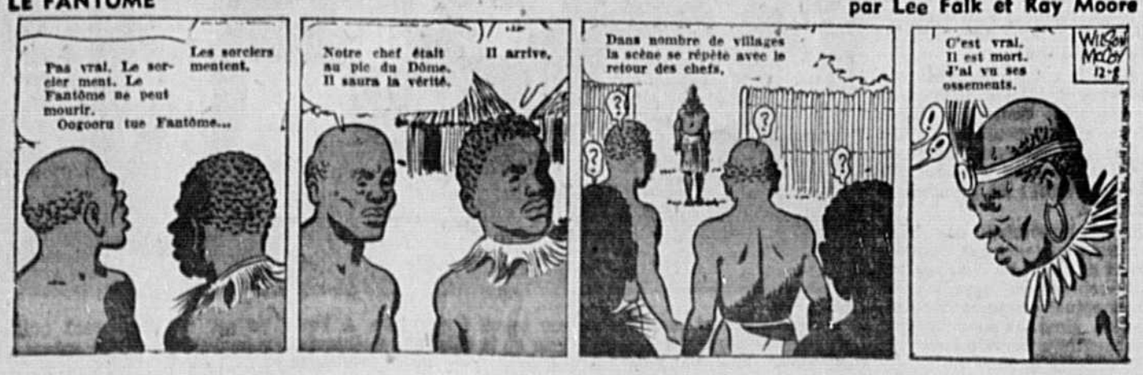
BUCK ROGERS AU 25e SIECLE — par Bob Barton et Murphy Anderson



LA SOURIS MIQUETTE — par Walt Disney



LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore



PHILOMENE — par Ernie Brushmiller



Un caucus de l'U. N.?

Québec — (P.C.) — M. Hormisdas Langlais, whip en chef de l'Union Nationale, a déclaré hier soir "qu'il ne savait rien" d'un caucus du parti qui serait tenu en août ou septembre.

On lui demandait de commenter des rapports de journaux à l'effet que le parti, défait par les libéraux à l'élection provinciale du 22 juin, avait décidé de convoquer tous les députés élus.

Au début de la semaine, la rumeur voulait que le caucus soient convoqués les 17 et 18 août.

"Il n'y a rien de décidé pour le moment", a dit M. Langlais.

On prévoit que le parti tiendra un caucus avant la prochaine Législature. Le premier ministre Jean Lesage a déclaré que la session débuterait en novembre.

La rumeur veut que l'ancien premier ministre Antonio Barrette, qui a dirigé le parti de l'Union Nationale lors de la dernière élection, ne demeure pas longtemps à son poste. La plupart des observateurs politiques croient cependant qu'il dirigera le parti lors de la prochaine session.

Deux citoyens de Giffard tués dans un accident de la route à Simcoe

SIMCOE, Ont. (P.C.) — M. Rosaire Fortier, 25 ans, de Giffard, Qué., et M. Claude Goudreau, 20 ans de Giffard, Qué, sont décédés en cours de route hier soir, alors qu'on les conduisait à l'hôpital à la suite d'un accident d'automobile survenu près de Simcoe en Ontario.

Quatre autres personnes ont subi des blessures.

Mme Dianne Fortier, 24 ans, épouse de M. Rosaire Fortier, repose à l'hôpital dans un état satisfaisant. Les autres sont : Francis Lamotte, 25 ans, de Mont-Carmel, Qué., Maurice Langis, 26 ans, de Montréal et son frère, Gérard Langis 30 ans, également de Montréal.

Le conducteur de l'automobile Robert Rivest, 26 ans, de Giffard, Qué., s'en est tiré indemne. Toutefois, il a été accusé de conduite dangereuse et d'avoir conduit sans permis.

Trouvaille de M. Harbron sur l'Amérique du Sud

GENEVA PARK, Ont. (P.C.) M. John D. Harbron a déclaré, hier, que les Canadiens lisent rarement les publications de l'Amérique du Sud pour la simple raison qu'ils ne connaissent point l'Espagnol ni le Portugais.

Un camion-citerne a versé à l'entrée du pont de Québec – Le chauffeur est blessé

Un camion-citerne de la Cie Imperial Oil a capoté près de l'entrée principale du Pont de Québec, à une centaine de pieds du viaduc de la rue St-Louis, en fin d'après-midi hier. Dans sa chute, le lourd véhicule a été démoli et a causé des blessures sérieuses au chauffeur, M. Joseph Jourdain, 576 Ste-Thérèse, Québec.

Cet accident, survenu à l'heure d'un traffic intense et alors que le camion était rempli de carburant à chauffage, a créé un embarras considérable pour la circulation à cet endroit très achalandé. Cependant, les policiers de la route, en coopération avec les gens de la compagnie, réussirent les uns à maintenir la continuité du traffic alors que les autres s'occupaient à déblayer le chemin, tout en éliminant tout danger dû à l'huile renversée sur la chaussée.

On ne saurait à quelle cause attribuer l'origine de l'accident. Il semble toutefois que le chauffeur a lancé son véhicule sur les côtés de la route pour éviter toute collision. Blessé lui-même gravement dans l'embardée du camion, le conducteur a été secouru par des passants avant d'être transporté à l'hôpital St-Sacrement par les ambulanciers de J. Bouchard et Fils. Quant au camion-citerne, il est une perte totale, car la cabine fut arrachée de la charpente métallique, le charriot se rompit à sa base et le réservoir se détacha complètement du reste du véhicule.

Congrès de l'Association des C. S. de l'archidiocèse à Québec les 26-27

L'Association des commissions scolaires de l'archidiocèse de Québec tiendra son congrès annuel à Québec, les 26 et 27 août. Ces assises seront sous le distingué patronage de Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, et de M. Paul Desrochers, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Le 26 août, à 8 heures du soir, au numéro 165 de la 80ème Rue Est à Charlesbourg, aura lieu une assemblée de l'exécutif, laquelle sera sous la présidence du Dr Albert Ouellet, président de la section urbaine de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Cependant, le congrès ne s'ouvrira officiellement que le 27 août à 9 h. 30 du matin. Toutes les séances se dérouleront à l'Ecole Marie de l'Incarnation, 1950, 8ème Avenue, à St-Paul Apôtre.

La séance d'ouverture sera sous la présidence d'honneur de MM. J.-G. Boissonneault, président de la Commission scolaire de Plessisville, et François Doyon, président de la Commission scolaire de St-Martin. Le président officiel de cette première réunion sera le Dr Rodolphe Maheux, président de l'Association diocésaine, section rurale, et de la Commission scolaire de St-Georges.

Après la récitation des prières par M. l'abbé Paul Brolet, aumônier de l'Association, Me Wilbrod Bhérer, président de la Commission scolaire de Québec, souhaitera la bienvenue aux congressistes.

A 9 h. 45 aura lieu la première séance d'étude. Les délégués entendront M. J.-L. Pagé, secrétaire du Département de l'Instruction publique. Cette conférence de M. Pagé sera suivie d'un forum. M. Pagé parlera de l'administration des commissions scolaires.

Mgr Odina Roy, curé de St-Joseph de Beauce, qui fut, sans en avoir le titre, le premier aumônier de l'Association, sera conférencier à la deuxième séance d'étude qui suivra à 10 h. 30. Le prélat parlera du problème rural. Sa conférence sera suivie d'un forum.

La troisième séance d'étude fournira l'occasion à M. François-Eugène Mathieu, secrétaire de la Commission scolaire de Charlesbourg-est, de dire ce que sont les devoirs d'un secrétaire.

A 11 h. 30, les délégués participeront à une assemblée générale. Cette assemblée générale sera suivie d'un diner dans la salle de l'école.

Les séances d'étude reprendront dans l'après-midi, à 2 heures. Celles-là seront sous la présidence d'honneur de MM. C.-A. Savard, président de la Commission scolaire de St-Ambroise, et du Dr McNicoll, président de la Commission scolaire de Clermont. Le président officiel des séances de l'après-midi sera le Dr Albert Ouellet.

Au cours de l'après-midi, Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec rencontrera les congressistes et leur livrera un message. Le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Paul Desrochers, prononcera une allocution.

Deux autres conférences seront prononcées au cours des séances de l'après-midi. L'une par Me P.-A. Miller, conseiller juridique au Département de l'Instruction publique, et l'autre par M. Emile Arteau, directeur des écoles secondaires à la Commission scolaire de Québec.

La dernière séance du congrès aura lieu à 4 heures, alors que seront adoptées les résolutions.

Le premier ministre chez les hebdos

Le premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage, sera le conférencier invité au diner annuel de l'Association des Hebdomadaires de Langue française du Canada, qui tient cette année son congrès annuel du 18 au 21 août. Le diner aura lieu à 7h. 30 p.m., le samedi 20 août au Manoir Richelieu.

Manifestation grandiose

Rome — (C.C.C.) — Le pape Jean XXIII a l'intention de faire de l'audience qu'il accordera le 24 août aux athlètes qui participeront aux Jeux olympiques une manifestation à la fois grandiose et pittoresque, qui, par le carcatère qu'elle revêtira, sera une digne préparation aux compétitions sportives internationales qui se dérouleront à Rome.

Volontaires du pape

Rome — (C.C.C.) — L'Osservatore Romano a annoncé qu'un corps de "Volontaires du Pape pour la collaboration apostolique en Amérique latine" sera prochainement constitué, sur l'initiative de la Commission pontificale pour l'Amérique latine. Cette initiative doit permettre au laicat de fournir un apport plus considérable à l'action pastorale dans le continent latino-américain.

Aile de $2 millions au C. Loyola

MONTREAL (P.C.) — Le Collège Loyola, qui aspire à devenir la première université catholique d'expression anglaise du Québec, a annoncé hier la mise en chantier d'une nouvelle aile d'une valeur de $2 millions dès le mois prochain. Cette aile constituera le pavillon des sciences.

Il s'agit de la première réalisation dans le cadre d'un programme d'expansion comportant des déboursés de l'ordre de $10 millions.

LA CHAUSSEE "HOULEUSE" DU BOULEVARD ST-CYRILLE SERA BIENTOT REPAREE

(Par Lucien Plante)

Les ingénieurs de la Voirie provinciale ont commencé à préparer les estimés d'un projet du pavage partiel du boulevard St-Cyrille, à la suite de la demande de M. l'échevin Henri Gagnon. Ce dernier a demandé aux autorités provinciales de faire paver ce boulevard depuis l'avenue Belvédère en direction de l'ouest.

M. Gagnon s'est adressé au ministre de la Voirie, l'hon. Bernard Pinard, en lui expliquant que la cité de Québec n'est propriétaire que d'une partie du boulevard. Les cités de Sillery et Ste-Foy sont propriétaires de l'autre moitié. Comme il s'agit là d'une entrée de la ville, il est important que le pavage soit fait, parce que le trafic lourd emprunte ce boulevard.

Sur une certaine distance, notamment près du Collège des Jésuites, la voie est recouverte de béton et partiellement d'asphalte et la chaussée est endommagée. M. A. Bergeron, sous-ministre de la Voirie, a informé M. Gagnon par écrit que ses ingénieurs étaient à préparer les estimés. Une demande officielle sera ensuite soumise au ministre lui-même.

Piscine dangereuse

M. l'échevin Paul Mecteau, du quartier Champlain, a dit que la nouvelle piscine du parc Dollard était inacceptable, parce que dangereuse. Il a dit qu'elle était faite pour des nageurs excellents et non pour de jeunes enfants. Il ne recommande pas non plus l'installation d'un filet au centre de la piscine pour séparer les jeunes des vieux. Il a dit que la piscine devrait avoir normalement 2 1-2 pieds de profondeur dans le moins creux pour descendre à dix pieds et remonter à sept pieds. Actuellement, la piscine en parachèvement descent jusqu'à douze pieds de profondeur, en commençant à trois pieds. "Il reste un rectangle de 20 par 30 pour quelque 250 jeunes enfants. Ca n'a pas de sens ! Quel gardien pourra s'apercevoir qu'un enfant est disparu sous l'eau ?", a-t-il ajouté.

La ville verra à faire examiner les devis de cette piscine qu'on avait demandé de construire d'une grandeur réglementaire.

Piscine demandée

M. l'échevin Paul Mecteau s'est plaint, hier, à l'effet que le Canadien National refusait de permettre à la ville de faire construire une piscine sur le terrain situé en face de la Traverse de Lévis.

Le représentant du quartier Champlain a dit que quatre noyades s'étaient produites dans la baie du quai Brown Corporation depuis quelques semaines. Il s'agit d'un danger pour les jeunes enfants. Trois paroisses sont intéressées à avoir cette piscine et c'est le seul endroit disponible actuellement. Elles devraient pouvoir bénéficier des avantages des autres quartiers de la ville. Les enfants doivent prendre l'autobus pour aller se baigner au parc Victoria.

Mecteau suggéra alors que la ville s'adresse au premier ministre Diefenbaker pour amener le C.N.R. à consentir à la construction de la piscine.

M. David Burns, du quartier Champlain, a dit que le président Gordon, du C.N.R., avait refusé de donner la permission. Le terrain en question, dit-il, a été vendu par la ville aux Chemins de fer nationaux pour un prix nominal, afin qu'on y construise une gare. Comme on n'en a pas construit, la ville devrait pouvoir disposer du terrain pour la piscine, a-t-il laisser entendre.

Le maire Hamel a mis fin au débat en disant qu'on allait étudier cette affaire.

Des voyoux

La police sera invitée à faire une surveillance spéciale au sommet de la falaise qui surplombe les rues Colbert et Durocher. M. Jules Morency s'est plaint, hier, à l'effet que des voyoux profitaient de l'obscurité des fins de soirée pour lancer des grosses pierres et des blocs de ciment en bas de la falaise. C'est un jeu dangereux qui peut causer des blessures ou des dommages matériels, a-t-il ajouté. Il a demandé que la police fasse une surveillance dans ce secteur pour faire cesser ce manège.

Achat de $32,100.

Le conseil de ville a décidé d'acquérir une lisière de terrain appartenant à la firme Les Pétroles Inc. en vue de l'élargissement de la rue St-Paul. L'élargissement se fera entre la Place Parent et la rue Ramsay, devant le nouveau bureau de poste, actuellement en construction. La lisière de terrain est de 6,420 pieds carrés, à raison de $5.00 le pied.

Octroi de $4,000.

La ville va octroyer un montant de $4,000. à la Fabrique de St-Albert-le-Grand pour la construction de la clôture du terrain de jeux de la paroisse.

Chemin Ste-Foy

Achat d'une partie de la propriété de Mme Lorenzo Martel pour l'élargissement du Chemin Ste-Foy, au coût de $3,000.

Travaux de $11,000.

La ville a décidé de faire les remplacements des tuyaux d'égoût sur la 8e Avenue et la 15e Rue, au coût de $11,000..

Nomination

Le conseil de ville a ratifié la nomination de M. Roger Lafond, ingénieur professionnel, comme ingénieur junior au département de l'Aqueduc, avec salaire maximum de $5,440.

Permutation

Le conseil a autorisé la permutation temporaire de M. Philippe Boissinot, actuellement commis au Service des Parcs, au poste d'assistant surintendant du Service de l'Enlèvement des Vidanges.

Les représentants des "Visites" à Bois de Coulonge





● Son Exc. le lieutenant-gouverneur et la châtelaine du Bois de Coulonge, l'hon. et Mme Onésime Gagnon, offraient hier une réception à une soixantaine de personnes représentant les "Visites Interprovinciales" de l'Ontario et du Québec, à l'occasion du 25e anniversaire de cette société. Cette cérémonie était réhaussée de la présence du premier ministre et de Mme Jean Lesage. Nous voyons sur cette photo dans l'ordre habituel, l'hon. J. Lesage, M. James Biggar, de Toronto, le fondateur des "Visites"; l'hon. Onésime Gagnon, Me François de Billy Gravel, le président de la société. Le premier magistrat de la ville de Québec, l'hon. Wilfrid Hamel assistait également à cette manifestation ainsi que le R. P. Geo.-Henri Lévesque, vice-président du conseil des arts et le président de l'Alliance Canadienne à Québec, M. William O'Reilly.

S. Exc. M. Onésime Gagnon rend hommage à la société "Visites interprovinciales"

(Par Madeleine Fohy St-Hilaire)

Pour le fondateur de la Société des Visites Interprovinciales, M. James Biggar, cette très heureuse rencontre sous l'égide du représentant de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, et du premier ministre de la province de Québec, était certes **la visite par excellence** que nos compatriotes de l'Ontario qualifierait de "The Visit"! Pour le témoin authentique de la première heure, l'hon. Onésime Gagnon, cette rencontre était aussi émouvante, n'a-t-il pas été celui qui posa le premier geste de générosité envers la société naissante, en 1945, quand il offrit le premier octroi au nom du gouvernement provincial. Et pour l'hon. Jean Lesage, aujourd'hui premier ministre du Québec, cette visite était manifestement symbolique puisque tout récemment il proposait la formation d'un secrétariat fédéral-provincial dans le but de promouvoir de meilleures relations entre les deux sphères du gouvernement du Canada.

Ces faits ne dénotent-ils pas l'extraordinaire portée de certains gestes ? Combien salutaire et combien fructueux en effet... Au cours de cette réception où j'avais l'honneur d'être invitée comme membre des Visites Interprovinciales, j'eus le plaisir d'entendre l'hon. Onésime Gagnon demander à M. James Biggar: "Il y a toujours un lieu tenu entre Les Visites et l'Alliance Canadienne ?" Et M. Biggar de répondre: "Mais certainement"! Il me fut alors donné de pouvoir rappeler que M. Biggar était alors à mes côtés, à Toronto, lorsque je lançai l'idée d'une alliance canadienne, en octobre 1953. Il y avait aussi M. Albert St-Jean de l'Association d'Education de l'Ontario qui, coincidence heureuse, était présent au Bois de Coulonge. J'eus la joie de rappeler également que lors de la formation du premier comité temporaire de l'A.C., le président des V.I., M. John Stewart de Toronto et moi-même avions été élus présidents conjoints de l'Alliance Canadienne et M. St-Jean ainsi que le Dr Gordon Bates, vice-présidents. La secrétaire était Mlle Wendy Michener, la fille de l'hon et madame Roland Michener, qui patronnèrent durant de longues années la société des V.I.

Notre imagination nous rappelait aussi le souvenir des personnalités très sympathiques qui apportèrent l'encouragement et les moyens tangibles à la jeune société, mais que des circonstances incontrôlables tenaient éloignés de nous. Je pensais à l'hon. Jean Bruchési, le premier président des V.I., que son rôle de sous-secrétaire de la province de Québec transforma en protecteur extraordinaire, à Mgr Arthur Maheux, qui fut l'apôtre bienveillant des V.I., au regretté journaliste B.-K. Sandwell, de Toronto, dont le prestige aida considérablement, puis surtout à un homme extraordinaire qu'on ne peut oublier, au professeur François Jeanneret, aujourd'hui chancellier de l'Université de Toronto, qui fut cause de la venue à Québec, de ce jeune professeur d'Upper Canada College, James Biggar, comme étudiants aux premiers cours d'été qui se donnèrent au couvent de Sillery, il y a quelque vingt-cinq années et à tous ceux que nous ne pouvons nommer ici mais qui apportèrent le poids précieux de leur sympathique support... A tous, nous voulons témoigner ici, par l'entremise de L'ACTION CATHOLIQUE, la profonde reconnaissance de nos compatriotes du Québec et de l'Ontario ainsi que de tous nos compatriotes canadiens.

Une grève de sympathie à la compagnie Québecair

RIMOUSKI, (P.C.) — Un porte-parole des pilotes de Quebecair a déclaré hier soir que les pilotes quittent leur travail par sympathie pour un pilote congédié et pour demander l'intervention d'un inspecteur de la Commission du transport aérien.

Le pilote A. F. Garmaise a dit, dans un télégramme envoyé au ministère des Transports à Ottawa, que la présence d'un inspecteur de la Commission au début du mois d'août avait été demandée auparavant, mais qu'il n'était pas encore arrivé. A cause de cela, les 31 pilotes "se retiraient du service".

Le télégramme disait que les pilotes, membres de l'Association des pilotes de lignes canadiennes, quittaient leur travail pour appuyer l'un des leurs congédié "pour avoir demandé d'être excusé d'une seconde envolée de huit heures, après avoir terminé une période de travail de 12 heures, comprenant 12 décollages et arrivages".

Le message disait que la société avait laissé entendre qu'elle continuerait d'opérer en engageant du personnel nouveau et en utilisant le personnel de surveillance.

Le bloc catholique français du Manitoba

WINNIPEG. (P.C.) — Une institutrice de Winnipeg a déclaré, hier, qu'en dépit de leur volonté de survivre, les catholiques d'expression française du Manitoba ne forment pas un bloc aussi impénétrable "qu'on pourrait le croire".

Mlle Doris-J. Hunt, du Collège Daniel McIntyre, de Winnipeg, a déclaré au congrès annuel de l'Association canadienne des Instituteurs, que les relations entre les éléments français et anglais "étaient cordiales".

"Les dirigeants de la hiérarchie catholique ne perdent pas de vue que l'Eglise catholique est universelle et n'est pas la chose d'une minorité sociale", a déclaré Mlle Hunt, qui enseigne les arts et la langue française.

1,000 émeutiers ont assiégé une manufacture à Terrebonne

TERREBONNE, (P.C.) — Trois hommes ont quitté, tôt ce matin, une manufacture de meubles, sous l'escorte de la police provinciale, après avoir été retenus prisonniers à l'intérieur durant près de 13 heures par une foule qui se chiffrait par 1,000 personnes à certains moments.

"Tout est maintenant sous contrôle", a dit ce matin à 3 h. 45 un policier provincial sur les lieux. "Les hommes ont pu quitter la manufacture il y a 10 minutes".

Il a dit que des arrestations auraient lieu au cours de la journée.

Une automobile a été renversée, la plupart des carreaux de la manufacture ont été brisés et il y a eu d'autres dégâts causés à la manufacture, propriété de Biltrite Furniture Manufacturing Incorporated.

La police provinciale a été appelée sur lese lieux à 1 h. 30 du soir lorsque la force policière de quatre hommes, de la municipalité, n'a pu faire entendre raison aux émeutiers qui tournaient autour de l'immeuble criant et lançant des pierres.

A l'intérieur, le gérant des ventes, M. Gordon Kaufman et deux autres hommes, étaient réfugiés dans un bureau. M. Kaufman a déclaré au cours d'une entreyue téléphonique à 2 h. ce matin que la police lui avait dit "de me tenir loin des fenêtres, de rester couché et de ne provoquer personne".

L'apparition de la police provinciale a calmé les émeutiers, a dit M. Kaufman.

"Vous ne pouvez imaginer la terrible violence de la foule il y a trois ou quatre heures lorsqu'elle s'est dirigée vers la manufacture".

L'émeute a apparemment été causée par un conflit ouvrier alors que 60 employés ont quitté leur travail il y a une semaine.

Les premières nouvelles de l'émeute ont été communiquées par M. Kaufman qui a téléphoné à la Presse Canadienne pour faire part de sa mésaventure.

A ce moment, il avait dit que le maire Martel, de Terrebonne, avait refusé de faire appel à la police provinciale.

Autres critiques contre l'Eglise catholique à Cuba

LA HAVANE. — (P.A.). — L'Association médicale féminine révolutionnaire a critiqué hier l'Eglise catholique cubaine pour la lettre pastorale de dimanche dernier mettant en garde contre la montée du communisme à Cuba.

Devant le tribunal il faut dire toute la vérité....

Un jeune homme de Lauzon a été condamné à des amendes de $5. sous deux chefs d'accusation pour s'être livré à des voies de fait contre un individu de Lauzon et contre sa mère.

Selon les témoignages déposés en cour, l'accusé avait rencontré les plaignants dans un garage et la dispute aurait commencé entre les deux hommes à cause d'un compte resté en suspend. La mère de l'un d'eux serait intervenue dans la dispute et ce geste eut pour conséquence d'envélimer la situation. L'accusé aurait alors malmené et la mère et le fils.

Au cours du témoignage de la mère, le procureur de la Couronne lui demanda si elle avait déjà été condamnée par un tribunal. Elle répondit non. Le procureur fit faire des recherches au greffe et on trouva un dossier au nom de la dame. En novembre dernier, elle avait été condamnée pour vol à l'étalage.

Il résulte donc que la dame pourrait fort bien être poursuivie pour parjure.

Une Caisse Populaire devient un champ de bataille---1 mort

MONTREAL (P.C.) — La police, est à la recherche aujourd'hui de deux bandits à la suite d'une tentative de vol à main armée hier dans une Caisse populaire dont le bilan est le suivant : un bandit tué, une cliente blessée et un second bandit entre les mains de la police.

Le vol a raté grâce la présence d'esprit d'un policier de 26 ans, habile tireur, qui n'était pas en devoir à ce moment-là. Il était tout simplement à la Caisse pour monnayer un chèque lorsque quatre hommes portant des cagoules ont fait irruption.

L'un d'eux, identifié comme étant Georges Fournier, est mort à l'hôpital quelques heures plus tard après avoir été atteint à la tête par le constable Gilles Dion.

Dion a forcé un deuxième homme, portant une cagoule et armé d'un fusil dont le canon avait été scié, à quitter sa cachette sous un escalier près de la Caisse. Il comparaîtra aujourd'hui.

Mme Thomas Ryan, 64 ans, était à côté de Dion, au comptoir de la Caisse. Elle a été atteinte à trois reprises au côté, apparemment par les balles des bandits. Son état est "sérieux mais non grave", rapporte-t-on à l'hôpital.

Remerciements au Club Automobile

Le personnel de la maison Notre-Dame-de-la-Garde présente au Club Automobile Québec, ses remerciements sincères pour l'agréable journée du 4 dernier.

Nos félicitations, dit le communiqué, se mêlent à nos expressions de reconnaissance, car vos nobles ambitions ont été réalisées parfaitement. Rien n'a manqué pour la joie des jeunes et des moins jeunes: train spécial, gâteries de toutes sortes, diner de gala, amabilités constantes des membres en charge des compartiments, et surtout, hautes personnalités rehaussant l'éclat du voyage, tout nous a touchées, édifiées. Les paroles des orateurs distingués nous ont, en outre, révélé des horizons nouveaux dont nous garderons fidèle mémoire.

Merci au très honorable L. St-Laurent, président honoraire, M. Henri Toussaint, président du Club; à M. Léopold Lépine, président des organisations des promenades; à M. Emile Renaud, directeur-général; merci enfin à tous ces coeurs généreux qui ont su faire de cette journée et pour les élèves, et pour les dirigeantes, un jour inoubliable !

Que le Seigneur vous le rende au centuple !

Maison N.-D.-de-la-Garde, Cap-Rouge, Québec.

Travaux d'artisanat au parc Victoria

A l'aréna de l'O.T.J. de Québec, a été inauguré mercredi le 12 août, l'exposition générale de tous les travaux d'artisanat faits par les fillettes qui fréquentent les terrains de jeux de la ville. Monsieur l'abbé Alfred Leblond, l'aumônier général de cette organisation, ainsi que monsieur J.-A. Ndël, le directeur du département de l'Enseignement ménager de la province, recevaient les visiteurs.

Chaque parc de la ville avait un kiosque, où étaient étalés les broderies, tricots, ouvrages de fantaisies ou simplement bricolage des toutes petites. Le parc Dollard avait choisi le Japon comme thème, le parc Les Plaines, l'Arabie, le parc St-Mathieu, l'Italie, le parc l'Esplanade, l'Afrique, le parc Bardy, Le Mexique, le parc Ferland, les Etats-Unis, le parc Iberville, la Hollande, le parc Victoria, la marine, le parc Cartier-Bréboeuf, la Suisse, le parc Marguerite-Bourgeois, le Canada. Les décorations des étalages rappelaient le pays choisi par chaque terrain de jeux.

$131 millions à l'assurance-chômage

OTTAWA (P.C.) — On vient de conseiller au gouvernement fédéral d'affecter un montant de $131 millions au renflouement de la caisse de l'Assurance-chômage.

Les personnes qui ont fait cette recommandation ont en même temps averti les dirigeants nationaux que le fonds de l'assurance-chômage est déjà "en-dessous du niveau raisonnable" et est sur le point d'être épuisé.

Ces directives sont contenues dans un rapport préparé par un comité consultatif non gouvernemental composé de M. A. J. MacNamara, ancien sous-ministre du Travail, de quatre représentants du salariat et de quatre autres du patronat.

Dîner de la province à la conférence nationale pour l'UNESCO

Le premier ministre, l'hon. Jean Lesage, sera l'hôte de la Conférence nationale pour l'UNESCO, le jeudi 25 août, au dîner offert par la province aux délégués de la 2e Conférence Mondiale de l'Education des Adultes, qui se tiendra à l'Université McGill, à Montréal, du 22 au 31 août. Le diner offert par la province aura lieu à l'hôtel Windsor, à 6h. 00 p.m.

Sanction royale au bill des Droits de l'homme

Ottawa — (P.C.) — Le bill des Droits de l'homme a pris force de loi mercredi soir, lorsque la sanction royale y a été apposée.

Le juge Beaudoin de la Cour Supérieure maintient l'appel et casse un jugement du juge Morin de la Cour municipale

Le juge Robert Beaudoin de la Cour Supérieure vient de maintenir l'appel d'un maître d'hôtel qui avait été condamné par le juge en chef Morin de la Cour municipale pour avoir illégalement commis des voies de fait qui avaient causé des lésions corporelles à Napoléon-A. Belleau de Québec.

Un mandat d'arrestation avait été émis contre le maître d'hôtel et il avait été exécuté et le prévenu avait alors comparu devant la cour. Cette cause fut ajournée à plusieurs reprises. Le 13 avril le "recorder" a alors renoncé "à sa juridiction pour audition de cette cause" et l'a référée à un autre juge compétent.

Selon le juge de deuxième instance, la plainte et le plaidoyer n'auraient pas dus être présentés en matière sommaire. L'appel a été maintenu parce l'instruction de la dénonciation telle que portée contre le prévenu.

que l'objection a été formulée en temps utile; cette objection à savoir que "la plainte était viciée dans sa forme et que le tribunal n'avait pas juridiction".

Le juge déclare que le juge de la Cour municipale n'avait pas juridiction pour procéder à

Films canadiens populaires aux E.-U.

MONTREAL. (P.C.). — L'Office national du film a annoncé hier que la popularité des films touristiques canadiens aux Etats-Unis a atteint un sommet. Un total de 700 films canadiens, 96 en couleurs, ont été montrés à la télévision américaine durant les trois mois d'avril à juin. La moyenne des dernières années a été de 450. Les films sur le Canada sont mis à la disposition des postes de la télévision américaine par la cinémathèque de l'O.NF à New-York.

Le PSD a besoin d'un chef

REGINA (P.C.) — Le congrès national du parti social-démocratique a rejeté hier une proposition du Conseil national visant à l'abolition du poste de chef national du parti. Le congrès a par ailleurs élu à l'unanimité M. Hazen Argue à ce poste. M. Argue était jusqu'ici, leader parlementaire du PSD.

Le but de la proposition du conseil était d'éviter de créer des difficultés lors de la formation d'un nouveau parti politique PSD-CTC.

L'ACTION CATHOLIQUE

ORGANE DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédacteur en chef : Louis-Philippe ROY

VENDREDI 12 AOUT 1960

Chef de nouvelles : Camille FLEURY

Une subvention qui devrait être augmentée

Bien que la dernière session ait été celle de l'éducation, toutes les lois adoptées alors ne furent pas également progressives. Ainsi le bill 44 qui apporta une amélioration sensible chez la plupart des commissions scolaires, constitua cependant une épreuve pour d'autres, notamment dans les banlieues des villes.

On sait que cette mesure changeait la base de l'aide accordée jusque là à titre de prime de traitements. Au lieu de rembourser jusqu'à 60% des sommes payées en salaires au personnel enseignant, le département accorde maintenant jusqu'à $1500. par classe suivant une formule qu'il n'est pas nécessaire de rappeler.

Or point n'est besoin d'un long calcul pour se rendre compte que dans les grands centres les salaires versés à un titulaire de 8, 9, 10 11 ou 12 année dépassent de beaucoup la prime de $1,500. L'hon. Yves Prévost le tout premier avait conscience qu'en favorisant les commissions scolaires rurales, il désavantageait leurs soeurs des villes. Voilà pourquoi il avait ajouté une clause dans la loi qui permettait au Surintendant de l'Instruction Publique "d'accorder à une corporation scolaire qui en justifiera la nécessité une subvention excédant le barème établi, mais non supérieure au montant des primes de traitement qu'elle a reçu durant l'année scolaire 1958-59".

Or depuis 1958-59, les salaires ont accusé des majorations substantielles. De sorte que la prime de traitements établie à 60% sur le budget de 58-59 est fort inférieure à ce que devrait être celle de l'année 1960-61.

Bref ! de nombreuses commissions scolaires sont à ce point lésées par le bill 44 que la Fédération doit prochainement s'adresser au gouvernement pour plaider leur cause.

Ajoutons encore qu'avisé par les experts de son département, l'hon. Prévost songeait déjà à modifer la loi 44 dès la prochaine session. Il projetait, dit-on, de majorer considérablement la prime de $1500. pour les classes du cours secondaire. Si l'on songe que dans les villes et banlieues un professeur du cours secondaire public coûte $5,000. et plus, il faudrait plus que doubler la prime mentionnée au bill 44 du moins pour le degré supérieur.

Voilà donc un des nombreux problèmes auxquels l'hon. Gérin-Lajoie devra s'attaquer. Mais il en a l'habitude. A titre de conseiller juridique, il fut la cheville-ouvrière du mémoire des commissions scolaires à la Commission Tremblay. Il connaît leur situation financière. Quand la Fédération jugera bon de frapper à sa porte, le ministre de la jeunesse ne recevra pas une inconnue, mais une vieille connaissance dont il a dirigé l'orientation juridique durant la période la plus importante de son existence.

Louis-Philippe ROY

Un jeu qui vraiment, a déjà trop duré !

Ainsi donc, une nouvelle fois, de par le mauvais vouloir des uns et les finasseries des autres, c'en est fait aux Communes d'un projet de loi préconisant l'utilisation officielle de chèques et autres effets négociables bilingues. Depuis quelques années, c'est le cinquième échec du genre que cuisinent ou laissent cuisiner les officines politiques, tant libérales que progressistes-conservatrices. Attendons-nous y : Tantôt, dans quelques années, ce sera à qui des deux partis criera le plus fort — et avec le plus grand sérieux ! — qu'il faut fêter avec éclat le centenaire du pacte confédératif, en un Canada "bilingue" "a mari usque ad mare".

Ce n'est point prendre les choses au tragique que de constater précisément le peu de sérieux avec lequel, depuis une dizaine d'années, les deux partis politiques tour à tour arrivés au pouvoir ont considéré le problème en question. En recourant exactement aux mêmes procédés, on a "étouffé" sous les fleurs cinq projets de lois tendant tous à faire en sorte que, désormais, le gouvernement d'Ottawa admette et utilise officiellement des chèques bilingues dans tous et chacun des services de son administration.

Le truc est aussi vieux que le monde, pourrait-on dire : Quand un député, qu'il soit indépendant, comme l'était le Dr Raoul Poulin (parrain de trois "bills" du genre), libéral comme M. Samuel Boulanger), ou progressiste-conservateur comme M. Louis-Joseph Pigeon, présente un projet de loi sur le sujet, l'on s'arrange — ou, du moins, les apparences sont bien là qui le laissent croire — pour parler pendant toute la période de temps réservée à l'étude de la question. Le délai expiré, c'est aux calendes grecques que s'en va le projet de loi en jeu. Et le tour est joué, c'est le cas de le dire.

Le peuple, lui, n'est pas du tout joué, n'est pas dupe. Il sent, devine que l'idée des chèques bilingues ne plaît pas, n'est point prisée. A qui ? Par qui au juste ? Il l'ignore. Mais sait bel et bien qu'à Ottawa — où tout est si beau, aux dires de d'aucuns — l'on n'aime rien tant qu'à parler de démocratie, alors qu'en fait c'est la bureaucratie qui, parfois, semble mener, conduire le bal. En cette galère immensément vaste, le haut fonctionnaire est sultan, roitelet, quand ce n'est pas roi. S'il prise telle idée, tel projet, il y a bien des chances que "ça marche". Dans la négative, les députés, voire les ministres eux-mêmes auront beau s'agiter, se démener; on leur fera bien voir ce en quoi consiste la "démocratie" !

A tout prendre, il est clair que l'idée d'avoir des chèques bilingues au Canada n'est pas encore "mûre" ... aux yeux de certains éléments ... ou loges. Il est clair, d'autre part, qu'un bon nombre de députés des deux principaux partis seraient prêts à adopter un projet de loi en ce sens. Effectivement, les Communes ne se sont-elles point prononcées à peu près unanimement en faveur des chèques bilingues le 31 janvier 1958 (vote de l'un des bills Poulin, en deuxième lecture) ? En troisième lecture, un député conservateur, M. Hardy Small avait parlé et parlé jusqu'à l'expiration du délai. Cette année, une douzaine de députés ont tenu à parler. Ils l'ont fait brièvement; mais ce que l'on sait, c'est que l'affaire des chèques bilingues se solde encore une fois par un échec.

Qu'est-ce qui "cloche" ? A qui la faute au juste ? Tant d'un côté que de l'autre de la barricade, l'on sait à l'occasion faire intervenir telle chose que la discipline du parti. Quand saura-t-on faire jouer pareille discipline, cette fois, en faveur des chèques bilingues ?

Et de grâce, que les partis ne viennent pas s'accuser réciproquement ! En cette affaire, c'est le cas de le dire, libéraux comme conservateurs sont à mettre dans le même sac. Tour à tour, des leurs ont manoeuvré, finassé, tergiversé. Avec ce résultat que l'on n'a pas encore adopté de projet de loi sur les chèques bilingues. Et cela, au moment où, dans un Canada censé être 'bilingue", l'on adopte un bill sur les droits de l'homme et l'on fonde un comité chargé de préparer, dans l'enthousiasme officiel, les fêtes du centenaire de la Confédération !

Il y aurait vraiment à en rire, si ce jeu de refilage de pelote d'épingles n'avait pas déjà trop duré.

Odilon ARTEAU

Les Jésuites dans le monde

Le T. R. P. Janssens, préposé général de la Compagnie de Jésus, vient de s'adjoindre un vicaire général pour diriger les 34,293 Jésuites qui travaillent dans le monde entier.

Il y a actuellement dans la Compagnie: 18,059 prêtres, 10,465 scolastiques et 5,769 frères coadjuteurs.

6,341 Jésuites se trouvent en territoire de mission: 3,778 prêtres, 1,610 scolastiques, 953 frères coadjuteurs. Mais beaucoup de ces missionnaires sont originaires du territoire de mission.

La Compagnie compte 55 provinces et 23 vice-provinces indépendantes. Les trois provinces les plus nombreuses sont: New-York (1,348 membres), Tarragone (1,086) et Nouvelle Angleterre (1,069).

Depuis 1950, la Compagnie a connu en Amérique latine un essor considérable et elle y a multiplié les fondations: dix universités, quatorze collèges, vingt écoles, cinq séminaires, dix-huit maisons de retraite, cinq noviciats, huit résidences ...

En garde contre les illusions !

Les profanes qui parlent du futur concile sont souvent dans les patates, si on permet cette expression vulgaire. Combien manifestent de faux espoirs en prédisant que, dans le domaine de la morale par exemple, l'Eglise autorisera certains relachements ... Comme si elle pouvait changer l'Evangile.

C'est sans doute pour dissiper cette illusion partagée par bien des chrétiens dans le monde entier, que le Saint-Père insiste en toutes occasions sur les objectifs du prochain concile.

Ainsi le 27 juillet, Sa Sainteté accorde sa première audience de l'été à Castel Gandolfo. Aux milliers de fidèles provenant de plusieurs pays, Jean XXIII dit :

"Jésus nous parle depuis vingt siècles : sa voix est précise et limpide. On ne peut discuter son enseignement, qui est une vérité absolue et est prêché et diffusé par son Eglise.

"Les dix Commandements sont intangibles; l'ensemble des préceptes du Rédempteur, confirmés en toute époque par l'exercice des vertus mêmes des Saints, demeure toujours identique. Ces vertus ne consistent pas dans la recherche de l'argent, la domination; l'offense ;ni non plus à faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas voir fait à soi-même, mais en une manifestation concrète et profonde d'une ardente charité.

"Le Souverain Pontife exprimait donc une entière confiance en souhaitant que les chers fils qui l'écoutaient voudront bien se préparer eux aussi à suivre dignement le déroulement du Concile.

"Nous avons comme point d'orientation l'antique tradition, l'antique école de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle s'accorde et s'accommode avec les nombreuses exigences de la vie moderne. Mais quand on dit que les instances d'aujourd'hui admettent, ou conseillent ou tolèrent telle ou telle autre chose contraires à cette école, on doit répondre résolument : non. C'est ainsi, par exemple, que doit être repoussée toute tentative visant à atteindre la modestie et la pureté dans la vie, dans l'action, dans le regard, dans la parole, dans la presse, dans toutes les autres manifestations : *et* l'on doit toujours se rappeler que la doctrine du Christ ne peut composer avec les velléités et les désirs du monde.

"Ceci dit, personne ne veut nier le bon usage que l'Eglise fait et fera toujours de ce que le génie humain met à la disposition des meilleures intentions et des plus nobles élévations; mais on ne devra jamais oublier; il faudra même au contraire toujours se le rappeler, que le ministère de l'Eglise vise sans cesse à alimenter et améliorer le sentiment de la fraternité et de la vérité; et que sa mission essentielle est de rester fidèle aux principes fondamentaux et aux normes de l'Evangile. Au-delà des siècles, de tout temps, la vérité est identique, la morale chrétienne est identique; et avec elles, la dignité, la discipline, l'obéissance et toutes les autres qualités du vrai chrétien sont immuables.

En restant fidèle à tout cela, — conclut le Saint-Père, — la gloire de l'Eglise se perpétue et s'accroît sans cesse".

A la Légion de Marie

Un millier de membres français de la Légion de Paris, en pèlerinage à Rome sous la présidence de Mgr Sembel, évêque de Dijon, à l'occasion du 20e anniversaire de la naissance de la branche française de ce mouvement, ont été reçus par S. S. Jean XXIII qui leur a adressé une allocution, leur disant notamment :

"Quel bon travail vous avez réalisé dans le champ du Seigneur au cours de ces vingt années écoulées. C'est bien volontiers que Nous vous en félicitons et vous encourageons à être plus que jamais les apôtres du Christ en ce monde qui en a tant besoin, toujours dans la "collaboration et la coordination (avec) les différentes formes d'apostolat des laïcs".

"Que ce pèlerinage soit pour vous l'occasion de renouveler votre disponibilité au Seigneur(...).

"Ainsi, ce sera vraiment le Christ qui, par votre intermédiaire, visitera les malades, les infirmes, les vieillards, les prisonniers, et vous inspirera une charité fraternellement compatissante pour tous ceux qui souffrent. Quelle belle oeuvre de miséricorde, et bien propre à faire connaître à tant d'hommes qui le méconnaissent le vrai visage de l'Eglise catholique !

Votre opinion

RUBRIQUE DES LECTEURS DE "L'ACTION CATHOLIQUE"

Bannissons les shorts !

Monsieur le Rédacteur,

Dans un autre journal, un correspondant a fait entendre une cloche dont le son faux a blessé plus d'une oreille. Permettez-moi de lui répondre dans L'ACTION CATHOLIQUE.

Celui qui a signé **"Vive la belle saison"** s'est présenté comme l'HOMME HEUREUX... Serait-il un épicurien ? ou bien un imitateur des bons vivants du temps de l'ancien Noé ? "Dans les jours qui précédèrent le Déluge, dit l'Evangile, les hommes mangeaient, buvaient, se mariaient ... jusqu'à ce que le Déluge survint qui les emporta tous" (Matt. 24, 38). Notre HOMME HEUREUX goûte un bonheur fragile: qu'il prenne garde !

Il admire les **shorts**, seulement il cherche un équivalent français, afin d'assurer notre survivance ... Qu'il sache donc attendre un peu. Après le short, le bermuda, le bikini, nous aurons bientôt le simple pagne des sauvages, pour la honte de notre civilisation décadente. Alors, il pourra parodier le mot fameux: "Passons aux barbares !"

Notre HOMME HEUREUX reste froid devant les shorts de ces dames. Je l'invite à sortir de son frigidaire, pour lire nos romans noirs remplis d'amours charnelles, entendre les chansons grivoises ou sensuelles à la radio, contempler les exhibitions de nudités à la télévision ... puis il pourra faire une promenade dans les rues de nos villes où s'étalent follement des filles en shorts et brassières, offrant leur chair en spectacle à tout venant. Alors, s'il est un homme normal (s'il n'est pas un impuissant!), je le défie de rester insensible devant ce **sex appeal** exaspérant. Il pourra ainsi constater la vérité de l'adage : "il ne faut pas réveiller le cochon qui dort en tout homme".

Pour accabler une mère de famille courageuse qui dénonçait les shorts, notre HOMME HEUREUX ET FROID pose à l'esprit large (ce qui est toujours facile et bien coté parmi les mondains). Et il tente de la ridiculiser en ressassant des sophismes et de fausses raisons qui ont cours dans certains salons. Monsieur le Rédacteur, permettez-moi de lui répondre et de défendre la cause de la modestie chrétienne.

1. — Notre HOMME GLAÇON s'écrit: "Ce n'est pas à vous, madame, de brandir le flambeau de la robe aux chevilles et au cou !" — "Le flambeau de la robe": que voilà une image gracieuse ! Ici, l'on retrouve la ruse diabolique: classer les apôtres de la modestie parmi les scrupuleux et leur prêter des exigences extraxagantes, afin de les discréditer.

Il est pourtant clair que personne, dans le camp de nos apôtres, ne réclame les robes de l'époque victorienne. Nous admettons tous les modes modernes qui sont raisonnables, mais nous demandons qu'on bannisse les modes vraiment indécentes. Et ne sommes-nous pas rendus, de nos jours, au plus bas degré de l'indécence, assez souvent, dans les endroits publics ? Plusieurs filles portent, sur la rue, une tenue de plage ou de chambre à coucher, réduite au minimum... Notre HOMME HEUREUX n'en a pas vu ? Est-il donc aveugle ... ou trop intéressé ?

Comment pourrons-nous former une génération honnête, forte et pure, dans une telle atmosphère de sensualisme ? Les mères de famille, à la suite du clergé, ont raison de protester et de lutter; et les pères de famille (sans oublier les célibataires) doivent les aider, au lieu de les ridiculiser bêtement.

2. — Notre HOMME HEUREUX prétend qu'il ne faut pas condamner la chair que Dieu a créée ... Il doit admettre, cependant, qu'il faut, avec Dieu, condamner la chair corrompue. Dieu a créé "notre frère le corps", mais il a imposé à l'homme heureux, comme à tous les hommes, des lois, deux commandements, pour les empêcher d'abuser de la chair. Et quand les hommes ont abusé de la chair, Dieu a détruit la chair dévoyée, corrompue, exemples : le Déluge, le feu de Sodome, les guerres sanglantes, châtiments des péchés de la chair.

Ici, nous devons éclairer la lanterne de l'HOMME HEUREUX. Il y a deux excès à éviter : le mépris de la chair et l'exaltation de la chair. De tout temps, il y a eu des hérétiques à ces deux pôles opposés: jadis les Manichéens (suivis par les Cathares et les Albigeois) qui condamnaient la nature come totalement mauvaise ... d'autre part les Pélagiens (suivis par les naturistes à la Rousseau et les libertins de tous les temps) qui regardaient la nature comme totalement bonne et lui laissaient suivre toutes ses inclinations, tous ses instincts. Ces deux excès sont évidemment antichrétiens. Notre HOMME HEUREUX n'incline-t-il pas vers le Pélagianisme ?

Sain Paul, demeurant dans le juste milieu de la vérité, condamnait les païens de son temps, "qui faisaient un dieu de leur ventre" (Philipp. 3, 19). Si Saint Paul revenait, que dirait-il de nos filles qui se promènent sur la rue en shorts et en brassières ? Sans doute emploierait-il, pour les stigmatiser, une de ses expressions énergiques, par exemple: "elles font un dieu de leurs cuisses et de leur poitrine ..." Quelle tristesse, expliquerait-il, de voir nos chrétiennes retourner au paganisme des moeurs, malgré les objurgations des Papes et des Evêques!

En 1946, nous avons lu une lettre pastorale collective de NN. SS. les Evêques qui lançaient une CROISADE DE PURETE; ils y dénonçaient les modes indécentes et en particulier les shorts. Depuis 14 ans, nous avons fait du chemin en descendant !

C'est un devoir urgent pour tous nos chrétiens de lutter contre ces mauvaises modes. Notre HOMME HEUREUX (j'allais écrire: PEUREUX) demande: "De quel droit, madame, faites-vous la morale aux autres?" — Nous pouvons lui rétorquer: "De quel droit, monsieur, voulez-vous démoraliser les autres ? Tous les honnêtes gens ont le droit et le devoir de combattre l'immoralité publique, et en particulier les modes indécentes. Quant à savoir s'il y a des modes indécentes actuellement, il n'y a que les libertins à en douter et à rejeter le jugement des autorités religieuses. Si vous n'êtes pas un peureux, aidez-nous dans notre Croisade de Pureté !"

3. — Notre HEUREUX GLAÇON insiste: "Madame, si vous n'aimez pas les shorts, vous n'avez qu'à fermer les yeux". — C'est ça ! Laissez les corrupteurs, les scandaleux, accomplir leurs méfaits, et si cela vous déplait, fermez les yeux! Notre Glaçon n'a donc aucun sens de la responsabilité sociale ? Qu'il ouvre encore son Evangile, et il lira ceci :

"Malheur aux scandaleux ! Malheur au monde à cause des scandales !" (Matt. 18, 7). "Celui qui regarde une femme avec un mauvais désir, commet déjà l'adultère dans son coeur". (Matt. 5, 28). Monsieur Glaçon prétendra-t-il que les shorts ne sont pas une occasion de mauvais désirs ?

"De quel droit, cet homme heureux vient-il nous dire: "Vous, les honnêtes gens, les bons chrétiens qui voulez garder votre coeur pur, si vous circulez dans nos rues, bouchez-vous les yeux (au risque de vous faire écraser) ... ou bien restez enfermés chez vous! Car il faut laisser toute liberté à des femmes indécentes, qui sont devenues les "maitresses" de la cité ...?"

Naguère, c'étaient les prostituées qui "faisaient la rue" en costume indécent, pour attirer la clientèle dans les bordels. Maintenant, allez donc distinguer, si vous le pouvez, les filles de joie des filles honnêtes ! Le S. Pontife Pie XII a lui-même déploré ce nivellement par en bas ...

Je suppose que notre HEUREUX GLAÇON est un bon chrétien, et que les mots de sa lettre ont pu dépasser sa pensée. Il a dû lire les directives des Papes et des Evêques condamnant les modes indécentes, par lesquelles Satan cherche à ramener notre société aux moeurs païennes. Il a dû entendre les sermons qui ont fait écho à ces graves exhortations pontificales.

Alors, je ne comprends pas qu'il vienne maintenant plaider la cause des shorts. Qu'il laisse donc ce rôle aux profiteurs du vice, aux blasés qui se complaisent dans l'étalage de la chair, pour satisfaire leurs bas instincts.

4. — Mais notre HOMME HEUREUX reprend: "Celui que si peu (les shorts) provoquerait au viol, est dangereux même en hiver" ... — Cher monsieur ,il ne s'agit pas seulement d'empêcher les crimes des vicieux; il faut aussi protéger toutes les âmes, surtout celles des adolescents, des occasions prochaines de péchés impurs.

L'occasion fait le larron... L'indécence fait l'impudique... Les exhibitions de chair font les fornications, les viols, les attentats à la pudeur ... Puis vient la chaine infernale : la multiplication effarante, de nos jours, des naissances illégitimes, des avortements, des remèdes et des instruments anticonceptionnels ... Il n'y a qu'à consulter les policiers, les juges en correctionnelle, les apôtres du Service social, pour avoir la preuve de la démoralisation qui effraie les sociologues et les autorités civiles et religieuses. Monsieur GLAÇON, en avez-vous assez ? Ouvrez donc les yeux !

5. — Enfin, notre HEUREUX GLAÇON apporte la seule raison, selon lui, qui porte les filles à sortir en shorts: "la chaleur estivale" ... — Vraiment, monsieur, votre psychologie est trop courte ! D'ailleurs, une robe légère n'est-elle pas aussi fraîche qu'un short?

Non, la chaleur n'est qu'un prétexte; les femmes ont d'autres raisons ... peu raisonnables : la vanité, la mode, la jouissance.

a) La vanité. La femme cherche à attirer l'attention des hommes par sa beauté corporelle, ce qui est légitime dans les bornes de la modestie. Une chrétienne vêtue modestement, selon la mode et la situation, exercera un bon attrait surtout par sa figure et son regard, miroir de l'âme. Tandis qu'une païenne cherchera à séduire par son anatomie animale, en exhibant progressivement ses formes charnelles. Voilà la raison, souvent inconsciente, qui nous a valu la plaie des shorts.

b) La mode, dont les femmes sont plus ou moins esclaves. Les modes féminines, pour la plupart, sont créées par des métèques qui se fichent de la moralité, et qui prennent pour modèles des gourgandines dans le genre de la Sagan, la Bardot, etc. Nous devons tous combattre ces modes corruptrices.

c) La jouissance. Madame ou mademoiselle prend ses aises, sans s'occuper de la morale. Elles ne veulent pas faire le moindre sacrifice pour obéir aux dictées de leur conscience, pour éviter une occasion de péché au prochain, pour suivre les directives des autorités religieuses, pour écouter les avertissements de Notre-Dame-de-Fatima. En effet, dès 1917, dans ses apparitions, Notre-Dame a prédit qu'il viendrait des modes qui causeraient la perte de beaucoup d'âmes. Nous y sommes !

— Monsieur le Rédacteur, pardonnez-moi d'avoir été un peu long: le sujet en valait la peine. J'espère avoir convaincu L'HOMME HEUREUX qu'il a été malheureux dans son communiqué du 29 juillet. Qu'il nous aide donc désormais à apprendre aux filles et aux garçons à adopter le costume qui convient à chaque situation :

— le costume de bain, admis à la plage, ou à la piscine, ferait scandale sur la rue;

— le petit caleçon (short) toléré, pour jeunes du même sexe, sur un terrain de jeu fermé, (par ex. pour le ballon au panier) ne doit pas être toléré dans les réunions mixtes et aux endroits publics.

Nous savons que dans les meilleurs hôtels de la Floride, on empêche d'entrer les touristes qui sont en costume de bain ou en shorts indécents.

La dignité personnelle est une marque de la civilisation chrétienne et une sauvegarde de la moralité. Les modes devraient assurer le respect de la femme et de la mère de famille; nos [illegible] ont le devoir de réclamer des vêtements modestes aux comptoirs de nos magasins; elles doivent combattre tous les costumes indécents, de quelque nom exotique qu'on essaie de les affubler pour nous les imposer (short, bermuda, bikini, jeans, etc.).

Enfin, nous demandons aux ballerines et aux majorettes de donner l'exemple, en évitant les exhibitions indécentes. Les Guides pourraient leur servir de modèles quant à la modestie.

Modeste Décent

No 1577

Education - Orientation

APRES LE COURS SECONDAIRE ...

Un correspondant m'écrit :

Mon ainée est en 10e année du cours secondaire. Elle désirerait suivre un cours de Bibliothéconomie ou un cours afin de devenir traductrice; les sciences sociales l'intéressent aussi. Quelles sont les exigences de scolarité pour ces professions, la durée des cours, les possibilités d'emploi ... En second lieu, croyez-vous que les cours du collège universitaire se donneront pour les jeunes filles aussi bientôt après la 11e année ?

P. L. (Au royaume du Saguenay)

Quel âge a cette adolescente ? Il serait intéressant de le savoir. Quoi qu'il en soit, je recommande de faire compléter le cours secondaire jusqu'en douzième inclusivement et de préférence le cours scientifique. Il faudra ensuite, de toute évidence, choisir entre ces différentes professions, la bibliothéconomie, la traduction; quant aux sciences sociales, il faut remarquer ici que le *baccalauréat ès arts ou UN baccalauréat* est exigé pour l'admission à l'Ecole de Service social, de même que le B.A. est essentiel pour être admis à la Faculté des Sciences sociales. Si cette jeune fille tient absolument à cette orientation, elle devra faire le nécessaire pour entreprendre, le plus tôt possible, le cours classique.

Je pense qu'il est possible d'aborder l'étude de la bibliothéconomie avec un diplôme de douzaine d'année; il est cependant préférable d'avoir un B. A. Dans ce dernier cas, l'Ecole des Bibliothécaires de l'université de Montréal dispense un baccalauréat, au terme des études; lorsque le candidat ne possède pas de B.A., il n'obtient qu'un diplôme. De entreprendre les études à l'Institut de Linguistique de même est-il préférable d'être bachelier ou bachelière pour l'université de Montréal.

Pour être bien fixé, je conseille à ce père de famille d'écrire à l'Université de Montréal pour obtenir le prospectus des trois écoles ou facultés qui l'intéressent et de faire de même à l'université Laval pour le cours de bibliothéconomie et pour la Faculté des Sciences sociales. Je ne puis malheureusement pas répondre à sa dernière question; le collège universitaire n'est-il pas destiné aux élèves ayant terminé leur classe de Rhétorique et qui veulent se diriger vers les Sciences ? Mais on est en période de réorganisation ...

Dr Louis-Philippe AUDET, m.s.r.c.

Son Eminence le cardinal Léger à Val-Morin



● A l'occasion de la troisième session d'études religieuses, de Val-Morin, Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger s'était rendu parmi eux pour se rendre compte du travail accompli en ces trois dernières années. On remarque sur cette photo, de gauche à droite, sur la première rangée: le F. Désiré-Gabriel, f.m.s., sous-directeur; F. Grégoire, é.c., provincial; Son Eminence, R. P. E. Ouimet, s.j., aumônier; F. M.-Cyrille, é.c., directeur. Sur la 2e rangée: FF. Eloi-Marie, s.g.; Flavien, n.d.m.; Frédéric, é.c.; Robert-Montcalm, c.s.c.; Rolland, f.c.; Gaétan, s.g., secrétaire-adjoint de l'Office Provincial Catéchistique. Sur la 3e rangée: FF. G. Hall, c.s.v.; Hyacinthe, i.c.; Gaston, s.c.

□ □ □

Son Eminence le Cardinal P.-E. Léger chez les Frères étudiants de Val-Morin

Récemment l'on publiait un reportage montrant les incroyables activités des religieux éducateurs pendant les vacances, dans tous les coins de la province. Nous présentons aujourd'hui le centre que dirigent les Frères des Ecoles chrétiennes au Manoir La-Salle, à Val Morin. Dimanche, le 7 août, Son Eminence le Cardinal Paul-Eimle Léger rendait visite à 130 religieux éducateurs réunis en ce lieu.

Le centre d'études intercommunautaires de Val Morin donne, depuis trois ans, des cours de perfectionnement en sciences religieuses officiellement reconnus et couronnés par le département de l'Instruction Publique. Son existence résulte d'une triple collaboration: l'Office Provincial Cathéchistique (qui est comme l'exécutif de la Commission Episcopale d'Enseignement religieux) dresse les programmes; l'Institut supérieur des Sciences religieuses de l'Université de Montréal fournit ses meilleurs professeurs et le secrétariat général des Frères Educateurs du Canada asure le recrutement et l'organisation spirituelle et matérielle. Les cours sont un approfondissement des sciences théologiques et catéchistiques requises pour un docte enseignant des manuels en usage au cours secondaire et au cours classique. Ils se complètent par des conférences données par des spécialistes en sociologie et diverses démonstration d'ordre pratique: art oratoire, chant religieux et profane, expositions diverses d'information, travaux en vue des activités dirigées introduites depuis peu au programme officiel des écoles.

Le cycle des cours de Val Morin est de trois ans et se termine aux présentes vacances (Un autre débutera en juillet 1961). Son Exc. Mgr Gérard Coderre, président de la Commission épiscopale d'enseignement religieux l'inaugurait en 1958; Son Exs. Mgr Frenette venait à son tour bénir l'oeuvre et pour son couronnement, nul autre que Son Eminence le Cardinal Léger.

Son Eminence fut accueillie à 11 heures, dans un décor enchanteur, et aux accents d'une cantate de circonstance. Le F. M.-Cyrille, é.c., directeur, présenta les hommages des Frères étudiants venus de tous les diocèses, depuis la baie Georgienne jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine; il rappela l'immense intérêt que le Cardinal, dans sa carrière de pasteur des âmes porte depuis toujours à la culture religieuse des élèves et des maitres, et il souligna le travail considérable qui s'accomplit présentement chez les religieux pour l'épanouissement de la culture théologique et la formation pastorale.

Comme résultat pratique, les 72 étudiants de troisième année furent heureux de déposer aux pieds du Prince de l'Eglise, un important travail de Fiches Catéchistiques pour les classes de 8e et de 9e années, fiches bâties au cours de la présente session au Val Morin et qui seront mises à l'expérimentation dans quelques centaines de classes au cours de la prochaine année.

Son Eminence parla d'abondance dans un aimable abandon, car elle se sentait accueillie avec tellement d'affection par ses collaborateurs catéchistes. Après avoir brossé un vaste panorama des données de la foi sur la mission d'enseigner de l'Eglise, ce qui situe les catéchistes comme des auxiliaires mandatés de la hiérarchie, elle insista pour que l'écorce des mots soit décortiquée, que le sens des signes et des symboles scripturaires et liturgiques soit bien expliqué aux enfants inhabiles à saisir les difficultés des textes. Son Eminence rappela comment les maitres sont à la fois, pour les jeunes, un mystère, un symbole, une présence devant leurs élèves ce qui en fait de véritables témoins et envoyés de Dieu.

Le frère Désiré-Gabriel, f.m.s., sous-directeur du camp de Val Morin, remercia Son Eminence, insistant sur l'honneur pour les frères de personnifier la Sainte Eglise qui les associe à son ministère d'enseignement, ce qui magnifie une vocation trop souvent incomprise et méconnue:

Une visite à la coquette chapelle du Manoir, un dîner dans un décor champêtre agrémenté de chants joyeux, puis un pèlerinage à la grotte de Lourdes et déjà l'heure du départ de Son Eminence avait sonné; mais quel inoubliable souvenir pour tous les hôtes du Manoir La-Salle!

Au Bureau international contre l'alcoolisme

Le Dr André Boudreau, grâce au ministère provincial de la Santé, a eu l'occasion d'assister au cours de l'été à deux Congrès internationaux sur l'alcoolisme : à Munich et à Stockholm.

Au cours du Congrès de Munich, le Dr A. Boudreau, a été nommé vice-président international du groupement "Sobrietas" qui est une section de Caritas internationnal.

Durant le Congrès de Stockholm, le Dr Boudreau a été élu à l'exécutif du bureau international contre l'Alcoolisme.

Plus de 530 délégués représentant 44 pays ont participé à cette importante réunion. Au cours de la séance d'ouverture, le secrétaire-général du bureau international contre l'Alcoolisme, M. Archer Tongue, a donné un rapport sur l'immense travail accompli dans le monde en vue d'enrayer le fléau de l'alcoolisme. On a noté que la plupart des pays ont maintenant des commissions sur l'Alcoolisme. En Amérique du Nord, on compte 50 organismes d'état qui s'occupent de cette question.

On se rappelle que l'an dernier le ministère provincial de la Santé avait confié au Dr André Boudreau la formation d'un tel organisme. Et depuis, il existe dans notre province un "Office Provincial de l'Alcoolisme" qui s'occupe d'éducation, de recherches et de traitement sur l'alcoolisme.

Au cours de son voyage, le Dr Boudreau a donné à l'UNESCO, à Paris, un rapport sur le magnifique travail accompli par les cliniques Domrémy. Présentement, des cliniques Domrémy sont en formation, à Paris, à Grenoble et à Milan.

Drôle de nourriture !

Londres — (P.A.) — Un médecin de l'Aviation royale vient de terminer un test d'endurance, au cours duquel il a vécu 96 heures se nourissant seulement du liquide provenant de 4,400 escargots.

Remis en liberté avant la procédure en habeas corpus

MONTREAL, (P.C.). — Robert Sauvé, âgé de 23 ans, a été libéré mercredi après avoir passé 41 mois à l'hôpital pour maladies mentales de la prison de Bordeaux.

Des informateurs soutiennent en effet que des autorités compétentes ont décidé de libérer le jeune homme la veille de la présentation d'une requête pour qu'il obtienne un Habeas Corpus et retrouve ainsi la liberté.

Le jeune homme, alias Pierre Dupont, soutient qu'il a été retenu illégalement durant 1,247 jours, soit depuis le 12 mars 1957.

Il avait été arrêté sous des accusations d'intimidation. La requête explique que Robert Sauvé n'a jamais été condamné, et qu'on l'a retenu illégalement à l'hôpital de la prison.

Les informateurs ont précisé que des arrangements avaient été pris afin de relâcher immédiatement le jeune homme ; ainsi, la requête d'Habeas Corpus ne sera plus nécessaire. Le détenu sera remis aux autorités d'une société d'orientation et de réhabilitation.

La requête soulignait qu'il n'y avait pas eu de mandat permettant l'arrestation de Robert Sauvé, et qu'il avait été retenu illégalement, en lui refusant tout cautionnement, alors qu'il avait protesté de son innocence.

La requête explique aussi qu'il n'y a jamais eu d'aure proqu'il n'y a jamais eu d'autre progal auquel ont consenti plusieurs juges". Les dossiers juriques démontrent qu'à tous les ajournements, on expliquait que le jeune homme était "sous observation", bien que rien n'ait été inscrit qui aurait pu indiquer son inaptitude à subir le procès.

Un groupe d'avocats montréalais ont rédigé la requête.

L'Unité Sanitaire de Montmagny

Pour votre information, nous publions l'horaire de l'Unité Sanitaire pour le comté de Montmagny.

Lundi 15 août: bureau; mardi 16 août: **St-Paul:** a.m.. Ecoles Rurales; 2hres: clinique de bébés.; mercredi le 17 août: **Notre-Dame du Rosaire:** a.m.: écoles rurales; 2hres: clinique de bébés.; jeudi 18 août: **Avant-midi:** Ecoles Rivière du Sud, Rocher de la Chapelle et Normandie; 2h.: **Unité Sanitaire:** clinique de bébés; vendredi 19 août: **Ste-Lucie:** a.m.: Ecoles rurales; 2h. clinique de bébés.

Conseil de la semaine: On peut considérer un enfant comme exceptionnellement brillant s'il peut dire "maman" et "papa" avant l'âge d'un an, ou s'il peut se servir de phrases avant deux ans, surtout s'il y a un vocabulaire de vingt-cinq mots à dix-huit mois.

La rencontre fut cordiale

BONN, Allemagne de l'Ouest. (Reuter). — Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Macmillan, a rencontré le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Adenauer.

Les deux hommes d'Etat ont discuté des relations entre l'Est et l'Ouest.

Des informateurs britanniques ont déclaré que l'atmosphère avait été "excellente".

M. Félix Von Eckhardt, porte-parole du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest, a annoncé que les deux hommes politiques se sont d'abord rencontrés privément pendant 15 minutes; ensuite, le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest, M. Heinrich Von Brentano, et le secrétaire aux Affaires extérieures, Lord Home, ainsi que des conseillers des deux dirigeants se sont joints à l'entretien; le groupe a conféré pendant deux heures et 45 minutes.

M. Von Eckhardt a déclaré qu'on en était venu à "une entente complète concernant l'évaluation de la politique soviétique telle qu'elle s'est manifestée ces derniers mois". De légères divergences de vues, qui avaient eu cours précédemment entre les deux pays à ce sujet, ont été éliminées, a-t-il dit.

Danger de scission

Suivant des informateurs britanniques, M. Macmillan a souligné l'importance de l'OTAN et de l'appui qu'y apportent les Américains. Il a également mis en évidence le danger d'une scission économique possible en Europe, scission qui pourrait conduire à une division politique.

Miss Canada 60 sera peut-être québecoise

BURLINGTON, Ont., (P.C.).— La blode Barbara Lamontagne, employée de banque, de Québec, a remporté sa deuxième épreuve préliminaire, mercredi, au pageant pour le choix de Miss Canada 1960.

Marché commun

Des informateurs des milieux diplomatiques, à Bonn, croient que ces entretiens ouvriront peut-être la voie vers l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen, lequel englobe déjà l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.

On prévoit que la visite améliorera au moins les relations entre MM. Macmillan et Adenauer, relations qui étaient tendues depuis l'avortement de la conférence au sommet.

A Bonn, des rumeurs laissent entendre qu'on élabore un projet destiné à augmenter la fréquence des rencontres entre les chefs de gouvernements de l'Europe de l'Ouest; on parle d'un secrétariat politique auquel contribueraient les principaux états de l'Europe de l'Ouest.

Racket d'emplois sur la demande de l'Ontario pour les ouvriers du tabac

SIMCOE. (P.C.) — La police a dit que des "racketeers" retirent leur compte annuel de la demande de l'Ontario pour des ouvriers du tabac.

Des ouvriers de Montréal qui se cherchent du travail se voient offrir de l'emploi moyennant honoraire et sont abandonnés à leur sort après leur arrivée dans la région de Simcoe où les emplois promis n'existaient pas.

Quatre automobiles remplies de jeunes hommes et jeunes femmes sont arrivées ici lundi. Tous ont affirmé avoir déboursé une somme de $25. chacun pour obtenir les emplois non existants. Les conducteurs des automobiles avaient été avertis qu'ils recevraient $50. pour leur transport et celui de leurs passagers.

La police a appris que quatre autres automobiles remplies de jeunes devaient quitter Montréal hier, pour se rendre dans cette région située à 25 milles au sud de Brantford.

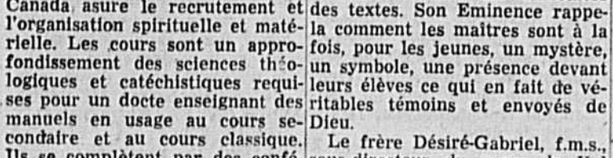
Pour tapage il subira son procès, le 18 août

Un tout jeune homme a comparu hier après-midi devant le juge Roy des Sessions de la Paix. Il était accusé d'avoir fait du tapage près d'une épicerie à Giffard dans la soirée du 10 août Selon la police, le gars était ivre et il aurait dérangé les gens. Le jeune homme a expliqué au juge les larmes aux yeux, qu'il avait déjà été condamné à un mois de prison pour avoir volé de l'argent à une de ses tantes.

Il a plaidé non coupable et le juge a réclamé un cautionnement de $15. Son procès aura lieu le 18 août prochain.

Est-ce que vos FAUSSES DENTS Oscillent, Glissent ou Tombent ?

FASTEETH, une poudre perfectionnée pour être saupoudrée sur vos dentiers du haut ou du bas, tient les dentiers plus fermement en place et les empêche de glisser, de tomber et d'osciller. Non visqueux, non pâteux, ne goûte pas et ne sent pas. FASTEETH est une poudre alcaline (non acide) ne sûrit pas. Enrayre "senteur de dentiers" (Haleine des dents). Procurez-vous FASTEETH à



PLANTEZ les PIVOINES (août à sept.)

Votre choix, 3 grosseurs et 3 couleurs. Rouge, rose, blanc, (meilleures variétés).

Moyennes, 3-4 yeux, ch. $0.95; 3 pour $2.50. Grosses, 6-8 yeux, ch. $1.50; 3 pour $4.00. Très grosses, 9-12 yeux, ch. $2.50; 3 pour $7.00. Port payé.

W·H·PERRON & CIE LIMITÉE 9

515 BOUL. LABELLE, L'ABORD A PLOUFFE, P. Q. (Montréal 40) TÉL. MU. 1-1615

L'INSTITUT DES ARTS GRAPHIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

8955, rue St-Hubert, Montréal

Directeur : Lucien Normandeau

COURS REGULIER DU JOUR

Typographie - Linotypie - Monotypie - Reliure
Camera - Presses typographiques et offset
Maquette - Montage et plaques offset

INSCRIPTION : 16 AOUT AU 6 SEPTEMBRE

Les candidats de Québec ou de la région peuvent suivre des cours en typograhie et en imprimerie en s'adressant à l'Institut de Technologie de Québec.

L'enseignement spécialisé du Québec maintient un système de prêts-bourses à l'intention des jeunes qui ne peuvent s'inscrire aux cours faute d'argent.

S'adresser aux autorités de l'Institut pour de plus amples renseignements.

MINISTERE DE LA JEUNESSE

Hon. Paul Gérin-Lajoie, ministre — Gustave Poisson, sous-ministre

VENEZ



Une valeur General Motors

Modèle illustré: Sedan sport Impala (pneus à flancs blancs sur demande moyennant supplément)

vous procurer une voiture bien meilleure pour bien moins d'argent!

Carrosserie Fisher — Le symbole de la qualité inégalée . . . preuve du souci de Chevrolet pour le moindre détail et garantie d'un fonctionnement durable et sans ennui. Seule la Chevrolet et quelques autres voitures d'un prix plus élevé vous offrent cette perfection mécanique.

FINI MAGIC-MIRROR — Le fini Magic-Mirror conserve à votre Chevrolet son aspect neuf pendant des années. Il ne requiert que des lavages normaux. Sous la carrosserie se trouve une couche multiple de produit antirouille qui arrête la corrosion. Deux raisons supplémentaires pour lesquelles les gens préfèrent Chevrolet.

SUSPENSION TOUTE À RESSORTS À BOUDIN — Voici le plus formidable perfectionnement que vous ayez jamais expérimenté. Chaque ressort "encaisse" les cahots grâce à son nouvel effet télescopique, plus efficace, qui donne un roulement d'une douceur enchanteresse comparé à celui de nombre d'autres voitures munies de ressorts à lames démodés.

FREINS Safety-Master — Avec Chevrolet, la sécurité est garantie à tous moments. Ces gros freins Safety-Master sont refroidis à l'air afin de conserver leur puissance de freinage et éviter les défectuosités. Et les garnitures liées ultra-larges Chevrolet durent plus longtemps . . . autre facteur d'économie.

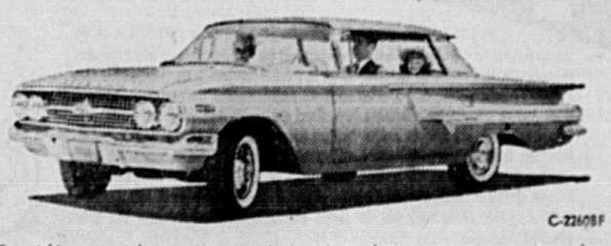
MOTEUR 6 OU V8 AU CHOIX — Optez pour l'économie avec le 6 Hi-Thrift ou le V8 Economy! Ou bien choisissez la puissance qui vous convient le mieux dans la gamme des nombreux moteurs V8 Chevrolet ultra-efficaces. Rappelez-vous que Chevrolet vous offre le plus grand choix de moteurs de toute l'industrie automobile.

CONFORT INÉGALABLE — Dans la Chevrolet, six grandes personnes peuvent s'étendre à l'aise. L'encadrement des portes est large et vous n'avez plus besoin de vous contorsionner pour entrer. Oui, le siège du conducteur est rembourré de caoutchouc mousse. Conduire une Chevrolet, c'est un vrai plaisir!

CADRE SAFETY-GIRDER — C'est là l'origine de la sensationnelle tenue de route de la Chevrolet. Ce cadre extrêmement rigide vous permet de "coller" littéralement à la route. Son dessin en X lui confère une durabilité qui constitue un autre exemple de la sécurité dont vous jouissez avec Chevrolet.

FORTE VALEUR DE REPRISE — Lorsque vous achetez une Chevrolet 1960, vous faites un placement sûr. C'est la voiture qui conserve la plus forte valeur de reprise quand vient le temps de changer, parce que c'est la plus populaire au Canada, celle qui plait le plus au plus grand nombre!

Chevrolet



C-226081

Considérez tous les avantages de la Chevrolet . . . et vous vous rendrez vite compte que c'est la meilleure voiture que vous ayez jamais eue!

Vendeurs autorisés de Chevrolet pour la ville de Québec :

Albert Barré Automobiles, Ltée.
1095, de la Canardière, Québec, - Tél.: LA-9-3331

LaPorte Automobiles, Ltée
250 est, boul. Charest, Québec - Tél.: LA 9-4561

La Vie Sociale

L'Action Catholique, chambre 325 - Place Jean-Talon.
Tél.: LA 2-4771, local 43, Québec 2

Nous publions gratuitement les notes sociales concernant les réceptions et les déplacements. Quant aux avis de fiançailles, baptême et mariage à paraître dans ces colonnes, ils doivent être référés à notre service d'annonces classées: LA 2-4771, local 4, ou de préférence adressés par la poste, accompagnés d'un mandat-poste ($1.50 chaque insertion).

M. et Mme Ls-Ph. Vézina, de Courville, et leurs enfants, Monique, Richard et Lyette, i.d., sont révenus d'un séjour de deux semaines à Cape Cod.

Mlle Yolande Pomerleau, i.d., de Québec, est rentrée en ville après un séjour de quinze jours à Cape Cod.

M. et Mme J.-Guthrie Scott, de l'avenue Oak, Sillery, sont de retour de Chilliwack, C.C., où ils ont assisté au mariage de leurs fils, James, avec Mlle Karon Young. Au cours de leur voyage, ils ont également séjourné à Vancouver, Victoria, Lac Louise, Banff, Winnipeg et St-Boniface, Man.

Le Dr et Mme Henri H. de St-Victor et leur famille, d'Ottawa, sont les invités de M. et Mme Georges Demers, à leur résidence d'été, au lac St-Joseph.

Mlle Louise Grenier et M. Jean Sirois ont reçu, à un cocktail, mercredi, en l'honneur de Mlle Denyse Champoux et de son fiancé M. Louis DeBlois.

Une réception intime aura lieu, aujourd'hui, en l'honneur de Mlle Denise Morisset, à l'occasion de son prochain mariage avec M. François Poulin.

Mlle Antoinette Trudel est de retour à Québec, après une croisière aux Bermudes, à bord du S.S. Ryndam.

Mme Eudore Robitaille, de notre ville, était en vacances à Old Orchard ces jours derniers.

M. et Mme André Trudel et leurs enfants sont revenus de vacances à Old Orchard.

Un groupe d'amies a reçu le samedi six août, au Château du Lac Beauport, en l'honneur de Mlle Charlotte Maheux, à l'occasion de son prochain mariage.

M. et Mme Emile Gaumond, de Lévis, sont de retour de Cape Cod, où ils ont passé quelque temps.

Mlle Anna Bussières, de Québec, est de retour d'un récent voyage en Europe.

Récemment, à Buckland, a été béni le mariage de Mlle Mariette Larochelle, fille de M. et Mme Jean-Arthur Larochelle, à M. Narcisse Fontaine, fils de M. et de Mme Philippe Fontaine, décédés. M. Jean-Arthur Larochelle accompagnait sa fille et M. Léonard Fontaine servait de témoin à son frère. La mariée portait une robe en tuile et dentelle de nylon, ornée de paillettes et de perles. Son voile était retenu par un diadème et elle tenait une gerbe formée de roses roses et d'oeillets blancs. A l'issue de la cérémonie religieuse, une réception groupa les invités à l'hôtel Therrien, après quoi les nouveaux époux sont partis en voyage de noces. Au départ, Mme Narcisse Fontaine portait un léger costume brun, avec un chapeau bleu, des souliers et des accessoires du même ton.

Actualités féminines

Concert sous les étoiles

Un concert sous les étoiles, au bénéfice des Dominicaines Missionnaires Adoratrices de Beauport, aura lieu mardi le 16 août, à 9 hres, sur le terrain du centre récréatif de Beauport, Blvd des Chutes. Cet événement de caractère artistique, qui sera sous la présidence de Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de la province, M. Onésime Gagnon, groupera les artistes suivants: Pierre Boutet, ténor; les Collégiens Troubadours, quatuor vocal; et Gilles Breton, pianiste.

Retour de voyage



● La meilleure façon de revivre les joies des vacances est certainement de les relater à vos amies autour d'une table bien garnie. Toutefois, en rentrant d'un voyage, vous n'avez probablement pas le temps de faire de longs préparatifs. C'est pourquoi nous vous suggérons le duo salade-sandwich, une délicieuse combinaison si facile à apprêter.

Sandwiches à la salade de poulet

2 tasses de poulet cuit, en dés
½ tasse de mayonnaise
1-3 de tasse d'olives farcies, hachées
1-3 de tasse de céleri haché
Laitue

Pain de blé entier, écroûté

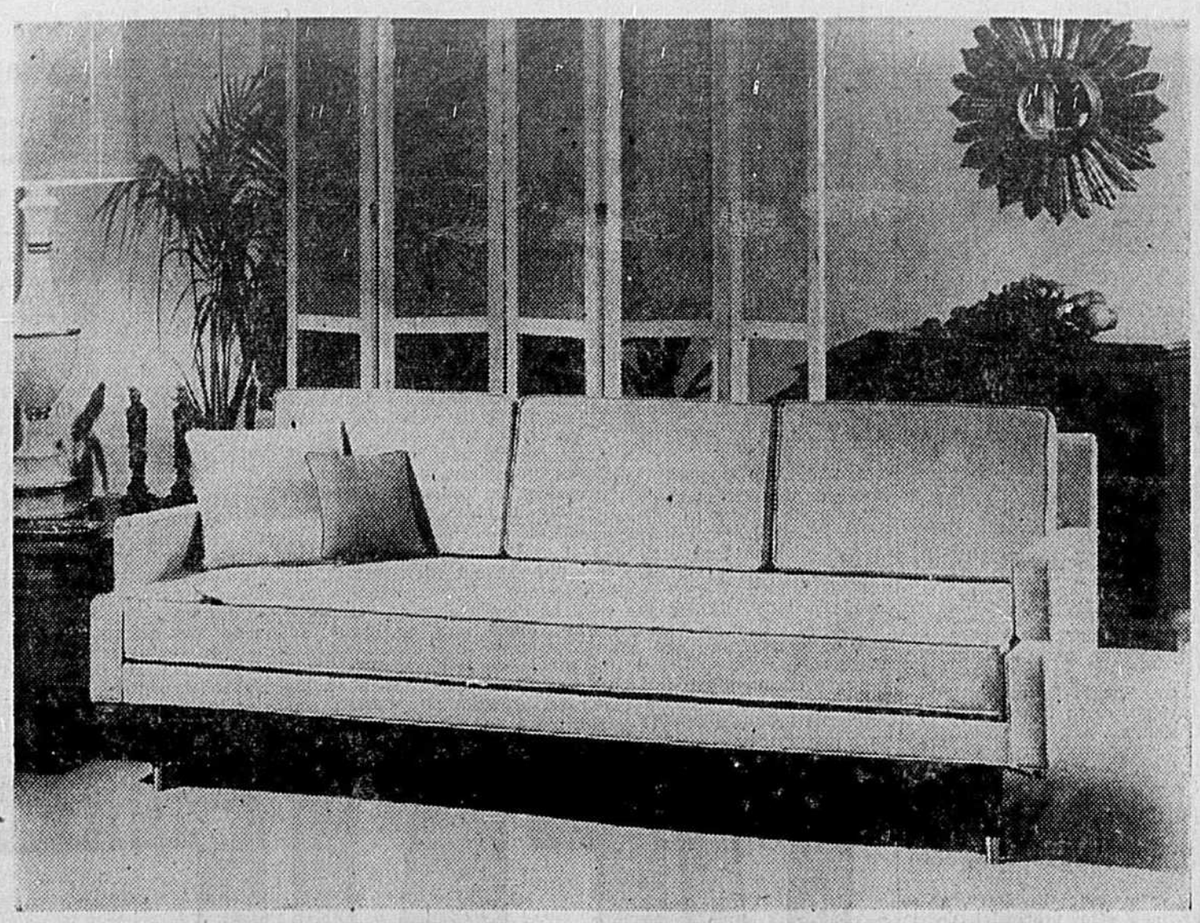
Mélanger poulet, mayonnaise, olives et céleri. Pour chaque sandwich, couvrir de laitue une tranche de pain et de salade de poulet une deuxième tranche. Couper le sandwich en deux.

Boucles aux fraises et à l'ananas

Tranches d'ananas
Laitue
Fraises, coupées en deux
Mayonnaise

Pour chaque portion, entrelacer deux tranches d'ananas et placer sur un nid de laitue dans une assiette à salade. Disposer les fraises sur l'ananas et couronner de mayonnaise.

Le Plan Budgétaire . . .
Soyez économe . . .
ACHETEZ MAINTENANT... PAYEZ PLUS TARD...
Pianos — Orgues — Radios — Téléviseurs
Haute-Fidélité et Stéréo
WILLIS & CO. LIMITED
1095, rue St-Jean



L'harmonie d'un intérieur repose sur le bel accord des:

parquets - tapis - murs - rideaux !

L'atmosphère et l'apparence générale d'une pièce dépendent de l'agencement des parquets, murs et fenêtres. Les tapis, linoléum, carpettes doivent s'harmoniser à l'ameublement aussi bien qu'au papier tenture et aux rideaux. L'ensemble contribue au confort et à l'embellissement du home

PARQUETS

Une maitresse de maison avertie encaustique les planchers, recouvre les parquets, si la nature du bois l'exige, d'un bon linoléum. Tout en préservant les parquets de l'usure, elle évite ainsi l'humidité et facilite l'enlèvement des poussières. Souvent, le parquet du rez-de-chaussée est remplacé par des tuiles, des pierres vernissées dont l'ensemble constitue un carrelage. Les planchers les plus salubres sont ceux de bois, peints à l'huile, ou cirés (s'ils sont de bois durs.) Les parquets de chêne et d'érable sont les plus beaux; le bois de sapin est le moins cher mais il est plus tendre, plus poreux, donc moins hygiénique.

TAPIS

Les tapis sont à la fois un ornement et une protection contre le froid; ils ont encore l'avantage d'amortir le bruit des pas. Mais gardons-nous de l'oublier, les tapis demandent de l'entretien ou ils deviennent un danger pour la santé, par les microbes qui s'y amassent, quand ils ne sont pas fréquemment nettoyés. Dans l'achat d'un tapis ou de tout autre objet, on fait toujours un bon marché en le choisissant de la "meilleure qualité". Le prix sera plus élevé, soit, mais l'article sera plus durable.

Il est original, amusant et personnel, d'harmoniser les couleurs de la pièce à celles du tapis. La couleur la plus pâle doit être celle des murs et des plafonds; les tons secondaires sont choisis pour les rideaux et les soieries d'ameublement, tandis que les plus brillants sont réservés pour les calorifères et les accessoires.

MURS

La cuisine donnera toujours l'impression d'une grande propreté si les murs, les cloisons sont aux couleurs claires et nettes. La salle à manger et le salon par leurs teintes délicates éveilleront l'idée d'un agréable confort.

L'hygiène demande qu'on renonce aux tentures sombres et pesantes, aux moulures compliquées qui donnent asile aux poussières et aux microbes. Elle conseille des murs unis ou simplement recouverts de papiers lavables, à condition toutefois que la colle qui sert à les appliquer contienne un produit antiseptique. D'ailleurs certains murs d'un entretien constant, tels ceux de la cuisine, du vestibule, des chambres de toilette demandent plutôt de la peinture.

Un lambris de faïence ou de céramique, dans la chambre de toilette est une sûreté au point de vue de l'hygiène; les lavages à grande eau y étant plus faciles. Le parquet devrait être carrelé mais les autres pièces de la maison seront parquetées, le bois étant plus sain et plus chaud que les carreaux.

RIDEAUX

Les tentures en tissus lourds doublés et malletonnés, qui autrefois dissimulaient les portes et voilaient les fenêtres, sont délaissés; ils interceptent trop l'air et la lumière. On leur préfère des tentures de mousseline ou de gaze, des popelines, des toiles transparentes de couleurs vives et claires. Autant que possible, on vise à avoir des tissus qui s'harmonisent avec l'ameublement, les boiseries ou les papiers. Les tissus les moins épais et les plus facilement lavables doivent toujours avoir la préférence.

Notre goût du luxe et de la recherche se traduit, à l'heure actuelle, surtout dans l'ameublement; nous aimons voir autour de nous un cadre coquet, d'une élégance minutieusement étudiée et que nous avons créée exprès pour servir de "fond" à notre vie. Aussi la question des tentures, des tissus qui recouvrent fauteuils et divans, tient-elle une place énorme adns la réalisation de notre inférieur. Un des tissus les plus "flatteurs", c'est, évidemment la soie, et nous ne saurions nous en passer. Elle a, d'ailleurs, toujours connu une très grande vogue.

CONSEILS pour la journée

Copyright King Features Syndicate, Inc.

par Frances Drake

Ces conseils sont d'ordre général. Ils n'ont aucun rapport spécial avec la situation de chacun.

LE SAMEDI 13 AOUT

21 mars au 20 avril (Bélier) — Travaillez dans votre intérêt, non pas contre. Amélioration sensible des troubles qui ont altéré votre santé, ces derniers temps. Surveillez votre compte de banque.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Accordez-vous plus de temps pour vous adonner aux activités gratuites qui vous plaisent. Vous verrez plus clair dans les problèmes d'autrui que dans les vôtres.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — A condition de coordonner vos efforts avec ceux de vos proches, vos entreprises communes accuseront de réels progrès. Mettez votre travail à jour. Bonne soirée.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Ne détournez pas votre attention des petits problèmes. Vous ferez preuve de sagesse en évitant les abus gastronomiques. Vous apprenez une nouvelle intéressante.

24 juillet au 23 août (Lion) — Votre naturel charmant vous gagne de nouveaux amis. Les aspects planétaires favorisent les conversations à deux, et le règlement des problèmes délicats.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Cette journée sera l'une des meilleures du mois pour vous. Vous provoquerez d'heureuses réactions en vous montrant plus aimable avec vos familiers.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Votre entrain et votre optimisme sont indispensables à votre entourage. Vous aurez une agréable surprise sur les derniers milles de la journée.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Vous consoliderez une amitié naissante. Le mouvement planétaire favorise vos déplacements. Ne vous exposez pas à faire des erreurs de jugement en parlant trop vite.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — N'achetez rien dont vous pouvez vous dispenser. Les influences planétaires stimuleront votre imagination. Organisez-vous pour ne pas manquer de sommeil.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Faites taire certains caprices qui ne pourraient que nuire à l'épanouissement de votre personnalité. La chance vous favorise sur tous les plans.

21 janvier au 19 février (Verseau) — On vous met en garde contre certaines activités qui nuisent à votre travail régulier. Excellente période pour travailler à l'amélioration de votre caractère.

20 février au 20 mars (Poissons) — Vous serez bien inspiré en vous tenant loin des personnes pessimistes. Vous serez dans l'obligation de sévir contre certains abus. Journée stimulante.

SI VOUS ETES NE UN 13 AOUT

Vous êtes intelligent, raffiné, intuitif et sociable. Vous aimez la franchise et les bonnes manières. Vous êtes bien doué pour la littérature, le journalisme, et vous pourriez tout aussi bien vous illustrer dans le domaine de la médecine ou de la décoration intérieure.

Un samovar n'est pas une théière

On croit généralement et à tort qu'un samovar est une théière. En Russie, on fait du thé en préparant, dans une petite théière, une infusion forte qu'on appelle de l'essence de thé. On verse une petite quantité de cette infusion dans un verre qu'on remplit ensuite d'eau bouillante du samovar. A ce breuvage, on ajoute du sucre et du citron. De fait, le samovar est ni plus ni moins qu'une bouilloire.

Riche Brocard



● De Londres nous arrive ce charmant deux-pièces confectionné de brocard à prédominance de bleu royal. Une veste à manches trois-quarts, retenue à l'avant par un drapé de satin recouvre une robe cocktail aux lignes très simples.

SOULAGEMENT IMMÉDIAT DE
l'asthme
grâce à
DYSNÉ-INHAL coupe immédiatement les crises d'asthme et de fièvre des foins. DYSNÉ-INHAL est un produit perfectionné dans un important laboratoire de France et éprouvé dans le monde entier. Il se compose d'une solution médicamenteuse et d'un appareil pulvérisateur permettant de vaporiser par la bouche un véritable brouillard de particules microscopiques qui pénètrent dans les cavités profondes des bronches. De là une action instantanée, un soulagement immédiat. (Quelques coups de poire suffisent pour arrêter la crise.) DYSNÉ-INHAL peut être utilisé n'importe où, n'importe quand, grâce à l'étui pratique qui se glisse dans la poche ou le sac à main. DYSNÉ-INHAL, éprouvé par le corps médical, soulage les cas les plus désespérés.
SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS.
DYSNÉ-INHAL
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Le courrier de LOUISE

Edifice L'Action Catholique — Chambre 325, Place Jean-Talon — Québec

SANS FORTUNE. — Il n'est pas nécessaire de posséder une fortune pour offrir un cadeau qui a de la valeur. En premier lieu, il importe de trouver ce qui plaira à la personne à qui on l'offrira, en second lieu, on visite les magasins afin de faire un choix plus éclairé, et finalement on soigne la présentation, ce qui ajoute encore à l'attrait de ce qu'on offre.

UNE QUI S'ENNUIE. — Votre père ne veut que votre bien en vous imposant certaines restrictions, mais il ne faudrait pas que sa sévérité aille jusqu'à vous éloigner de lui au point que vous le considériez comme étranger. Il vous faut trouver un moyen de plaider votre cause, en lui exposant clairement les raisons que vous avez de rencontrer des amis, et le bien qui en résulte pour vous. Si votre mère est en mesure d'en causer avec vous, n'hésitez pas à faire appel à son jugement de femme . . . et de maman, pour tirer cette situation au clair.

GINETTE G. — Comme le Courrier de Louise a été créé dans l'intérêt des lecteurs du journal, il ne faut donc pas vous étonner que nous répondions aux questions qui nous sont posées par la voie de ce courrier, plutôt que par lettre personnelle. Votre problème n'est pas unique, et vous n'avez pas à craindre d'être reconnue. Le meilleur moyen de détruire la rivalité qui existe entre deux soeurs est de les éloigner momentanément. Si vos parents n'y voient pas d'objection, c'est ce que vous devriez faire, et comme vous semblez être raisonnable, vous pourriez fournir à votre soeur l'occasion de se faire gâter, en votre absence. Il arrive un âge dans la vie, où il est mauvais que deux soeurs soient habillées de façon identique et ne se différencient en aucune manière, ça nuit au développement harmonieux de leur personnalité. C'est pourquoi une certaine séparation est nécessaire, mais si elle s'avère impossible, bouchez-vous les oreilles, et créez-vous une indépendance "intérieure", qui vous mettra à l'abri de ses malices. Bonne chance.

Trois salades... Trois sandwichs

Faire rôtir deux tranches de pain, d'un côté seulement. Sur le côté non rôti de l'une des tranches, étendre une couche épaisse de salade de poulet. Couvrir de l'autre tranche de pain, en plaçant sur la viande le côté non rôti. Déguster immédiatement ce délicieux SANDWICH A LA SALADE DE POULET.

Préparer d'abord une bonne salade au jambon, du jambon coupé finement. Ajouter du céleri, des radis, du concombre, de la laitue, achés fin et un peu de mayonnaise pour lier. Sur une tranche de pain beurré étendre du fromage à tartiner puis une bonne couche de salade au jambon. Couvrir d'une tranche de pain beurré et manger de bon coeur le SANDWICH A LA SALADE DE JAMBON ET AU FROMAGE.

Faire une bonne salade aux oeufs en procédant comme ceci: hacher finement des oeufs cuits dur, des oignons et du piment vert. Condimenter de persil, de marjolaine, d'une prise de cayenne, de sel et de poivre. Lier d'un peu de mayonnaise.

Beurrer de minces tranches de pain de seigle. Y déposer une tranche de veau ou de boeuf fumé, puis de la salade aux oeufs et une autre tranche de viande. Couvrir d'une tranche de pain beurré. CE SANDWICK A LA SALADE AUX OEUFS ET A LA VIANDE est tout un repas en lui-même.

Des églises aux... tondeuses

Dresser en deux heures le coloris d'une église neuve est un tour de force, même pour les experts du studio C-I-L d'agencements des couleurs, à Toronto.

A trois heures, un vendredi après-midi, le studio recevait un appel de l'église anglicane St. Hilda. Il s'agissait d'élaborer un plan d'agencement de couleurs. Deux spécialistes en décoration, Hugh Campbell et Lena Bienstock se rendirent aussitôt sur les lieux. Ils causèrent avec le pasteur, puis revinrent au studio. Dès cinq heures, le même jour, un plan complet et détaillé était remis à qui de droit.

Accepté au cours de la fin de semaine, le plan fut mis à exécution immédiatement puisque les peintres s'adressaient dès le lundi matin suivant à l'usine de peintures pour obtenir le matériel nécessaire.

L'église St. Hilda est de conception ultra-moderne et sa voûte arrondie rappelle la forme de l'iglou.

"Le plan suggéré faisait un rappel des couleurs des verrières au dessin moderne: sable cubain et turquoise", explique Mlle Bienstock. "Les tentures, précédemment blanches, ont été remplacées par des tentures d'une teinte assortie au sable cubain".

"Le même coloris fut proposé pour la petite chapelle, bien qu'une teinte un peu plus soutenue de turquoise fut choisie".

Dans sa forme actuelle, le studio fonctionne depuis quatre ans sous la direction de M. Campbell. Outre Mlle Bienstock, le personnel comprend deux assistantes et une sténographe. Le travail se divise en trois catégories: institutions, c'est-à-dire écoles, hôpitaux, églises, bureaux; véhicules; produits industriels.

"Mais les institutions fournissent le plus gros de la besogne", déclare M. Campbell.

Très souvent, un plan de décoration est dressé à partir des bleus et autres détails soumis par le représentant des ventes. "Cela nous convient parfaitement", d'assurer Mlle Bems, une des assistantes. "Nous nous représentons les pièces en imagination; d'ailleurs les bleus nous indiquent les dimensions, l'orientation et la perspective, tous des facteurs qui influencent le coloris".

Lorsque des échantillons de tapis, carreaux à plancher et tissus à tentures sont soumis, ils sont conservés pour faire partie de la présentation soumise au client.

Il y a aussi l'aspect psychologique, "qui n'est pas le moins complexe", selon Mlle Bienstock. Par exemple, dans un travail exécuté récemment à la faveur d'un projet d'habitation pour personnes âgées en Alberta, les couleurs ont été choisies avec un soin extrême. Il fallait qu'elles soient gaies, sans être stimulantes. Les considérations psychologiques entrent aussi en ligne de compte dans les coloris pour écoles. "L'âge des élèves sert ici de guide: plus les enfants sont jeunes, plus il faut de couleurs pétulantes".

Tous les projets soumis au studio ne sont pas nécessairement de vastes bâtisses. Il y a aussi des objets qui doivent être habillés de couleur pour être offerts dans le commerce sous leur meilleur jour. Par exemple, Mlle Bienstock a récemment choisi un coloris pour... des tondeuses mécaniques.

Grandeurs 36 à 48



Amincissante et très élégante, cette jolie robe peut être confectionnée de deux façons: jupe étroite ou jupe large. Une boucle garnit l'encolure et les manches sont courtes.

modèles de jupes et se vend

Le patron 9079 donne les deux grandeurs: 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48.

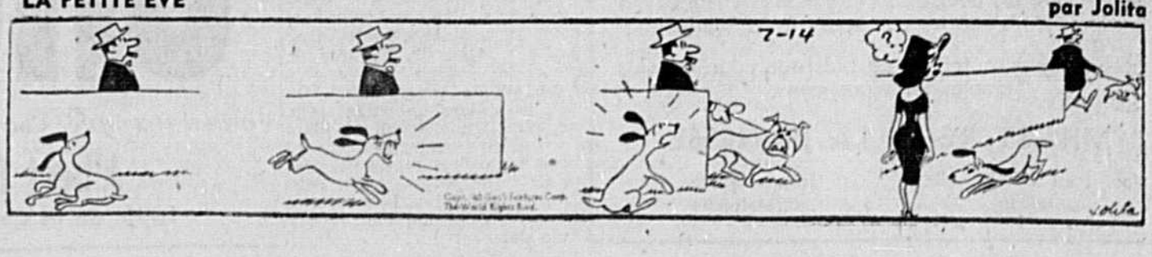
Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos noms et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action Catholique", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P. Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

LA PETITE EVE — par Jolita



A la campagne — Problèmes sociaux — A la ville

LA REGIE DE L'ELECTRICITE SUIVRA-T-ELLE L'EXEMPLE ?

La Commission hydro-électrique de l'Ontario vient de rendre une décision en matière d'expropriation qui devrait tôt ou tard avoir ses répercussions dans notre province. Il s'agit d'une nouvelle façon d'évaluer les dommages causés sur les fermes par les lignes de transmission. Cette nouvelle politique veut dire plusieurs millions de dollars de plus pour les cultivateurs aux prises avec ce fléau des temps modernes.

Pourtant on n'a pas fait de miracles, les membres de la Commission hydro-électrique ont simplement compris qu'il n'étaient pas le 'nombril' du monde et ont accepté en toute humilité d'entrer en négociation avec la Fédération des Agriculteurs de l'Ontario. Comme résultats de ces négociations, par exemple, le prix accordé comme dédommagement pour une tour de transmission qui autrefois se payait $75.00 fut d'abord porté à $200.00 puis à $210.00 l'unité. Chez nous, la régie de l'électricité fixe le dédommagement pour une tour à $100.00 malgré plusieurs travaux présentés par des experts en la matière, démontrant que les taux payés étaient ridiculement bas.

La Commission hydro-électrique de l'Ontario a compris également qu'une ligne de transmission est une nuisance perpétuelle sur une ferme et non un avantage comme certains pseudo-experts semblent le prétendre dans notre province. Ainsi, en Ontario, un cultivateur aura le choix de trois façons différentes pour règler son problème lorsqu'il sera au prise avec une ligne de transmission :

1—Accepter un règlement complet et final dès la signature du contrat de servitude selon les nouveaux taux établis.

2—Accepter de recevoir un premier dédommagement au début pour recevoir ensuite tous les vingt ans un dédommagement additionnel portant intérêt à 5% comme si le paiement avait été fait en entier au départ.

3—Enfin, le cultivateur peut accepter un dédommagement pour vingt ans et après vingt ans, s'il le désire, il peut demander le paiement total de la balance dûe. Dans tous les cas, ces dédommagements lui sont versés sur une base qui tient compte des fluctuations de la valeur des terres survenues au cours des vingt années. De plus, dans tous les cas, le cultivateur a l'avantage de la plus-value, mais n'est soumis à aucune réduction advenant le cas de fléchissement des prix sur la valeur des terres.

Voilà a grands traits quelques-uns des avantages accordées par la Commission hydro-électrique en faveur de la classe agricole.

A l'occasion de constructions de lignes de transmission, plus particulièrement par l'Hydro-Québec et la Shawinigan Water & Power, nous avons eu l'occasion de prendre connaissance d'ordonnances rendues par la régie de l'électricité de la province de Québec. Sans vouloir sous-estimer, ni la valeur, ni l'intégrité des membres de la régie, nous avons eu connaissance de décisions qui ne tenaient nullement compte de la plus-value des terres en culture depuis une vingtaine d'années et qui dénotaient un manque de connaissance en face des problèmes agricoles de l'heure.

Avec la nouvelle formule adoptée par la Commission hydro-électrique d'Ontario, le cultivateur prévoyant pourra jouir d'indemnité accrue chaque fois qu'en raison d'un développement urbain ou autre, sa ferme aura pris de la valeur. Dans le Québec, les lignes de transmission construites à date par l'Hydro-Québec par exemple, pour desservir les centres urbains, resteront gravées dans l'esprit des cultivateurs qui ont eu à en subir les massacres, comme autant de monuments érigés en souvenir d'une ère dictatoriale.

Les lignes de transmission sont appelées à se multiplier en très grand nombre. Les problèmes d'expropriation s'accroîtront dans la même proportion. Il nous semble impensable qu'une régie telle que la régie de l'électricité, qui doit veiller à assurer également la protection des droits de tous, le consommateur, l'exproprié et les compagnies d'utilité publique, ne comptent pas dans ses rangs au moins un représentant de la classe agricole. En définitive, avec la construction de lignes de transmission on peut dire que le progrès se fait en grande partie sur le dos des "habitants". Les lignes de transmission chevauchent les fermes et de plus il est prouvé que le cultivateur ne touche pas sa part du progrès industriel du pays en dépit des sacrifices qu'il doit consentir à ce progrès. Il est temps qu'on sorte des sentiers battus et que l'on songe à une formule en matière d'expropriation qui tiendra compte des réalités et non uniquement de la fantaisie d'individus, sans doute bien intentionnés, mais qui ont une conception erronée de l'agriculture et du travail sur les fermes à l'âge atomique.

Si dans un avenir plus ou moins rapproché, le nouveau gouvernement devait songer à faire quelques changements en ce domaine, la venue d'un ingénieur forestier ou d'un agronome, comme membre de la régie serait certes accueillie avec joie de la part de la classe agricole. Encore, faudra-t-il être prudent, car les véritables experts sur le sujet ne sont pas légions. Le fait pour un individu d'avoir servi de porte-voix à titre d'expert pour le compte d'une compagnie d'utilités publiques ne saurait décerner ipso-facto un diplôme de compétence en matière d'expropriation. Nous avons été à même de constater à maintes reprises que certains individus pouvaient parfois évaluer de façon très différente des objets à peu près identiques. Il semble que le pouvoir de persuasion, si connu de nos jours, peut avoir son influence dans certains cas.

Nous ne demandons pas au gouvernement du Québec d'étatiser comme en Ontario tout le réseau électrique au profit du peuple, ce serait peut-être nous gâter, mais qu'il accorde à la classe agricole au moins une paire d'oreilles compréhensives à la régie de l'électricité.

Guy HAMEL

UNE REFORME AGRAIRE AU QUEBEC

(Suite et fin)

Pour répondre à ces besoins urgents le programme agricole du parti libéral propose d'intéressantes solutions et des mesures énergiques qui devraient être soumises à la prochaine session du Parlement provincial.

Est-il nécessaire de rappeler que pour opérer efficacement toute législation provinciale relative à la mise en marché des produits agricoles doit remplir au moins deux conditions essentielles :

1. n'être pas en contradiction avec d'autres lois déjà existantes;

2. ne pas empiéter sur le domaine légal réservé par la Constitution canadienne à l'autorité fédérale.

Un espoir

Par son souci d'accorder à la politique agricole toute l'importance qu'elle mérite, le nouveau Gouvernement de Québec peut s'assurer la confiance et l'appui stable non seulement des cultivateurs eux-mêmes, mais aussi de la majorité des citoyens vraiment soucieux de progrès.

Pour réaliser un programme aussi vaste et aussi impérieux, une orientation compétente est absolument indispensable. La création d'un Conseil d'Orientation Economique apporterait une heureuse solution et l'on sait que le nouveau Premier Ministre y attache une grande importance.

Vu l'urgence de certaines mesures agricoles dans le Québec, il serait souhaitable que l'on nomme, dans le plus bref délai possible, un comité spécial d'étude et d'enquête pour faite dès la prochaine session les recommandations qui s'imposent. Ceux qui en seront chargés, et trois membres peuvent suffire, devront avoir une connaissance suffisante des conditions actuelles de notre économie agricole et de la vie rurale et devront pouvoir s'assurer la collaboration des principaux organismes agricoles afin de suggérer au gouvernement des mesures qui répondent vraiment aux besoins actuels et futurs de notre population rurale.

Il ne saurait être question pour l'Etat de s'engager sur la voie du "protectionnisme" en offrant aux agriculteurs des octrois et des crédits qui risqueraient de devenir, en certains cas, un encouragement à l'incompétence et à l'inefficacité. Il existe, néanmoins, un vaste champ où l'Etat provincial peut exercer une action bienfaisante par le moyen d'une législation appropriée. En voici un exemple entre bien d'autres.

On sait que, depuis dix ans, les producteurs de lait sont invités durant le mois de juin à souscrire librement à un fonds de publicité en vue de stimuler la consommation du lait et des produits laitiers. Sur un potentiel de $300,000. on n'arrive à peine à recueillir $75,000. Les responsables de cette souscription annuelle disent que les cultivateurs sont disposés à contribuer, mais le mécanisme actuellement utilisé pour faire cette collecte est loin de donner son plein rendement. N'y aurait-il pas moyen d'aider efficacement nos producteurs de lait dans cet effort concerté en adoptant une législation semblable à celle qui autorise la Commission de l'Industrie laitière à percevoir un demi-cent par 100 livres de lait pour les fins de l'organisation professionnelle ?

Un système efficace de mise en marché est aujourd'hui indispensable au progrès de l'agriculture. Car le cultivateur n'a pas, comme l'industriel ou le commerçant, l'entier contrôle de sa production et n'est pas maître du prix auquel il pourra l'écouler. Il est donc nécessaire que l'Etat intervienne pour rétablir un juste équilibre entre l'agriculture et les autres activités productrices, en offrant à l'exploitant agricole un mode de financement approprié à ses besoins normaux et en l'aidant à trouver des débouchés avantageux pour ses produits.

Le grand malaise dont souffre l'agriculture chez nous est le résultat du déséquilibre que l'inflation a créé entre les divers secteurs de production. D'une part, le cultivateur doit acheter à gros prix ses articles d'utilité professionnelle et, d'autre part, il voit ses marges de profit constamment réduites. Cette situation crée une vive inquiétude chez un grand nombre de cultivateurs et de jeunes ruraux qui, par ailleurs aiment la profession agricole et possèdent les qualités pour y réussir. Dans le passé, les interventions de l'Etat furent trop souvent timides, confuses et discontinues, alors qu'on eût souhaité une orientation plus sûre et des mesures plus énergiques et à longue portée.

On voit donc que la réforme agraire qui s'impose au Québec s'étend bien au-delà des techniques de production; elle vise directement l'économie rurale dans son ensemble et, par le fait même, touche au milieu humain lui-même.

Une sociologue rurale bien connue, mademoiselle Helen C. Abell, du Ministère de l'Agriculture du Canada, écrivait récemment à la suite d'une enquête dans plusieurs centaines de foyers ruraux : "L'économie agricole, de nos jours, complique de plus en plus la situation du débutant en agriculture s'il n'est pas assuré d'avance d'une production abondante et de marchés certains pour l'écouler".

De tout ce qui précède ne pourrait-on pas conclure que l'Etat provincial aura convenablement rempli son rôle et répondu à l'attente légitime des agriculteurs s'il leur vient en aide par des politiques de nature à faciliter l'établissement agricole, l'amélioration des conditions de vie à la campagne et l'assainissement des marchés pour les produits de la ferme.

Sur tous ces points le programme politique du parti libéral est précis et réaliste. C'est sans doute l'intention du nouveau gouvernement de le mettre à exécution dans le plus bref délai possible et de déterminer les moyens d'exécution qui dépendent de lui, laissant aux agriculteurs eux-mêmes le soin de choisir les modalités d'action qui répondent le mieux à leurs aspirations et à leurs besoins.

J.-Alphonse Lapointe, agronome

Lettre du Saint-Siège au président de la Semaine sociale du Grenoble

SOCIALISATION ET PERSONNE HUMAINE

Monsieur le président,

Continuant la tradition de vos prédécesseurs, vous avez voulu, au lendemain de votre élection à la présidence des Semaines Sociales de France, faire hommage à Sa Sainteté de vos sentiments déférents et Lui soumettre le programme de vos prochaines assises qui se tiendront à Grenoble sur le thème : "Socialisation et personne humaine".

Le Saint-Père a été sensible à ce geste attestant la continuité d'inspiration d'une institution qu'Il connait bien et depuis longtemps.

Dès l'époque de Sa Nonciature à Paris, il entretenait avec M. Charles Flory, auquel vous venez de succéder, des relations empreintes de la plus cordiale estime. Il peut apprécier notamment la courageuse clairvoyance avec laquelle, au lendemain de la dernière guerre mondiale, les Semaines Sociales abordèrent sous sa direction, avec d'heureux résultats et une audience toujours plus vaste, une série de problèmes particulièrement actuels et délicats.

Sa Sainteté Se plaît à le reconnaître et forme en même temps les meilleurs voeux pour que l'importante institution dont vous assumez désormais la présidence poursuive avec un succès croissant sa belle mission.

A Grenoble, où s'apprête à vous accueillir, entouré d'une élite très avertie, un évêque qui suit avec grande attention l'évolution des problèmes sociaux, vous allez traiter un sujet que rentre dans le cadre d'une des préoccupations fondamentales des Semaines Sociales.

Déjà en 1937 elles considéraient "la personne humaine en péril", et dès la fin du second conflit mondial (1945) elles mettaient à l'étude "les transformations sociales et la libération de la personne". Le rapprochement de ces titres montre que vous savez, quand l'opportunité s'en fait sentir, faire porter votre étude sur des problèmes analogues lorsqu'ils se présentent sous un jour nouveau.

Votre volonté d'assurer en toutes circonstances la dignité et le bien de la personne, et de concevoir les structures sociales en fonction d'elle, fait très heureusement écho à l'enseignement du Souverain Pontife Lui-même. "Les troubles qui ébranlent la paix intérieure des nations, disait-Il dans Son dernier message de Noël, tirent principalement leur origine de ce que l'homme a été traité presque exclusivement comme un instrument, comme une marchandise, comme un pauvre rouage dans une grande machine, comme une simple unité de production. C'est seulement lorsqu'on prendra comme base d'appréciation de l'homme et de son activité sa dignité de personne, que l'on pourra apaiser les conflits sociaux et les divergences, souvent profondes, qui règnent, par exemple, entre les employeurs et les travailleurs" (A.A.S. LII, 1960, p. 28).

Ce principe de base s'adapte aux conditions changeantes de la société. Lorsqu'en 1937, comme on vient de le rappeler, la Semaine Sociale de Clermont-Ferrand estimait "la personne humaine en péril", la menace venait des régimes totalitaires et plus encore de leur philosophie erronée. L'Etat, le Parti, la Race ou le Peuple symbolisé par son chef, en arrivaient à s'attribuer des prérogatives qui n'appartiennent qu'à Dieu. En 1945, les perspectives étaient différentes : les ruines accumulées par la guerre obligeaient aux reconstructions plus urgentes et semblaient rejeter vers une échéance plus lointaine les menaces éventuelles de nouvelles tyrannies. On cherchait dans des structures transformées les possibilités de développements nouveaux, et ces "transformations sociales" semblaient promettre une "libération de la personne". En abordant ce thème, la Semaine Sociale de Toulouse était donc bien dans la ligne de vos traditions.

Les changements survenus depuis marquent une évolution dans le sens d'une socialisation toujours plus universelle et plus profonde. Non seulement les structures économiques et politiques, mais tout un réseau de coutumes, de manières de vivre, d'institutions spontanées ou légales, enveloppent l'individu, le soutiennent et le guident.

Les avantages que comporte cet état de choses, tant dans l'ordre économique et social que dans le domaine culturel sont indéniables : outre qu'il développe le sens de la collaboration et de la solidarité, il permet de donner une satisfaction concrète à des besoins sociaux de première importance : p. ex. le besoin de logement, de cures sanitaires, de sécurité sociale, le besoin d'instruction, de travail, de loisirs.

Mais en contre-partie, la socialisation amplifie démesurément l'appareil bureaucratique, rend toujours plus minutieuse la réglementation juridique des rapports humains dans tous les secteurs de la vie en société, et utilise des méthodes qui comportent un risque grave de ce que l'on caractérise aujourd'hui d'un mot : la "déshumanisation". L'homme moderne voit se restreindre à l'excès, en bien des cas, la sphère dans laquelle il peut penser par lui-même, agir de sa propre initiative, exercer ses responsabilités, affirmer et enrichir sa personnalité.

S'ensuit-il que le processus de socialisation soit impossible à maîtriser et que, prenant toujours plus d'ampleur et de profondeur, il réduira fatalement un jour les hommes au rôle d'automates ? Assurément non. Car la socialisation n'est pas le produit de forces de la nature agissant suivant un déterminisme impossible à modifier. Elle est l'oeuvre de l'homme, d'un être libre, conscient et responsable de ses actes. On doit donc pouvoir tirer parti, d'une part, des avantages qu'elle apporte, mais savoir d'autre part défendre la personne des graves menaces que son développement excessif et désordonné ferait peser sur elle.

Un principe important et bien familier aux habitués des Semaines Sociales, c'est celui qui assigne à l'Etat, en ce domaine, une fonction qu'on est convenu d'appeler "supplétive" ou "subsidiaire". Pie XI, dans l'Encyclique "Quadragesimo anno", l'énonçait en ces termes :

"De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter par leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non pas de les détruire ni de les absorber" (A.A.S. XXIII, 1931, p. 203).

On voit le rôle que peuvent être appelés à jouer dans cette perspective, en vue de sauvegarder la juste autonomie de la personne et de la famille, les "corps intermédiaires", comme on les appelle souvent, c'est-à-dire ces formes d'associations libres et spontanées, bien ordonnées et bien orientées, si souvent recommandées par les Souverains Pontifes et si constamment préconisées également par les Semaines Sociales. En prenant à leur charge les tâches trop lourdes ou trop complexes que ne peuvent affronter à elles seules la personne ou la famille, ces groupements libèrent des disponibilités nouvelles, individuelles ou collectives.

Mais c'est à condition que chacune de ces institutions demeure dans sa compétence propre, qu'elle soit offerte et non imposée au libre choix des hommes. En aucun cas elles ne devront se considérer comme un but et faire de leurs membres un instrument de leur activité. Parlant du "corps intermédiaire" — Pie XI prononçait cette sage mise en garde : "Si le syndicat comme tel, disait-il, par suite de l'évolution politique et économique, en venait un jour à s'attribuer une sorte de patronat ou de droit en vertu duquel il disposerait librement du travailleur (...), l'idée même de syndicat, qui est union à des fins d'entr'aide et de défense, en serait altérée et détruite" (A.A.S., XXXVII, 1945, p. 70).

Ces remarques valent pour toutes formes de domination collective usurpée. Elles valent aussi dans le domaine de la pensée. Les moyens d'instruire le public, de le conseiller, de le guider, ont fait de considérables progrès, et c'est pour l'homme, sans nul doute, une acquisition inappréciable de pouvoir s'instruire, de savoir où s'informer et d'être à même de se former une opinion justifiée. Votre session de Nancy, consacrée aux "Techniques de Diffusion dans la civilisation contemporaine", le relevait déjà à juste titre en 1955. Mais ce serait un abus manifeste que cette même information, écrite, auditive ou visuelle, devienne ce qu'on appelle aujourd'hui une "action psychologique" ayant pour objet d'imposer aux foules des jugements tout faits. Alors en effet le "peuple" serait devenu "masse", selon la distinction mise en si vive lumière par Pie XII dans son message de Noël 1944. "Le peuple, précisait le regretté Pontife, vit de la plénitude de vie des hommes qui le composent, dont chacun, à sa place et à la manière qui lui est propre, est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions. La masse, au contraire, attend l'impulsion du dehors, jouet facile aux mains de quiconque en exploite les instincts et les impressions, prompte à suivre tour à tour aujourd'hui ce drapeau et demain cet autre" (A.A.S. XXXVII, 1945, p. 13).

Ces désordres sont, hélas ! trop souvent facilités du fait que la personne abandonne par inertie une partie de sa prérogative essentielle, qui est de juger librement, après s'être informée loyalement; et cette abdication de soi-même est, en même temps qu'une faute envers la société, un des plus grands périls de notre temps.

Votre prochaine session rendra donc d'éminents services à ses auditeurs en les conviant à réfléchir en chrétiens sur les multiples aspects du phénomène de la socialisation. Qu'ils mesurent devant Dieu la valeur de ces institutions qui leur sont offertes, de ces pressions qu'ils acceptent ou qu'ils subissent. Certes, on l'a dit plus haut, elles facilitent l'existence, car elles réduisent l'effort individuel et accroissent le bien-être collectif, mais pour un chrétien, l'humanisme dont elles sont porteuses ne saurait suffire; il sait que, selon le mot de saint Paul, l'homme régénéré par la grâce doit "user du monde comme n'en usant pas" (cfr. 1 Cor. 7, 31), et qu'il retrouve sa véritable liberté dans la mesure où il prend conscience de la sublime dignité dont il est revêtu, comme homme et comme chrétien. C'est alors seulement qu'il sait prendre la responsabilité de son âme, de sa pensée, et de son action, juger les facilités et les opinions qui lui sont présentées par la vie collective en les rapportant à l'Unique nécessaire, en fonction duquel toutes choses reçoivent leur véritable valeur. En pleine connaissance de cause, mû par son zèle apostolique, il prend alors envers ces communautés qui l'entourent un engagement personnel, fruit d'un choix libre et justifié, résultat d'une réflexion approfondie sur lui-même, sur sa destinée et sur celle du monde : et c'est là pour lui — il faut l'affirmer sans crainte — une façon très utile et très actuelle de témoigner aux yeux des hommes de l'idéal chrétien qui l'anime.

Appelant dès maintenant les plus abondantes lumières sur les travaux de la Semaine Sociale de Grenoble, où seront développés par des Maîtres qualifiés ces thèmes si importants, le Saint-Père envoie de grand coeur à Son Exc. Monseigneur Fougerat, à vous-même, à M. Alfred Michelin, votre zélé vice-président, aux dévoués organisateurs de votre session grenobloise et à tous les semainiers, une large et paternelle Bénédiction Apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes voeux très cordiaux, l'assurance de mon religieux dévouement.

("Osservatore Romano", 15 juillet 1960.)

La grève des salariés et la loi morale

(Deuxième tranche d'une note doctrinale du Comité théologique de Lyon reproduite de la Documentation Catholique du 17 juillet 1960).

1.—Quand la grève est-elle légitime ?

Nous envisageons d'abord les formes classiques de la grève en distinguant la grève politique, la grève révolutionnaire et la grève professionnelle.

La grève "politique"

La grève qui est appelée ici "politique" n'est pas celle qui s'en prend à l'Etat dans la fonction économique. Elle n'est pas non plus simplement celle qui a des incidences politiques. Si, dans ces deux cas, la grève pose, sur le plan du bien commun, des problèmes plus graves et plus nombreux, elle n'en reste pas moins „professionnelle" par nature.

La grève est "politique" lorsqu'elle s'en prend à l'Etat dans l'exercice du pouvoir proprement politique, comme il a été précisé plus haut.

La grève politique est dans la logique du marxisme. En raison de la doctrine elle-même, le syndicat doit servir l'action révolutionnaire du parti. Dans l'Etat communiste, le syndicat devient l'instrument du pouvoir. Du même coup, la grève politique devient illégitime, et même la grève tout court.

La grève politique peut cependant tenter le syndicalisme non marxiste. Certaines décisions politiques entraînent des conséquences pour la vie des salariés. Les dépenses militaires, par exemple, pèsent sur la vie économique et ont des répercussions sociales. Le syndicat peut-il, par la grève, tenter d'amener un changement d'orientation politique susceptible de réduire les dépenses militaires?

S'il le fait au nom des intérêts des salariés dont il a la charge, il juge d'un probrème de bien commun en fonction d'intérêts particuliers. Or, si importants soient ces intérêts, si nombreux soit le groupe intéressé, le bien commun demande à être servi selon ses exigences propres.

Le syndicat peut-il s'établir juge des nécessités du bien commun ? A-t-il le droit de mettre la grève au service d'une politique qui lui paraît servir le bien commun ?

La jurisprudence française condamne la grève politique. Elle ne reconnaît dans la grève qu'un moyen de défendre les intérêts professionnels. Cette jurisprudence ne lèse pas les salariés qui ont à leur disposition les partis pour faire valoir leurs options politiques. Elle sert le bien commun : celui-ci ne peut que gagner à ce que les organisations aient leur vocation propre et s'y tiennent.

La grève politique porte atteinte à la paix civique. Les syndicalistes ont certes le droit de juger les réalités politiques selon la compétence qu'ils ont en cette matière. Mais la grève est autre chose qu'une prise de position : elle est une pression. Elle tend à imposer une décision. Or, dans une société démocratique, c'est au Parlement qu'il appartient de contrôler le pouvoir et, le cas échéant, de le sanctionner.

Toutefois, il peut arriver, qu'en certaines circonstances graves, la grève politique devienne légitime. On l'a vu, en particulier, en 1944 : la grève générale a exprimé la réaction vitale de tout un peuple pour sa libération. C'est que, dans un tel contexte, la grève politique revêt un caractère insurrectionnel : elle est légitime dans la mesure où l'insurrection se légitime elle-même.

La grève "révolutionnaire"

La grève révolutionnaire pose le problème moral de l'insurrection. Elle n'est pas autre chose, en effet, qu'un acte de l'insurrection ou sa préparation plus ou moins prochaine.

On connait la doctrine traditionnelle sur ce point.

L'insurrection est légitime lorsque sont réunies les conditions suivantes : l'Etat, dans sa gestion, trahit habituellement le bien commun en ses éléments essentiels; par ailleurs, il n'y a aucun espoir fondé d'y porter remède autrement que par l'emploi de la force; celui-ci doit être, autant qu'il est possible de le prévoir, assuré du succès et ne pas entrainer de

(Suite à la page 17)

Me Denis Plante



NOTAIRE A MONTMAGNY

est heureux d'annoncer à toute la population de Montmagny et des environs l'ouverture de son étude légale au 32, rue St-Thomas, Montmagny, Me Plante succède à Me Louis Pelletier, décédé le 4 juillet dernier. Me Plante est le fils du notaire et de Mme Philippe Plante, d'Armagh et le frère du docteur Gustave Plante, député de Bellechasse à l'Assemblée Législative. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec et ses études juridiques à l'Université Laval. Sa commission de notaire est datée du 11 juin 1960. (**)

Professeurs admis au sein de la C.A.U.T.

M. Paul Painchaud, secrétaire-trésorier de l'Association des professeurs de l'enseignement universitaire du collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal, annonce que cette association vient d'être admise dans l'Association canadienne des professeurs d'université, (C.A.U.T.). Le groupe de professeurs de Brébeuf est le troisième de langue française à faire partie de la C.A.U.T., les deux autres étant l'Université de Montréal et Laval.

La C.A.U.T., d'après M. Painchaud qui enseigne la science politique à Brébeuf, est une organisation nationale et professionnelle composée d'environ trente universités et collèges.

Son but est "de promouvoir les intérêts des professeurs et des chercheurs dans les universités canadiennes, et d'établir les critères de la profession, tant du point de vue intellectuel que matériel et social". Il ajoute que l'Association nationale défend les principes de liberté académique et de sécurité financière qu'elle considère comme indispensables à toute institution universitaire pour l'accomplissement de ses responsabilités envers les étudiants et la société.

Le permis de conduire est un privilège

Le nombre croissant des mortalités et des blessures causées par les accidents de la route ne laisse aucune place à l'optimisme et nécessite des mesures plus rigoureuses.

Le permis de conduire est un privilège accordé sous certaines conditions, rappelle un porte-parole du ministère provincial des Transports et Communications. La complexité de la circulation impose à tout usager de la route la stricte observance du Code de la route.

Il faut bien admettre que l'excès de vitesse et toutes autres infractions à la loi sont peu compatibles avec la maîtrise du véhicule et l'aptitude de prévenir les accidents: à mesure que la vitesse augmente, la sécurité diminue. Il en est de même lorsqu'on suit de trop près. Des circonstances imprévues peuvent imposer au conducteur qui précède un arrêt brusque, qu'il n'aura pas le temps matériel de signaler. Serez-vous capable d'arrêter devant cet obstacle imprévu ? Les collisions "à l'arrière" impliquant plusieurs véhicules et des pertes de vies sont encore très fréquentes de nos jours.

La sécurité sur nos routes rend essentielle la collaboration de chaque conducteur et le respect des droits des autres usagers:—

1. Ne surestimez pas les possibilités de vos réflexes;
2. Circulez toujours à l'extrême droite, ou aussi près que possible de la bordure droite, du chemin;
3. Signalez toute intention de ralentir, d'arrêter ou de virer;
4. Adaptez votre vitesse au flot de circulation;
5. Laissez une bonne distance entre votre véhicule et celui qui précède;
6. Cédez le droit de passage même si l'autre le réclame à tort.

C'est de votre vigilance et de votre attitude au volant, que dépend la conservation du privilège de conduire.

L'hon. Lesage au congrès de l'Union des Municipalités

Le premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage, sera le conférencier invité au dîner de clôture du congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, à Montréal, le mercredi 31 août.

Ce dîner aura lieu le midi, en l'hôtel Reine Elizabeth, et clôturera les assises de trois jours que présidera le Dr Camille-A Roussin, président de l'Union des Municipalités.

Sénateurs démocrates



● La réouverture des séances du Sénat américain, ces jours-ci, a été suivie d'une réunion des principaux leaders démocrates, dont les sénateurs Olin Johnston (Caroline du Sud); Lyndon Johnson (Texas), candidat vice-présidentiel aux prochaines élections américaines; le sénateur John F. Kennedy, candidat démocrate officiel à la présidence ;et le sénateur Henry Jackson, président du Comité démocrate national.

Mêmes limites de prises de canards pour protéger les oiseaux aquatiques

La chasse des tourterelles tristes en Colombie-Britannique, et des limites de prises de canards légèrement plus élevées en Saskatchewan, voilà les seuls points intéressants que comportent pour les chasseurs canadiens les règlements de cette année concernant les oiseaux migrateurs, règlements annoncés par le Service canadien de la faune du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

La rareté continue des canards dans tout le Canada a maintenu les limites de prises, dans la plupart des cas, au même niveau que l'an dernier, et la rareté des morillons à tête rouge et des morillons à dos blanc dans les Prairies n'a permis de comprendre qu'une des deux espèces dans la limite quotidienne des prises de canards en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Les chasseurs de la Saskatchewan pourront tuer un canard de plus par jour que l'an dernier et en posséder trois de plus, mais ailleurs les limites de prises sont demeurées les mêmes que l'an dernier. Les limites concernant les foulques, les râles et les poules d'eau ont été réduites dans toutes les provinces où les chasseurs s'adonnent à leur chasse, et elles sont maintenant identiques aux limites des prises de canards; mais ces limites ne s'appliquent pas aux Indiens, Esquimaux, Métis et autres personnes qui vivent du produit de la chasse et du trappage.

La limite quotidienne des prises pour ces personnes est de 25 foulques, râles et poules d'eau.

On a établi à titre d'essai une saison de chasse aux tourterelles tristes dans le centre méridional de la Colombie-Britannique, du 3 au 30 septembre. A titre d'essai, on permettra aux chasseurs du Québec d'utiliser leur canot automobile à moins de 200 pieds de leur affût pour aller chercher les oiseaux morts ou tuer les oiseaux blessés, lesdits canots pouvant transporter des fusils chargés. Au Nouveau-Brunswick, les affûts entourés d'eau sont maintenant permis.

Les règlements seront également moins sévères en ce qui concerne les "appâts", c'est-à-dire le fait de placer de la nourriture régulièrement à un endroit pour inciter les canards à y revenir. Auparavant, cette pratique était interdite au cours des deux semaines précédant l'ouverture de la saison de chasse. Désormais, la chasse pourra commencer une semaine après que cette nourriture aura été enlevée, à la satisfaction du garde-chasse provincial. Toutefois, si l'on y répète le dépôt d'appâts, la chasse sera interdite dans cette région pour le reste de la saison de chasse.

Nouveau prélat de Sa Sainteté

Berlin, N.-H. — Un membre distingué du clergé Franco-Américain du diocèse de Manchester, N.-H., vient de recevoir de Rome, l'honneur de la Prélature Romaine.

Il s'agit du Rév. J.-Alphéri Lauzière, V.F., doyen du clergé catholique du comté de Coos, curé-fondateur de la paroisse St-Joseph, à Berlin, N.-H., nommé Prélat Domestique.

La cérémonie d'investiture, sera marquée par de brillantes manifestations religieuses et civiles, qui auront lieu, par une heureuse coïncidence, à la Fête du Travail, le 5 septembre prochain.

Le nouveau Prélat Domestique, est originaire de St-François du Lac, P.Q. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Nicolet.

Emigré aux Etats-Unis, avec sa famille, le Rév. Alphéri Lauzière a été ordonné prêtre à Baltimore Md, en 1917 par Son Eminence le cardinal Gibbons.

C'est en appréciation de son zèle, de son dévouement, de ses travaux et de ses oeuvres, que Rome vient de l'élever au rang de Prélat Domestique.

Cours du soir à la faculté des Lettres

COURS D'ANGLAIS

Des cours du soir d'anglais auront lieu de nouveau cette année à la Faculté des Lettres de l'Université Laval. Ils préparent, selon le cas, au certificat élémentaire, au diplôme, au certificat d'études supérieures (licence) de langue et littérature anglaises. Les cours se font le lundi et le mercredi soir, de 7 h. 30 à 9 h. 30. On est prié de s'y inscrire dans la semaine du 11 septembre.

COURS DE FRANÇAIS

La Faculté des Lettres de l'Université Laval organise de nouveau cette année des cours du soir de français à l'intention des personnes de langue anglaise ou de langue étrangère. Ces cours se font le lundi et le mercredi, de 7 h. 30 à 9 h. 30, au Collège Universitaire, 25, rue Ste-Famille. Ils commenceront le mercredi 14 septembre.

BIBLIOTHECONOMIE

Toute personne désireuse de se perfectionner dans l'administration et le travail de bibliothèque peut suivre des cours à la Faculté des Lettres de l'Université Laval, en vue du diplôme de bibliothéconomie. Les cours ont lieu quatre soirs par semaine: le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, à 5 h. 15. C'est le mercredi 14 septembre que commenceront les cours. On peut s'y inscrire sans être bachelier ès arts.

COURS DU SAMEDI

Les professeurs de collège, les instituteurs et les institutrices, les personnes cultivées et les élèves-maîtres déjà bacheliers peuvent suivre les cours du samedi à la Faculté des Lettres, en vue de diplômes supérieurs dans les disciplines suivantes: langue et littérature anglaises, histoire, langue et littérature grecques, langue et littérature latines. On peut préparer le baccalauréat en histoire, le certificat de grec (licence), le certificat de latin (licence), le certificat d'anglais (licence, maîtrise). Les cours ont lieu le matin, de 9 heures à midi. Ils commenceront le samedi 17 septembre, à 9 heures.

COURS DE LANGUES

Le grand public est invité de nouveau à suivre cette année les cours du soir d'allemand, d'espagnol, d'italien, de portugais et de russe, à la Faculté des Lettres de l'Université Laval. Ces cours seront donnés par Mme Ilonka Schmidt-Mackey, MM. Richard Pattee, Ignacio Soldevila, Mme Lyse-Coupal Dorion, et M. l'abbé Pietro Pio Principi. L'inscription se fera dans la semaine du 11 septembre.

Appréhendé au Congo

BRUXELLES. — (Reuters). — Gabriel Makoso, rédacteur du quotidien catholique Courrier Afrique, à Léopoldville, a été appréhendé là-bas hier pour "avoir mis en danger la sécurité de l'Etat", mande l'agence de nouvelles belga Belga.

Un aviateur de Baie-des-Sables en Sardaigne



● Le caporal Albert Michaud, fils de M. et Mme Zénon Michaud, de Baie-des-Sables, province de Québec, effectue la visite périodique de l'habitacle des chasseurs à réaction Sabre de l'Unité d'armement aérien de la RCAF, installée à Decimomannu - Sardaigne. Le caporal Michaud, mécanicien d'aviation, a suivi la 421ième escadrille de chasse sur cette île méditerranéenne pour une période de trois semaines d'entraînement intensif au tir aérien. Le caporal Michaud est affecté à la 2ième Escadre de chasse de la RCAF, à Grostenquin-France, où il arriva en octobre 1958, accompagné de son épouse, née Geneviève Forseille, originaire de Namoa-Alberta, et de leur fille Colette, âgée de cinq ans et demi. Depuis leur arrivée en Europe, les Michaud ont profité des périodes de congé pour voyager, visitant ainsi la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne et l'Espagne. Ils ont l'intention cet été de visiter la Hollande et le Danemark.

Premier contingent à se rendre au Congo

Ottawa — (P.C.) — Le quartier général de l'Armée a annoncé que la deuxième et la troisième envolée de l'ARC pour transporter les militaires canadiens au Congo quitteront Trenton, en Ontario, à destination de Léopoldville.

Le premier contingent a décollé de Trenton mardi à 4 heures. Le voyage dure 40 heures.

Le quartier général a précisé que, au début, des groupes peu nombreux et autonomes sont aéroportés au Congo. Les envolées d'aujourd'hui, à 2 heures cet après-midi et à 11 heures ce soir, transporteront des unités de 12 et 10 militaires respectivement, avec une faible quantité de fournitures et d'approvisionnements.

Deux journalistes canadiens nommés pour accompagner les troupes canadiennes au Congo s'embarqueront sur la troisième envolée. Il s'agit de Bernard Dufresne de la Presse Canadienne et de Norman McLeod de l'agence United Press International.

M. Dufresne, âgé de 35 ans et originaire de Richelieu, au Québec, possède 11 années de service à la Presse Canadienne à Montréal, Québec et Ottawa. Il parle couramment le français et l'anglais. Le français est largement utilisé au Congo, où une grande proportion de la contribution canadienne à la force d'urgence de l'ONU est bilingue.

M. MacLeod, âgé de 61 ans et originaire de Toronto, occupe le poste d'administrateur général adjoint pour le Canada et de chef du bureau d'Ottawa de l'agence United Press International.

Surpris en possession de faux billets de $10.

Montréal — (P.C.) — Trois hommes ont été arrêtés par la Gendarmerie Royale, mardi soir, en rapport à la circulation de faux billets de banque dans la province depuis quelques mois.

Deux de ces individus, âgés de 25 et 23 ans, ont été appréhendés par la Sûreté municipale, et remis aux autorités de la Gendarmerie.

Ils avaient un faux billet de $10. en leur possession.

Le troisième homme a été arrêté en dehors de la ville; la police a révélé qu'il transportait un certain nombre de ces faux billets.



DU NOUVEAU A QUEBEC

Une Caravane d'automobiles

VOYEZ PAR VOUS-MEME



La plus grosse livraison d'automobiles faite à un vendeur autorisé de la Province de Québec.

EXTRAORDINAIRE Extraordinaire

LA VENTE LA PLUS SENSATIONNELLE DE L'ANNEE

VENEZ VOIR ET COMPAREZ NOS PRIX

FACILITES DE PAIEMENT NOUVEAU

LIVRAISON LE JOUR MEME DE L'ACHAT

Laurentide AUTOMOBILES INC 1955

25 DORCHESTER SUD

(LA POINTE AUX LIEVRES)

CINQUANTE-TROISIEME ANNEE, No 16,332 — CANADA

QUEBEC, VENDREDI 12 AOUT 1960 PAGE 9

Confiez vos travaux d'IMPRESSION, de RELIURE et de PHOTOGRAVURE aux ateliers les plus modernes de l'Est de cette province.

L'ACTION CATHOLIQUE

Annoncez régulièrement dans l'"ACTION CATHOLIQUE", le grand quotidien de Québec. Votre commerce ne s'en portera que mieux.

Bel hommage à la mémoire du maire Rioux

Ste-Anne-des-Monts (Spéc.) — Vendredi le 5 août dernier, en l'église de Ste-Anne-des-Monts, un émouvant hommage a été rendu à la mémoire de M. J.-Romuald Rioux, maire de Ste-Anne-des-Monts et industriel bien connu de la région.

Le regretté disparu était originaire de Bic. Domicilié à Ste-Anne-des-Monts, depuis 8 ans, il fut élu maire de cette municipalité pour la première fois en mai 1955 et réélu par acclamation en 1957 et en 1959. Il détenait encore cette fonction lorsque la mort le frappa soudainement lundi, le 1er août dernier, à l'âge de 54 ans et 8 mois. C'est par une résolution unanime que les membres du conseil de Ste-Anne-des-Monts décrétèrent des funérailles civiques en hommage au regretté disparu.

Le service funèbre fut chanté par le curé de la paroisse, Mgr Alcidas Bourdages, P.D., assisté de MM. les abbés M. Trudeau et G. Ste-Croix.

Le corbillard de la maison Eloi Lepage était précédé de deux landaux de fleurs; Portaient le cercueil M. le pro-maire Paul-E. Lévesque et MM. les conseillers Emile Michaud, Joseph-E. Pelletier, Ls-Ph. Dionne, Joseph Létourneau et Paul Fournier. M. Hermel Pelletier, secrétaire-trésorier de la municipalité, portait la croix.

Des représentants de toutes les organisations paroissiales auxquelles le défunt avaient adhéré activement suivaient la dépouille mortelle à titre de porteurs d'honneur. Nous distinguions, entre autres, MM. Sid-B. Veces, Lucien Couturier, Henri Roy, Bertrand Thibault et Louis Côté, du Club Richelieu de Ste-Anne-des-Monts; MM. Maurice Lefrançois, Gérard Lepage, Omer St-Pierre, et Dr Ovide Bernatchez, O.D., de la Chambre de Commerce de Gaspé-Nord; MM. Albert St-Pierre, Rodolphe Richard, Clément Tremblay, Maurice Tanguay et Adrien Lévesque de la Ligue du Sacré-Coeur; MM. L.-P. Langelier, notaire, Jean-Marc Chenel, Noël Pelletier et André-Albert Fournier des Corporations scolaires paroisse et village; MM. Jean-Baptiste Am. Pelletier, Me Bertrand Tremblay, Hébert Pelletier, Réal Therriault, Léonard L'Italien et Léo Gasse du Conseil local des Chevaliers de Colomb.

Le service d'ordre était sous la direction du chef de police, M. Egide Trépanier, assisté de MM. Mercier et Emond, de la police-provinciale.

Le défunt laisse dans le deuil, son épouse née Irène Verrault; ses filles: Mme René Roy (Thérèse), Denise et Louise; son fils: Louis-Jean; son gendre: M. René Roy de Ste-Anne-des-Monts; sa mère: Mme Ernest Rioux de Bic; ses frères: MM. Lorenzo Rioux de Montréal et Jean Rioux de Bic; ses soeurs: Mmes Bernardin Bellavance de Bic, Mme Yvon Lepage et Mlle Martine Rioux de Montréal; de nombreux beaux-frères et belles-soeurs; M. et Mmes Louis Verrault de Montréal, M. et Mme Wilfrid Verrault, M. Antonio Verrault, le capitaine et Mme René Verrault, M. et Mme Raymond Verrault, M. et Mme Charles Verrault, le capitaine et Mme Charles L'Italien, tous de Méchins; M. Ls-Ph. Verrault de Aylmer. Il avait également plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines neveux et nièces.

Heureux gagnants des "olympiades"

DESBIENS (D.N.C.) — Les heureux gagnants des grandes olympiades 1960, organisées par l'O.T.J. de Desbiens ont été vendredi soir dernier chaudement applaudis lorsqu'ils se sont vu décerner les prix qu'ils s'étaient mérités la veille.

Un nombre assez impressionnant d'enfants et même de parents assistaient à cette manifestation. De magnifiques prix d'une valeur totale d'environ cinquante dollars furent distribués aux héros de la soirée.

Ces trophées furent remis aux jeunes vainqueurs des mains de M. Louis-Joseph Néron et de Mlle Lisette Fortin, maire et mairesse de la plage.

Voici la liste des heureux gagnants :

1. Daniel Boudreault; 2. Serge Bergeron; 3. Réal Friolet. 1. André Fortin; 2. Denis Asselin; 3. Jocelyn Tremblay; 1. Daniel Boudreault; 2. Robert Beaupré; 3. France Martel.

Filles : 1. Monique Boutin; 2. Claire Verreault; 3. Linda Asselin. 1. Guylaine Boucher; 2. Linda Asselin; 3. Claudine Tremblay.

JEUX DES MOYENS — garçons : 1. Clément Tremblay; 2. Clément Cloutier; 3. Claude Martel. 1. Réal Bouchard et Claude Doucet; 2. Christian Boudreault; 3. Gérald Savard.

Filles : 1. Marcelle Boivin; 2. Brigitte Julien; 3. Diane Girard. 1. Brigitte Julien; 2. Cécile Desmeules; 3. Estèle Potvin.

JEUX DES GRANDS — Garçons : 1. Louis-Joseph Néron; 2. Pierre Ruel; 3. Léon Lapierre. 1. Martin Villeneuve et Berthol Boivin.

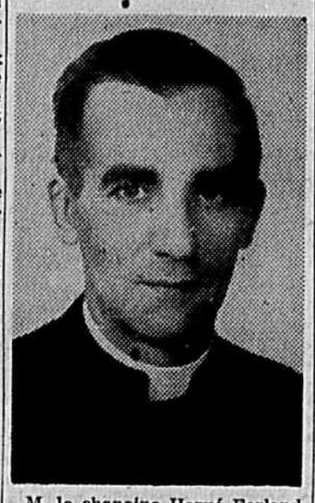
Filles : 1. Diane Gervais; 2. Gina Boivin; 3. Diane Tremblay. 1. Germaine Néron; 2. Diane Tremblay; 3. Ruth Côté.

Le tirage d'une magnifique coutellerie d'une valeur de douze dollars a été organisé afin de permettre à l'O.T.J. d'attribuer des prix semblables lors de la parade des chars allégoriques qui aura lieu jeudi prochain le 11 août.

Ottawa — (P.C.) — Le ministère des Affaires extérieures surveille de près la situation qui prévaut au Laos, où l'armée a perpétré un coup d'état, mardi. Jusqu'ici toutefois, le ministère a reçu peu de renseignements sur la marche de la révolution.

Nouveau curé à St-Fabien

ST-FABIEN, (D.N.C.) — C'est avec une très grande joie que les paroissiens accueillaient dimanche le 31 juillet 1960, leur nouveau pasteur, M. l'abbé Philippe Mercier, curé de St-Antoine de l'Ile aux Grues depuis au-delà de 3 ans.



M. le chanoine Hervé Ferland, v.f., qui fut curé de la paroisse pendant 10 années, est nommé curé de St-Alexandre, Kamouraska et fut installé cette même journée par Mgr Clément Leclerc, p.d., supérieur du collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

L'intronisation eut lieu à 3 h. présidée par M. l'abbé Charles Dumais, curé de St-Paul de Montmagny et délégué de l'Ordinaire, qui expliqua les fonctions et les charges d'un pasteur de paroisse, aussi le passé du nouveau curé, âgé seulement de 45 ans, né le 7 octobre 1914 à St-Damien de Buckland, Bellechasse, du mariage de M. William Mercier et de dame Marie-Louise Goupil, décédés depuis 15 ans. Il est le treizième d'une famille de 18 enfants dont un frère est prêtre, M. l'abbé Dollard Mercier, aumônier de la maison provinciale des Frères du Sacré-Coeur à l'Ancienne-Lorette et une soeur religieuse, la Révde Mère St-Rémi de la congrégation des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel - Secours de St-Damien, professeur au couvent de St-Odilon de Dorchester.

Il fit ses études primaires à St-Damien, son cours classique chez les Pères Rédemptoristes de Ste-Anne-de-Beaupré et à St-Victor, Beauce; sa théologie chez les Pères du St-Esprit et au Grand Séminaire de Québec. Il fut ordonné prêtre avec son frère Dollard à St-Damien, le 18 mai 1940.

Il fut professeur pendant 12 ans de l'école supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière; un an en mission à Cuba; un an de nouveau professeur à l'école de Ste-Anne; un an vicaire à St-Pamphile de L'Islet; deux ans vicaire à St-Thomas de Montmagny; trois ans curé de l'Ile-aux-Grues et le 1er juillet 1960 il était nommé curé de la paroisse de St-Fabien de Panet.

Dans le cortège qui précédait le nouveau pasteur on remarquait MM. les chanoines Thomas Bélanger, curé de St-Pamphile, Léon Bélanger, 1er assistant-supérieur du collège de Ste-Anne, M. l'abbé Charles Dumais, curé de St-Paul de Montmagny, son frère Dollard, aumônier de la maison provinciale des Frères du S.-C. à l'Ancienne-Lorette, MM. les abbés Eugène Bernier, curé de Ste-Lucie de Beauregard, Arthur Gagnon de St-Marcel, Robert Hudon de N.-D.-du-Rosaire, Gérard Fortin de St-Adalbert, Léon Laplante de Ste-Félicité, Sylvio Picard de Ste-Euphémie, Fernand Bernier, directeur spirituel des élèves au collège de Ste-Anne, Liguori Lemieux, vicaire à St-Pamphile, Alban Lord, vicaire à St-Paul de Montmagny, Yves Leclerc à St-Thomas, Antonin Bélanger à St-Esprit à Québec, Loyola Caron, professeur à l'école d'Agriculture de Ste-Anne, Gilles Brisson, premier prêtre de la paroisse ordonné en l'église de St-Fabien de Panet avec M. l'abbé Olier Rosseberry, prêtre des Missions Etrangères de Ste-Lucie-de-Beauregard, paroisse voisine, le 29 juin dernier par Son Exc. Mgr Bruno Desrochers, évêque du diocèse, Ulric Bilodeau, ecclésiastique, de la paroisse, au Grand Séminaire de Ste-Foy, Fr Lucien-Marie (Paul-Henri Gagné), également de la paroisse, au séminaire des Pères Maristes d'Ottawa.

La lecture de la lettre de nomination de S. Exc. l'Evêque fut faite par M. l'abbé Léon Laplante, curé de Ste-Félicité.

Dans sa première allocution, le nouveau curé remercia d'abord : Son Excellence de lui avoir donné la belle paroisse de St-Fabien de Panet; M. l'abbé Charles Dumais, curé de St-Paul de Montmagny, des bonnes paroles à son égard; les paroissiens de l'Ile-aux-Grues des grands sacrifices qu'ils se sont imposés pour venir le reconduire; ses parents et amis de St-Damien de Buckland et des environs; aussi la forte délégation du clergé, enfin les nouveaux paroissiens.

Au salut solennel présidé par M l'abbé Philippe Mercier, nouveau curé, MM. les abbés Eugène Bernier, curé de Ste-Lucie-de-Beauregard, et Arthur Gagnon, curé de St-Marcel, assistaient comme diacre et sous-diacre.

Visite du nouveau vice-consul de France chez le maire Hamel



● S. H. le maire Wilfrid Hamel a souhaité la bienvenue au nouveau vice-consul de France à Québec, en la personne de M. Jacques Longuet. Ce dernier a profité de sa première visite officielle pour aller saluer le maire Hamel à l'hôtel de ville, hier, en compagnie de M. Georges Denizeau, consul général de France à Québec. Le premier citoyen de Québec a invité le distingué visiteur à signer le livre d'Or de la cité. La photo ci-dessus a été prise, alors que le maire Hamel accueillait M. Longuet dans les salons de la mairie. On remarque de g. à d., M. Denizeau, le maire Hamel et M. Longuet. Ce dernier était attaché au département des Affaires étrangères à Paris. Sa nomination à Québec constitue un premier poste en Amérique du Nord pour lui. (Photo, de l'"Action Catholique", Roger Bédard).

Le 10 septembre, les services aériens seront paralysés par l'opération "Sky Shield"

MONTREAL. — L'opération "Sky Shield" organisée par le commandement de la Défense aérienne nord-américaine nécessitera l'annulation d'environ 25 envolées d'Air Canada, tôt dans la matinée du 10 septembre, et en retardera plusieurs autres, a annoncé aujourd'hui M. H.-W. Seagrim, vice-président des Opérations d'Air Canada.

En effet, durant une période de six heures ce jour-là, au Canada, en Alaska et dans la partie continentale des Etats-Unis, tous les avions civils et tous les avions militaires ne participant pas à l'exercice devront rester au sol.

"Air Canada regrette sincèrement les inconvénients qui en résulteront pour ses voyageurs", a ajouté M. Seagrim. "Mais dans l'intérêt de la défense nationale, nous collaborons pleinement avec les autorités militaires".

Il a précisé que deux vols transatlantiques, l'un partant de Vancouver et l'autre de Toronto, auront lieu plus tôt afin que les avions soient à la distance requise de 600 milles du continent avant le début de l'exercice.

Les bureaux locaux d'Air Canada prennent les dispositions nécessaires pour avertir du changement d'horaire les passagers ayant retenu leurs places à bord des envolées affectées par les manoeuvres de NORAD.

L'opération "Sky Shield" est destinée à vérifier l'efficacité du système de défense aérienne de l'Amérique du nord, y compris les lignes de radar.

Elle durera de 11 h., du soir, le 9 septembre à 5 h., du matin, le 10, heure avancée du Pacifique, et heure normale des Montagnes Rocheuses; de 1 h. à 7 h., du matin, heure avancée du centre; de 2 h., à 8 h., du matin, heure avancée de l'est; de 3 h., à 9 h., du matin, heure avancée de l'Atlantique et de 3 h. 30 à 9 h. 30 du matin, heure avancée de Terre-Neuve.

Ils désirent que le gouvernement assume la direction de l'aéroport de Porcupine bientôt

OTTAWA, (P.C.) — Six délégués de Timmins en Ontario, ont demandé au ministère des Transports d'assumer la direction de l'aéroport de Porcupine dès le 1er octobre.

Cette délégation, dirigée par M. J.-E. Brunette, maire de Timmins et président de la corporation de l'aéroport, a soumis une requête à M. R. W. Goodwin, directeur de la division de l'aviation civile du ministère.

Cette requête a pris la forme d'une résolution adoptée par la commission de l'aéroport, vendredi dernier. Elle stipulait que les budgets municipaux accrus permettaient mêmes aux localités concernées d'augmenter leurs dépenses à l'égard de l'aéroport, nécessitant des travaux de rénovation de l'ordre de $83,000.

Les localités, soit Timmins, Tisdale, Whitney et les Cantons de Mountjoy, ont déjà investi la somme de $47,051 à cette fin.

A la suite de la rencontre, M. Goodwin a déclaré qu'on leur avait assuré que l'aéroport poursuivrait son activité.

Pas plus de 35 employés mis à pied ?

MONTREAL. — (P.C.) — Le colonel R.-T. Bennett, commandant du 25e entrepôt central des magasins militaires, a déclaré qu'un maximum de 35 employés se trouveraient mis à pied par suite d'une réorganisation du travail.

Il faisait allusion à une déclaration faite aux Communes hier par M. J.-P. Deschâtelets, libéral de Montréal-Maisonneuve-Rosemont, à l'effet que dés centaines d'employés civils à l'entrepôt central serait mis à pied le 1er septembre.

"La politique du gouvernement est de reviser notre organisation périodiquement pour voir si le travail à effectuer nécessite plus ou moins d'employés" a dit le colonel Bennett.

"Cette révision s'effectue tous les deux ou trois ans. Le dernier relevé a démontré que notre travail pouvait être effectué avec quelque 200 emplois de moins".

La plupart des emplois ont été éliminés puisqu'il n'y a pas eu d'embauchage pour remplacer les hommes qui avaient atteint l'âge de la retraite, a-t-il dit. Les autres qui sont touchés, soit de 30 à 35, seront mis à pied le 1er septembre.

Le colonel Bennett a dit que ceux qui seront remerciés de leurs services ont reçu un avis et l'on tente de les transférer à d'autres emplois du gouvernement.

L'entrepôt central compte actuellement un personnel de quelque 2,000 civils.

Pronos pessimistes de M. S. Romualdi

Par Forbes RHUDE.

GENEVA PARX. — (P.C.) — Les communiste tentent maintenant de s'établir dans les centrales syndicales et dans les autres mouvements libéraux de l'Amérique latine. C'est l'opinion qu'exprimait hier soir M. Serafino Romualdi à la conférence de l'Institut canadien sur les affaires publiques.

BURLINGTON, Ont. (P.C.) — Iris Thurlwell, une Torontoise de 18 ans, a été choisie hier soir Miss Canada 1960.

Barbara Lamontagne, de Québec, s'est classée deuxième, suivie, dans cet ordre, de Doreen Serwa, de Kelowna, C.-B., Pegi Clarkson, Niagara-on-the-Lake, Ont., et et Marguerite Mares, de Richmond, C.-B.

Mgr A.-M. Parent en Amérique du Sud



● Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval, partira de Québec jeudi le 18 pour se rendre en Amérique du sud et au Mexique en vue de représenter l'Université Laval, au congrès de la Fédération des Universités catholiques, tenu à Rio de Janeiro du 21 au 28 août, ainsi qu'au congrès de l'Association internationale des Universités qui aura lieu à Mexico du 6 au 12 septembre.

Un grand pas en avant !

GENEVE, (Reuter) — L'Union soviétique a déclaré, hier, qu'elle était disposée à accepter un total de 15 postes de contrôle sur son territoire sous l'empire d'un accord Est-Ouest, sur l'interdiction des essais nucléaires.

Escarmouches au Nigéria

KADUNA, Nigeria, (Reuters) — La police de Kaduna a rapporté que trois personnes ont été tuées et 12 personnes gravement blessées hier à la suite de perturbations politiques à Maiduguri, dans le nord de la Nigéria.

Nouvelles de Chicoutimi et de Jonquière

Ecole normale

Jonquière. — (DNC) — A la suite d'une enquête menée par les éducateurs du Saguenay Inc. relativement à l'établissement d'une école normale dans notre région. Le Saguenay-Lac-St-Jean a un besoin urgent d'une école normale pour garçon dès septembre prochain. On a constaté que 75 garçons ayant complété leur 11e ou 12e année seraient désireux d'entreprendre ce cours, mais que cependant, ils avaient été refusés par l'une ou l'autre des cinq écoles du genre déjà existantes dans notre province.

Ce résultat démontre très éloquemment que notre région a un réel besoin d'une école normale dès septembre prochain. A cet effet, selon Me Paul Bouchard notaire de Jonquière, le gouvernement provincial devra donner suite à l'offre que lui faisait en mars dernier la Commissio ndes écoles de la cité d'Arvida de mettre à la disposition du Département de l'Instruction Publique, quatre classes de l'école secondaire afin de permettre d'abriter temporairement une école normale pour garçons. Cette offre est la plus acceptable si l'on considère qu'elle avait été faite en mars dernier aux conditions que pourra exiger le gouvernement et que de plus elle serait très bien située, vu que la moitié du nombre des étudiants aptes et désireux d'entreprendre le cours d'école normale, résident dans le comté de Jonquière-Kénogami.

Rencontre avec les autorités

Chicoutimi. — (DNC) — Une deuxième requête sera adressée, par télégramme, au surintendant de l'Instruction publique, et au ministère de la Jeunesse, par les Commissions scolaires de Chicoutimi métropolitain, demandant une entrevue prochainement. L'objet d'une telle rencontre, on le connait depuis longtemps, il s'agit de l'école Normale pour garçons de notre région.

M. Jean-Louis Gauthier a déclaré que le principe de l'Ecole Normale de Chicoutimi est une chose acceptée depuis longtemps et que ce fut toujours le problème de locaux qui entravait la réalisation du projet. Selon lui, il n'existe plus de problème à la suite des offres répétées venant de Chicoutimi.

M. Gauthier a condamné ces guerres intestines entre les Commissions scolaires dont tout le travail est entravé par des pressions indues . . ." Il soutint qu'on a tout présentement les offres pour réaliser ce projet. Il énumère l'offre d'utilisation de l'Académie; la résolution de l'Association des Commissions scolaires du diocèse qui demande une école Normale sans s'immiscer dans le choix du site; etc.

Le président M. Jacques Riverin a soutenu l'exposé du commissaire Gauthier en déclarant que cette réalisation est entravée beaucoup plus par une question de chauvinisme que par une question de politique.

Dépenses de $1,864,374.23

Chicoutimi. — (DNC) — Les prévisions pour le budget de l'administration scolaire de la commission de Chicoutimi ont atteint un nouveau sommet pour l'exercice financier de la prochaine année. Les dépenses prévues s'élèvent à $1,864,374.23 comparativement à $1,467,750., pour l'an dernier. L'excédent des dépenses sur les revenus indique un déficit prévu de quelque $236,000. Ce projet du budget a été soumis aux commissaires d'écoles par le secrétaire-trésorier M. Joseph Bonneau.

Les principaux revenus seront la taxe foncière, $670,300.; les subventions du gouvernement provincial, $640,600.; la taxe de vente $245,000., et la rétribution mensuelle, $50,000.

Le projet de budget montre également des dépenses de l'ordre de $945,000. pour le personnel enseignant; de $483,500. pour le service de la dette; de $184,100 pour les propriétés scolaires; de $92,-300. en dépenses diverses; de $83,-800. pour les élèves; de $44,000. pour les dépenses "capital" à même le revenu; et de $31,500. de dépenses d'administration.

L'évaluation s'élève cette année à $33,513,455.; pour l'exercice de 1959-60 elle était de $30,-263,210.

Pour complicité dans un vol à main armée

HULL. — (P.C.). — Un homme et deux femmes accusées de complicité dans un vol à main armée commis le 12 juillet dernier à la Caisse populaire Ste-Bernadette, à Hull, ont été envoyés à leur procès hier lorsqu'ils ont subi leur enquête préliminaire. Le cautionnement a été fixé à $2,000 pour Georges Gravelle, 26 ans, de Hull et à $500. chacune pour Doris Grégoire, 27 ans et Marie-Claire Hutton, 25 ans, toutes deux de Montréal. Une somme de $2,597 a été volée mais l'argent a été retrouvé. François Gingras, 34 ans, de Montréal, s'est enlevé la vie dans sa cellule peu après son arrestation et Emile Couture, 30 ans, également de Montréal, a été condamné à 10 années de pénitencier pour sa participation au vol.

Le roi est le maître

WASHINGTON, (P.A.) — Les Etats-Unis ont déclaré, hier, qu'ils ne reconnaissent que le gouvernement royaliste du Laos comme seul représentant légitime de ce pays.

Surplus financier de $30,000.

DRUMMONDVILLE, (P.C.) — La Commission scolaire de Drummondville affiche un surplus financier de $30,000 pour l'année fiscale se terminant le 1er juillet. Le rapport annuel de la Commission a été publié mercredi.

Drummondville est située à 60 milles au nord-est de Montréal.

CKRS TV

Canal 12 — Jonquière

VENDREDI, LE 12 AOUT

3.00—Mire et 1,000 cycles
4.00—Red River Jamboree
4.30—Ciné-feuilleton
5.30—Ciné-feuilleton
6.00—Les aventures de Jockie
6.27—Tour à tour
6.45—Nouvelles locales
6.50—Bulletin météorologique
6.55—Les sports
7.00—Jungle
7.15—Liberace
7.45—Pour elle
8.00—Découvertes
8.30—Dans tous les cantons
9.00—Les beaux films
10.30—Une étoile m'a dit
11.00—Téléjournal
11.14—Résultats sportifs
11.15—Nouvelles sportives
11.22—Commentaire
11.30—Ciné-vedette:
1.00—Nouvelles anglaises
1.10—Fin des émissions

Machine à dicter PHILIPS
Liquide rapidement des montagnes de travail ne pèse que 8 livres
VENDEUR AUTORISE
Gérard Poulin LAVIGRAPHES INC
770, côte d'Abraham, Québec
Tél.: LA 2-6876

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR
CAMILLE GELINAS, M.D.
Suite 380, Edifice Gr.-Allée, 580 est, Grande-Allée, Québec.
Strictement sur rendez-vous.
Tél.: LA 3-1471

Mariages
vous trouverez les plus beaux souvenirs de cet événement heureux dans votre caméra ou ciné-caméra.
Aussi :
trépieds, photomètres, projecteurs, films et un beau sac en cuir pour tous vos appareils et accessoires photographiques.
Au Royaume de la CAMERA INC
359 EST, BOUL. CHAREST
Tél. : LA 9-2557

EXAMEN DE LA VUE
ANDRE DORION, O.D.
OPTOMETRISTE
656 est, rue ST-JOSEPH, QUEBEC - TEL.: LA 4-1140

COURS par CORRESPONDANCE
POUR 8e, 9e, 10e, 11e ET 12e ANNEE
EXAMENS DU DEP. DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
S.V.P. m'envoyer prospectus gratuit
Nom .....
Adresse .....
Cité ..... (A-12-A)
M. André Richard
de Windsor-Mills mérite nos félicitations pour avoir obtenu du département de l'Instruction publique le diplôme officiel de 10e année, avec distinction. Comme des milliers d'autres, tout en vaquant à ses occupations, il a suivi avec succès les COURS PAR CORRESPONDANCE de l'Institut Raymond, les PIONNIERS dans ce domaine. Pour obtenir notre prospectus gratuit, il suffit de nous envoyer votre nom et votre adresse. Il est encore temps de le faire.
Institut Raymond
1475 CHEMIN STE-FOY QUEBEC 6

Représentants de l'Action Catholique régions de Chicoutimi et du Lac St-Jean

Service à nos abonnés :

Roland Lavoie, 68, St-Hubert, Jonquière, LI 2-4625
L. Bilodeau, 607, Ste-Thérèse, Naudville, No 2-5620
A. Fortin, 489, St-Joseph, Alma, No 2-3525

Service de nouvelles :

J.-Y. Fortin, 996, Montmagny, Chicoutimi, LI 3-9028
Clermont Carrier, 82, ave. St-Alexis, Port-Alfred
Mme René Boivin, C. P. 7, Desbiens
M. J. Desgagné, C. P. 10, Station d'Hébertville

EMPLOIS DISPONIBLES

au service civil du Canada

AGENTS REGIONAUX (avec une bonne connaissance de l'économie du Canada et de la pratique courante des affaires, ainsi qu'avec un bon nombre d'années d'expérience administrative comportant des responsabilités croissantes), Direction des approvisionnements d'urgence, ministère de la Production de défense, Halifax (N.-E.), Montréal (P.Q.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.) et Vancouver (C.-B.). $8,340 - $9,420.

STATISTICIEN, Division des recherches et de la statistique, Affaires des anciens combattants, Ottawa, $8,120 - $9,800.

CHEF, SECTION DE L'EXPLOITATION DES DONNEES (gradué universitaire avec formation en statistique mathématique et avec expérience ayant porté sur le calcul électronique des données), Agriculture, Ottawa, $8,120 - $9,800.

ANALYSE DU PRIX DE REVIENT (en vue des programmes de construction et l'entretien dans les Territoires du Nord-Ouest), Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa, $6,480 - $7,200.

ESTIMATEUR ET REDACTEUR DE DEVIS, Direction des parcs nationaux, Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa, $5,700 - $6,180.

AGENTS TECHNIQUES (avec très grande expérience dans l'industrie du bâtiment), Direction de la construction, Transports, Ottawa, $5,700 - $6,180 et $4,200 - $4,800.

TECHNICIEN - INDUSTRIE LAITIERE, Service de recherches, Agriculture, Ottawa, $3,750 - $4,350.

HYDROGRAPHES préposés à l'établissement des cartes nautiques, Service hydrographique du Canada, Mines et Relevés techniques, Halifax (N.-E.), Victoria (C.-B.) et Ottawa, $3,420 à $5,880.

AGENTS et EXAMINATEURS DE LEVES TOPOGRAPHIQUES, Division des levés officiels et des cartes aéronautiques, Mines et Relevés techniques, Ottawa et sur le terrain, $3,420 - $4,020 et $4,200 - $4,800.

RECEPTIONNISTE (BILINGUE), Galerie nationale du Canada, Ottawa, $3,420 - $4,020.

Les précisions et les formules de demande s'obtiennent aux divers bureaux de la Commission du service civil et du Service national de placement ainsi qu'aux bureaux de poste dans les grands centres.

Au congrès eucharistique de Munich



● Voici une photo de la procession de la messe pontificale qui a été célébrée à Munich pour clôturer le congrès eucharistique. Un million de personnes ont assisté à la messe. Au centre de la photo, on remarque le cardinal Gustavo Testa. (Photo, U.P.I.)

Jackie Leclair en grande vedette avec deux circuits

Échos du Sport

(Par CLAUDE LAROCHELLE)

WATSON: SOUCIS POUR LE PRESIDENT CANNING

Le circuit Caning vient de remporter une autre victoire sur la Ligue Nationale. Telle a été notre première réaction à l'annonce de la nomination de Phil Watson, comme pilote des Reds de Providence. L'homme le plus bizarre et à la fois le plus dynamique du hockey, le publiciste le plus éloquent et à la fois le plus controversé, quitte les rangs de la Nationale pour mettre ses puissants moyens publicitaires au service du président Canning. Au service du président Canning est un mot un peu fort puisque Watson apportera sans doute plus de soucis que d'autres choses à M. Canning. Des soucis qui se traduiront par un immense appart de publicité pour le hockey de la ligue Américaine.

Trop d'éloquence a fait que Philémon s'est mis à dos tous les clubs majeurs. On retrouve là l'esprit de solidarité qui va au-delà des frontières des rivalités. Phil a été d'une violencé inouïe à l'endroit des Rangers après que ceux-ci eurent demandé l'aide de Alf Pike. Nous comprenions fort bien l'état d'esprit de Watson à cette époque. Grâce à son verbiage, il était le responsable de 150,000 personne de plus dans les gradins du Garden chaque année. On profitait du prétexte d'une maladie pour le congédier.

Watson se mit à déblatérer à qui mieux mieux n'épargnant personne. C'est là qu'il souleva la colère non seulement des Rangers mais de tous les clubs du grand circuit qui jugèrent les agissements de Watson comme une mauvaise publicité pour tout le circuit. En Connie Smythe, Watson avait, à Toronto, l'un de ses plus grands admirateurs. Il était donc naturel que Phil aille échouer à cet endroit. Mais Smythe a changé d'idée et Watson a dû chercher refuge dans l'Américaine. D'ailleurs Punch Imlach qui n'est pas un lâcheur semble s'être fixé comme objectif de ne pas abandonner les rênes du coaching tant qu'il n'aura pas atteint l'objectif de gagner la coupe Stanley. Et ça prendra encore quelques saisons.

DES NOMINATIONS A L'ENVERS ?

Voilà donc Phil Watson à Providence et Fleming Mackell à Québec. Quand on songe que Watson, un canadien-français (sauf de nom) et que Providence était situé à une quarantaine de milles de la résidence bostonnaise de Mackell, on est porté à croire que les nominations se sont faites à l'envers.

Mais cette étrange situation ne fait qu'augmenter l'intérêt. Phil qui espérait obtenir le poste d'instructeur dans la Vieille Capitale, a sûrement ressenti une forte humiliation après avoir appris la nomination de Mackell. Il ne sera certainement pas un ami des As et il mettra tout en oeuvre pour leur mettre des bois dans les roues.

Il est quand même étrange de voir le propriétaire des Reds, Lou Pieri, faire confiance à un tempérament bouillant comme Watson après avoir eu le bon vivant Jack Crawford. Crawford est le contraire de Watson sur toute la ligne.

Quand Jack Crawford a démissionné de son poste en mai dernier, deux raisons furent avancées pour son départ. a) Lou Pieri et le gérant-général Terry Reardon empiétaient sur les prérogatives de l'instructeur, c'est-à-dire censuraient les agissements de Crawford derrière le banc. b) Les Reds refusaient de rencontrer les exigences financières du pilote.

UNE SAISON MOUVEMENTEE EN PERSPECTIVE

Nous voyons difficileemnt un Watson cédant sur ces deux tableaux. Mais n'oublions pas non plus que Phil était aculé au mur. Les postes d'instructeurs vacants étaient limités.

Crawford était un pilote apprécié. Camille Henry qui a joué sous ses ordres nous en a dit beaucoup de bien. La fiche qu'il laisse derrière lui dans la capitale du Rhode Island est impressionnante. Ses cinq ans à Providence se résument comme suit: deux premières place, en 1956 et 1957, une sixième place en 59 et deux troisièmes place en 58 et 60. Les Reds ont donc participé aux éliminatoires le printemps dernier pour céder le terrain devant les puissants Indiens de Springfield. Watson aura donc fort à faire pour déclasser Crawford sur le plan hockey.

Mais sur le plan publicité, il est assuré d'avance de la victoire. C'est le meilleur du hockey dans ce domaine. Avec Watson dans l'Américaine, une saison mouvementée est en perspective.

BASEBALL

HIER

Ligue AMERICAINE
Washington 5, Kansas City 4
Baltimore 6, Détroit 1
Boston 5, Cleveland 2

Ligue NATIONALE
St-Louis 3, Pittsburgh 2
Los-Angeles 3, Cincinnati 0
San-Francisco 8, Milwaukee 7

Ligue INTERNATIONALE
Miami 6, Toronto 0
Richmond 3, Buffalo 4
Columbus 6, Rochester 9
Jersey City 6, Montréal 4

Ligue PROVINCIALE
(Semi-finales 4 de 7)
Québec 14, Plessisville 4
(Québec en avant 2-0)
Victoriaville 4, Drummondville 8
(Série égale 1-1)

Ligue JUNIOR
St-Joseph 0, Saillant 3
St-Pascal 1, Sts-Martyrs 0 (défaut)

Ligue MASSICOTTE
(Finale 3 de 5)
Ste-Foy 3, Beaver 1
(Ste-Foy en avant 1-0)

AUJOURD'HUI

Ligue NATIONALE
Chicago, Morehead (1-7) ou Hobbie (10-15) à Philadelphie, Roberts (8-10), soir.
St-Louis, Gibson (2-3) à Pittsburgh, Witt (1-0), soir.
San-Franscisco, Marichal (3-0) ou Sanford (9-10)
Milwaukee, Spahn (12-7), soir.
Los-Angeles, Drysdale (10-11) à Cincinnati, Hook (8-12), soir.

Ligue AMERICAINE
Kansas City, Daley (13-9) à Chicago, Shaw (10-9).
Détroit, Bunning (7-8) à Cleveland, Grant (7-5), soir.
Washington, Ramos (7-13) à New-York, Short (3-4), soir.
Boston, Muffett (4-2), à Baltimore, Barber (7-4), soir.

Ligue INTERNATIONALE
Jersey City à Toronto
Miami à Montréal
Richmond Rochester
Columbus à Buffalo

LES CLASSEMENTS

Ligue AMERICAINE

	G.	P.	Moy.	Diff.
New-York	61	42	.592	—
Baltimore	63	46	.578	1
Chicago	67	47	.565	2½
Cleveland	52	51	.505	9
Washington	52	55	.486	11
Détroit	46	58	.442	15½
Boston	46	59	.438	16
Kansas City	41	64	.390	21

Ligue NATIONALE

	G.	P.	Moy.	Diff.
Pittsburgh	65	41	.613	—
St-Louis	62	46	.574	4
Los-Angeles	58	46	.558	6
Milwaukee	57	47	.548	7
San-Francisco	52	52	.500	12
Cincinnati	47	60	.439	18½
Philadelphie	42	65	.393	23½
Chicago	39	65	.375	25

Ligue INTERNATIONALE

	G.	P.	Moy.	Diff.
Toronto	77	40	.658	—
Richmond	65	55	.542	13½
Buffalo	61	57	.517	16½
Rochester	60	56	.517	16½
Jersey City	56	62	.475	21½
Montréal	52	67	.437	26
Columbus	51	67	.432	26½
Miami	51	69	.425	27½

Ligue JUNIOR

St-Joseph	15	8	.652	—
St-Pascal	14	8	.636	½
Saillant	13	9	.582	7½
Sts-Martyrs	7	15	.318	7½
Braves	7	16	.303	8

Ce rude cogneur des Thunderbirds de Ste-Foy produit les trois points de son club gagnant par 3 à 1 sur le Beaver Electric, hier soir

Jackie Leclair, qui s'est signalé plus souvent qu'à son tour dans les joutes de semi-finale contre Dominion Transport, a frappé deux circuits, hier soir, pour permettre aux Thunderbirds de Ste-Foy de faire un premier pas vers la conquête du championnat de la ligue de baseball Massicotte, en l'emportant 3 à 1 sur le Beaver Electric, devant plus de 1,000 personnes, au parc Marchand.

Stan Jones et Dave Kelly ont également pris la vedette au cours de cette spectaculaire partie. Jones a remporté sa 3e victoire dans les éliminatoires 1960, et hier soir, il a mystifié les frappeurs adversaires, alars qu'il n'a accordé que six coups sûrs, n'allouant que deux passes gratuites et retirant 8 hommes au bâton.

Dave Kelly, pour sa part, a exécuté un attrappé des plus sensationnel à la 6e manche, alors qu'il a saisi un dur coup en long de Jacques Dufour, au champ centre, avant ce coup de Dufour, le Beaver Electric avait trois hommes sur les sentiers, et aucun homme de retirer. Sur ce jeu, Kelly a réussi deux retraits, soit celui de Dufour, et il lanca ensuite au 2e but pour retirer René Beaumont.

Les Thunderbirds ont pris l'avance 1-0 dans la première moitié de la 2e clôture à quelque 325 pieds du marbre,

Les Beavers revinrent à la charge avec un point égalisateur dans la 2e moitié de cette même 2e manche, quand Jacques Dufour cogna un trois buts et vint croiser le marbre, sur un coup à l'intérieur de Gerry Desjardins.

A la 3e, les Thunderbirds comptèrent le point vainqueur, lorsque Charley East fut sauf sur une erreur de Ray Bell, avança au 2e but sur un *"fielder choice"*, se rendit au 3e sur un simple de John Burke, et vint compter lorsque Jackie Leclair reçu un but sur balles avec les buts remplis.

A la 6e manche, Jackie Leclair a donné un troisième point aux Thunberbirds, quant il cogna un formidable coup de circuit, loin dans le champ centre, à plus de 375 pieds du marbre. Profitant de cet avantage dans le pointage, les vainqueurs furent très solides sur la défensive au cours des deux dernières manches et se méritèrent un gain très important.

Raynald Bélanger a lancé une belle partie pour le Beaver Electric, il a alloué six coups sûrs, retiré sept hommes au bâton et accordé que trois buts sur balles. Par contre, il n'a pas réussi à mater les élans offensifs de Jackie Leclair et celà lui a coûté la défaite.

La prochaine rencontre entre ces deux clubs est cédulée pour samedi après-midi à 2 heures au parc Marchand également. Aucun doute que les amateurs témoins de la joute d'hier furent des plus emballés par les performances des joueurs des deux clubs et qu'ils seront de nouveau sur place en fin de semaine.

Le combat-revanche de championnat Johnny Devison et Marcel Gendron est sanctionné

SYDNEY, N.-E. (P.C.) — Le promoteur John Cechetto, de Sydney, Nouvelle-Ecosse, a annoncé hier que la Fédération canadienne de boxe a approuvé le combat de championnat poids coq canadien qui aura lieu le 3 septembre à Glace Bay, Nouvelle-Ecosse.

Johnny Devison, de Glace Bay, risquera alors son titre contre Marcel Gendron de Québec. Devison a détrôné Gendron comme titulaire au mois de novembre dernier, lors d'un match disputé à Québec.

LIVERPOOL, Angleterre. — Tony Smith, d'Angleterre, a défait aux points Larry Baker, de New-York, en 10 rondes. (Poids mi-moyens).

—o—o—

TOKYO. — Tetsuya Yamaguchi, 118 livres, du Japon, a défait aux points Kid Independence, 117 livres, des Philippines, en 10 rondes.

Robert "Bob" Légaré pro au club de golf Cap-Rouge



● C'est dimanche prochain que les membres du nouveau club de golf Cap-Rouge dans la municipalité du même nom pourront parcourir pour la première fois de façon non officielle neuf des dix trous actuellement en condition pour recevoir les joueurs de golf tous anxieux de frapper des balles à ce nouveau "country-club" où les travaux se continueront pour satisfaire au plus tôt les membres-fondateurs. La photo nous donne une idée de l'aspect du premier trou et d'une pierre deux coups, l'on voit également le pro du club, Robert "Bob" Légaré qui a été assigné professionnel du club. Bien connu dans les millieux du golf comme excellent joueur, Bob a acquis beaucoup d'expérience comme assistant-pro pendant plusieurs années au Royal Quebec Golf Club, nous annonce le publiciste Yvon Dolbec au nom du président, Mtre Jean-Paul Cantin.

VAINQUEURS 14-4, LES INDIENS DE QUEBEC PRENNENT LES DEVANTS 2-0

Chez les Royaux

Montréal. — (P.C.) — Le contrat du jeune lanceur Ron Perranoski a été vendu au club St-Paul de l'Association Américaine.

Les Royaux ont fait l'acquisition du contrat du lanceur bien connu des Montréalais, Billy Harris, du club Spokane de la ligue du Pacifique.

Dompierre, Samson et Thivierge cognent des circuits et assurent un gain facile pour le lanceur Tavara qui espace 8 coups sûrs

Plessisville — (Par Téléphone) — Les Indiens de Québec ont pris une belle avance de 2 à 0 hier à Plessisville dans la série semi-finale "A" de la Ligue Provinciale de baseball quand le lanceur Clément Tavara, aidé des coups de circuits d'André Dompierre, Jean-Marc "Sam" Samson et Pierre Thivierge, a espacé huit coups sûrs aux Braves de Plessisville pour les vaincre par 14 à 4. C'était la seconde victoire consécutive des Québecois qui en étaient à leur première apparition toutefois dans le détail sur le terrain des Braves reconnus fort dangereux à leur stade municipal. La troisième joute sera disputée dimanche à 2 heures au stade de Québec dans cette série de 4 de 7.

Grâce à un total de 17 coups sûrs, ce fut un gain très facile pour Tavara qui n'afficha pas moins une excellente tenue au monticule pour contenir les perdants qui débutèrent bien avec deux points à la première manche pour prendre les devants 2-1. A la deuxième manche, le Plessisville porta son avance 3 à 1 mais dès la reprise suivante, le compte était égalé 3-3 et le Québec prit le commandement de la partie dans les 4e et 5e manches pour n'être plus en danger de perdre avec des ralliements d'un et de six points.

C'est Samson qui a été le premier à frapper les trois circuits des Indiens. Il n'y avait personne sur les sentiers à la première manche. André Dompierre fut plus chanceux à la 5e reprise en produisant trois points avec son coup de quatre buts. Dans cette même manche, Thivierge frappait le troisième circuit des visiteurs pour sceller l'avance des Indiens à 10-3. Par la suite, le Plessisville ajouta un point et le Québec qui avait forcé le Québecois Marcel Perreault à quitter le monticule au cours de l'avalanche de 6 points, portait quatre autres points à son total pour remporter une seconde victoire de la série par 14 à 4.

Les deux équipes reviendront en lice pour la troisième joute à Québec dimanche après-midi à 2 heures.

Plessisv. 210 010 000— 4 8 5
Québec 102 161 120—14 17 2
Tavara et Lacasse; Perreault, Bouffard 5, Boissonneau 8 et Marcoux.

Québec mène 2 à 0 dans la semi-finale 4 de 7.

Victoriav. 000 003 001— 4 8 1
Drummond. 130 012 010— 8 10 1
Turcotte, Lafond 6 et Mastin; Paquette et Desautels.

Egaux 1 à 1, semi-finale 4 de 7.

Championnat de tennis du comté de Lévis

La cédule suivante est à l'ordre du jour dans le tournoi de tennis pour le championnat du comté de Lévis au Centre des Loisirs Guillaume-Couture à Lauzon:

7 h. court no 1:
Pierre Garant vs Gilles Carignan
No 2:
Robert Ouellet vs Ray. Leclerc
No 3:
J.-G. Bourget vs Pierre Bourget
8 h. No 1:
Lse Laflamme vs Cécile Poullot
No 2:
André Plourde vs Jean Pednault
No 3:
Raym. Robitaille vs J.-A. Côté
9 h. No 1:
Morin-Ruel vs Delisle-Delisle
No 2:
gagnant de R Ouellet - R. Leclerc vs gagnant de Delisle-Delisle
No 3:
Pierre Auger vs Jean Cantin
10 h. No 1:
Jeannine Bonneau vs Lina Caron
No 2:
Hélène Bornais vs Rita Lemieux
No 3:
Victor Laurenger vs Luc Cantin

Une fillette de 11 ans capture 2 titres

OTTAWA. (P.C.) — Peaches Bartkowicz, de Hamtramck, Michigan, âgée seulement de 11 ans, a capturé deux championnats, hier, à Ottawa, où se déroule le tournoi de tennis omnium junior canadien.

La jolie blonde a gagné le championnat en simples féminins chez les juvéniles et a formé équipe avec Nancy Hoehn, âgée de 10 ans, de Hanover, New-Hampshire, pour remporter les honneurs des doubles dans la même catégorie. Chuck Brainard, âgé de 12 ans, et David Brown, 13 ans, de Port Credit, Ont., ont aussi gagné les doubles juvéniles masculins.

Peaches a gagné son championnat en battant Evan Symonds, 10 ans, de Providence, par 6-0 et 6-0. Dans le double, Miles Bartkowicz-Hoehn ont triomphé d'Evan Symonds et Terry Coon par 6-2 et 6-1.

Quant à Brainard et Brown, ils ont remporté une victoire de 6-4, 0-6 et 9-7 sur Pierre Lamarche, de Montréal, et Barry Shakespeare, de Halifax.

Dans les doubles pour garçons, Borland a formé équipe avec Tim Walker, de Winnipeg, pour vaincre Hamlin et Bill Crane, de Buffalo, par 6-3 et 6-3.

Pari double de $385.40 comparativement à celui de Montréal de $364., hier, aux courses locales

(Par L.-A. FRENETTE)

Les parieurs québecois ont eu le meilleur sur les Montréalais hier soir nous a-t-on rapporté quand le pari double dans la vieille capitale a payé $385.40 tandis que dans la métropole, pour la même combinaisan de chiffre, soit 8-8, elle rapportait $364. Cet intéressant pari à Québec est survenu à la suite des victoires de Banner Castle et Isabel Truebrooke. Les conducteurs respectifs étaient layton Pettigrew et Wilbrod Hébert. Le premier cheval avait payé $34.70 comparativement à $14.30 sur le nez pour le second. Ce fut la première victoire de Banner cette saison et la seconde pour Isabel.

Le meilleur pari simple devait cependant atteindre un record dans la troisième course de la soirée quand Miss Royal Abbey P rapporta $79.70 à ses rares supporteurs. Les paris simples furent à l'honneur, payant $18.50, $24.10, $16.70 dans d'autres courses à l'affiche. C'est dire que les chanceux d'hier, remportèrent dee gros prix.

L'épreuve la plus rapide revint à Inez Riggs qui, après avoir suivi le meneur Black Nite vint le battre au fil par un cou en un temps de 2.09.

A la dernière course, on peut dire que les derniers arrivèrent les premiers et les premiers, les derniers, en ce sens que les chevaux qui traînèrent quelque peu la queue au premier tour passèrent en tête au second pour s'arroger les plus fortes bourses au classement. Le meneur du demi-mille, Little Majesty Can termina 7e et le deuxième à la même distance, 8e tandis que Volostone se maintenait au 3e rang pour finalement remporter l'épreuve en 2.12 par une longueur et quart sur Dudley Counsel qui avait couru en 6e et 7e place jusqu'aux trois quarts et se présenta 2e au fil. Colfax, 7e au demi-mille et 5e aux trois quarts était 4e dans le dernier tout droit. Il termina 3e.'

LES RESULTATS

COURSE No 1 — Banner Castle (L. Pettigrew), 34.70, 12.70, 5.90; Michael Scott (Claude Denault), 6.00, 4.40; Richard Lee Can (Bernard Gervais), 3.70.
Ont aussi couru: The Swan, Stewart's Silver, Cherry Cake, Baker's Banny, Merry Cadet. Temps: 2.16.2.

COURSE No 2 — Isabel Truebrooke (Wilbrid Hébert), 14.30, 11.10, 7.10; Runnymede Austin (Victor Larose), 4.30, 3.70; King Carroll (Elex. Page), 8.00.
Ont aussi couru: Eula Volo, Du Mite, The Arab, George Grooke, Scott's Janet. Temps: 2.12.1.
Pari double 8-8, Banner Castle et Isabell Truebrooke: $385.40

COURSE No 3 — Miss Royal Abbey P (Laurent Paiement), 79.70, 12.60, 7.10; Hal Bomb (Alfred Côté), 3.20, 3.40; Hunter's Boy (Roland Bruyère), 10.40.
Ont aussi couru: Hoosier Pick, Mighty Nibble, Accent, Borderview Betty, Tactful Nevin. Temps: 2.13.2.

COURSE No 4 — Tony Song (J.-L. Gingras), 18.50, 7.90, 5.90; Senator Dave (Alfred Moore), 10.60, 6.00; Prince Britton (Helio Ouellet), 8.40.
Ont aussi couru: Betty's Lady, Fancy Guy, Eagle Way, Long Song, Dutch Finlay. Temps: 2.12.

COURSE No 5 — Waybeau (Jos. Lemay), 6.90, 3.70, 2.70; Handsome Billy (Alex. Page), 3.90, 3.10; Duke Day Brook (C. Wannamaker), 3.60.
Ont aussi couru: Tattle Town, Tom Elkington No 3, Royal Stewart, accidenté No 8, Linda C Grattan, accident; No 6, Richard Lyn, retiré.
Temps: 2.11.3.

Quinella: 2-4, Waybeau et Handsome Billy: $18.00.

COURSE No 6 — Inez Riggs (André St-Amour), 24.10, 9.60, 5.20; Black Nite (Marcel Cournoyer), 9.30, 4.10; Jet Byrd (Yvon Catellier), 2.80.
Ont aussi couru: Leading Way, Mighty Frosty, Casanova.

COURSE no 7 — Mr Bowser (J.-P. Courchesne), 6.60, 6.10, 3.90; Homestretch Epenc (Helio Ouellet), 8.00, 5.10; Jeff Protector (Guy Beauchemin), 4.00.
Ont aussi couru: Freeman, Gay Counsel, Harvey's Dream, J B Hal, Ensign Mite. Temps: 2.11.
Quinella: 3-7, Mr Bower et Homestretch Epenc: $59.90.

COURSE No 8 — Battle Baker (A. Blouin), 6.80, 3.90, 3.00; Mac Grattan S (P.-E. Rivard), 15.60, 9.30; Karen Dee (Robert Pagé), 3.60.
Ont aussi couru: Honor's Wonder, Wicomico Van, Brown Texas, Miss Royal Volo, Earlton Adios.
Temps: 2.13.1.

COURSE No 8 — Cadet Brooke (Emile Ratté), 6.20, 5.10, 4.20; Lynntown (Jacques Lépine), 10.90, 5.90; Royal Comet (P.-E. Alain), 4.50.
Ont aussi couru: Balmoral, Ideal Hanover, Atruscot, Volo Bud, Bravaway. Temps: 2.13.1.

COURSE No 10 — Volostons (Earl Semple), 16.70, 8.00, 5.00; Dudley Counsel (Alex. Page), 3.40, 2.60; Colfax (Emile Ratté), 6.50.
Ont aussi couru: Ali's Count, Blue Sky, Morris Abbe, Little Majesty Can, Lighting Prince. Temps: 2.12.
Quinella: 1-5, Volostone et Dudley Counsel: $32.20.

Les tournois fermés au Centre Sts-Martyrs

Les matches du tournoi fermé du Centre des Loisirs Sts-Martyrs se sont poursuivis hier, et quelques surprises ont été enregistrées.

Chez les hommes, dans une rencontre excitante au possible, Pierre Morency a disposé de Serge Levasseur au compte de 2-6, 6-3, 6-4. Ce dernier était semé No. 3.

Chez les femmes, la jeune et prometteuse Louise Turcotte a continué sa poussée victorieuse en disposant de Solange Chatigny, 3-6, 6-2, 9-7, pour se mériter le droit de passer en semi-finale. Mlle Chatigny, même si elle a été vaincue, a fait une très belle lutte du commencement à la fin.

Les matches de simple et double se poursuivront aujourd'hui, et en voici la cédule: —

CEDULE POUR AUJOURD'HUI
6 heures
Court:
2—Bob Chevalier vs Jacques Guimont
3—R. Guimont vs D. Cantin
5—G. Turgeon vs P. Morency
7 heures
Court:
2—J. Hérisset vs J. Marchand
3—L. Larochelle vs D. Cloutier
4—R. Talbot et J. Noiseux vs B. Dion et J. Laberge
5—D. Beaulieu et C. Beaulieu vs A. Foy et M. Delâge
8 heures
Court:
2—L. Blanchet vs gagnant Cantin vs Guimont.

Si la mauvaise température empêche la présentation de ces matches, la même cédule sera en vigueur samedi.

Curry Juneau sur la liste des blessés des Alouettes

MONTREAL (P.C.) — Les Alouettes ont perdu hier les services de l'ailier Curry Juneau pour une période d'au moins un mois. Juneau a subi une intervention chirurgicale d'urgence pour l'enlèvement de l'appendice. Un porte-parole du club a laissé entendre que Juneau ne pourra retourner au jeu avant un mois, mais on croit que sa convalescence sera beaucoup plus longue.

Juneau, une recrue de Mississippi, était considéré comme l'un des meilleurs nouveaux joueurs américains des Alouettes cette année. Trois autres joueurs des Alouettes sont aussi sur la liste des blessés. Ce sont le Canadien Ted Elsby et les Américains Jack Espenship et Bob Kyasky, deux demis-arrière.

Kyasky souffre d'une blessure à un genou depuis la joute hors concours disputée à Vancouver il y a quelques semaines. Il ne jouera plus de la saison. Espenship a subi une fracture de la cheville contre Winnipeg la semaine dernière et est au rancart pour la saison également.

Elsby souffre de ligaments déchirés, mais il espère pouvoir jouer d'ici un mois. Ce vétéran a également subi cet accident contre Winnipeg.

La direction des Alouettes a également annoncé, hier, que le joueur d'arrière américain, Dick Teteak, a été congédié. Teteak, un joueur de centre de la ligne secondaire, jouait avec le club de l'Université du Wisconsin l'an dernier. Il a été très peu utilisé dans les joutes hors concours disputées par les Alouettes cette saison.

Le Saillant blanchit le St-Joseph par 3-0

Le Saillant a blanchi le St-Joseph 3-0 hier dans la première joute du programme double "écourté" dans la ligue junior de baseball au stade municipal. Dans la deuxième joute, St-Pascal a gagné par défaut sur Sts-Martyrs.

La deuxième rencontre n'eut pas lieu puisque le club Sts-Martyrs ne comptait pas suffisamment de joueurs sur le terrain. Par contre, le crédit de la victoire du Saillant est allé à Roch Crépeault et Poitras fut débité de la défaite. Yvon Gignac et Couture ont frappé chacun 1 en 2 pour les gagnants.

Le gaucher Koufax n'a alloué que 2 simples

CINCINNATI, (P.A.). — Sandy Koufax, un gaucher, a lancé hier soir une partie de deux coups sûrs alors que les Dodgers de Los Angeles ont blanchi les Reds de Cincinnati au compte de 3-0.

Il n'a alloué qu'un simple à Frank Robinson à la première manche et un autre, au champ intérieur, à la recrue Gordie Coleman à la deuxième.

Koufax a enregistré 13 "strikeouts", dont trois d'affilée aux dépens de Vada Pinson.

Les Reds ont joué une piètre partie à la défensive, commettant trois erreurs. Les Dodgers ont compté un point sur un simple à la cinquième manche. Maury Wills a commencé la manche par un simple. Il a volé le deuxième sur un mauvais lancer d'Ed Bailey à ce but, s'est rendu au troisième sur le même lancer et a croisé le marbre sur un autre mauvais lancer, de Vanda Pinson, celui-là.

Los Ang. 100 010 010—3 7 0
Cincinnati 000 000 000—0 2 3
Koufax et Roseboro; Maloney et Bailey. G-Koufax 5-8. P-Maloney 0-3.

16e et 17e circuits de Harmon Killebrew

Kansas City. — (P.A.) — Ray Moore, lançant en relève, a étouffé au ralliement de neuvième manche, alors que le point égalisateur était sur les buts et les Senators de Washington ont défait hier les Athletics de Kansas City au compte de 5-4.

Harmon Killebrew a fait compter quatre des points des Senators avec ses 16e et 17e coups de circuit de la saison.

Truman Clevenger, qui s'est retiré en faveur de Hal Woodeschick à la huitième manche, a reçu le crédit de sa quatrième victoire contre sept défaites.

Le droitier Ray Herbert a lancé sept manches et a été le perdant. Sa fiche est maintenant de 7-12 pour la saison.

Les Orioles se rapprochent à une seule partie des Yankees

Détroit. — (P.A.) — Les Orioles de Baltimore se sont rapprochés à une seule partie des Yankees de New-York, détenteurs de la première place dans le classement de la ligue Américaine, en défaisant hier les chancelants Tigers de Détroit au compte de 6-1.

Les Orioles, qui ont frappé 16 coups de circuit dans leurs sept dernières parties, en ont cogné quatre hier après-midi. Dave Nicholson, le voltigeur auquel les Orioles ont versé un boni de quelque $100,000 pour signer un contrat, en a frappé un alors que deux hommes se trouvaient sur les sentiers à la troisième manche. C'était son cinquième de la saison.

Plus tôt dans la troisième manche, Walt Dropo avait frappé son troisième circuit de la saison. A la deuxième manche, Ron Hensen avait cogné son 13e de la campagne et Jim Gentile a fini le bal à la huitième avec son 16e coup de quatre buts.

Jack Fisher a espacé sept coups sûrs et a reçu le crédit de sa huitième victoire contre neuf défaites.

Les Orioles, qui ont balayé les honneurs de leur série de trois joutes avec les Tigers, ont maintenant remporté six victoires d'affilée et ont gagné 11 de leurs 12 dernières joutes.



J.-A. ROY STATION
825 Boul. Charest Est,
Tél. LA 2-2477, Québec

Daigle Tire Service Ltée
Vendeur Autorisé
DOMINION RUBBER
245, 2ème Rue,
Tél. : LA 9-3197

Stations de Services
RAYMOND BECOTTE
796, 1ère avenue
Tél. : LA 4-7231

Stations de Service
CHAMPLAIN
Oil Products Ltd
Québec. P.Q.

Stations de Services
Super Test
Petroleum Corp.
Québec. P.Q.

Distributeurs
United Auto Parts
Qué. Ltd
Québec, P.Q.

MARQUIS TIRE SHOP
407 rue Dieppe,
Tél. : MU 1-2248
Québec.

STATION DE
SERVICE CHAMPLAIN
M. E. Lebel,
10 Marie-de-L'INcarnation
Tél. LA 7-9993, Québec.

STATION DE
SERVICE CHAMPLAIN
Charlesbourg Auto Ltée
7925, Boul. Henri Bourassa,
Charlesbourg.
Tél. MA 3-9843

STATION DE
SERVICE CHAMPLAIN
M. H. J. Hadden,
9ag de la Canardière,
Tél.: LA 4-6666, Québec.

Les tournois Rondeau et Foy chez les Civils samedi

Les championnats canadiens de ski aquati que, tout un événement au lac St-Joseph



● Dans huit jours, le Club nautique St-Louis de Ville du lac St-Joseph présentera à la population de Québec les 20 et 21 août les championnats canadiens de ski aquatique avec toute une pléiade des meilleurs représentants de toutes les provinces du pays. Offert avec la collaboration de la brasserie Dow, le tournoi canadien dépassera tout ce qui s'est vu l'an dernier alors que les spectateurs avaient été enthousiasmés lors des concours de championnats de l'Est du Canada. A une dernière réunion des directeurs aux Voutes Talon, tous les renseignements ont été fournis aux membres de la Galerie Sportive. De gauche à droite, René Lemyre, gérant des relations extérieures Dow; Lucien Allard, échevin de ville du lac St-Joseph; Arthur Robitaille, vice-président du club nautique St-Louis; Paul Lessard, président; Roméo Fillion, organisateur du tournoi et représentant de l'Association de ski aquatique; Marcel Brochu et Jean Maher, directeurs du Club St-Louis. N'apparaissent pas sur la photo MM. Jean-Paul Grenier, et Lionel Bouvrette, tous deux ex-présidents du Club et M. Paul Foisy, gérant de la compagnie Dow.

Les championnats canadiens de ski aquatique à Québec

Ils seront disputés, les 20 et 21 août à Ville du Lac-St-Joseph devant la plage du Club nautique St-Louis – 60 concurrents

Une soixantaine de concurrents sont attendus à Québec aux concours pour les championnats canadiens (fermés) de ski aquatique disputés cette année à Ville du Lac St-Joseph sous les auspices du Club Nautique St-Louis dont le commodore est M. J.-A. Vézina et le président est M. Paul Lessard.

Ces importantes épreuves, commanditées par la Brasserie Dow Ltée, tenues dans la région immédiate de Québec pour la première fois, auront lieu samedi et dimanche les 20 et 21 août, beau temps, mauvais temps, et seront sous la direction de Roméo Fillion, représentant régional de l'Association Canadienne de Ski Aquatique.

L'an dernier, le Club Nautique St-Louis avait organisé au Lac St-Joseph les championnats pour l'est du Canada tandis que les championnats canadiens avaient été présentés à Caledonia, Ontario. Cette année, les championnats de l'Est du Canada ont eu lieu à Caledonia et les différents champions canadiens viendront défendre leur titre respectif au Lac St-Joseph.

En plus du trophée "Drouin", offert par Alphonse Drouin de Drouin Furniture de Ste-Agathe de Lotbinière, trophée qui sera présenté au champion senior, plus de cinquante autres trophées offerts par la brasserie Dow Ltée seront donnés aux différents vainqueurs.

Les premières épreuves seront disputées à compter de dix heures samedi matin et la deuxième partie du concours débutera dimanche matin à 10h. 30.

Samedi, les filles participeront aux concours de slalom, de sauts et de trucs tandis que les garçons se disputeront les épreuves de trucs et de sauts. Il y aura également des concours de sauts et de slalom pour les femmes et un slalom pour les hommes et la classe des "vétérans".

Dimanche, on assistera aux épreuves de slalom pour les garçons et les hommes, aux épreuves de trucs pour les hommes, les femmes et les vétérans, et aux épreuves de sauts pour les vétérans et les hommes ainsi qu'aux épreuves doubles mixtes.

En plus de tous les concurrents de la région de Québec, y compris Claude Dupuis qui détient le championnat des sauts à 108 pieds, Jean Rodrigue et Guy Filion qui détient le record junior pour les sauts à 79 pieds, on attend une soixantaine de compétiteurs de l'extérieur venant de toutes les parties du Canada.

Parmi eux, on verra George Denniston, de Toronto, champion du slalom, David Lane d'Apsley, Ontario, qui détient le championnat canadien "overall" et plusieurs autres vedettes.

Les concours pour les championnats canadiens précèderont d'une semaine les épreuves pour les championnats de l'Amérique du Nord qui auront lieu à Lake Placid, dans l'état de New-York, du 26 au 28 août inclusivement.

Toutes les épreuves se tiendront en face du chalet du Club Nautique St-Louis. C'est un endroit où il est facile de se rendre. le Site est agréable et les terrains fournissent toutes les accomodations nécessaires, stationnement, rafraichissements, etc.

Le mesurage des sauts sera fait d'après les règlements internationaux, au moyen des nouveaux appareils "Johnson Meters" qui consistent en un cadran calibré sur des rapporteurs d'angles. Les lectures seront prises par quatre appareils et la moyenne est donnée par le tableau indicateur. Le tracé pour le slalom sera long de 945 pieds et comprendra six bouées qui seront distancées l'une de l'autre de 75 pieds (largeur) et qui seront placées à 135 pieds l'une de l'autre.

Comme c'est la première fois que les championnats canadiens seront présentés dans la région de Québec, des milliers de spectateurs sont attendus au Club Nautique St-Louis pour la fin de semaine du 20 et 21 août et on a pris toutes les dispositions nécessaires pour donner satisfaction à tout le monde.

Voici le programme détaillé

SAMEDI MATIN — 10 HEURES

Fillle : slalom — Garçons : trucs — Vététrans : slalom — Femmes : sauts — Filles : trucs — Femmes : slalom — Garçons : sauts — Hommes : slalom (1ère élimination), jusqu'à 32 milles à l'heure.

DIMANCHE MATIN — 10 h. 30

Garçons : slalom — Femmes : trucs — Vétérans : sauts — Hommes : slalom (dernière élimination) — Vétérans : trucs — Hommes: sauts — Double mixte (sujet à changement).

Herbie Hatch, champion du tournoi de golf des Manufacturiers

Herbie Hatch a remporté les honneurs du tournoi de golf de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Québec, quand il a joué une ronde de 77 sur le parcours du club Royal Québec, hier.

Il a eu le meilleur sur B. I. Burgess, président de la section locale, qui joua un 85.

J.-P. Beaudoin, de Grand'-Mère, eut le meilleur net avec un 73 1-2, tandis que Mme A. R. Mewett fut la meilleure chez les dames.

Chez les invités, Clermont Vézina se signala avec un 73. Paul-Emile Côté eut un net de 73. Mme St-Georges Côté fut la meilleure des invitées.

A Québec-Ouest

La ligue de balle-molle intermédiaire "A" de Québec-Ouest a commencé, hier soir, ses semi-finales. Le Robert Blais Assurances affronta la Pharmacie Martel de Loretteville, dans la première d'une série 3 de 5. Toutes ces joutes semi-finales sont de neuf manches. Après une lutte très serrée, le Robert Blais Assurances remporta les honneurs de la victoire par 12-11. G. Berry lançait pour les vainqueurs et R. Bédard pour les perdants. Les héros furent pour les gagnants: Didace Blais, 3 en 6, qui déclencha le coup sûr qui accorda la victoire à son équipe, M. Simard 2 en 2. Pour les perdants: A. Vézina 3 en 4 et G. Renaud 3 en 5.

La 1ère partie de la semi-finale B aura lieu ce soir, à Québec-Ouest. Le Baillargeon rencontrera la Station E. Lebel.

Le lanceur de relève Mike Fornieles aide Delock à l'emporter

Cleveland. — (P.A.) — Mike Fornieles, une étoile de la relève, est venu sauver la victoire pour Ike Delock hier après-midi, alors que les Red Sox de Boston ont défait les Indians de Cleveland au compte de 5-2.

Fornieles est venu remplacer Delock alors que deux hommes se trouvaient sur les sentiers à la huitième manche et il a retiré Harvey Kuenn et Vic Power. Puis dans la neuvième, il a retiré d'affilée les trois frappeurs à lui faire face.

Rip Repulski a fait compter deux des points des White Sox avec un circuit et un simple. Don Buddin en a également fait compter deux avec un double.

Jim Piersall a frappé un circuit pour les Indians qui ont été tenus à huit coups sûrs par Delock et Fornieles. Les deux lanceurs n'ont pas accordé un seul but sur balles.

La défaite a été collée à Jack Harshman qui a été remplacé par Don Newcombe dès la troisième manche.

Les patients de l'hôpital St-Michel-Archange ont défait les médecins de l'institution au compte de 13-12 hier soir lors d'une joute de balle-molle hors-concours.

LOS-ANGELES. — Pelon Cervantes, 127½ livres, du Mexique, a défait aux points Ike Chestnut, 125½ livres, de New-York, en 10 rondes.

Echange de Pete Conacher pour Barry Cullen (Détroit-Buffalo)

DETROIT (P.C.) — Les Red Wings de Détroit ont obtenu l'ailier gauche Pete Conacher des Bisons de Buffalo de la ligue Américaine en échange contre l'ailier droit Bary Culen. Conacher est âgé de 28 ans et il est originaire de Toronto. Il a obtenu cinq buts et dix asists en 56 parties à Buffalo la saison dernière. Il a déjà porté les couleurs des Black Hawks de Chicago, des Maple Leafs de Toronto et des Rangers de New-York.

Cullen, âgé de 25 ans, est né à Ottawa et a fait sensation chez les Juniors, il y a quelques saisons, avec les Teepees de St-Catharines. Il était passé aux Red Wings l'an dernier à la suite d'un marché avec Toronto. Il a compté quatre buts et mérité neuf assists en 55 parties avec les Red Wings.

Au tennis Bardy

Le tournoi de tennis pour le championnat du double masculin et double féminin au tennis Bardy s'ouvrira lundi le 15 août à 7 heures.

Encore cette année, le trophée Laberge sera à l'enjeu pour le double masculin et le trophée Restaurant Arnold pour le double féminin.

L'an dernier les honneurs du double masculin furent remportés par Guy Lambert et Gaétan Cantin et pour le double féminin Edith Simard et Suzanne Lavoie. Cette année nous verrons à l'oeuvre plusieurs jeunes joueurs qui mèneront la vie dure à ces champions.

Tous les membres du tennis Bardy sont priés de bien vouloir donner leurs inscriptions au bureau du club d'ici samedi après-midi à 4 heures. La cédule de ce tournoi paraîtra tous les jours de la semaine à partir de lundi prochain.

BALLE-MOLLE

Le Vaillancourt a défait l'Industrielle par 10-9 hier dans une partie de la ligue Commerciale de balle-molle disputée au parc Ferland.

La vedette des gagnants a été C. Loiselle qui a frappé 4 coups sûrs en quatre apparitions. R. Gariépy, a été le lanceur gagnant et L. St-Pierre, le perdant.

Judy Darling reste sur les rangs au tournoi omnium canadien au golf

Saint-Jean, N.-B. — (P.C.) — Judy Darling, la mignonne golfeuse blonde de Hudson Heights, Qué., a fait un grand pas de l'avant vers son premier championnat omnium féminin du Canada alors qu'elle a défait hier Mme Robert Lyle, de Montréal, par 3 et 2 dans le quart de finale du tournoi en cours au Riverside Golf and Country Club.

Mlle Darling, âgée de 22 ans et ancienne championne junior du Canada, a joué sous la normale sur le parcours de 6,300 verges et a défait Mme Lyle au 16e trou.

Aujourd'hui, en semi-finale, Judy rencontrera Gail Harvey, une jeune de 17 ans, de Scarborough, Ont. Dans l'autre semi-finale, Mme Frank Stranahan, la seule Américaine encore en lice, rencontrera Joanne Goulet, de Régina.

Mlle Darling n'a jamais trainé de l'arrière dans son match avec Mme Lyle, mais elle a néanmoins roulé des putts spectaculaires en remportant sa victoire.

Judy a pris les devants au deuxième trou, de 430 verges, alors qu'elle a réussi un putt de six pieds pour un birdie quatre. Elle menait par une marge de deux dès le troisième alors qu'elle réussit un putt de 22 pieds pour son deuxième birdie consécutif.

Mme Lyle a raté son putt de birdie au troisième alors que sa balle a frappé le drapeau et a rebondi en arrière. Mme Lyle, une Montréalaise de 42 ans qui n'a commencé à jouer au golf qu'il y a dix ans, s'est hissée sur un pied d'égalité avec Mlle Darling au neuvième trou, d'une longueur de 440 verges, alors qu'elle a réussi un birdie.

Judy et Mme Lyle ont joué les neuf premiers trous de leur ronde d'hier en un compte medal approximatif de 37. Elles ont réussi chacune trois birdies. En match-play, certains putts sont concédés.

Musial brise l'égalité à la 12e manche avec un circuit

Pittsburgh — (P.A.) — Un coup de circuit de deux points par Stan Musial à la 12e manche a donné hier soir aux Cardinaux de St-Louis une victoire de 3-2 sur les Pirates de Pittsburgh après qu'Ernie Broglio, des Cards et Bob Friend, des Pirates, eurent tous deux affiché une brillante tenue au monticule.

Le circuit de Musial, son 12e de la saison, a fait compter Bill White qui avait cogné un simple. Musial a également frappé deux doubles.

Le circuit de Musial a donné aux Cards une avance de 3-1. Les Pirates ont effectué un ralliement d'un point dans leur demie de la 12e, comptant sur un simple de Bill Virdon et un double de Rocky Nelson. Le ralliement a pris fin lorsque Dick Stuart a été retiré sur trois strikes.

L'issue de la joute a réduit à quatre points l'avance que détiennent les Pirates, premiers dans le classement, sur les Cardiaux.

C'était la cinquième victoire consécutive des Cards et la défaite des Pirates a mis fin à une série de sept triomphes d'affilés.

Broglio, dont le dossier est maintenant de 14-5 pour la saison, a aloué huit coups sûrs, a retiré neuf frappeurs sur des "strikes" et n'a pas accordé un seul but sur balles.

C'était la première fois cette saison que les Cardinaux battaient Friend. Il a alloué sept coups sûrs, a réussi neuf "strikeouts" et n'a accordé qu'un seul but sur balles.

St-Louis						
	000	000	010	002	3	7 1
Pittsburgh						
	000	010	000	001	2	8 0

Broglio et Sawatski, Smith 8; Friend et Burgess. G.-Broglio 14-5. P.-Friend 12-9. Cir.: St-L.-Musial 12; Pittsb.-Burgess 6.

Les Giants explosent avec 14 coups sûrs et Milwaukee perd 8-7

MILWAUKEE, (P.A.) — Les Giants de San Francisco, se débattant tant bien que mal en 2e division dans le classement de la ligue Nationale, ont pris une avance de cinq points dans les deux premières manches, ont frappé un total de 14 coups sûrs et ont défait hier soir les Braves de Milwaukee au compte de 8-7.

Les Giants, actuellement en cinquième place dans le classement, ont compté deux points sur trois coups sûrs à la première manche et en ont ajouté trois autres à la manche suivante alors que Jim Davenport a frappé sin 5e circuit de la saison avec deux hommes sur les sentiers.

Avec cette confortable avance, Billy O'Dell, un "réfugié" de la ligue Américaine, a pu remporter sa 6e victoire contre 8 défaites, alors que les Braves sont venus à un point près d'égaliser le pointage.

San Fran.	230	000	300	—	8	14 1
Milwau	001	020	220	—	7	12 0

Le Vaillancourt bat l'Industrielle 10-9

Hier soir au Parc Ferland avait lieu une rencontre dans la Ligue Commerciale de balle-molle entre l'Industrielle et le Vaillancourt. Dès la 1ère manche, le Vaillancourt prit l'avance 2 à 0. Au début de la 2e manche, dû à 2 erreurs du Vaillancourt, l'Industrielle compta le 1er point pour finir la manche 2 à 1. A la 3e, le Vaillancourt compta 2 points grâce à un magnifique coup sûr de J. Plante. Au début de la 4e manche, l'Industrielle commença en lion alors que T. White frappa un coup sûr dans le champ droit et G. Rochon, un magnifique 3 buts et l'équipe compta 4 points pour réduire l'avance du Vaillancourt dans la 1ère partie de cette manche mais le lanceur de l'Industrielle plaça 2 hommes sur les buts alors que les 2 frappeurs suivants cognèrent en lieu sûr pour permettre de porter le pointage 10 à 4. A la 5e manche, l'Industrielle se rallia pour compter 3 points et fixer le pointage 10 à 7 qui resta le même jusqu'à la fin de la 6e. L'Industrielle força le jeu mais ne compta que 2 points alors que la partie se termina pour donner le gain au Vaillancourt 10 à 9. L'étoile du Vaillancourt a été sans contredit C. Loiselle qui frappa 4 coups sûrs en 4 apparitions, alors que pour l'Industrielle G. Rochon frappa 2 en 3 et T. White, 2 en 4.

	P.	Cs	E.
L'Industrielle			
010 330 2—	9	8	3
Vaillancourt			
213 400 x—10	10	4	

Batteries: R. Gariépy et R. L'Abbé; L. St-Pierre et T. White.

Les séries pré-éliminatoires se continueront au même parc lundi soir prochain.

Jacques Giguère et Simone Jolicoeur sont semés no 1 mais Louise Jobin est légèrement favorite chez les femmes – Des matches à midi

Quatre-vingt-deux joueurs masculins se disputeront le trophée "Rondeau", emblème du championnat "ouvert" de la ville et du district, à partir de midi, samedi.

Les dames aussi commenceront en fin de semaine les matches pour l'obtention du trophée "Foy" et 22 participantes sont en lice pour le titre. Les deux tournois de doubles ne débuteront probablement pas avant mardi.

Voici quels sont les joueurs semés dans les deux simples :

Chez les hommes — 1. Jacques Giguère. 2. Marc Blondeau. 3. Jean-Yves Laurin. 4. Robert Potvin. 5. Guy Demers. 6. Michel Robitaille. 7. Laurier St-Pierre. 8. Jacques Pouliot.

Chez les dames — 1. Simone Jolicoeur. 2. Louise Jobin. 3. Gilberte Morin. 4. Madeleine Fortin.

Dans le simple masculin, Jacques Giguère est évidemment le grand favori. L'on spécule d'ailleurs non sur le nom du vainqueur, mais plutôt sur le nombre de parties que gagnera son adversaire en finale. Chez les dames, Louise Jobin est légèrement favorite, à la suite de son récent triomphe aux dépens de Simone Jolicoeur qui est semée au premier rang.

Voici la cédule pour samedi et dimanche : —

SAMEDI
Midi

Court:
1—Raymond Robitaille vs André St-Georges
2—Jean-Claude Laprise vs Adrien Barras
3—Jean-Guy Michaud vs Camille Lapointe
4—Benoit Robitaille vs Gerry Adams
5—Jacques Clément vs André Tielemans

1 heure

Court:
1—Luc Blanchet vs Denis Simard
2—Jean-Claude Dufresne vs Roger Lamarre
3—Paul Bilodeau vs Gilbert Rochon
4—Florian Anglehart vs Pierre Blondeau
5—Pierre Barry vs Jacques St-Laurent

2 heures

Court:
1—Conrad Boiteau vs Pierre Rouleau
2—Gaétan Cantin vs Pierre Morency
3—Pierre Viger vs Jos. Lecompte
4—Anatole Corriveau vs Robert Ferland
5—Jean Houde vs Robert Langlois

3 heures

Court:
1—Paul Roberge vs Clément Massicotte
2—André Bernier vs Jacques Robitaille
3—Roger Pouliot vs Jean-Louis Ouellet
4—Jacques Giguère vs Pierre Delâge
5—Robert Boiteau vs Jacques Hérisset

4 heures

Court:
1—Laurent Dutil vs Antoine Leclerc
2—Georges Lachance vs Fred Chamberland
3—Gaston Légaré vs Pierre Rouleau
4—Rémy D'Anjou vs John Belley
5—Michel Côté vs Jacques Boivin

5 heures

Court:
1—Fernand St-Georges vs Laurier St-Pierre
2—André Côté vs Maurice Lagacé
3—Bernard Bernier vs Gilles Côté
4—Guy Martineau vs Roland Lambert
5—Jacques Deschamps vs Michel Robitaille

6 heures

Court:
1—Jacques Pouliot vs Richard Fiset
2—Winston Belley vs Paul Poulliot
3—P.-A. Pichette vs Paul Gauthier
4—Bernard Matte vs Marcel Sirois
5—Claude Bergeron vs Serge Levasseur

7 heures

Court:
1—Michel Laliberté vs Jacques Laberge
2—Georges Myrand vs Marc Blondeau
3—Thérèse Larue vs Claudette Pelchat
4—Pierrette Pelletier vs Céline Audet
5—Murielle Dombrowski vs Lise Dauphinet

8 heures

Court:
1—Colette Darveau vs Christiane Hérisset.
2—Geneviève Morel vs Monique Roy
3—Hélène Robitaille vs Hannatjie Brinks

—x—x—

DIMANCHE
1 heure

Court:
1—Hélène Fortin vs Eliane Dombrowski
2—Gagnante Thérèse Larue-Claudette Pelchat vs gagnante Pierrette Pelletier-Céline Audet
3—Gilberte Morin vs gagnante Lise Dauphinet-Murielle Dombrowski
4—Madeleine Fortin vs gagnante Colette Darveau-Christiane Hérisset
5—Gagnante Geneviève Morel-Monique Roy vs gagnante Hélène Robitaille-Hannatjie Brinks

2 heures

Court:
1—Dorothée Brisson vs Louise Roberge
2—Paul Hérisset vs gagnant J.-C. Dufresne-Roger Lamarre
3—Guy Demers vs Gérard Racine
4—Gagnant R. Robitaille-A. St-Georges vs gagnant J.-C. Laprise-A. Barras
5—Gagnant J.-G. Michaud-C. Lapointe vs gagnant B. Robitaille-G. Adams

3 heures

Court:
1—Gagnant J. Clément-A. Tielemans vs gagnant L. Blanchet-D. Simard
2—Gagnant G. Rochon-P. Bilodeau vs gagnant F. Anglehart-P. Blondeau
3—J.-Y. Laurin vs gagnant P. Barry-J. St-Laurent
4—Robert Potvin vs gagnant C. Boiteau-P. Rouleau
5—Gagnant G. Cantin-P. Morency vs gagnant P. Viger-J. Lecomte

4 heures

Court:
1—Gagnant A. Corriveau-F. Ferland vs gagnant J. Houde-R. Langlois
2—Gagnant P. Roberge-C. Massicotte vs gagnant A. Bernier-J. Robitaille
3—Gaston Goulet vs gagnant J.-L. Ouellet-R. Pouliot
4—Raymond Dutil vs Yves Potvin
5—Lise Dauphinet et Colette Darveau vs Jacqueline Bergeron et Marguerite Guimont

5 heures

Court:
1—Eliane et Murielle Dombrowski vs Christiane Hérisset et Dorothée Brisson
2—Céline Audet et Geneviève Morel vs Madeleine et Pierrette Pelletier.

Les Royaux déclassés à la première manche

Montréal — (P.C.) — Les Reds de Jersey City ont envoyé six hommes au marbre pour compter tous leurs points à la première manche alors qu'ils ont défait hier soir les Royaux de Montréal au compte de 6-4 devant 1,195 personnes.

Raul Sanchez a été le gagnant avec l'aide, en relève, d'Andres Ayon, Ralph Mauriello, le premier des cinq lanceurs auxquels les Royaux ont eu recours a été le perdant.

Les Reds ont recueilli sept coups sûrs dans la première manche et les six premiers frappeurs dans leur ordre au bâton ont croisé le marbre.

Jersey City	600	000	000	—	6	9 0
Montréal	101	011	000	—	4	8 0

Sanchez, Ayon 7 et Izquierdo; Mauriello, Gardner 1, Hunter 6, Chittum 7, Birrer 9 et Coleman. G.: Sanchez. P.: Mauriello.

Au "field day" du club de golf Lévis

SAMEDI, LE 13 AOUT 1960
HANDICAPS : 0 à 15

a.m.
9.00—L. Dion (Lévis), Phil Gagnon (Lor.), R. Samson (Lévis)
9.06—D. Tweddell (Ori.), R. Labrie (Lévis), R. Trudel (RQ)
9.12—C. Vien (Lévis), R. Chouinard (Ori.) J. Kirkwood (Lévis)
9.18—R. Allard (Ori.), M. Russell (Lévis), L. Harvey (Lor.)
9.24—T. Simard (Ori.), P. Lavoie (Don.), M. Francoeur (Lévis).
9.30—F. Cribb (Lévis), T. Dobson (Don.), K.E. Wood (Lévis)
9.36—R. Bélanger (Ori.), T. Paradis (Lévis), J.-L. Chantal (Lor.)
9.42—G. Poliquin (Lévis), R. Vézina (Ori.), R. Després (Lor.)
9.48—P. Simard (Ori.), R. Coulombe (Lévis), D. O'Connor (Ori.)
9.54—Libre
10.00—A.R. Mewett (Lévis), L. Théberge (Ori.), M. Lafortune (Lor.)
10.12—R. Cazeau (Ori.), J. Coughlin (Lévis), E. Simard (Lor.)
10.18—J. Bégin (Lévis), G. Mathieu (Ori.), P. Emond (Lor.)
10.24—L. Fleury (RQ), J.-R. Boulanger (Lévis), R. Watters (Lor.)
10.30—R. Marcoux (RQ), F. Brown (Lor.), R. Boudreau (Ori.).

p.m.
1.00—Dr R. Powers (Lévis), R. Gignac (RQ), B. Cazeau (Ori)
1.06—L. Giroux (Ori.), M. Gonthier (Lévis), H. Pépin (Don.)
1.12—G. Soucy (Lévis), D. Brock (RQ), M. Beaumont (Don.)
1.18—D. Noël (RQ), R. Mathieu (Ori.), C.T. Fordham (Lévis)
1.24—R. Vézina (RQ), J.-C. Samson (Lévis), E. Boldue (Lor.)
1.30—A. Chouinard (RQ), G. Brochu (Lévis), G. Paradis (RQ)
1.36—C. Vézina (RQ), R. Giroux (Ori.), R.W. McGilvray (Lévis)
1.42—M. Fortier (Lor.), R.E. Franklin (Don.), A. Labrie (RQ)
1.48—Y. Roy (Lévis), P. Poulliot (RQ), M. Cantin (Lor.)
1.54—Libre
2.00—J. Leclerc (RQ), B. Savard (Lor.), C.-E. Robitaille (Lévis)
2.06—H. Beaudry (Lévis), A. Tessier (RQ), G. Chantal (Lor.)
2.12—J.J. Harvie (Lévis), W. MacDonald (Don.), G. Dundon (RQ), T. Pickersgill (Lévis).

Ouverture officielle du chic restaurant

LA PIZZA HOUSE

317 DE LA COURONNE

Un restaurant dont l'ambiance sera pour vous une détente. Vous vous y régalerez de mets succulents préparés par des cuisiniers experts avec des aliments de toute première qualité.

CUISINE ITALIENNE ET AMERICAINE
à prix populaires
REPAS COMPLETS
REPAS LEGERS

LIVRAISON RAPIDE A DOMICILE
(de 6 heures p.m. à minuit)
DE VOS METS FAVORIS
Pizza - Spaghetti - "Charcoal broil"
Steak sur le grill, etc.
Tél: La 5-9663

CUISINE OUVERTE A LA VUE DES CLIENTS
Notre devise
"SERVICE et COURTOISIE"
FERME LE LUNDI
TOUTE LA JOURNEE

AVIS

Alimentation en gros

— Québec

L'honorable René Hamel, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret numéro 2347 du 27 juin 1944 et amendements, relatif à la fabrication et au commerce de gros de produits de l'alimentation dans les cités de Québec et de Lévis et le territoire compris dans un rayon de cinquante (50) milles de leurs limites, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1—La Section I sera radiée et remplacée par la suivante:

SECTION I

Produits alimentaires commerce et entreposage:

Définitions

Aux fins d'application du présent décret, les mots et termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:

Généralités: 1. Le terme "commerce en gros ou demi-gros" désigne le commerce des personnes dont c'est l'occupation principale de distribuer à d'autres commerçants en gros ou en demi-gros, aux détailants, aux restaurants, aux hôtels et aux communautés religieuses, des marchandises et des produits ultérieurement destinés aux consommateurs.

2. Le terme "fabricants" désigne les personnes qui fabriquent ou transforment ou conditionnent des produits de l'alimentation humaine ou animale ou ces deux catégories de produites à la fois.

3. Le terme "maison de salaison" ou "charcuterie" désigne un établissement dont l'occupation principale est la vente en gros ou en demi-gros de la viande transformée pour consommation humaine.

4 Le terme "abatteur-désosseur" désigne tout salarié qui fait l'abattage et le désossement des animaux et des viandes qui servent à la préparation des aliments du bétail.

5. Le terme "apprenti" désigne tout salarié qui emploie soixante-quinze (75) pour cent de son temps au travail à apprendre le métier d'homme préposé aux départements de salaison, de boucher-désosseur ou de charcutier.

6. Le terme "assistant-contremaître, assistant premier expéditeur" désigne tout salarié qui assiste le contremaître ou le premier expéditeur ou les remplace temporairement.

7. Le terme "boucher-désosseur" désigne tout salarié qui fait la coupe et le désossement de la viande.

8. Le mot "charcutier" désigne le salarié qui s'occupe de la transformation de la viande en sous-produits.

9. Le terme "chef de département" désigne tout salarié qui a responsabilité d'un département à l'exception des chefs de département des maisons de salaison et charcuteries.

10. Le terme "chef de département dans les maisons de salaison ou les charcuteries" désigne toute personne qui a la direction de la vente ou de l'achat des marchandises de son département dans les maisons de salaison ou les charcuteries.

11. Le terme "chef de département des petites marchandises dans les maisons de salaison ou les charcuteries" désigne toute personne qui a la direction d'un département de petites marchandises, telles que veaux, agneaux ou moutons, coupes de boeufs, de veaux, d'agneaux ou de moutons, dans ces établissements.

12. Le terme "classificateur d'oeufs" désigne tout salarié qui fait la classification des oeufs en différentes catégories.

13. Le terme "commis vendeur" désigne tout salarié préposé principalement à la vente des marchandises, soit au comptoir, soit dans l'entrepôt, soit au téléphone.

14. Le terme "conditionneur de beurre et de fromage" désigne le salarié qui possède un diplôme pour la fabrication du beurre et du fromage et remplit cette fonction ou toute autre fonction requérant les mêmes qualifications.

15. Le terme "conducteur de véhicules automobiles" désigne un salarié conduisant pour le compte d'un employeur assujetti, l'un quelconque des véhicules considérés comme véhicules au sens de la Loi des Véhicules Automobiles (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 142, article 2).

16. Le terme "contremaître-premier expéditeur" désigne tout salarié qui a la responsabilité de la direction du personnel d'entrepôt et - ou de l'expédition des marchandises.

17. Le terme "coupeur de beurre ou autres produits succédanés" désigne tout salarié qui coupe le beurre ou autres produits succédanés; ce terme exclut celui de "garçons" mentionnés au paragraphe "21".

18. Le terme "camionneur, longue distance" désigne tout salarié qui effectue régulièrement ou non le transport de marchandises à des endroits situés hors de la juridiction territoriale du décret.

19. Le terme "enveloppeur et empaqueteur de beurre ou autres produits succédanés" désigne tout salarié qui enveloppe et empaquette le beurre ou autres produits succédanés à la main ou fait l'une ou l'autre desdites opérations, selon le cas; ce terme exclut celui de "garçon" mentionné au paragraphe "21".

20. Le terme "gardien de nuit" désigne tout salarié qui exécute, la nuit un travail de surveillance et d'entretien d'un établissement.

21. Le mot "garçon" désigne un salarié du sexe masculin de moins de 17 ans employé à des travaux ne requérant aucune expérience et non compris dans les genres de travail ordinairement attribués aux hommes classifiés dans les autres classifications, mais exécutant plutôt un travail léger ou manipulant des marchandises dont la pesanteur ne dépasse pas soixante (60) livres.

22. En aucun temps, le nombre de salariés compris dans cette catégorie et au service des établissements assujettis ne peut dépasser 10 pour cent du nombre total des salariés des diverses catégories du même établissement autres que les salariés du bureau et les voyageurs de commerce.

23. Le terme "homme général (non spécialisé)" désigne le salarié qui exécute un travail de manoeuvre, tel le travail du charretier, de l'aide-camionneur, de l'aide-livreur, du déballeur de marchandise ou tout autre travail non autrement classifié.

24. Le terme "homme de plancher" désigne le salarié qui a la surveillance et assume la responsabilité de la réception ou du placement des marchandises à la main ou à l'aide d'un empileur automatique.

25. Le terme "homme préposé aux commandes" désigne le salarié dont la fonction principale est de préparer les commandes pour l'expédition.

26. le terme "homme préposé à la salaison" désigne tout salarié qui fait la salaison ou le fumage des viandes.

27. Le terme "meunier ou homme en charge des malaxeurs" désigne le salarié qui a la responsabilité de la préparation des moulées de grain, viande et "supplément" ou tout salarié qui est en charge des malaxeurs.

28. Le terme "personnel féminin d'entrepôt" désigne toute salariée qui exécute du travail d'empaquetage ou tout autre travail d'entrepôt non autrement classifié.

29. Le terme "salarié des équipes de nuit" désigne le salarié dont le travail s'exécute et se répartit en dehors des heures normales prévues par le décret pour la semaine régulière de travail dans les établissements assujettis et qui, en outre, ne fait pas parties des équipes de jour.

30. Pour toutes les équipes composées de plus de cinq salariés, il doit y avoir un contremaître rémunéré selon sa classification sur la même base que les salariés des équipes de nuit.

31. Le terme "surnuméraire" désigne tout salarié de sexe masculin ou féminin au sens du présent décret dont les services sont utilisés dans les établissements assujettis, qui ne fait pas la semaine régulière ou normale de travail et est embauché occasionnellement à l'heure.

32. **Bureau:** le terme assistant-comptable" désigne tout salarié qui assiste le comptable dans ses fonctions et le remplace au besoin.

33. Le mot "comptable" (avec ou sans diplôme) désigne tout salarié qui a le contrôle et la surveillance de la comptabilité d'un établissement ou entreprise privée régi par le présent décret.

34. Le terme "comptable-caissier" désigne le salarié préposé à la comptabilité des encaissements ou déboursés d'argent à la caisse principale d'un établissement ou entreprise privée régi par le présent décret.

35. Le terme "commis junior" désigne tout salarié âgé de moins de 18 ans et faisant partie du personnel du bureau et travaillant durant la période allant du 15 juin au 15 septembre.

36. Le terme "messager de bureau" désigne tout salarié qui fait les messages de bureau, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

37. Le nombre des salariés de bureau compris dans cette catégorie, ne peut, dans un établissement assujetti, comprendre plus d'un messager, si les salariés du bureau dudit établissement comprennent moins de dix (10) salariés, et plus de deux (2) messagers, si les salariés de bureau sont au nombre de dix (10) ou plus.

38. Le terme "personnel de maîtrise" désigne les salariés de l'établissement ayant un rang supérieur à celui de contremaître et de comptable. Ce terme désigne et comprend, en particulier, le gérant de la production, le gérant des ventes, le gérant des achats, le contrôleur, le chimiste, le chef comptable et le chef de bureau.

39. Le terme "personnel féminin du bureau" désigne toute salariée préposée aux factures, aux fiches, à la classification au fonctionnement de différentes machines à calculer, à distribuer, à poster ou estamper, mais qui ne fait pas le travail de comptable, d'assistant-comptable, de compable-caissier ou teneur de livres.

40. Le terme "sténo-dactylo" désigne tout salarié compétent en sténographie et en dactylographie.

41. Le terme "surnuméraire de bureau" désigne tout salarié de bureau dont le salaire au taux horaire est inférieur au taux de salaire minimum prévu pour cette catégorie, qui exécute vingt (20) heures ou moins de travail par semaine et qui est embauché temporairement ou occasionnellement à l'heure.

42. Le terme "teneur de livre" ou "commis de bureau" désigne tout salarié qui tient un ou plusieurs livres de comptes en se conformant aux principes et aux règles théoriques et pratiques de la science des comptes, ainsi que tout salarié préposé aux écritiures ou à d'autres fonctions analogues et non autrement classifiées.

Juridiction commerciale

43. Le présent décret régit tous les employeurs et les salariés des établissements exploitant l'un ou l'autre des commerces ou des entreprises ci-après décrits.

44. Les établissements faisants le commerce en gros ou en demi-gros des produits d'alimentation de toute nature, tels que épiceries, oeufs, beurre, fromage, viande, marinades, thé, café, confitures, sucreries et denrées alimentaires, etc.

45. Les établissements faisant pour rémunération l'entreposage des produits d'alimentation, de foin, de farine, des grains ou des aliments du bétail et de tous les produits auxquels s'appliquent les sections I, II et III.

46. Un établissement faisant du commerce d'alimentation au détail et au gros ne peut être assujetti qu'à un décret.

47. **Exceptions;** Sont exclus de la juridiction commerciale du présent décret les établissements suivants:

i. Les laiteries, les beurreries et fromageries, c'est-à-dire, les établissements dont l'occupation du lait en beurre ou en fromage.

ii. Les couvoirs et les postes de mirage dont les produits sont distribués principalement (75 pour cent) aux établissements commerciaux de gros ou de demi-gros de l'alimentation.

iii. Les établissements faisant le commerce des animaux vivants et les boucheries dont les ventes s'effectuent principalement en dehors des établissements commerciaux.

Juridiction territoriale

48 Le présent décret s'applique aux cités de Québec et de Lévis et aux municipalités totalement ou partiellement incluses dans le territoire compris dans un rayon de cinquante (50) milles de leurs limites.

Aux fins d'application du décret, la juridiction territoriale est divisée en trois (3) zones comme suit:

Zone I: Les municipalités de Québec, Ancienne-Lorette, Beauport, Beauport-Est, Beauport-Ouest, Charlesbourg, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Château d'Eau, Courville, Giffard, Loretteville, Montmorency (St-Grégoire de), Notre-Dame de Lorette, Orsainville, Petite-Rivière, Québec-Ouest, Village Huron, St-Ambroise de la Jeune Lorette, Ste-Foy, Ste-Monique des Saules, Ste-Thérèse de Lisieux, St-Félix de Cap-Rouge, St-Michel Archange, Sillery, Villeneuve, St-Emile, Champigny, Lauzon, Lévis, Charny, St-David, Sainte-Hélène de Breakeyville, St-Romuald, St-Télesphore de St-Nicolas en excluant St-Nicolas-Station.

Zone II: Les municipalités totalement ou partiellement incluses dans un rayon de 15 milles des limites des cités de Québec et de Lévis, sauf celle qui sont déjà comprises dans la zone I.

Zone III: Toutes les autres municipalités situées en tout ou en partie dans le reste de la juridiction territoriale, à savoir dans un rayon compris entre 15 et 50 milles des cités de Québec et de Lévis, des municipalités de Gentilly, Saint-Georges-Est et Saint-Georges-Ouest.

Durée du travail

Zone I: La semaine régulière de travail dans les établissements assujettis au présent décret est la suivante:

a) Employés de bureau des deux sexes: Quarante (40) heures réparties entre 7.30 a.m. et 6.00 p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, avec une interruption d'une heure et demie (1 1-2) pour le repas du midi et entre 7.30 a.m. et midi le samedi.

Cependant, les employés de cette catégorie recevant un salaire de 40 pour cent plus élevé que les taux du décret seront rémunérés à temps simple après quarante (40) heures de travail jusqu'à un maximum de quarante-deux (42) heures dans la même semaine.

b) Tous les autres salariés assujettis à l'exception, toutefois, des catégories mentionnées aux paragraphes "c", "d" et "e" du présent article:

Quarante-cinq heures et demie (45 1-2) par semaine durant toute l'année réparties de la façon suivante: les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre 7.00 a.m. et 6.00 p.m., avec une interruption d'une (1) heure pour le repas du midi; le samedi entre 7.00 a.m. et midi.

c) Employés des établissements faisant comme commerce principal l'entreposage des produits d'alimentation: La semaine normale de travail est de quarante-cinq heures et demie (45½) réparties de la façon suivante: les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre 7.00 a.m. et 6.00 p.m., avec une interruption d'une (1) heure pour le repas du midi.

d) Gardiens de nuit: Une semaine régulière de travail de cinquante-quatre (54) heures est établie pour les salariés de cette catégorie.

e) Salariés du personnel de maîtrise: Une semaine régulière de quarante-huit (48) heures est établie pour les salariés de cette catégorie.

50. **Zones II et III:** La semaine régulière de travail est la suivante:

a) Quarante-quatre (44) heures par semaine pour les employés de bureau des deux sexes, réparties entre 7.00 a.m. et 6.00 p.m. du lundi au samedi inclusivement, avec une interruption d'une heure et demie (1½) pour le repas du midi.

b) Quarante-huit (48) heures par semaine, pour tous les autres salariés assujettis, réparties entre 7.00 a.m. et 6.00 p.m., du lundi au samedi inclusivement, avec une interruption d'une (1) heure pour le repas du midi.

c) Gardiens de nuit: Une semaine régulière de cinquante-quatre (54) heures est établie pour les salariés de cette catégorie.

d) Salariés du personnel de maîtrise: Une semaine régulière de travail de quarante-huit (48) heures est établie pour les salariés de cette catégorie.

Travail supplémentaire Clause générale

51. Tout travail exécuté par un salarié en dehors de l'horaire quotidien ci-dessus déterminé ou en plus de quarante-cinq heures et demie (45½) par semaine, est considéré comme travail suppl-mentaire et rémunéré sur la base de taux et demie de son salaire régulier. Les heures de travail supplémentaire sont rémunérées suivant le cas, ou sur l'excédent d'heures de la journée de travail de tel salarié ou sur l'excédent d'heures de la semaine de travail de tel salarié, et à tout événement, suivant le mode de calcul le plus avantageux pour le salarié.

Exceptions

52. Salariés du personnel de maîtrise: Le travail supplémentaire de ces salariés doit être rémunéré à raison de taux et demi de leur salaire régulier après quarante-huit (48) heures.

53. Gardiens de nuit: Le travail supplémentaire de ces salariés doit être rémunéré à raison de taux et demi de leur salaire régulier après cinquante-quatre (54) heures.

54. Lorsque ces salariés sont sujets à la semaine de cinquante-six (56) heures un boni de $0.05 l'heure doit leur être accordé en plus du taux de base de leurs catégories respectives. Tout travail exécuté en plus de cinquante-six (56) heures, dans ce cas, doit être rémunéré à raison de salaire et demi.

55. Employés de bureaux: Le travail supplémentaire de ces salariés doit être rémunéré à raison de taux et demi de leur salaire régulier après quarante (40) heures ou après quarante-deux (42) heures suivant les stipulations du paragraphe "a" de l'article 49.

56. Equipes de nuit: a) Zone I: Dans tous les commerces ou entreprises visés par le décret, toutes les catégories de salariés assujettis au travail de nuit et faisant partie des équipes de nuit, à l'exception des salariés de bureau, doivent être rémunérés, s'ils travaillent au moins trente (30) heures au cours de la même semaine, au taux du salaire minimum prévu par le décret. Au-delà de quarante (40) heures de travail, lesdits salariés préposés aux équipes de nuit doivent être rémunérés au taux et demie de leur salaire régulier pour les heures ainsi effectuées.

b) Zone II et III: Dans tous les commerces ou entreprises visés par le décret, toutes les catégories de salariés assujettis au travail de nuit et faisant des équipes de nuit, à l'exception des salariés de bureau, doivent être rémunérés, s'ils travaillent au moins quarante (40) heures au cours de la même semaine, au taux du salaire minimum prévu par le décret. Au-delà de quarante-cinq (45) heures de travail, lesdits salariés préposés aux équipes de nuit doivent être rémunérés au taux et demie de leur salaire rgulier pour les heures ainsi effectuées.

c) Zone I: Si les salariés desdits commerces ou entreprises ci-dessus décrits affectés au travail de nuit à l'exception des salariés de bureau, travaillent moins que trente (30) heures par semaine en dehors des heures de travail régulières de la journée fixée par le décret, tout travail par eux ainsi exécuté doit être considéré comme travail supplémentaire et rémunéré au taux et demi de leur salaire régulier.

d) Zone II et III: Si les salariés desdits commerces ou entreprises ci-dessus décrits affectés au travail de nuit, à l'exception des salariés de bureau, travaillent moins que quarante (40) heures par semaine en dehors des heures de travail régulière de la journée fixées par le décret, tout travail par eux ainsi exécuté doit être considéré comme travail supplémentaire et rémunéré au taux et demi de leur salaire régulier.

57. Nonobstant toute autre disposition à ce contraire contenue au présent décret, lorsqu'en vertu d'une convention collective de travail négociée en vertu de la Loi des Relations Ouvrières par l'un quelconque des établissements assujettis au présent décret et une Association syndicale reconnue par la Commission des Relations Ouvrière de Québec, la semaine normale de travail de l'établissement établie en ladite convention est inférieure à la durée maximum prévue au décret pour un tel établissement, et suivant sa catégorie, et qu'en outre dans ladite convention collective la semaine régulière de travail a été répartie pendant les cinq (5) premiers jours de la semaine, à savoir du lundi au vendredi inclusivement, les employés réguliers dudit établissement appelés au travail le samedi pourront toutefois être rémunérés à taux simple pour tout travail exécuté pendant les heures ouvrables fixés au décret pour tel jour de travail, dans les circonstances prévues à ladite convention collective de travail particulière.

58. Cependant, dans le cas de charretiers, aides-livreurs, conducteurs de camions, aides-camionneurs, une prolongation de travail d'une demi-heure (½) ou moins à la fin d'une journée de travail n'est pas considérée comme travail supplémentaire, à condition toutefois que le total des prolongations de travail effectué par l'un quelconque desdits salariés, au cours d'une même semaine, n'excède pas une heure pour ladite semaine.

59. Dans le cas des camionneurs longue distance, tout travail effectué en dehors de la journée régulière de travail prévu au paragraphe "b" de l'article 49, doit être rémunéré, sans égard à la semaine régulière de travail, au taux de temps et demi pour les trois premières heures et, par la suite, au taux de temps et quart et plus les dépenses de chambre et pension encourues.

60. Le travail supplémentaire des salariés des zones II et III doit être rémunéré à raison de taux et demi de leur salaire régulier. Le taux pour travail supplémentaire est payé après cinquante-quatre (54) heures pour les gardiens de nuit; après quarante-huit (48) heures pour les salariés du personnel de maîtrise; après quarante-quatre (44) heures pour les employés de bureau et après quarante-huit (48) heures pour tous les autres salariés assujettis ou en dehors de l'horaire quotidien pour ces derniers et les employés de bureau.

N. B. Pour le calcul du surtemps, la semaine régulière de travail mentionnée au présent article sera réduite d'un nombre d'heures égal à la journée de travail de l'établissement ou de la catégorie de salariés pour tout jour de congé férié reconnu à ce décret.

Jours de fêtes chômés

61. Tout salarié régulier doit être rémunéré pour les jours de fêtes chômés suivants: Le Premier de l'An, le lendemain du Premier de l'An, l'Epiphanie, le Vendredi-Saint après-midi, l'Ascension, la Saint-Jean-Baptiste, la Confédération, la fête du Travail, la Toussaint, l'Immaculée-Conception, la veille de Noël après-midi, la Noël et la veille du Jour de l'An après-midi.

62. Tout salarié régulier dont les services sont requis à l'article 61, les jours de fêtes chômées mentionnés doit être rémunéré pour son travail ce jour-là, aux taux de temps et demi de son salaire régulier.

63. Toutefois, et nonobstant les dispositions des articles 61 et 62, lorsque trois (3) jours non ouvrables tombent consécutivement, l'un des trois (3) jours sera ouvrable au taux de salaire régulier.

Vacances payées

64. Tout salarié régulier qui, au 30 avril de chaque année, a à son crédit une (1) année de service pour le compte du même employeur ou dans le même établissement, a droit à une semaine (cinq (5) jours, cinq jours et demi (5½) ou six (6) jours suivant la semaine régulière de l'établissement), de vacances payées qui doivent lui être accordées entre le 15 mai et le 15 octobre de la même année.

65. Dans le cas d'un salarié régulier qui a moins d'un an de service au 30 avril d'une année, celui-ci a droit à des vacances équivalentes à une demi-journée (½) de vacances par mois de service; dans le cas du départ d'un salarié, l'employeur doit payer les vacances dues sur la base de 2 pour cent du salaire gagné en excluant la rémunération due pour travail supplémentaire.

66. Dans la zone I seulement, tout salarié qui, au cours de chaque année, à partir du 30 avril, possède à son crédit quatre (4) années de service continu pour le compte du même employeur ou dans le même établissement a droit à une (1) semaine supplémentaire de vacances payées cinq (5) jours ou cinq jours et demi (5½) suivant la semaine régulière de l'établissement, moyennant entente préalable entre l'employeur et le salarié), qui doit lui être accordée en aucun temps déterminé pourvu que ce soit dans la même année.

67. Au cas de départ dudit salarié avant la prise de ses vacances payées, le salarié a droit d'exiger de son employeur une indemnité en argent correspondant à une journée de vacances payées par mois de service accumulé chez ledit employeur ou dans le même établissement, et pour lequel des vacances payées n'ont pas été octroyées.

68. Cependant, toujours après entente préalable entre les parties, un salarié peut renoncer à ses vacances moyennant une rémunération équivalente.

69. Copie de toute entente au sujet de telle renonciation aux vacances consécutives ou non doit être déposée entre les mains du Comité paritaire dans un délai de quinze (15) jours après telle entente.

70. Tout salarié surnuméraire au service d'un employeur a droit, pour tenir lieu de vacances payées, à une indemnité équivalente à 2 pour cent du salaire gagné par ledit salarié chez tel employeur pendant cette période. Cette indemnité doit lui être versée en argent, par cet employeur, lors de son départ.

71. Au surplus, les dispositions de l'ordonnance numéro 3 revisée de la Commission du Salaire Minimum relatives aux congés annuels payés, non incompatibles avec les présentes dispositions, s'appliquent dans les établissements assujettis au présent décret.

Taux de salaires de base minimum

72. Les taux de salaires minima suivants doivent être payés aux salariés des catégories ci-après mentionnées, pour la semaine régulière de travail:

	Zones Par semaine I	II	III
1. Abatteur-désosseur	$54.75	$48.10	$49.50
2. Boucher-désosseur			
Apprenti:			
1er semestre	41.25	36.65	35.10
2e semestre	45.25	40.05	38.30
2e année	49.25	43.45	41.50
Durant et après la 3e année	55.25	48.55	46.30
Qualifié (avec certificat)	60.25	52.80	50.30
Contremaître	64.25	56.20	53.50
3. Charcutier:			
Apprenti:			
1er semestre	41.25	36.65	35.10
2e semestre	45.25	40.05	38.30
2e année	49.25	43.45	41.50
Durant et après la 3e année	55.25	48.55	46.30
Qualifié (avec certificat)	60.25	52.80	50.30
Assistant-contremaître	62.25	54.50	51.90
Contremaître	64.25	56.20	53.50
4. Chef de département dans les maisons de salaison et les chacuteries	74.25	64.70	61.50
5. Chef de département dans les maisons de salaison et les charcuteries (départ. des petites marchandises)	67.25	58.75	55.90
6. Cuiseur et presseur des aliments du bétail	56.75	49.80	47.50
7. Homme préposé à la salaison:			
Apprenti:			
1er semestre	41.25	36.65	35.10
2e semestre	45.25	40.05	38.30
2e année	49.20	43.45	41.50
Durant et après la 3e année	55.25	48.55	46.30
Qualifié (avec certificat)	60.25	52.80	50.30
Contremaître	64.25	56.20	53.50
8. Chef de département (à l'exception des maisons de salaison et des charcuteries	56.75	49.80	47.50
9. a) Classificateur d'oeufs: salarié du sexe masculin ou féminin manipulant ou transportant à la fois des marchandises pesant plus de 35 livres:			
Première année	47.25	41.75	39.90
Deuxième année	49.25	43.45	41.50
Troisième et quatrième années	51.25	45.15	43.10
Cinquième année	55.25	48.55	46.30
b) Classificateur d'oeufs: salarié du sexe féminin ne manipulant ou ne transportant à la fois aucune marchandise pesant plus de 35 livres:			
Première année	39.25	34.95	33.50
Deuxième année	41.25	36.65	35.10
Troisième et quatrième années	44.25	39.20	37.50
Cinquième et plus	47.25	41.75	39.90
10. Commis-vendeur:			
1ère année	43.25	38.35	36.70
2ème année	45.25	40.05	38.30
3ème année	51.25	45.15	43.10
Durant et après la 4e année	56.25	49.30	47.10
11. Conditionneur de beurre et fromage	57.25	50.25	47.90
12. Conducteur de camion et autres véhicules automobiles	54.75	48.10	45.90
13. Contremaître — premier expéditeur	58.75	51.50	49.10
14. Assistant-contremaître, assistant-premier expéditeur	56.75	49.80	47.50
15. Coupeur de beurre	49.25	43.45	41.50
16. Enveloppeur et empaqueteur de beurre	44.25	39.20	37.50
17. Gardien de nuit			
minimum par semaine)	46.25	40.90	39.10
(par heure)	0.89	0.79	0.75
18. Garçon	39.25	34.95	33.50
19. Homme général, autre que celui des maisons de salaison et les charcuteries:			
Moins de 17 ans, 1er trimestre	41.25	36.65	35.10
Après trois mois de service	41.25	39.20	37.50
17 ans révolus	46.25	40.90	39.10
18 ans révolus	49.25	42.75	41.50
19 ans révolus et plus	52.75	46.40	44.30
20. Homme général, maisons de salaison et les charcuteries	55.25	48.55	46.30
21 Homme préposé aux commandes, homme de plancher	54.75	48.10	45.90
22. Meunier ou homme en charge des malaxeurs	56.75	49.80	47.50
23. Personnel féminin d'entrepôt ne faisant par partie du personnel de bureau (à l'exception des maisons de salaison et des charcuteries:			
1ère année	38.25	34.10	32.70
Durant et après la 2e année	40.25	35.80	34.30
24 Personnel féminin d'entrepôt (ne faisant pas partie du personnel de bureau) dans les maisons de salaison et les charcuteries:			
1ère année	38.25	34.10	32.70
2ème année	40.25	35.80	34.30
Durant et après la 3e année	42.25	37.50	35.90
	Par heure		
25. Surnuméraire d'entrepôt masculin	1.20	1.06	1.02
Surnuméraire d'entrepôt féminin	0.84	0.75	0.72
	Par semaine		
26. Comptable	62.25	54.50	51.90
27. Assistant-comptable	59.75	52.35	49.90
28. Comptable-caissier	57.75	49.65	48.30
29. Commis junior	34.25	30.70	29.50
30. Messager de bureau	36.25	32.40	31.10
31. Personnel féminin de bureau (excepté les sténographes):			
1ère année	32.50	28.50	27.50
2ème année	35.50	31.50	30.50
Durant et après la 3e année	3 .50	34.50	33.50
32. Personnel de maitrise	69.25	60.45	57.50
33. Sténo-dactylo:			
1ère année	35.50	31.50	30.50
2ème année	38.50	34.50	33.50
Durant et après la 3e année	42.50	38.50	37.50
	Par heure		
34. Surnuméraire de bureau	1.07	0.95	0.91
	Par semaine		
35. Teneur de livres ou commis de bureau:			
1ère année	39.25	34.95	33.50
2ème année	41.25	36.65	35.10
3ème année	43.25	38.35	36.70
4ème année	46.25	40.90	39.10
5ème année	49.25	43.45	41.50
6ème année	51.25	45.15	43.10
7ème année	53.25	46.85	44.70
Durant et après la 8e année	56.25	49.30	47.10

73. A compter du 1er mai 1961, les taux de salaires de base minima apparaissant aux item 1 à 26 de l'article 72 seront augmentés de $2.75 et les taux de salaires des item 26 à 35 inclusivement de $2.50; quant aux salaires horaires, ils seront augmentés, à cette date, de $0.06.

74. Tout salarié doit recevoir avec sa paie un bulletin contenant les renseignements suivants:

i. ses nom et prénoms;

ii. la période de paie;

iii. le salaire gagné;

iv. le montant des déductions;

v. le montant à lui remettre.

75. L'employeur doit payer le salaire hebdomadaire ci-haut prévu aux employés même:

i. si les heures d'affaires de son établissement sont inférieures, régulièrement ou non, à celles ci-haut fixées comme semaine normale de travail, et

ii. pour les semaines où se trouvent des fêtes légales ou civiques chômées.

iii. Le travail supplémentaire fait ou exécuté par un salarié régulier au cours de la semaine régulière de travail doit lui être payé en même temps que son salaire régulier pour la période de temps correspondante.

76. Les salaires supérieurs actuellement payés et autres avantages prévus au décret déjà accordés aux salariés régis par ledit décret ne peuvent pas être réduits pendant sa durée à condition que l'employé conserve la même classification.

77. L'expérience acquise ailleurs que dans les établissements ou entreprises privées régis par le présent décret doit être considérée en vue d'une classification des teneurs de livres.

78. Pour toutes les catégories de salariés, le Comité paritaire a le pouvoir de classifier les employés dans les catégories d'emplois déterminés dans ce décret suivant le travail qu'ils exécutent. Au cas de différend entre l'employeur et le salarié sur la classification de celui-ci, la décision du Comité paritaire est finale.

79. Tout salarié exécutant plus d'une fonction on charge faisant l'objet du présent décret, doit recevoir le salaire établi pour la fonction la mieux rémunérée, pourvu qu'il ait rempli cette fonction supérieure pendant au moins la moitié de la semaine régulière de travail.

80. Nonobstant les dispositions des articles 75 et 76, dans les zones II et III, lorsque la semaine régulière du travail d'un établissement situé dans lesdites zones est inférieure d'au plus six (6) heures à la durée maximum de ladite semaine régulière fixée par le décret pour une catégorie de salariés il sera loisible en tout temps audit établissement de rémunérer ses salariés au taux horaire minimum prévu par le décret, suivant leur catégorie, pour la semaine régulière de travail fixée pour telle zone et autrement rémunérés à la semaine.

Dispositions spéciales relatives aux maisons de salaison et aux charcuteries

81. Dans les maisons de salaison et les charcuteries, la répartition des salariés travaillant dans les départements de salaison ou de charcuterie et de boucherie-désossage doit obligatoirement être faite en trois catégories de salariés: Hommes compétents, détenteurs de certificat, apprentis, employés généraux, de la façon ci-après prévue, et les salariés concernés doivent recevoir le salaire minimum ci-dessus prévu pour leur fonction respective au service de leur employeur.

82. S'il n'y a qu'un seul salarié dans le département, ce salarié doit être un homme compétent détenteur de certificat;

83. Pour chaque équipe de deux (2) salariés, un homme compétent détenteur de certificat, un apprenti.

84. Pour chaque équipe de trois (3) salariés, un homme compétent détenteur de certificat et deux (2) apprentis dont l'un au salaire d'homme général.

85. Pour chaque équipe de quatre (4) salariés, deux (2) hommes compétents détenteurs de certificats, deux (2) apprentis dont l'un au salaire d'homme général.

86. Pour chaque équipe de cinq (5) salariés, deux (2) hommes compétents détenteurs de certificats, trois (3) apprentis, dont deux (2) au salaire d'homme général.

87. Pour chaque équipe de six (6) salariés, deux (2) hommes compétents détenteurs de certificats, quatre (4) apprentis, dont deux (2) au salaire d'homme général.

88. Lorsqu'il y a plus de six (6) salariés dans le même département, le répartition des salariés doit se faire toujours suivant l'ordre des catégories ci-dessus décrites;

89. Si l'employeur exerce son métier dans son établissement, il doit être classé comme homme compétent détenteur de certificat dans le département où il travaille habituellement;

90. Toutefois, le contremaître ne doit pas être considéré dans les calculs de répartition des salariés travaillant dans les divers départements intéressés des maisons de salaison.

Dispositions relatives aux employés généraux de moins de 19 ans.

91. Dans les divers établissements assujettis au décret, le nombre des hommes généraux âgés de moins de 19 ans dont les services peuvent être utilisés dans un même établissement ne peut excéder 15% du nombre total des hommes généraux de 19 ans et plus au service du même établissement au moment de l'embauchage. Toutefois, sans égard au nombre d'hommes généraux de 19 ans et plus à son service, un employeur a toujours le droit d'embaucher et de maintenir en service un homme général de moins de 19 ans et ce, même si le calcul des proportions ne l'autorise pas, en fait, à utiliser les services de plus d'un homme général de moins de 19 ans. Les proportions entre ces deux catégories d'hommes généraux sont établies toujours suivant la base ci-dessus décrite, chaque unité de nombre ou chaque fraction d'unité au-delà de la moitié autorisant l'employeur à utiliser les services d'un salarié de cette catégorie d'hommes généraux de moins de 19 ans.

Uniformes

92. Les frais d'achat et l'entretien de tous les costumes, uniformes ou parties d'uniformes exigés par l'employeur pour l'exécution d'un travail, sont à la charge de l'employeur.

Contestations

93. Lorsqu'il y aura une contestation à savoir si tel établissement assujetti au présent décret doit tomber sous les stipulations de l'une ou de l'autre de ses Sections, le Comité paritaire est autorisé à trancher ladite contestation et à rendre une décision dans le cadre de sa juridiction.

Congédiements

94. Sauf pour renvoi pour cause, un avis d'une semaine ou l'équivalent en salaire doit être donné par l'employeur ou par son employé régulier ayant au moins une année de service, lorsque l'un ou l'autre décide de mettre fin à l'emploi. Un avis de 15 jours ou l'équivalent en salaire est nécessaire lorsque, suivant les conditions de l'engagement, la rémunération d'un salarié est payable à tous les 15 jours."

2° La Section 2 sera radiée.

3° La Section 3 sera radiée et remplacée par la suivante:

SECTION III

Dispositions relatives aux fabricants et commerçants de produits d'alimentation animale

Définitions

1. Les définitions de la section I sont incorporées à la présente section et s'y appliquent sans modification en plus des définitions suivantes:

(Suite à la page 13)

(Suite de la page 12)

2. Le terme "aliment de bétail" ou "aliment" signifie tout produit destiné à la consommation par les animaux de ferme et ayant pour effet de procurer des protéines hydratés de carbone, matières grasses, substances minérales, condiments ou vitamines, et comprend tout produit préparé pour prévenir ou guérir les désordres de nutrition.

3. Le terme "abatteur-désosseur" désigne tout salarié qui fait l'abattage et le désossement des animaux et des viandes qui servent à la préparation des aliments du bétail.

4. Le terme "cuiseur ou presseur" désigne tout salarié qui fait la cuisson ou le pressage de la viande de bétail.

5. Le terme "meunier ou homme en charge des malaxeurs" désigne le salarié qui a la responsabilité de la préparation des moulées de grain, viande et "supplément" ou tout salarié qui est en charge des malaxeurs.

Juridiction commerciale

6. La présente section régit tous les employeurs et les salariés des établissements exploitant l'un ou l'autre des commerces ou des entreprises ci-après déclarés.

7. Les établissements dont le commerce principal est le commerce en gros ou en demi-gros du foin, de la farine, des grains ou des aliments du bétail ainsi que des "suppléments" et des moulées de viande pour les renards.

8. Les établissements fabriquant ou transformant ou conditionnant principalement les produits de l'alimentation animale et en particulier les aliments du bétail.

Juridiction territoriale

9. La juridiction territoriale de cette section est celle déterminée en la section I.

Durée du travail

10. La durée du travail de cette section est celle déterminée en la section I, sauf pour les établissements faisant la fabrication des moulées de viande où la semaine normale de travail peut se prolonger jusqu'à 5.00 p.m. le samedi durant la période allant du 1er avril au 31 décembre inclusivement. Pour l'autre période, soit du 1er janvier au 31 mars, les salariés effectés à la fabrication sont sujets à une semaine normale se terminant à 1.00 p.m. le samedi, sauf dans le cas des salariés préposés à la récupération des déchets de viande pour lesquels la semaine normale peut se prolonger jusqu'à 5.00 p.m. le samedi pendant toute l'année.

Travail supplémentaire

11. Les dispositions de la section I sont incorporées à la présente section et s'y appliquent sans modification, sauf pour les stipulations relatives aux établissements faisant la fabrication de moulées de viande mentionnés à l'article 10 de la présente section.

Jours de fêtes chômés

12. Tout salarié régulier doit être remunéré pour les jours de fêtes chômés suivants: Le Premier de l'An, le lendemain du Premier de l'An, l'Epiphanie, le Vendredi-Saint après-midi ou le lundi de Pâques avant-midi au choix de l'employeur, avec avis de huit (8) jours au Comité Paritaire, l'Ascension, la Saint-Jean-Baptiste, la Confédération, la Fête du Travail, la Toussaint, l'Immaculée-Conception, la veille de Noël après-midi, la veille du Jour de l'An après-midi ou le lendemain de Noël au choix de l'employeur, avec avis de huit (8) jours au Comité Paritaire, la Noël.

13. Tout salarié régulier dont les services sont requis dans les établissements assujettis au présent décret les jours de fêtes chômés mentionnés à l'article 12, à l'exception toutefois des catégories de salariés mentionnées à l'article 49 (section I), doit être rémunéré au taux de salaire double pour tout travail exécuté pendant ces jours de fêtes chômés.

14. Nonobstant les dispositions de l'article 13, les fabricants de moulées de viande doivent payer temps et demi aux salariés de leurs établissements qui travaillent le lendemain de Noël, à l'exception toutefois des catégories de salariés mentionnées à l'article 49 (Section 1).

15. Toutefois, et nonobstant les dispositions du présent article, lorsque trois (3) jours non ouvrables tombent consécutivement, l'un des trois (3) jours sera ouvrable au taux de salaire régulier.

Vacances payées

16. Les dispositions de la section I sont incorporées à la présente section et s'y appliquent sans modifications.

Taux de salaire de base minima

17. Les dispositions de la section I sont incorporées à la présente section et s'y appliquent sans modifications.

Uniformes

18. Les dispositions de la section I sont incorporées à la présente section et s'y appliquent sans modifications.

19. Les autres dispositions de la section I, non incompatibles avec les dispositions de la présente section, sont incorporées en ladite section et s'y appliquent.

Congédiements

20. Les dispositions de la section I sont incorporées à la présente section et s'y appliquent sans modifications".

4° La section 4 sera radiée et remplacée par la suivante:

"SECTION IV

Voyageurs de commerce

Définitions

Aux fins d'application de la présente section, les termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:

1. Le terme "voyageur de commerce ou représentant" désigne toute personne, en titre, voyageant pour le compte d'un établissement régi par les sections précédentes, ayant pour mission de vendre ou d'aider à la vente des marchandises ou produits de ces établissements.

2. Le terme "voyageur de commerce ou représentant" désigne également tout représentant n'agissant pas pour son compte personnel, mais ayant pour mission de visiter des acheteurs pour le compte d'un établissement vendant une ou plusieurs des marchandises mentionnées aux articles 44 et 45 de la section I, étant assujetti à l'obligation de se conformer aux instructions d'un établissement.

3 Le terme "voyageur de commerce ou représentant" désigne de plus tout placier agissant dans la ville où se trouve l'établissement qui l'emploie. Ce terme désigne également tout solliciteur ou vendeur servant d'intermédiaire pour la vente de toutes marchandises comprises dans la juridiction commerciale du présent décret entre producteur industriel, marchand ou toute autre personne.

4. Le terme "placier" désigne tout voyageur de commerce ou représentant qui transporte dans son véhicule les marchandises destinées à l'exécution des commandes par lui prises sur place auprès de la clientèle.

5. Toute discussion relative au classement des voyageurs de commerce ou représentants assujettis au présent décret est réglée par le Comité paritaire conformément aux dispositions des articles 25 et suivants de la Loi de la convention collective.

Juridiction commerciale et territoriale

6. La juridiction commerciale et territoriale de cette section est la même que celle déterminée pour la section I du présent décret.

Durée du travail

7. La semaine de travail est de cinq (5) jours, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Lorsque, dans l'exécution de ses fonctions, un voyageur de commerce ou représentant est obligé de se rendre dans un territoire généralement considéré comme éloigné du bureau de l'employeur auquel il doit se rapporter le samedi, l'employeur et le voyageur de commerce ou représentant doivent s'entendre sur l'heure et le jour du départ du voyageur de commerce ou représentant.

8. Le voyageur de commerce ou représentant doit se rapporter au bureau de l'employeur le samedi matin pour y donner un compte rendu de son travail et de ses dépenses et pour recevoir les instructions de son employeur.

9. Il n'y a pas de travail pour le voyageur de commerce le samedi après-midi.

10. L'employeur seul détermine la durée de tout voyage dépassant cinq jours consécutifs.

11. La semaine de travail pour le voyageur de commerce ou représentant qui est plus de cinq (5) jours sur la route est jugée comme une semaine de travail, telle que définie au paragraphe "a" du présent article. La durée du voyage, cependant, ne doit jamais excéder deux semaines consécutives, excepté pour les voyages dans la Gaspésie, la Côte Nord et l'Abitibi, dont la durée peut être réglée par entente entre l'employeur et le salarié.

Taux de salaires

12. Quelle que soit la forme ou la nature du contrat intervenu entre un employeur et un voyageur de commerce ou représentant, c'est-à-dire que l'exécution de tel contrat se fasse pour un salaire fixe ou pour un taux fixe de salaire et de commission ou suivant un mode unique de commission ou de pourcentage sur le chiffre d'affaires du voyageur de commerce ou représentant ou autrement, la rémunération d'un voyageur de commerce ou représentant ne doit pas être inférieure à:

Dans la Zone I:	Par semaine
Premier semestre de vente	$35.00
Deuxième semestre de de la 1ère année	38.00
Pendant la deuxième année	41.00
Pendant la troisième année	45.00
Pendant et après la 4ème année	50.00

Dans les zones II et III: les mêmes taux que pour la zone I, moins 15 pour cent.

Ladite rémunération doit être payée en espèces (monnaie courante).

Les taux de salaires de base minima apparaissant ci-haut seront augmentés de $2.75 à compter du 1er mai 1961.

13. L'expérience acquise par un voyageur de commerce ou représentant dans les établissements ou entreprises privées faisant le commerce des produits visés à la juridiction commerciale ou industrielle du présent décret, doit être considérée en vue de sa classification.

14. Lorsque le contrat de rémunération de service intervenu entre un employeur et un voyageur de commerce ou représentant stipule un taux fixe de salaire et une commission ou pourcentage sur le chiffre d'affaires du salarié ou autrement, le revenu du voyageur de commerce ou représentant est ajustable au moins une fois par année et ou au moment de la cessation de l'emploi.

15. Les frais nécessaires de transport, de trois repas par jour et de logement convenable sont à la charge de l'employeur quand les voyages se font en dehors de la ville ou de la localité où réside le salarié.

16. Toutefois, les frais nécessaires et les dépenses de transport encourus par le voyageur ou représentant ne voyageant que dans la ville ou municipalité où il réside, dans l'exécution de son travail, sont également à la charge de l'employeur.

17. Il en est autrement pour les vendeurs à commission et les voyageurs ou représentants rémunérés à charge fixe, incluant les dépenses, lesquels doivent assumer exclusivement tels frais et transport.

18. L'employeur peut remplacer temporairement un voyageur de commerce ou représentant pour cause de maladie ou pour vacances pour une période n'excédant pas soixante (60) jours, par un autre de ses salariés, sans être obligé de payer à ce dernier le salaire prévu à l'article 12.

19. Tout salaire actuellement payé, supérieur au salaire prévu à l'article 12 doit être maintenu.

20. Aucune commission n'est payable à un voyageur de commerce ou repésentant pour des marchandises expédiées à un client qui a failli dans les trente jours qui suivent la date d'expédition de telles marchandises, si ces marchandises n'ont pas été payées et l'employeur peut réclamer le remboursement de la commission si elle a été payée. Toutefois, les remboursements ne peuvent se faire à même les minima de salaires fixés à l'article 12.

21. Dans le cas où la faillite d'un client n'a lieu que trente (30) jours après la date de l'expédition des marchandises sur la vente desquelles le voyageur de commerce ou représentant a droit à une commission, cette commission est payable par l'employeur nonobstant la faillite du client.

22. Les dispositions des articles 61, 62 et 63 de la section I du présent décret relatives aux jours chômés s'appliquent et bénéficient également aux voyageurs de commerce, représentants ou autres salariés couverts par la section II et régissent obligatoirement leurs conditions de travail avec leur employeur.

23. Les dispositions des articles 64 à 71 inclusivement de la section I du présent décret relatives aux vacances payées s'appliquent et bénéficient également aux voyageurs de commerce, représentants ou autres salariés couverts par la section II dudit décret et régissent leurs conditions de travail avec leur employeur.

Employeurs et voyageurs de commerce ou représentants résidant hors de la juridiction territoriale

24. Sont assujettis aux dispositions du présent décret, tout employeur et tout voyageur de commerce ou représentant résidant en dehors de la juridiction territoriale du présent décret, mais vendant dans ladite juridiction territoriale toutes et chacune des marchandises ou produits couverts par la juridiction commerciale des différentes sections du présent décret et au surplus détaillés aux paragraphes "a" ou "b" de l'article II des sections précédentes.

Congédiements

25. Sauf pour un motif grave, un avis d'une semaine ou l'équivalent en salaire doit être donné par l'employeur ou par le voyageur de commerce ou représentant, lorsque l'un ou l'autre décide de mettre fin à leur convention individuelle, quand la rémunération du voyageur de commerce ou représentant est payable à toutes les semaines. Un avis de quinze ou de trente jours ou l'équivalent en salaire est nécessaire lorsque, suivant les conditions du voyageur de commerce ou représentant est payable à tous les quinze jours ou à tous les mois, selon le cas.

Voyageurs de commerce à emplois multiples

26. Le voyageur de commerce ou représentant à l'emploi habituel et simultané de plusieurs employeurs n'est pas assujetti aux clauses et conditions des présentes, à moins qu'au préalable, il n'ait été convenu par écrit, par ce voyageur de commerce ou représentant et tous les employeurs, d'une proportion de salaire réclamable de chaque employeur. Cette entente doit être déposée entre les mains du Comité paritaire.

27. Le montant du salaire auquel, dans ce cas, un voyageur de commerce ou représentant a droit en vertu du présent décret, doit être réparti suivant la convention écrite entre les différents employeurs, en égard à la proportion des frais de voyage à être payés par chaque employeur et en égard à la proportion du temps du voyageur de commerce ou repésentant à être consacré à chacun de ses employeurs. La somme ainsi déterminée, déduction faite du montant reçu de chaque employeur, peut seule être réclamée.

5° La section 5 sera radiée et remplacée par la suivante:

"SECTION V

Relative aux manufacturiers de produits alimentaires

Définitions

Aux fins d'application de la présente section, les termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:

1. Le terme "manufacturiers de produits alimentaires" désigne les personnes dont c'est l'occupation principale de fabriquer, transformer ou conditionner les produits d'alimentation humaine suivants: amandes, bases de soupe, beurre de sucre, café, confitures, conserves de fruits et légumes, conserves de jambon, dinde, poulet et autres viandes préparées ou non, conserves de poisson, épices, essences, flocons de patates, gélatine, gelée en poudre, huiles, comestibles, langues marinées, marinades, miel, noix, pâte alimentaire, poudre à pain, poudre à pâte, produits d'arachides, sirop et thé.

2. Le terme "chauffeur" désigne tout salarié qui a la resnon d'un certificat de mécanicien n'agit pas comme chef-mécanicien ou comme mécanicien de classe, mais sert d'aide à un chef-mécanicien ou à un mécanicien de classe et travaille sous la surveillance et la direction immédiate de ce dernier.

3. Le terme "mécanicien de machines fixes" désigne toute personne qui dirige ou surveille le fonctionnement d'une machine fixe ou voit à son entretien ou à sa vérification.

4. Le terme "confiseur" désigne tout salarié qui a la responsabilité de la préparation des ingrédiens qui entrent dans la fabrication des produits alimentaires à l'exception toutefois du thé, du café et des arachides.

5. Le terme "assistant-confiseur" désigne le salarié qui assiste et remplace occasionnellement le confiseur.

6. Le terme "contremaître" désigne la personne qui a la direction du personnel et de la production.

7. Le terme "expéditeur" désigne le salarié compétent qui a la charge et la responsabilité de l'expédition et ou de la réception des marchandises.

8. Le terme "rôtisseur" désigne tout salarié qui a la responsabilité de la surveillance des machines rôtissant le café ou les arachides, ou faisant le mélange et la préparation des thés.

9. Le terme "femme d'ouvrage général" désigne toute salariée qui exécute du travail d'empaquetage ou tout autre travail de manufacture non autrement classifié.

10. Le terme "gardien de nuit" désigne tout salarié qui exécute la nuit, un travail de surveillance et d'entretien d'un établissement.

11. Le terme "garçon" désigne un salarié de sexe masculin de moins de 20 ans employé à des travaux ne requérant aucune expérience et non compris dans les genres de travail ordinairement attribués aux hommes classifiés dans les autres classifications, mais exécutant plutôt un travail léger ou manipulant des marchandises dont la pesanteur ne dépasse pas soixante (60) livres.

En aucun temps, le nombre de salariés compris dans cette catégorie et au service des établissements assujettis ne peut dépasser 10% du nombre total des salariés masculins des diverses catégories du même établissement, autres que les salariés du bureau et des voyageurs de commerce.

12. Le terme "homme d'ouvrage général (non spécialisé)" désigne tout salarié qui exécute des travaux de manoeuvre ou tout autre travail non autrement classifié.

13. Le terme "conducteur de véhicule" désigne un salarié conduisant pour le compte d'un employeur assujetti, l'un quelconque des véhicules considérés comme véhicules automobiles au sens de la Loi des Véhicules Automobiles (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 142, article 2).

14. Le terme "préposé aux machines" signifie et comprend la personne qui fait la réparation ou l'entretien des machines servant à la production ou à la transformation de la marchandise.

15. Le terme "surnuméraire" désigne tout homme d'ouvrage général ou femme d'ouvrage général au sens du présent décret au service desdits établissements assujettis, et embauché temporairement ou occasionnellement à l'heure pendant la période comprise entre le premier juillet et le premier décembre.

Toutefois, il ne peut y avoir plus de 50% d'employés surnuméraires en tout temps de l'année.

16. Le terme "comptable" (avec ou sans diplôme) désigne tout salarié qui a la surveillance de la comptabilité d'un établissement ou entreprise privée régi par le présent décret.

17. Le terme "commis de bureau" désigne tout salarié préposé aux écritures, aux factures et à l'ouvrage général de bureau non autrement classifié.

18. Le terme "sténo-dactylo" désigne tout salarié compétent en sténographie et en dactylographie.

19. Le terme "surveillant de groupe" désigne tout salarié de sexe masculin ou féminin ayant la responsabilité de surveiller, à la demande de l'employeur, les opérations effectuées par un groupe du personnel de la manufacture avec lequel il ou elle travaille.

Le surveillant de groupe a droit à une salaire de $0.10 supérieur au salaire de base de l'homme ou de la femme d'ouvrage général, suivant le cas.

20. Le terme "personnel de maîtrise" désigne les salariés de l'établissement ayant un rang supérieur à celui de contremaître et de comptable. Ce terme désigne et comprend, en particulier, le gérant de la production, le gérant des ventes, le gérant des achats, le contrôleur, le chimiste, le chef comptable et le chef de bureau.

Juridiction industrielle

21. La présente section régit (à l'exclusion de toute autre section, à moins qu'il n'en soit statué autrement en la présente section V) les employeurs et les salariés des établissements manufacturiers de produits alimentaires ci-haut décrits (article 1).

22. Les manufacturiers de bonbons et de chocolat ne sont pas assujettis à la présente section.

Juridiction territoriale

23. La présente section s'applique aux cités de Québec et de Lévis et aux municipalités totalement ou partiellement incluses dans le territoire compris dans un rayon de cinquante (50) milles de leurs limites.

Aux fins d'application, la juridiction territoriale est divisée en deux (2) zones comme suit:

Zone I: Les municipalités totalement ou partiellement incluses dans un rayon de trente (30) milles des limites des cités de Québec et de Lévis.

Zone II: Toutes les autres municapilités situées en tout ou en partie dans le reste de la juridiction territoriale plus la municipalité de Mont-Carmel.

24. Les dispositions prévues à la section IV et relatives aux voyageurs de commerce s'appliquent obligatoirement à cette séction V à l'exception toutefois des dispositions de l'article 12 de ladite section IV.

Durée du travail

25. La semaine régulière de travail dans les établissements assujettis à la présente section est la suivante:

a) **Employés de bureau des des sexes:** Quarante-deux (42) heures par semaine réparties entre 8.00 a.m. et 6.00 p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, avec une interruption d'une (1) heure au moins pour le repas du midi, et entre 8.00 a.m. et midi le samedi.

b) Tous les autres salariés assujettis, à l'exception, toutefois, des catégories mentionnées au paragraphe "c" du présent article:

Quarante-huit (48) heures par semaine réparties de la façon suivante: les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre 7.00 a.m. et 6.00 p.m., avec une interruption d'une (1) heure au moins pour le repas du midi, et le samedi entre 7.00 a.m. et midi.

c) Pour les surnuméraires, les mécaniciens de machines fixes, les salariés du personnel de maîtrise, la semaine régulière de travail est établie à quarante-huit (48) heures.

d) Pour les gardiens, la semaine régulière de travail est établie à cinquante-quatre (54)) heures.

Travail supplémentaire

26. Tout travail exécuté par un salarié en dehors de l'horaire quotidien ci-dessus déterminé ou en surplus de quarante-deux (42), quarante-huit (48), ou cinquante-quatre (54) heures selon le cas, par semaine, est considéré comme travail supplémentaire et rémunéré sur la base de taux et demi de son salaire régulier. Les heures de travail supplémentaires sont rémunérées suivant le cas, ou sur l'excédent d'heures de la journée de travail de tel salarié, ou sur l'excédent d'heures de la semaine de travail tel salarié et à toute fin pratique, suivant le mode de calcul le plus avantageux pour le salarié.

27. Le temps supplémentaire du salarié doit être rémunéré à raison de taux et demi de son salaire régulier

28. Si les opérations dans les établissements de mise en conserve exigent du travail supplémentaire de la part des salariés, la préférence pour l'exécution de tels travaux supplémentaires doit être d'abord et exclusivement offerte aux salariés réguliers et ce n'est qu'en cas, soit de refus de la part desdits salariés, ou d'impossibilité de travailler, ou d'insuffisance de personnel disponible parmi eux, lorsque leurs services ont été requis par leurs employeurs, que les services des salariés surnuméraires peuvent être utilisés pour l'exécution desdits travaux supplémentaires requis dans lesdits établissements.

29. Cependant, dans le cas des charretiers, aides-livreurs, conducteurs de véhicules, aides-camionneurs, une prolongation de travail d'une demi-heure ou moins à la fin d'une journée de travail n'est pas considéré comme travail supplémentaire, à condition toutefois que le total des prolongations de travail effectuées par l'un quelconque desdits salariés, au cours d'une même semaine, n'excède par une heure pour ladite semaine.

30. Nonobstant les dispositions précédentes, les manufacturiers ont le droit d'organiser en équipes de travail leurs salariés visés par le paragraphe "c" de l'article 25, pourvu que la durée régulière de travail des salariés de chacune de ces équipes n'excède pas celle déterminée audit paragraphe pour la journée ou la semaine normale. L'aménagement des heures de travail peut se faire entre 12.01 a.m. le lundi et midi le samedi et au moins une demi-heure doit être accordée aux salariés pour prendre leur repas. Il n'y aura pas de travail le samedi après-midi.

31. Le taux pour travail supplémentaire n'est payable qu'en plus de la durée régulière déterminée à l'alinéa précédent. Cependant, une prime de 10% est payable aux salariés d'une équipe travaillant avant 7.00 a.m. ou après 6.00 p.m. et dont la durée normale de travail ne devra pas être inférieure à quarante (40) heures par semaine.

Jours de fêtes chômés

32. Tout salarié régulier qui a travaillé au moins la moitié des heures ouvrables dans une semaine où une fête chômée et non ouvrable, doit être rémunéré sur la base de son salaire régulier pour une journée complète de travail pour les congés suivants: Le Premier jour de l'An, le 2 janvier, l'Epiphanie, le Vendredi-Saint après-midi, l'Ascention, la Saint-Jean-Baptiste, la fête du Travail, la Toussaint, l'Immaculée - Conception et la Noël.

33. Toutefois, si un employeur faisait travailler ses salariés un des jours de fêtes suivants: La Toussaint, l'Epiphanie, l'Ascension et l'Immaculée-Conception, il devrait remplacer chaque congé non chômé par les jours chômés suivants: le lendemain de Noël, le lundi de Pâques, la fête de la Reine et le Jour d'Action-de-Grâces.

34. Tout salarié régulier dont les services sont requis dans les établissements assujettis au décret les jours de fêtes chômés mentionnés à l'article 32, doit être rémunéré au taux de salaire double pour tout travail exécuté à la demande de l'employeur pendant les jours de fêtes chômés.

Vacances payées

35. Tout salarié régulier qui, au 30 avril de chaque année, a à son crédit une année de service pour le compte du même employeur ou dans le même établissement, a droit à une semaine (cinq (5) jours ou cinq jours et demi (5½) suivant la semaine normale de l'établissement) de vacances payées qui doivent lui être accordées entre le 15 mai et le 15 octobre de la même année. Tout salarié qui, au 30 avril de chaque année, a moins d'une année de service pour le compte du même employeur ou dans le même établissement a droit à des vacances payées équivalant à une demi-journée de vacances par mois de service chez cet employeur.

36. Advenant le départ d'un salarié, l'employeur, au moment de ce départ, doit lui payer les vacances qui sont dues, soit une indemnité équivalente à 2% du salaire gagné par ledit salarié chez tel employeur pendant cette période.

37. Toutefois, moyennant entente préalable entre l'employeur et le salarié, celui-ci peut prendre ses vacances en jours non consécutifs (cinq (5) jours ou cinq jours et demi (5½) suivant la semaine normale de l'établissement) durant la période ci-haut mentionnée.

38. Dans la zone I seulement, tout salarié qui, au 30 avril de chaque année, a à son crédit quatre (4) années de service continu pour le compte du même employeur ou dans le même établissement a droit à une semaine supplémentaire de vacances payées (cinq (5) jours ou cinq jours et demi (5½), consécutifs ou non, suivant la semaine normale de l'établissement, moyennant entente entre l'employeur et le salarié), qui doivent lui être acordées en aucun temps déterminé pourvu que ce soit dans la même année et rémunérées à raison de 2% du salaire gagné pendant cette période. Advenant le départ d'un salarié, l'employeur, au moment du départ de ce salarié, doit lui payer les vacances qui sont dues, soit une indemnité équivalente à 4% du salaire gagné par ledit salarié chez tel employeur pendant cette période.

39. Cependant, toujours après entente préalable entre les parties, un salarié peut renoncer à ses vacances moyennant une rémunération équivalente.

40. Copie de toute entente au sujet de telle renonciation aux vacances consécutives doit être déposée entre les mains du Comité paritaire dans un délai de quinze (15) jours après une telle entente.

41. Tout salarié surnuméraire au service d'un employeur a droit, pour tenir lieu de vacances payées, à une indemnité équivalente à 2% du salaire gagné par ledit salarié chez tel employeur pendant cette période.

42. De plus, les dispositions de l'ordonnance numéro 3 revisée de la Commission du Salaire Minimum relative aux congés annuels payés, non incompatibles avec les dispositions du présent article, s'appliquent dans les établissements assujettis au décret.

Taux de salaires

43. — Les taux de salaires minima suivants doivent être payés aux salariés des catégories ci-après mentionnées, pour la semaine régulière de travail:

	Zones I	Zones II	A compter du 1er mai 1961 Zones I	A compter du 1er mai 1961 Zones II
Personnel masculin:				
Hommes d'ouvrage général:			Par heure	
20 ans et plus, 1ère année	$ 0.96	$ 0.94	$ 1.04	$ 1.02
1 an et plus	1.03	1.01	1.11	1.09
Garçon	0.83	0.81	0.91	0.89
Mécanicien de machines fixes, 4ème année	1.08	1.06	1.16	1.14
Chauffeur	0.98	0.96	1.06	1.04
Préposé aux machines	1.12	1.10	1.20	1.18
Confiseur	1.12	1.10	1.20	1.18
Rôtisseur	1.10	1.08	1.18	1.16
Assistant-confiseur	1.06	1.04	1.14	1.12
Conducteur de véhicule (camionneur)	1.08	1.06	1.16	1.14
Contremaitre	1.18	1.16	1.28	1.26
Assistant-contremaître	1.15	1.13	1.25	1.23
Expéditeur	1.10	1.08	1.18	1.16
			Par semaine	
Personnel de maîtrise	69.00	65.00	73.00	69.00
Surnuméraire:			Par heure	
a) Garçon, pas plus de 20% du total des surnuméraires	0.68	0.64	0.73	0.69
b Homme	0.77	0.73	0.82	0.78
Personnel féminin:				
Femme d'ouvrage général				
1ère année	0.68	0.64	0.73	0.69
2ème année	0.73	0.69	0.78	0.74
Surnuméraire	0.68	0.64	0.73	0.69
Personnel de bureau:			Par semaine	
Comptable	59.00	57.00	63.00	61.00
Sténo-dactylo:				
1ère année	31.00	29.00	35.00	33.00
2ème année	37.00	33.00	41.00	37.00
3ème année	40.00	36.00	44.00	40.00
4ème année	44.00	40.00	48.00	44.00
Ouvrage général:				
1ère année	28.00	26.00	32.00	30.00
2ème année	31.00	29.00	35.00	33.00
3ème année	34.00	32.00	38.00	36.00
Gardien	46.25	44.25	49.00	47.00
Voyageur de commerce:				
1er semestre de vente	35.00	33.00	37.75	35.75
2e semestre de la 1ère année	38.00	36.00	40.75	38.75
Pendant la 2ème année	41.00	39.00	43.75	41.75
Pendant la 3ème année	45.00	43.00	47.75	45.75
Pendant et après la 4e année	50.00	48.00	52.75	50.75
			Par heure	
Salariés travaillant aux produits de l'érable	1.02	0.98	1.12	1.08
Salariés affectés aux opérations suivantes	0.95	0.91	1.05	1.01
Lavage des barils	1.00	0.96	1.05	1.01
Barils vides	1.00	0.96	1.05	1.01
Echantillons	1.00	0.96	1.05	1.01
Réception-expédition	1.00	0.96	1.05	1.01
Journalier permanent	1.00	0.96	1.05	101

44. L'employeur doit payer le salaire hebdomadaire ci-haut prévu aux employés, même:

i. si les heures d'affaires de son établissement sont inférieures, régulièrement ou non, à celles ci-haut fixées comme semaine normale de travail, et

ii. pour les semaines où se trouvent des fêtes chômées, énumérées à l'article 32.

45. Le travail supplémentaire fait ou exécuté par un salarié régulier au cours de la semaine régulière de travail doit lui être payé en même temps que son salaire régulier pour la période de temps correspondante.

46. Les salaires supérieurs actuellement payés et autres avantages prévus au décret déjà accordés aux salariés par ledit décret ne peuvent pas être réduits pendant sa durée.

47. L'expérience acquise ailleurs que dans les établissements ou entreprises privées régis par le présent décret doit être considérée en vue de la classification du personnel de bureau.

48. Pour toutes les catégories de salariés, le Comité paritaire a le pouvoir de classifier les employés dans les catégories d'emplois déterminées dans ce décret suivant le travail qu'ils exécutent. Au cas de différend entre l'employeur et le salarié sur la classification de celui-ci, la décision du Comité paritaire est finale.

49. Tout salarié exécutant plus d'une fonction ou charge faisant l'objet du présent décret doit recevoir le salaire établi pour la fonction la mieux rémunérée, pourvu qu'il ait rempli cette fonction supérieure pendant au moins la moitié de la semaine régulière de travail.

Durée du décret

Le présent décret demeure en vigueur jusqu'au premier mai 1962. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire, dans un délai qui ne doit pas être de plus de soixante (60) jours ni de moins de trente (30) jours avant le premier mai de chaque année. Un tel avis doit également être adressé au ministère du Travail.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté ministériel peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté ministériel entre en vigueur à la date de sa publication dans la **Gazette Officielle de Québec.**

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la **Gazette Officielle de Québec,** l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail,

GERARD TREMBLAY.

Ministère du Travail,
Québec, le 6 août 1960.

En Cour

Nouvelle arrestation

Un individu que le juge Roy avait trouvé coupable de possession illégale d'alcool frelaté, est revenu hier devant le tribunal pour recevoir sa sentence. Son frère l'accompagnait. A la sortie de la salle d'audience, les gendarmes de la police fédérale arrêtaient de nouveau les deux frères.

L'inculpé en était à sa deuxième offense. Après une deuxième offense pour une infraction de la sorte, un accusé est passible de six mois de prison et d'une sérieuse amende, mais la poursuite doit préalablement l'avertir que preuve sera faite de sa condamnation antérieure.

Les procureurs de l'accusé ont tenté de prouver hier que cet avis n'avait pas été donné en bonne et due forme. Après de longues plaidoiries de la part de la défense et de la poursuite, le juge Roy déclara qu'il rendrait jugement ce matin.

L'accusé et son frère prirent donc le chemin de la porte du Palais, reportant tous leurs espoirs sur le lendemain. Ils n'avaient pas sitôt quitté le Palais qu'un caporal de la Gendarmerie Royale vint les mettre sous arrêt de nouveau.

Ils furent menés aux cellules et comparurent peu après devant le juge Achille Pettigrew sous l'accusation de s'être livrés à des voies de fait contre un caporal de la Gendarmerie Royale et sous l'accusation d'avoir porté des armes offensives alors qu'ils étaient en possession d'une marchandise susceptible d'être saisie. Ces accusations ont été portées à la suite des circonstances qui auraient entouré leur arrestation, le 22 mars dernier, alorsqu'ils étaient en possession d'alcool frelaté.

Sous ces nouvelles accusations, ils ont opté pour une enquête préliminaire et ont été remis en liberté moyennant de légers cautionnements.

Procession des Madones, le 14 août prochain

PLESSISVILLE. — (D.N.C.) — Pour la quatrième fois consécutive et pour répondre au désir de la population, la grande procession mariale des Madones aura lieu dimanche soir, le 14 août, veille de la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Tous se souviennent des résultats obtenus les années dernières, et nul doute que la démonstration de cette année dépassera en splendeur les précédentes.

Le comité exécutif de la démonstration se compose de MM. les curés Morissette et Guy, respectivement de St-Calixte et de Notre-Dame-de-Fatima, et présidents d'honneur; M. Siméon Savoie, président; M. J.-Onésime Dubois, vice-président; M. Aldéric Beauchesne, trésorier; et M. Armand Roberge, secrétaire.

Plusieurs comités ont été formés et sont déjà à l'oeuvre. — Mentionnons-en ici quelques-uns: Les Madones: Mme Lindor Belleville, M. Jos. Dugal et M. Siméon Montambault. — Les chars allégoriques: Mme Emery Auprix. — La procession: M. François-Marie Rousseau, église de Fatima; et M. Jean-Paul Langevin, église de St-Calixte, M. Bruneau Thibodeau. — Les flambeaux: M. Georges-Henri Lafond. — La quête: Mme Armand Desrochers. — Beau temps: nos malades.

La plupart des associations religieuses et paroissiales prendront une part active à cette fête mariale. Ce sont: la Congrégation de la Ste Vierge; la Légion de Marie; la Ligue Catholique Féminine; les Enfants de Marie; les Filles d'Isabelle; les Chevaliers de Colomb; les deux Ligues du Sacré-Coeur; les Dames de Ste-Anne; les Fraternités du Tiers-Ordre; les Syndicats Catholiques, etc....

Comme d'habitude, la plupart des industries, des commerces, et plusieurs des associations ci-haut mentionnées présenteront des Madones ou commanditeront les chars allégoriques.

La cérémonie débutera à 8 h., par le rassemblement en face de l'église St-Calixte, et la procession se dirigera vers l'église de Fatima, par les rues St-Calixte, St-Louis, St-Jean-Baptiste et St-Edouard, où aura lieu devant la grotte de Fatima une apothéose mariale. Le service d'ordre sera fait par les Ambulanciers St-Jean, et au cas de mauvaise température, la cérémonie sera remise au lendemain.

Cambriolage de la maison de M. Louis St-Laurent

Des cambrioleurs ont visité la demeure du T. H. Louis St-Laurent, ex-premier ministre du Canada, au 201 de la Grande-Allée, à Québec, dans la nuit de mercredi à jeudi. On ne saurait évaluer l'étendue du vol et des dégâts avant le retour de M. et Mme St-Laurent.

La visite insolite des maraudeurs a été constatée par Mme Hugh O'Donnell, fille de M. et Mme St-Laurent, qui, après avoir réalisé le bris d'une fenêtre à l'arrière de la maison ainsi que le désordre à l'intérieur, en informa Me Renaud St-Laurent. Ce dernier comuniqua avec ses parents.

Greffier à Charlesbourg

M. Jean-Marcel Darveau, de Charlesbourg, doit quitter son poste de secrétaire-trésorier du conseil de ville de Charlesbourg. M. Darveau sera remplacé par Me Adolphe Roy, jeune avocat de Québec. Cette décision a été prise lors de la dernière assemblée du conseil. Il entrera dans ses nouvelles fonctions, le 1er septembre. Me Roy est licencié en droit depuis 1955. Il a été choisi parmi 20 candidats à ce poste, et il y sera pour une période de 5 ans et quatre mois.

Sur les marchés de Toronto Montréal New-York

Cours fournis par la Presse Canadienne

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
INDUSTRIES				
Abitibi	390	39⅛	38⅞	39⅛
Abit pr	30	24¼	24	24¼
Acad Atl	125	10½	10½	10½
Acad Atl A	50	19½	19½	19½
Alta Dist	975	205	205	205
Alta Dist vt	6400	170	160	160
Alta Dis w	600	75	75	75
Alta Gas	12913	23¼	22¼	23
Alta Gas pr	390	104½	104	104¼
Alta Gas w	14512	575	525	545
Alg Cen	2095	17¼	17¼	17¼
Alg Cen wts	300	435	430	430
Algoma	1095	32¼	31¼	32¼
Algonq wts	25	255	255	255
Alumini	3659	29½	29	29½
Alum 2 pr	5	45	45	45
Analog	300	425	410	425
Anthes B	100	30	30	30
Anthes B pr	100	91½	91½	91½
Argus	255	27⅞	27¾	27¾
Ash Temp A	5	90	90	90
Ashdown B	125	12⅝	12⅝	12⅝
Atlas Steel	435	21½	21½	21½
Auto El New	50	8½	8¼	8⅜
Bank Mont	884	52½	52	52
Bank N S	400	59¼	59¼	59¼
Bank N S r	2560	445	430	445
Bath Pow A	6	43⅝	43⅝	43⅝
Bath Pow B	15	3¼	3¼	3¼
Beatty	100	475	475	475
Bell Phone	2008	46	45⅛	45⅞
Bowat pr	150	45	44½	44½
Brazil	1429	390	380	380
B A Oil	4765	29	28⅛	29
B C E 4¼ pr	250	40¼	40	40¼
B C E 4½ pr	75	43½	43½	43½
B C E 4.36 pr	31	87	86⅝	87
B C Forest	520	12	11⅞	12
B C Pow	2165	33⅜	32⅜	33⅜
B C Phone	250	45⅝	45	45⅝
Brockville	100	10⅝	10⅝	10⅝
Build Prod	32	32½	32½	32½
Burlington	100	15	15	15
Burns	800	13¼	13⅛	13¼
Cal Pow	1175	21⅛	21	21⅛
Can Cem	65	22¾	22¾	22¾
Can Cem pr	10	26¼	26¼	26¼
C I Fndry	350	16	15¾	16
C I F 4¼	15	75	75	75
Can Malt	5	52	52	52
C Pack B	50	45⅜	45⅝	45⅝
Can Perm	75	49½	49½	49½
Can Wire B	475	6¾	6¾	6¾
C Bank Com	1080	52½	52	52½
Cdn Brew	530	38	37¾	37¾
C Br Alum	290	9	9	9
C Bal A wts	100	335	335	335
Cdn Can A	175	13½	13½	13½
C Sel 175 pr	100	31¼	31¼	31¼
C Chem	1925	7	7⅛	7⅛
C Collieries	350	7¼	7¼	7¼
C Cur tW	200	115	115	115
C Dredge	225	13⅜	13⅜	13⅜
C Fairbks A	50	9½	9½	9½
C F Prod	500	350	350	350
C Hydro Car	100	9⅝	9⅝	9⅝
Cdn Ind G	2820	410	410	410
C I L	150	13½	13½	13½
Cdn Oil	276	13½	13½	13⅜
Cdn Oil	276	19⅜	19½	19⅜
C P R	2282	24⅜	24⅛	24⅛
Cdn Pet pr	53	9	9¼	9¼
Cwn Gs	375	16⅝	16⅝	16⅝
C W N Gs pr	50	16½	16½	16½
C Westng	50	36½	36½	36½
Cockshutt	100	15½	15½	15½
Con Gas n	3226	14⅝	14½	14⅝
Con Gas W	2760	14⅝	14½	14⅝
Corby vt	100	17	17	17
Corby B	100	16¼	16¼	16¼
Cosmos	420	11¾	11½	11¾
Cral nR L	00	17½	17½	17½
Creativ Tel	1372	10⅜	10	10
Crown zell	10	42	42	42
Dist Seag	110	29¼	29¼	29¼
D Bridge	375	15⅝	15	15
D Dairies	700	12	11¾	12
D Fndry	210	42	41⅝	41⅝
D Magnes	100	7	7	7
Dom Stores	170	59½	58½	58½
Dom Tar	485	12⅞	12⅞	12⅞
Dom Text	925	9¼	9¼	9⅛
Econ Inv	15	35	35	35
Emco	25	9⅝	9⅝	9⅝
Fam Play	530	20¾	20½	20¾
Fanny F	275	17½	17½	17½
Ford U S	150	62¼	62	62¼
Gatcneau	195	36	36	36
Gat 5 pc pr	45	100	100	100
G Dev	3000	13¼	12⅞	12⅞
G Dynam	10	44	44	44
G M C	253	41⅜	41½	41½
G S Wares	10	9	9	9
G L Paper	50	40	40	40
G N Gas	400	5½	5½	5½
G N Gas pr	15	37½	37½	37½
Gr Wpg G	265	10	10	10
Gr Wpg vt	965	10	10	10
Gr Wpg 58 w	180	350	350	350
Greyhd	75	11	11	11
Hardee	125	10¼	10¼	10¼
Hard Carpet	150	10⅜	10⅜	10⅜
Hees	25	160	160	160
H Dauch	52	8	8	8
Holt Ren	100	15	15	15
Horne P F	100	340	340	340
H Smith	205	36	36	36
Hur Erie	125	52½	52½	52½
Imp Bank	50	59	59	59
Imp I 1.40 pr	100	23	23	23
Imp Life	1100	81½	81	81
Imp Oil	1300	32¾	32⅝	32¾
Imp Tob	1740	12	11⅞	12
Ind Accep	1355	40⅜	40	40⅜
I Ac wts	300	15⅜	15½	15⅜
Inglis	600	415	400	415
Inld Gas	5100	500	475	495
Inld Gas pr	30	14⅜	14⅜	14⅜
Int Util	385	34	33½	33½
Inter P L	1315	52¾	52¼	52½
Inv Syn	70	36½	36⅜	36⅜
Inv Syn A	950	32¾	32⅝	32⅜
Jefferson	200	5⅜	5¼	5⅜
Jockey C	800	210	210	210
Kelly D A	100	5⅞	5⅞	5⅞
Kelly wts	100	265	265	265
Labatt	285	28	28	28
Lakeld	800	215	210	210
Lob Co A	890	28	27½	28
Lob Co A w	25	670	670	670
Lob Co B	15	28½	28½	28½
Lob G 1 pr	5	29	29	29
Lob G B pr	70	31½	31	31
Lon Hos A	20	350	350	350
M B and P R	1530	14¾	13⅞	14⅜
M Leaf Mill	250	14¾	14¾	14¾
Mass F	1425	9	8⅞	8⅞
Mass F 5½ pr	85	98	98	98
Maxwell	15	285	285	285
Mid West	28600	170	165	170
Molson	70	23	22¾	23
Molson B	25	22¾	22¾	22¾
Molson pr	31	41	41	41
Moore	60	14	14	14
Mont Trst	5	43	43	43
Moore	1180	46½	45⅞	45⅞
Nat Drug	75	14	14	14
N Hos B	1000	205	200	200
N St Car	100	12¼	12¼	12¼
Nia Wire B	25	9⅜	9⅜	9⅜
Nor Star A	180	47⅜	47⅜	47⅜
N O N Gas	1470	12⅛	12	12⅛
Nor Phone	100	340	340	340
Nor Phone w	100	93	93	93
Oshawa A	200	8½	8½	8½
Oshawa A	200	6¾	6¾	6¾
Overland pr	600	8	8½	8½
Page Hers	1325	24	23½	23½
Parker	1800	355	350	355
Pembina p	20	43⅜	43⅜	43⅜
Pow Corp	560	44½	44½	44½
P Pipe Mfg	2500	315	300	300
Premium	50	220	220	220
Pres Eleet	600	46	46	46
Q N Gas	2740	6¼	6	6
Q N Gas wts	525	150	150	150
R Little A	125	16	16	16
Roe Av Can	650	5	5	5
Roe Av pr	80	75	75	75
Royal Bank	1325	67¼	66⅞	67
Russell	50	9	9	9
St L Corp	445	16⅞	16⅝	16⅞
St L Corp A pr	5	97	97	97
St Maurice	100	72	72	72
Salada S	195	9¼	9¼	9¼
Selkirk A	200	380	380	380
Shawin	490	26¼	26	26
Silknit	10	19½	19½	19½
Silknit pr	10	35	35	35
Silverwd A	100	10⅜	10⅜	10⅜
Simpsons	250	27⅝	27½	27½
Somville pr	40	47	47	47
Spartan wts	100	8	8	8
Stafford	1400	380	360	360
St Pav	250	15¼	15¼	15¼
Steel Can	886	66⅝	66	66⅜
S Propane	70	15	15	15
Suptest ord	100	14	14	14
Switson	500	255	250	250
Tamblyn	50	23	23	23
Texaco	135	49½	49½	49½
Thorncliff	200	5½	5½	5½
Tor Dom Bk	900	53⅝	52⅞	52⅞
T Gen Tr	25	42	42	42
Tor Iron	100	14	14	14
Tor Iron A	55	13	13	13
T Fin A	244	37¼	37	37⅛
Tr Can P L	11150	18⅝	18	18⅜
Trans Mt	7900	8	7⅞	8⅛
Trans P P L	645	16	15	16
Un Gas	3005	13⅜	13⅜	13⅜
Un Gas A pr	10	53	53	53
U Corp B	300	20½	20½	20½
U Fuel A	68	61⅜	61⅛	61⅜
Un Steel	95	6½	6½	6½
Un Steel	95	5½	5½	5½
viceroy A	110	6⅝	6⅝	6⅝
viceroy B	100	295	295	295
vic G tr	50	36	36	36
Walk G W	735	35¾	35½	35¾
Webb Knp	1100	310	270	310
Westeel	150	13⅜	13⅜	13⅜
West C Brew	10	32½	32½	32½
W Cop wts	250	51	51	51
West Groc pr	25	28½	28½	28½
Weston A	85	33¾	33	33
Weston B	25	34	34	34
Wstn 4½ pr	5	90	90	90
West A wts	310	12¾	12¼	12¼

(Suite, Toronto, p. 15)

Cours fournis par L.-G. Beaubien & Cie, Limitée, 10, rue St-Pierre, Québec. Tél.: LA 9-1771

Titres	ventes	haut	bas	ferm.
Abitibi	530	39¼	38⅞	39¼
Abitibi pr	50	24¼	24¼	24¼
Algoma	435	32	31½	32
Alumin	2787	29½	29½	29½
Alum 2 pr	75	44½	44½	44½
Asbestos	300	23¼	23¼	23¼
Atlas Steel	125	21½	21½	21½
Bank Mont	197	52½	52	52
Bk NS rts	2032	440	430	440
Bank NS	291	59½	59¼	59½
Banque CN	75	52	51½	52
Banque PC	25	34¾	34¾	34¾
Bath Pow A	25	43	43	43
Bell Phone	1787	46	45⅞	45⅞
Bowater	40	8⅜	8⅜	8⅜
Brazil	578	385	375	375
BA Oil	1230	28¾	28¼	28⅝
BCE 5½ pr	20	51½	51½	51½
BC Power	3215	33½	32⅜	33½
Brown	612	13½	13½	13½
Build Prod	30	32⅛	32⅛	32⅛
Cal Pow	725	21¼	21	21
Cal Pow 5 pr	35	100½	100½	100½
Can Cem	130	22¾	22¾	22¾
Can Cem pr	4	26	26	26
Can Iron	330	15⅝	15⅜	15⅜
C Iron 4¼ pr	10	75	75	75
CSL pr	100	12½	12½	12½
C Aviatin	210	18¾	18¾	18¾
C Bank Com	395	52¼	52¼	52½
C Brew	611	38⅛	37⅝	37¾
C Br Alum	50	9	9	9
C Can A	100	13¼	13¼	13¼
C Chemical	1450	7¼	7¼	7¼
C Fairbks A	400	9½	9½	9½
C Husky	500	525	525	525
C Int Power	50	12	12	12
C Int Pwr pr	180	41	41	41
C Oil	100	19¾	19¾	19¾
CPR	300	24⅜	24⅛	24⅛
C Pet pr	109	9¼	9¼	9¼
C vickers	25	13	13	13
Con MS	685	18¼	18⅛	18⅛
Cont Can	100	36⅜	36⅜	36⅜
Coronat M	100	10½	10½	10½
Dist Seag	1495	15⅝	15	15
D Dairies	250	12	12	12
D Fndry	115	41½	41½	41½
D Glass	25	68	68	68
D Steel	100	12	12	12
D Stores xd	25	59½	59½	59½
D tar	80	12⅞	12⅞	12⅞
D Text	525	9	9	9
Donohue xd	100	15⅛	15⅛	15⅛
Fam Play	235	20¾	20½	20¾
Foundation	109	9¼	9¼	9¼
Fraser	10	25	25	25
Fr Pete pr	550	400	400	400
Gatineau	100	35⅞	35⅝	35¾
Gen Dynam	10	42½	42½	42½
GS Wares	15	85¾	85¾	85¾
G L Paper	510	40	39¾	40
Home Oil A	225	875	855	875
Home Oil B	1400	800	780	800
Horne Pitfd	100	340	340	340
H Smith	5	36	36	36
Hud Bay	11	45¾	45¾	45¾
Imp Inv A	140	9½	9½	9½
Imp Oil	1468	33	32⅝	32⅞
Imp Tob	890	12	11¾	12
Ind Accep	950	40½	40½	40½
Ind Ac wts	100	15⅜	15⅜	15⅜
Ind Ac 225 p	1550	46½	46½	46½
Ind Ac 450 pr	760	93	93	93
Int Nickel	577	53½	53	53
Int Util xd	700	33⅜	33½	33½
Int Util pr xd	25	40	40	40
Intp PL	435	52¾	52¼	52¾
Jamaica	555	28	27¾	28
Labatt	95	28	27⅞	28
Lower St L	600	32	32	32
MB and PR xd	615	14⅝	13⅞	14⅝
Mass-Fer	695	9	9	9
Molson A	190	23	23	23
Molson B	64	22½	22½	22½
Molson pr	15	41	41	41
Mtl Loco	150	14	14	14
Mtl Trust	10	43½	43½	43½
Nat Stl Car	10	12¾	12¾	12¾
Noranda	570	39	39	39
N S Light	250	14	14	14
Pac Pete	1200	11	10¾	10⅞
Page Hers	325	23⅜	23⅜	23⅜
Power Corp	10	45	45	45
Price Br	375	38⅝	38½	38⅝
Price Br pr	5	81	81	81
Que Nat Gas	1465	6⅛	6⅛	6⅛
Q N Gas un	10	45	45	45
Que Pow	229	37	36¾	36¾
Roe Av Can	150	5	5	5
Rolland pr	260	78	78	78
Royal Bank	1002	67	66¾	66¾
StL Cem A	100	11⅞	11⅞	11⅞
St L Corp	455	16⅞	16¾	16¾
Salada-S	735	9⅛	9	9
Shawin	862	26¼	26	26⅛
Southam	400	20⅞	20½	20¾
Std Str Stl	255	9	8½	8½
Steel Can	190	66⅛	66¾	6½
Steinbg A	130	18⅛	18⅛	18⅛
Texaco Can	50	48⅛	48⅛	48⅛
Tor Dom Bk	100	53	53	53
Tr C Pipe	10645	18¾	17⅞	18¾
Walk GW	475	35½	35½	35½
Webb Knp	2340	300	270	300
Weston A	10	33½	33½	33½
Weston B	50	34	34	34

Bourse Canadienne

Titres	ventes	haut	bas	ferm.
Alt G Trnk	200	22⅝	22⅝	22⅝
Anglo Nfld	45	5⅝	6½	6½
C Dom Sug	100	16⅞	16⅞	16⅞
C Ingersoll	50	40	40	40
C Power	100	5½	5½	5½
Cdn Kodiak	1800	100	94	99
Cons Paper	568	40½	40	40½
Cons Gas n	160	14⅝	14⅝	14⅝
D Oilcloth	55	30⅛	30⅛	30⅛
Inlnd Chem	100	125	125	125
I Paints 6 pr	26	16	16	16
Inf Fnd 6 pr	27	51	51	51
Lobl Co A	25	27⅝	27¾	27¾
Moore	833	46¼	46¼	46¼
MR Dairies	500	6	6	6
MR Rice	60	18	18	18
Nfld Light	75	46	46	46
Paton 7 pr	25	20	20	20
Pdr Cp 1 pr	20	42	42	42
Que Phone	20	32	32	32
Shop Save	910	7¼	6⅞	7⅛
Sobey Stores	25	12	12	12
T Fin A	375	37¼	37¼	37¼
Trans Mt	4010	8¾	7⅞	8¾
Union Gas	900	13⅞	13⅞	13⅞
U Corp B	200	20½	20½	20½
U Pr Prop	4600	190	185	190
Waterman	850	405	405	445
Westeel	1200	14	14	14
MINES				
Advxocate	300	360	360	360
Ameranm	1000	2	2	2
Anthoniaon	1000	4	4	4
Atlas Tele	9250	48	48	48
Bailey SA	300	595	590	590
Bateman	2000	8½	8½	8½
Beatrice	350	3	3	3
Bnyville	1000	20	20	20
Burnt Hill	3000	11	11	11
Cal Ed	300	15¼	15¼	15¼
C Dev	2200	395	335	335
Canorama	19850	45	41	45
Cartier Que	500	10	10	10
Carbet	500	8	8	8
Cartier Que	500	10	10	10
Cent Del Rio	5700	505	500	500
Chemaloy	116	225	220	220
Chess	1000	4	4	4
Cmp Oil	1000	4	4	4
Falcon	115	30	30	30
Giant YK	500	11¼	11¼	11¼
Gold Agae	3000	50	48	48
Gunnar	1000	720	720	720
Hillcrest	600	525	525	525
Hillinger	56	20½	20½	20½
Hudson Og	100	10¼	10¼	10¼
Int Ceram	8500	20	19	20
Iso	500	39	39	39
Latin Am	3000	66	61	61
Lith Corp	4000	36	33	36
Louviet	3000	6½	6½	6½
Massval	2500	10½	10½	10½
McIntyre	100	22⅝	22⅝	22⅝
Muray	1000	77	77	77
N Santiag	5000	2	2	2
NW Amulet	2000	15½	15	15
NA Asbest	100	3	3	3
NA Rare	1000	48	48	48
Orchan	500	110	110	110
Paudash	1000	18	17	17
Pennbec	500	11	11	11
Pitt Gold	500	4	4	4
Provo	3100	210	205	208
Que Cobalt	2050	295	290	290
Que Cop	4000	8	7½	8
Que Smelt	2500	12	9	12
Red Crest	2000	2	2	2
Roberval	6500	24	22	24
St Law Rvr	350	515	510	515
Satellite	300	40	37	37
San Ant	1000	109	109	109
Sheritt	200	300	300	300
Siscalta	2000	39	39	39
S Dufault	7000	18	18	18
Stand Gold	500	5½	5½	5½
Steep R	500	775	775	775
Tazin	4500	5½	5½	5½
Titan	8500	12½	12	12
U Asbestos	100	410	410	410
U Oils	800	118	116	118
vanguard	5000	17	16	17

Total des ventes: Industries 78,100 — Mines et Pétroles 182,300.

Cours fournis par Barry & McManamy, 132, rue Saint-Pierre, Québec. Tél.: LA 2-7006

TITRES	Ferm.
Addresograph	79
Allied Chemical	54¾
Am. Br. Paramount	39¾
American Can	39½
Am. Cyanamid	54⅝
Am. Motors	21⅜
Am. Tel. T	90
Am. Tobacco	58¼
Anaconda Copper	51½
Atchison Railway	23⅝
Atlantic Coast L	47¼
Avco Mfg	15⅞
Baldwin Lima	13
Baltimore Ohio	33⅛
Bethlehem Steel	44¼
Boeing Aircraft	31½
Bucyrus	15⅞
Canadian Pacific	24⅝
Chance vought	33⅞
Chesepeake Ohio	61½
Chrysler	42
Cities Service	45¼
Cleveland Elect	58¼
Columbia Gas	19⅞
Cons. Edison N.Y.	63½
Cons. Nat. Gas	46½
Corn Products	58⅜
Curtis Wright	18
Delaware Hud.	21¾
Detroit Edison	45¼
Douglas Aircraft	33⅜
Du Pont de Nem	195
Eastman Kodak	122
Erie	7¾
Ford	64⅛
General Cable	38⅜
General Dynamics	44⅞
General Electric	82
General Foods	126
General Motors	43
Glenn Martin	53
Goodyear Tire	37⅛
Gt. Northern, pr	46
Houston L. and P.	83½
Ilinois Central	35
Int. Bus. Machines	535
Inter. Harvester	46⅝
Inter. Nickel	55⅛
Int. Paper	97⅝
Int. Tel. T.	40¼
johns Manville	54
Kansas City So. Ry	70⅜
Kennecott	80¼
Louiseville Nashville	59
Mead Corp	33
Mesabi	85⅝
N. Y. Central	20½
Niagara Mohawk	37⅝
Nickel Plate	34⅞
Norfolk West. Ry.	95¼
North Pacific	41½
Ohio Oil	32¾
Pacific Gas	65⅜
Panhandle P R	42½
Paramount Pict	60¼
Penn. R. R.	12¾
Peoples Gas	63¼
Pepsi-Cola	44⅜
Philadelphia Elect	52
Philipps Pete	45¼
Proctor Gamble	123¼
Public Serv. Elect Gas	46½
Radio Corp	62⅞
Republic Steel	61⅜
Rock Island	24¼
Sears Roebuck	56⅛
Socony vacuum	38⅛
South Pacific	20
South. Railway	44½
Stand Oil of Cal.	44¼
Stand Oil of N.J.	41⅞
Texaco	79⅜
Thiokol	36¾
Union Carbide	120¾
Union Pacific	27⅜
United Aircraft	43¼
U.S. Steel	82⅛
vanadium	20¼
Woolworth	64¾
Westinghouse	55

Bourse de New-York

NEW-YORK, (P.C.). — Le marché a progressé pour la sixième journée consécutive, se hissant à son plus haut niveau depuis près d'un mois au milieu de la plus forte activité enregistrée depuis un mois et demi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a haussé de 1.20 à 218.40, soit son plus fort montant depuis le 15 juillet, alors qu'elle avait atteint 218.80. Les industrielles ont été particulièrement en faveur, haussant de 2.50.

Le virement a été de 3,070,000 actions au regard de 2,810,000, mercredi.

Pour la deuxième journée consécutive, Lionel a été le stock le plus en demande, baissant de 3 3-8 à 30 7-8 sur un déplacement de 91,800 actions.

La Bourse Américaine présentait une allure irrégulière tandis que le marché des valeurs canadiennes a fait bonne contenance.

Bourse de Montréal

MONTREAL, (P.C.). — La Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne montraient de la vigueur hier à la fermeture. L'activité a été modérée.

Calgary and Edmonton Corp. et Hudson's Bay Boil and Gaz ont été particulièrement en faveur, haussant de 1 1-2 point chacun.

Dans le compartiment des mines, Aluminium a progressé tandis que Hollinger a décliné.

Les affaires ont porté sur 78,100 valeurs industrielles et sur 182,300 actions minières et pétrolières. Des 209 valeurs transigées, 80 ont progressé, 47 ont fléchi et 84 sont demeurées inchangées.

Voici quelles étaient les moyennes à la fermeture: banques, 54.32, un gain de 0.27; services publics, 139.4, un gain de 0.3; industrielles, 262.9, un gain de 5-1 et aurifères, 67.50, un recul de 0.81.

Bourse de Toronto

TORONTO, (P.C.). — Le marché a progressé hier sous l'impulsion des industrielles. L'activité a été plutôt modérée.

Le virement a été de 1,715,000 actions au regard de 2,081,000, mercredi.

Les papeteries, les banques, les sidérurgiques et les services publics ont tous été en faveur.

Les banques ont également fait bonne contenance.

Voici où en sont les indices: industrielles, 485.94, un gain de 2.88; aurifères, 80.53, un gain de .64; métaux communs, 154.13 un gain de .61, et pétroles de l'Ouest, 86.74, un gain de .45.

Mines Hors-Listes

Cours fournis par la Presse Canadienne

Titres	Off.	Dem.
Bald Mountain	3	6
Glencona	¼	¾
Indept	5	8
Kenmac	1	3
Lun Echo	25	30
M Oka	30	40
Nat Mal	44	48
Nipiron	9	12
Oklend	3	5
Pascalis	15	20
Quejo	2	4
Rand Mal	3	6
Scott Ch	1	3
St'Light	1	3
W Leys	2	5
Young Dave	12	15



La Home Line agent de la Hellenic Mediterranean Lines

La Home Lines Steamship Agency of Canada Ltd., représentera désormais la "Hellenic Mediterranean Lines Co., Ltd." dont le siège est au Pirée, Grèce. La nouvelle vient d'être annoncée par M. U. Nordio, président de la Home Lines au Canada.

La "Hellenic Mediterranean Lines" a trois paquebots en opération; le ms. "Massalia, m.s. "Lydia" et s.s. "Ionia", lesquels relient en un service régulier en Méditerranée Marseille à Gênes, Naples, Le Pirée, Alexandrie, Limassol, Beyrout et Port Saïd.

En plus de ce service méditerranéen, la "Hellenic Mediterranean Lines" assure également un service de bac avec le nouveau m.s. "Egnatia" entre Brindisi (Italie) et Corfou, Igoumenitsa et Patras (Grèce). Le m.s. "Egnatia" est un paquebot à double hélice qui jauge 4,500 tonnes et file 18 noeuds. Il met environ 7 heures pour traverser l'Adriatique. Son pont est spécialement conçu pour l'entrée et la sortie des véhicules et 115 automobiles peuvent y prendre place. Le m.s. "Egnatia" peut transporter 744 passagers.

Ce paquebot est entièrement climatisé et équipé de stabilisateurs. En outre, il possède une piscine de plein air, un restaurant et un "snack bar".

Tous les agents agréés au Canada acceptent dès à présent les réservations pour ce nouveau service.

La fabrication dans les zones métropolitaines

La valeur d'origine des produits expédiés en 1958 par les établissements de la zone métropolitaine de Montréal vient en tête

Toronto . . .

(Suite de la page 14)

White Pass	300	6¾	6¾	6¾
Wood J A	30	24	24	24
Zenith	1000	260	255	255
CURB				
Anglo Nfld	500	6½	6½	6½
Asbestos	325	23¼	23¼	23¼
C D Sug	181	16⅞	16⅞	16⅞
C G Inv	100	29¾	29¾	29¾
C Paper	430	40⅝	39⅝	40½
D Glass	55	68	68	68
D Oil Cloth	10	31	31	31
Dupont	320	20½	20⅜	20½
Int Pap	25	95	95	95
M O Paper	100	28¼	28¼	28¼
Price Br	500	38½	38	38½
PETROLES				
Alminex	600	180	178	180
Am Leduc	10500	8½	8	8½
Anchor	1000	9½	9½	9½
Anglo Am	100	600	600	600
Asamera	4300	62	55	55
Ball S A	3440	605	585	590
Ball 5¾ pr	50	19	19	19
Britalta	2600	210	205	210
Calalta	2600	40	39	39
Cal Ed	1700	15⅝	14⅞	15½
Calfert	7500	51	49	51
C Oil L w	500	11	11	11
C S Pete	2500	300	294	300
C Chieftn	4200	95	90	90
Cdn Dev	88200	395	340	340
C Ex Gas	5400	178	172	172
C High Cr	875	22	22	22
C Hon std	1108	75	75	75
C Husky	3401	540	525	530
C Husky w	700	190	175	190
C Superior	930	975	940	975
Cent Del	14400	505	485	500
Charter Oil	800	100	100	100
C Dragon	6500	21	20	20½
C East Cr	500	33	33	33
C Mic Mac	1435	200	185	200
C West P	400	315	305	315
Dev Pal	3925	55	54	55
Dome Pete	1500	700	685	700
Dynamic	6800	46	42	44
Fargo	600	315	315	315
Fr Pete pr	1550	400	390	390
Gr Plains	5650	960	910	960
Home Oil A	4465	890	825	890
Home Oil B	1710	800	770	800
HB Oil G	7200	10¼	985	10¼
Jump Pnd	2000	18½	18½	18½
Jupiter	850	199	190	199
L I Pete	7000	10	10	10
Long Point	5500	56	53	56
Marigold	2900	6	5	6
Mayfair	1000	85	85	85
Medal	5205	190	180	181
Midcon	500	35	35	35
Mill City	1500	20½	20	20
N Davies	1000	10	10	10
N C Oils	100	195	195	195
Okalta	2300	35	35	35
Pac Pete	8450	11¾	10¾	10¾
Pac Pete w	110	700	640	640
Permo pr	1900	53	50	50
Peruv Oils	500	137	137	137
Petrol	5900	59	55	59
Place	3600	49	48	48
Ponder	7000	49½	46	48
Prov oGas	28530	210	201	210
Quonto	625	5½	5½	5½
Ranger	1565	110	105	110
Royalite	200	670	670	670
Sapphire	1650	44	42	42
Sarcee	1100	79	78	79
Secur Fres	1800	390	375	390
Stanwell	3200	40	37	40
Tidal	2000	43	42	42
Trans Can	7500	48	40	45
Triad Oil	2445	250	235	235
U Canso vt	1211	100	90	100
Un Oils	18720	122	115	120
Waburne	1700	60	55	60
Wstates	2100	120	115	120
W Decalta	600	87	87	87
W Naco	4750	30	28	28
OURB				
Dalhousie	4000	15	15	15

Total des ventes: 1,715,000.

MINES				
Abacus	9000	20	19½	20
Acad Uran	6000	6	6	6
Advocate	4100	365	335	360
Akaitch o	700	35	35	35
Alba Exp	1000	4	4	4
Am Larder	4000	23	21	21
Amal Rare	3500	9	9	9
Am Nephe	2500	42	42	42
Anglo Hur	120	750	750	750
Ansil	2000	10	10	10
Arjon	500	6½	6½	6½
A Arcadia	1500	29	26	26
Atl C Cop	21500	179	175	178
Aumaque	2500	7½	7	7½
Bankeno	46240	41	38	38
Barnat	3250	148	142	148
Bary Expl	1000	40	40	40
Base Metals	2000	12½	12½	12½
Baska	1200	7½	7½	7½
Beav Lod	11700	5	5	5
Belcher	6258	52	50	51
Bethim	2000	65	52	65
Bevcon	1500	10	10	10
Bibis	3300	6½	6	6½
Bicroft	2800	46	45	46
Bidcop	26560	14	13	14
Bouzan	1000	40	40	40
Boymar	1000	5	5	5
Bralorne	364	530	525	530
Broul Reef	1700	37	35	35
Brunswick	100	325	325	325
Buff Ank	733	173	170	173
Bunker Hill	2000	6	5	6
Camp Chib	5562	670	660	660
Cp Chib wts	1750	290	280	280
C Malart	3000	39	38	39
C N Inca	10500	15	14	15
Cdn Thor	1700	3½	3½	3½
Candore	500	14	14	14
Can Erin	5900	80	78	80
Cayzor	1000	23	23	23
Cenc Pore	3000	8½	8	8
Chromo	1000	42	42	42
Coch Will	3500	310	300	305
Comb Met	1900	29	28	28
Coniaurum	600	60	60	60
C Beta G	9500	5	5	5
C Callinan	500	6	6	6
C Discovery	850	310	300	310
C Fen	500	17	17	17
C Hallfwell	14500	51	48	48
C Marben	138600	72	67	72
C Marcus	200	62	62	62
Con M S	2130	18¾	18¼	18¾
C Mogul	540	80	80	80
C Mosher	500	165	161	161
Con Negus	500	16	16	16
C Northld	1500	28	28	28
C Red Pop	1000	5	5	5
Cshannorm	500	5	5	5
Cop Corp	2500	29½	28	28
Coprand	1700	132	128	132
Coulée	7500	32	30	32
Cowich	500	24	24	24
Cusco	11500	6	5½	6
Daering	1250	10	10	10
D'Aragon	7000	24	22	23
Deer Horn	1000	22½	22½	22½
D'Eldona	3000	7½	7	7
Denison	1530	965	955	965
Dome	115	19½	19½	19½
Donalda	1500	6	6	6
Duvan	3800	14½	14½	14½
East Mal	3900	135	135	135
East Sull	7000	185	167	185
Elder	1000	108	108	108
El Sol	1000	6	6	6
Falcon	500	30⅜	30¼	30⅜
Faraday	2160	85	82	82
Fatima	1300	39	39	39
Frobisher	4840	12	11	12
Geco Mines	1020	18¾	18¼	18⅝
Genex	3000	10	9	10
Giant Y K	1823	11¼	10	11¼
Goldale	650	15½	15½	15½
G F Mining	1000	19	19	19
Grandroy	1250	14	14	14
Granduc	1325	122	120	120
Gulch	1000	5	5	5
Gulf Lead	1000	5	5	5
Gunnar	2085	725	720	725
Gunnar wts	6580	1	1	1
Har Min	500	6	6	6
H Of Lakes	10000	8	7½	8
Headway	8000	30	24	29
High Bell	1000	140	135	135
Hollinger	85	20¼	20¼	20¼
Hoyle	1300	435	420	430
Hud Bay	250	45¾	45½	45½
Hydra Ex	1135	33	33	33
Inspiration	1000	28	28	28
Int Moly	4000	7	7	7
Int Nicki n	1450	53½	53	53
Iron Bay	600	185	185	185
Iso	10000	41	38	40
Jacobus	1500	120	115	120
Jellicoe	31500	11	9	11
Joburke	2000	8½	8	8
Jonsmith	1000	8½	8½	8½
Kerr Add	3390	12⅞	12½	12⅞
Kilembe	800	210	207	210
Kilem C wts	1000	18	18	18
Kirk Min	536	18	18	18
Labrador	205	18	18	18
Kopan	1750	20	19	20
Lake Cin	1200	64	64	64
L Dufault	1300	44½	44	44½
L Osu	500	15	15	15
Lamaque	500	315	315	315
Langis	9600	77	76	77
Latin Am	94300	66	61	63
Leitch	400	145	145	145
L L Lae	100	169	169	169
Lorado	5900	54	51	51
Lorado wts	600	7½	7½	7½
Louvict	13400	6½	6	6
Lyndhst	4500	10	10	10
Lynx	3000	10	8½	8½
Macassa	500	250	245	245
Macfie	14500	5	3½	4½
Mac Leod	100	102	102	102
Madsen	7700	267	258	266
Malartic	100	73	73	73
Maralgo	6450	12	12	12
Maritime	4200	87	85	87
Martin	13000	38	38	38
Maybrun	1300	7	6½	7
Mc Intyre	480	22¾	22½	22½
Mc Ken	700	19	19	19
Mc Wat	3000	25	24	25
Merrill	2300	60	56	60
Meta Uran	500	7½	7½	7½
Midrim	2600	50	50	50
Min Corp	200	11	11	11
Min Ore	2000	5½	5½	5½
Multi M	2000	30	30	30
Murray M	25800	77	75	76
Nama Cr	1300	9½	9½	9½
Nat Expl	2000	5	5	5
New Alger	1500	5	5	5
New Alth	5000	32	29	31
New Cal	5000	32	31	31
N Dicken	3700	284	277	277
N Goldvue	1050	6	6	6
N Harri	2000	7½	7¼	7½
New Hosco	11365	73	70	71
N Kelore	2500	11	10½	11
Newlund	9200	14	13½	13½
N Mylama	21900	63	59	61
Nickel Ms	2578	35	34	35
Nipissing	2000	77	77	77
Nor Acme	500	16	16	16
Noranda	2155	39½	38¾	39
Norgold	10000	5	4½	5
Normetal	2000	290	290	290
Norpax	500	8	8	8
N Coldstrm	1750	103	100	101
N Goldcrt	1500	23	21	21
N Rank	1000	55	55	55
Norsp A wts	100	28½	28½	28½
O'Brien	2700	69	67	67
Opemiska	2275	655	650	650
Orchan	33300	117	105	116
Orenada	12000	6½	4½	6½
Osisko	1000	28	28	28
Pardee	2000	16	16	16
Patino wts	1200	14½	14	14
Pato	100	250	250	250
Pce Expl	16300	12	10½	11
Peerless	3500	13	12	12½
Perron	800	13	13	13
Pick Crow	550	66	66	66
Pitch Ore	4500	4	4	4
Preston	1825	430	420	430
Pros Air	3000	59	55	55
Que Chib	1200	19½	19½	19½
Que Cop	22400	8	7	7
Q Metal	600	67	67	67
Quemont	525	840	830	830
Radiore	8500	53	50	51
Rayrock	10030	51	49½	50
Rio Algom	3920	625	620	620
Rix Athab	1000	18½	18	18½
Roche	1000	8	8	8
Rockwin	4000	19	18½	18½
Rowan Cons	2000	8	7½	8
Ryanor	3000	12	12	12
San Ant	24500	114	104	112
Satellite	59100	42	34	38
Sherritt	2985	305	295	305
Sil Miller	1800	31½	31½	31½
Stanleigh	27680	77	76	77
Stanlgh wts	5920	2	1½	1½
Stanrck	5105	25	25	25
Steep R	8929	785	760	765
Sturgeon	2000	25	24	25
Sullivan	950	160	155	160
Sunburst	2000	27	26½	26½
Tauranis	500	44	44	44
Teck H	3640	163	160	163
Temag	600	157	156	157
Thom L	1000	68	66	68
Trin Chib	2000	8	8	8
Ult Shaw	1000	8½	8½	8½
U Asbestos	2200	410	390	390
Un Keno	1935	675	640	675
Un Fort	6000	18	18	18
Upo Can	1200	105	103	105
vandoo	500	4	4	4
ventures	2038	24½	23⅝	24
vespar	500	31	31	31
violam	1500	108	100	100
Waite Am	1284	605	590	590
Willroy	5200	126	120	126
Wilstey	1000	12	12	12
Yale Lead	3500	11½	11	11½
Yellorex	3000	6	½ 6	6
Yk Bear	1200	90	88	88
Young H G	2000	79	78	79
CURB				
Bulolo	200	480	480	480
Yukon Con	1 1000	59	59	59

CORRECTIONS —

INDUSTRIES				
C Chem	1925	7⅝	7½	7½
Can Cem	65	23	22¾	22¾
Imp Tob	1740	12	11⅞	12
Inv Syn	70	36½	36⅜	36⅜
M West Ins C	2860	170	165	170
viceroy	100	295	295	295
Hl Tower	52	8	8	8
Nor Star pr	180	47¾	47¾	47¾

TITRES LES PLUS ACTIFS —

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
INDUSTRIES				
Alta Gas	12913	23¼	22¼	23
Tr Can P L	11150	18⅞	18	18⅝
Trans Mtn	7900	8¼	7⅞	8⅛
BA Oil	4765	29	28¾	29
Alumini	3659	29½	29	29½
PETROLES				
C Devon	88200	395	310	340
Provo	28530	210	201	210
Un Oils	18720	122	115	120
C Del Rio	14400	505	485	500
Pac Pete	8480	11¼	10¾	10⅞
MINES				
C Marben	13860	72	67	72
Latin Am	94300	66	61	63
Satellite	59100	42	34	38
Bankeno	46240	41	38	38
Orchan	33300	117	105	116

Bourse des céréales

WINNIPEG

Cours fournis par la Presse Canadienne

WINNIPEG, (P.C.) — Le lin a été particulièrement en faveur hier à la Bourse des grains de Winnipeg. On signale que le Canada a participé à la vente de 6 millions de boisseaux de blé d'hier à l'Italie, qui a déjà fait l'acquisition de 12 cargaisons de cette denrée.

La liquidation du lin est attribuable à l'annonce d'une baisse de production de cette céréale aux Etats-Unis.

Le Japon aurait fait l'acquisition de petites quantités de cette céréale.

Les prix de l'avoine et de l'orge ont varié dans un faible rayon. Il en a été de même du seigle.

	Haut	Bas	Ferm.
Avoine:			
Octobre	82¼	82⅛	82¼
Décembre	78¾	78⅝	78⅝
Mai	—	—	78⅛
Orge:			
Octobre	101⅝	101¼	101⅝
Décembre	—	—	99
Mai	—	—	99¾
Lin:			
Octobre	322½	316	316¾
Décembre	311½	305¾	305¾
Mai	313	307½	315½
Seigle:			
Octobre	104⅞	104½	104⅝
Décembre	104⅞	104⅜	104⅜
Mai	—	—	109

Cours du blé No 2 pour exportation aux pays qui n'adhèrent pas à l'accord international du blé.

Cours au comptant

Avoine: 2 CW 86½; Ex 3 CW 83¾; 3 CW 83¼; Ex 1 Feed 83¼; 1 Feed 82¾; 2 Feed 79; 3 Feed 76; Mixed Feed 51.

Orge: 1 et 2 CW 6-row 1.06; 1 et 2 CW 2-row 1.04½; 3 CW 6-row 1.01⅝; 3 CW 2-row 96⅜; 1 Feed 96⅜; 2 Feed 97⅜; 3 Feed 94⅜.

Seigle: 1 et 2 CW 1.02⅝; 3 CW 99⅝; 4 CW 92⅜; Ergoty 85⅜; Track 1.02⅜.

Lin: 1 CW 3.21⅝; 2 CW 3.18¾; 3 CW 2.91¾; Track 3.13¾.

Office du blé

Cours de l'office du blé pour les ventes locales; ventes aux terminus sujets à confirmation.

Avoine: 2 CW 87½; 3 Ex CW 84½; 3 CW 83½; 1 Ex Feed 83½; 1 Feed 83; 2 Feed 80; 3 Ex Feed 77; Mixed Feed 51; Mixed Grain 72.

Orge: 1 et 2 CW 6-row 1.08¾; 1 et 2 CW 2-row 1.06¾; 3 CW 6-row 1.06¾; 3 CW 2-row 1.00¾; 1 Feed 98¾; 2 Feed 97¾; 3 Feed 94¾; 3 Mixed Grain 89¾.

Change étranger

Cours compilés par la Banque de Montréal et fournis par la P. C.

Etats-Unis (dollar)	$.997⅛
Angleterre (livre)	2.73¼
Belgique (franc)	.019⅝
Tchécoslovaquie (cour)	.1358
Danemark (cour)	.1416
France (franc)	.001919
Allemagne (mark)	.2339
Hollande (florin)	.2586
Italie (lire)	.00157
Mexique (peso)	.0781
Norvège (cour)	.1369
Suède (cour)	.1891
Suisse (franc)	.2264
venezuela (bolivar)	.2925

Valeurs au comptoir

Cours fournis par Kippen & Co., Inc. Montréal

Titres	Offre	Dem.
Anglo Can Tel A	39	40
Banque d'Economie	41	—
Banque d'Epargne	54½	56½
Briqueterie St-Laurent	—	90
Can Delhi	4⅝	5
Can Javelin	8½	—
Corp d'Exp Finan	19⅜	—
Do Wts	100	—
Dupuis Frères Pfd	15	17
La Prévoyance	84	—
La Sauvegarde	80	—
La Solidarité	50	—
Les Prévoyants	64	—
Manufacturers Life	255	—
Que Telephone 5 P C Pfd	17¼	—
Société d'Adm and Fiducie	115	125
Trust Gen du Can Pfd	15	16
Westcoast Trans	15¾	16¼

Accident mortel

MONTREAL, (P.C.). — Albert Brisebois, 31 ans, de Ste-Dorothé, a perdu la vie mercredi lorsque sa camionnette a donné contre l'arrière d'un camion de 10 tonnes, sur l'Autoroute des Laurentides, à quatre milles au nord de Montréal. La police a dit que le gros camion était arrêté au pont de la rivière des Prairies lorsque la camionnette de Brisebois l'a heurté par l'arrière.

Produits agricoles

Le marché des oeufs semble vouloir se stabiliser, seules les catégories Extra-gros et Gros accusent une légère augmentation, la demande est bonne.

Le marché des volailles semble normal pour la saison. Nous notons des arrivages réguliers pour les petits poulets de gril, des arrivages abondants pour le gros poulet, des arrivages plus rares pour la poule, plus réguliers pour toutes les classes de dindons. Les prix sont inchangés cette semaine. La demande semble se raffermir.

Catégorie-Grosseur	A	B	C	D
Extra-gros	46-48	54-55	63-64	64-65
Gros	45-46	53-54	62-63	62-64
Moyens	40-42	46-48	55-56	58-60
Petits	26-28	33-34	40-41	45-50
B	25-26	32-33	41-42	45-48
C	15-18	19-20	24-25	34-35

Colonne A—Prix aux producteurs
Colonne B—Prix aux postes enregistrés
Colonne C—Prix aux détaillants
Colonne D—Prix aux consommateurs

PRIX DES VOLAILLES

	Prix aux producteurs		Prix aux détaillants			
	Poids vivants		Poids abattus		Poids éviscérés	
Espèces	Livres	Prix	A	B	A	B
Poulets de grill	3-4	19-21	—	—	34-35	32-33
Poulets à rôtir	4-5	20-21	34-35	—	42-43	37-38
	5-6	22-23	38-39	—	45-47	41-43
6 livres et plus		26-27	43-44	—	50-52	47-48
Poules	3-4	7- 9	18-20	—	39-40	—
	4-5	10-14	28-30	—	42-43	—
5 livres et plus		21-23	33-35	—	40-41	—
Dindons, moins de 9 lbs		26-28	—	—	44-45	—
plus de 9 livres		27-28	—	—	46-48	—
18-20 livres		30-32	—	—	46-48	—

PRIX DES PATATES

75 livres — Nouveau-Brunswick	$1.85 à $1.90
75 livres — patates locales	$1.70 à $1.75

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a grimpé

OTTAWA. — (P. C.). — Le taux d'intérêt de la Banque du Canada est passé de 3.08 pour cent qu'il était la semaine dernière, à 3.16 pour cent hier au cours de la vente de $95,000,000., de bons du Trésor d'une durée de 91 jours.

Le gain d'hier survient après trois déclins hebdomadaires successifs.

Le 9 juillet, il était de 2.90 pour cent, il est monté à 3.49 pour cent le 14 juillet, puis il a fléchi à 3.44 pour cent la semaine suivante; il a baissé à 3.17 pour cent la semaine du 28 août, cette baisse a ensuite été suivie d'une autre la semaine du 4 août.

Le taux est la commission minimum demandée par la banque centrale pour les rares prêts qu'elle consent aux banques à charte; il est fixé à un quart de un pour cent plus élevé que le rendement moyen de la vente hebdomadaire des bons du Trésor.

La Banque du Canada a annoncé hier que $95,000,000., de bons de Trésor ont été vendus à un prix moyen de $99.286 à un rendement moyen de 2.91 pour cent. Le rendement le plus élevé a été de 2.93 et le plus bas, de 2.88.

Le prix moyen lors d'une vente semblable la semaine dernière a été de $99.30 et le rendement moyen, de 2.83 pour cent.

La Banque du Canada a également annoncé la vente de $25,000,000., de bons du Trésor à 182 jours, à un prix moyen de $98.462 et à rendement moyen de 3.13 pour cent. Le rendement le plus élevé a été de 3.17 pour cent et le plus bas, de 3.10 pour cent.

Dans une vente semblable la semaine dernière, le prix moyen avait été de $98,502 et le rendement moyen de 3.04 pour cent.

La semaine prochaine, des montants semblables de bons du Trésor de 90 et de 182 jours seront mis en vente alors que des bons pour une valeur de $115,000,000., arriveront à maturité.

Bourse américaine

Titres	ventes	haut	bas	ferm.
Anacon	2300	3⅛	3⅛	3⅛
Bell Phone	200	47½	47½	47½
Brazil	2300	4	4	4
BA Oil	1500	29¾	28⅞	29¾
Bunk H S	1000	9½	9½	9½
Burry Bis	1800	11⅝	11⅜	11⅝
Can So Oil	5300	3½	2⅞	3⅛
Can Marc	1100	5	4⅞	5
Chesebro	900	34	33¾	33¾
Con M and S	800	18¾	18⅝	18⅝
Creole	3200	28¾	27¾	28½
Crown CP	1400	9¾	9½	9¾
Dev Pal	5500	⅜	⅜	⅜
Dome Exp	500	7	7	7
Duke Pow	100	48½	48½	48½
El Bond	3300	23¾	23¼	23⅝
Ford Can	100	130	130	130
Ford Ltd	16500	13⅞	13¾	13¾
Gldfld	7500	1⅝	1½	1½
Hollinger	800	21½	21	21¼
Imp Oil	500	34	33⅝	33¾
Imp Tob	400	12½	12⅛	12⅛
jupiter	3500	2⅛	2	2
L Shore	1100	4	4	4
Massey F	1000	9⅜	9¼	9¼
Messabi	2400	88½	85¼	87⅞
Molybden	4700	45⅞	43½	45⅜
Nat Pete	700	1½	1⅜	1⅜
Nj zinc	1500	23¼	22⅞	23
Pac Pete	21500	11⅝	11	11¼
Pac Pete w	2800	7⅛	6½	7
Pantepec	1100	⅞	⅞	⅞
Pow Corp	300	46	45½	46
Preston	2600	4½	4¼	4½
Sher Wms	1700	114	111	113
So Pen O	300	31¼	31	31
St Oil Ky	500	62	61½	62
Technclr	1900	7⅞	7¾	7⅞
Trns Lux	400	13½	12⅝	12⅝
Tr-Cont wt	300	23⅜	23⅜	23⅜
Wr Harg	700	1⅛	1⅛	1⅛

Titres	Haut	Bas	Ferm.
Allied Controls	12	11¼	12
Anken Chemical	49½	47¾	48⅞
Atlas Plywood	14½	14	14⅜
Barnes Engineering	45¼	44¼	44¾
Brazilian Tract	4	4	4
Brown Corp	14¼	14	14¼
Can Marconi	5	4⅞	5
Cenco Instruments	49⅞	47⅞	48⅞
Creole Pete	28¾	27¾	28½
Fairchild Camera	187⅞	183¾	187
Gen Development	13½	13	13¼
Gen Transistors	28¼	28	28
Hawecki Chemical	72	70¾	70¾
Louisiana Land	47¾	47	47½
Mead Johnson	114½	113¾	114
Molybdenum Corp	45⅜	43½	45⅜
Ogden Corp	17	16¼	16⅜
Seeburg Corp	23⅜	23⅛	23½
Tri-Continental Wts	23⅝	23⅜	23½
Universal Controls	15⅞	14⅝	15½

Abitibi Power and Paper Company Ltd, 42 1-2 cents l'action ordinaire et 28 1-8 cents l'action privilégiée, tous deux payables le 1er octobre, aux actionnaires.

Great Lakes Power Corp. Ltd., 31 1-4 cents l'action privilégiée 5 pour cent, payable le 30 septembre, aux actionnaires inscrits le 1er septembre.

Cours des huiles

Titres	Off.	Dem.
A9laska Y Pipe	—	200
Alaska Y Rif	—	50
Aldina	01¼	02
Blue Cr	22	23
Cdn Fort	01½	02½
Cdn Propane	260	280
Castle	12	14
Claybar	14	17
Com Min	07	08
Dom Min	¾	01
Edoran	02½	03
Gway	01	04
Kenara	01¼	03
Keno	17	19
Lemac	04	05
Led Cal	05	05½
Merit Oil	38	40
Merland	10	14
Mill Cr	06	07
N Rich	02¼	—
N Cont	¾	01½
New Ridge	04	07
Nuco	03¾	04½
Ranchmen's	06	09
Renfrew	04	05
Sastex	01	03
Sage	79	82
Share	02¼	04
Silver City	02½	03
T'Field	01	02
Turner val	10	20
W. Warn	06	06

Marché de l'or

PARIS. — (P.C.) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, était 35.90 NF hier sur le marché libre de l'or français. L'aigle, pièce d'or américaine de $10., cotait 94 NF.

Le dollar ... canadien

NEW-YORK, (P.C.) — Le dollar canadien a haussé hier de 3-32 à une prime de $1.03 3-16 au regard de $1.02 23-32, jeudi dernier.

La livre sterling était cotée à $2.81 5-64, sans changement.

... américain

MONTREAL, (P.C.) — Le dollar américain était à un escompte de 3 5-32 pour cent en devises canadiennes, en baisse de 5-32, hier, à la fermeture.

La livre sterling a baissé de 7-16 à $2.72 3-16.

Le dollar américain : offert, 96 13-16; demandé, 96 7-8.

Bestiaux

MONTREAL. — (P.C.) — Aux marchés à bestiaux de la métropole, cette semaine, les arrivages se sont chiffrés par 1,136 bouvillons, 1,743 veaux, 1,054 porcs, et 440 agneaux et moutons.

Les prix

L'ACTION CATHOLIQUE

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe ministère des Postes Ottawa
Membre de L'A.B.C. et de la Presse Canadienne
Propriété de L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE JOURNAL QUOTIDIEN
Place Jean-Talon, Québec
Imprimé et édité par la Compagnie de publication L'ACTION SOCIALE LIMITEE
Place Jean-Talon, Québec
Tél.: Echange privé LA 2-4771
Charles-H. Robitaille, gérant général

Pour toute annonce classifiée acceptable par téléphone, signalez

LA 2-4771

et demandez le local 4

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Naissances, fiançailles, prochain mariage, décès, service anniversaire, grand'messe, messe de requiem, remerciements pour sympathie, $1.50 par insertion selon la formule ordinaire, et chaque mot additionnel, trois cents.

Les avis de naissances, fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique "La Vie Sociale"; les autres, dans l'avant-dernière page.

Reconnaissance ou remerciements pour faveurs obtenues: 50 cents.

Toute autre annonce classifiée

Une insertion de 25 mots ou moins : 0.50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq; chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En-tête en noir, 25 cents additionnels par insertion; titre caractère plus gras que le 8 point — maximum 14 points, chaque ligne comptant pour un titre.

Annonces aux mois, quatre fois le prix de six insertions pour 26 insertions consécutives, moins 10%.

Surcharge pour les annonces classifiées avec vignettes, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 8 points et apparaissant dans les pages des annonces classifiées sont chargées à la ligne agate et comme suit :

1 insertion : 12 cents la ligne agate.
6 insertions consécutives : 10 cents la ligne agate.
25 insertions consécutives ou plus : .09 cents la ligne agate.

Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier devront être accompagnées de 5 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données la veille, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 10 heures a.m. pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de naissance, fiançailles ou mariage, communiqué par la poste ou le téléphone; il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

AVIS DE DECES

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

Pour votre commodité

Vous pouvez toujours donner ou payer toute annonce classée, aux mêmes prix et conditions qu'à nos bureaux, en vous adressant à l'un des endroits suivants :

RENE DION
208, ST-VALLIER-OUEST
Tél.: LA 4-0473

TABAGIE CARTIER
Coin Cartier et Fraser
Tél.: LA-4-9944

TABAGIES J.-E. GIGUERE
375 est, St-Joseph
Tél.: LA 3-0738
115 est, St-Joseph
Tél.: LA 4-1103
61, rue Buade
Tél.: LA 3-9004

TABAGIES JOS. COTE LTEE
Hôtel St-Roch
Tél.: LA 2-3921
26, rue St-Jean
Tél.: LA 4-0574
17, rue Buade
Tél.: LA 2-0288
95 ouest, St-Joseph
Tél.: LA 4-0592
1199, 4ème Avenue
Tél.: LA 4-0350
595 est, St-Joseph
Tél.: LA 4-0454
417 est, St-Vallier
Tél.: LA 4-0322
303 est, St-Joseph
Tél.: LA 4-0054
154, rue St-Jean
Tél.: LA 2-0594

Tarif d'abonnement

LIVRAISON PAR PORTEUR

Semaine .25

1 mois 3 mois 6 mois 12 mois
$1.00 $2.75 $5.00 $10.00

LIVRAISON PAR LA POSTE

1 mois 3 mois 6 mois 12 mois
$1.00 $2.75 $4.75 $9.50

AUX ETATS-UNIS

1 mois 3 mois 6 mois 12 mois
$1.00 $3.00 $5.25 $10.50

Hebdomadaire, partout au Canada (journal du vendredi sans supplément)
$4.00 par année

Angleterre et possessions anglaises
Quotidien : $10.50 par année

Angleterre et possessions anglaises
Hebdomadaire : $5.00 par année

Autres pays étrangers
Quotidien : $15.00 par année

Autres pays étrangers
Hebdomadaire : $7.50 par année

Argents à prêter

ARGENT A PRETER
$1,000. A $100,000.
6% d'INTERET

Termes 3 à 20 ans, 1ère, 2ème et 3ème hypothèque, par toute la province. Etes-vous propriétaire et avez-vous besoin d'argent? Pour refinancement d'hypothèque, réparation, et toute autre chose du genre. Pour un service rapide. Ecrire A BOITE POSTALE 1336, Terminus, Québec.
7655—9-8 (6 fs) 15

EN PREMIERE et seconde hypothèque sur tous genres de propriétés, résidentielles et commerciales, dans toute la province. Aussi prêts pour consolider les dettes. Aide Universelle Ltée, 466, de la Couronne, Tél.: jour, LA 2-3968; soir, LA 3-5651.
7433—1-8
(l.mar.mer.j.v. au 31-8) 15

PRETONS en 1ière, 2e et 3e hypothèques, sur propriété, prêts commerciaux et industriels dans toute la province. Taux à partir de 7%. Termes 5 à 20 ans, pas d'agent. Tél.: LA 5-6823 de 9 heures a.m. à 5h. p.m..
6989—13-7 (1 ms) 15

ARGENT A PRETER en première et seconde hypothèque, achète des créances en 1ère et 2ième hypothèques, sur immeuble dans la cité de Québec et banlieue. CREDIT HYPOTHECAIRE, INC. — Tél.: LA 5-4637, demandez M. André Lepage.
6966—13-7 (1 ms) 15

PRETS sur première et deuxième hypothèques, $1,600., et plus. Payables en 3 ans et plus également. Service rapide. SERVICE FINANCE CORP 466, de la Couronne. Tél.: LA 3-8109 — LA 3-9829.
7041—16-7 (1 ms) 15

1ière et 2ème HYPOTHEQUES, dans la province, les taux plus bas. Le Prêt Hypothécaire Laurentien Inc., 264, de la Couronne, LA 9-8234.
7193—22-7 (1 ms) 15

PRETS SUR 1ère et 2ème hypothèques, dans toute la province, service rapide, montant désiré, 7% et 7½%. LA 7-9382.
7734—12-8 (1 ms) 15

A vendre — Divers

LEMIEUX ENR.
MEUBLES USAGES ET NEUFS

SETS DE CHAMBRE, salle, cuisine poêles, lampes, lits, sommiers, matelas. Achetons, vendons, échangeons. Conditions faciles, 29, rue St-Vallier-Est, près boul. Langelier. Tél.: LA 5-9321.
7688—11-8 (1 ms) 21

A vendre — Divers

EQUIPEMENT DE RESTAURANT usagé, électrique et au gaz Propane, poêles à patates frites Moffat, tables à salade frigorifiques, tranche patates, Silex, poêles à hot-dogs Serv-All, mélangeurs, laveuses de vaisselle, peleuses de patates Hobart, machines à Bar-B-Q. Prix raisonnable, conditions faciles. — VICTOR BUTCHER'S SUPPLY, INC. 775, côte d'Abraham, Québec.
7316-27-7 (l.mer.v. au 24-8) 21

RESTAURATEURS

PHONOGRAPHES automatiques — vendeuses, table à boules, machines d'amusements. Location de phonographes pour soirée. Vente de disques neufs et usagés. Réparations de radio. LEMIEUX AMUSEMENTS, 654, St-Vallier-Ouest, Québec.
6804—6-7 (l.mer.v. au 2-9) 21

NOUS ACHETONS LIVRES CANADIENS

A VENDRE, séries de volumes français, anglais, aussi meubles et lingerie. M. GILBERT, 1096 est, St-Vallier, Québec. Tél.: LA 2-0047.
7553—5-8 (1 ms) 21

POELE ENTERPRISE blanc, brûleur à l'huile, "waterfront", 2 "drums", $100. — LA 5-9726.
12-8 (1 fs) 21

PECHEURS ATTENTION. Assortiment complet de moulinets, mouches 6¢, etc. Demandez notre catalogue illustré 14¢ ou venez chez ARCADE JOBBING (coupons en gros), 155 Est, St-Joseph.
28-7 (1 ms) 21

ENCHERES MARCEAU, ENR.

VENDONS meubles et tous autres articles. Nous avons le plus gros choix de meubles neufs et usagés à bas prix. — 110, rue St-Paul. Tél.: LA 9-1741 — LA 9-1742.
7684—11-8 (1 ms) 21

REFRIGERATEUR en très bon état, à vendre à très bonnes conditions. S'adresser à 8203, avenue Royale, Château-Richer, Tél.: 27-J.
7721—12-8 (6 fs) 21

A VENDRE fournaise à l'huile "Quaker" avec thermosthat et éventail. S'adresser à 486, boul. Bertrand, Québec-Ouest. Tél.: MU 1-4228.
7729—12-8 (2 fs) 21

A vendre ou à louer

DU NOUVEAU, location, vente, robes de mariée, soirées, demoiselles d'honneur, crinolines, voiles, diadèmes. Salon Chez Jeanne, Enr., 436, 3e Avenue. LA 9-7606.
7544—5-8 (1 ms) 24

Les propriétés canadiennes à l'étranger représentent une valeur de plus de $7,000,000,000.



REPARATIONS, PIECES ET SERVICE pour
LAVEUSES
toutes marques et modèles
QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES INC.
351 est, boul. Charest — Tél.: LA 9-8479
6369—17-6 (l.mer.v. au 15-8) 21

Brûleurs à l'huile

EUG. DESROCHES FILS LTEE

REPARATIONS et ajustement de carburateurs pour brûleurs. EUGENE DESROCHES FILS LIMITEE, 569, St-Vallier-Ouest. LA 5-4946.
7736—12-8 (1 ms) 35-A

Chambres à louer

AU BON GITE, belles grandes chambres, tout confort désiré, droit cuisine, prix convenable à la journée ou à long terme. 363, DU PONT. Tél.: LA 4-0043.
7604—6-8 (j.v.s. au 13-8) 44

Chalets à louer

9 CHALETS, saison, semaine, mois, tout meublés, réfrigérateur, eau courante, toilette, rivière pêche, lac artificiel, amusements, tranquillité. — CO 3-2467, Mme Mérédée Lachance, 389, St-Ferréol, Montmorency.
7519—5-8 (j.v. au 25-8) 50

CHALETS RACHEL, 3 chalets, semaine, mois, 2 chambres, cuisine, meublés, toilette, eau courante, électricité, lac artificiel, canotage. Armand Ferland, St-Tite-des-Caps, Montmorency. Tél.: CO 3-2270.
7695—11-8 (3 fs) 50

UN CHALET A LOUER à la semaine ou fin de semaine, meublé, électricité, chaloupe. S'adresser à Odilon Couture, 7ème Rang, St-Nérée, cté de Bellechasse, P.Q.
7692—12-8 (2 fs) 50

CHALETS NADEAU, quai Rivière-Ouelle, bord du fleuve, 5 pièces meublées, à la semaine. S'adresser Mme Georges Nadeau. Tél.: 472-W-1, Rivière-Ouelle.
7635—9-8 (1 ms) 50

A LOUER chalet sur le bord du fleuve, 45 milles de Québec, prix modique. Tél.: TE 7-4435.
7681—11-8 (2 fs) 50

Chalets à vendre

CHALET HABITABLE à l'année, près église Notre-Dame-des-Laurentides, échanger ou vendre, $5,600. S'adresser Station White Rose, Leblanc, 3085, chemin Ste-Foy.
7590—6-8 (6 fs) 51

Chevaux à vendre



Toujours en main grandes quantités de chevaux, venant de l'Ontario, livraison par vanne à Québec et N.-B. Achetons aussi tous chevaux pour abattre.

ALYRE LABRIE, LTEE
PINTENDRE, LEVIS
Tél.: Bureau TE 7-7124
Rés.: TE 7-6813 — TE 7-7124
7685—11-8 (1 ms) 55

Clavigraphes

CLEMENT & CLEMENT, INC., 511, est, boul. Charest. Tél.: LA 5-4823. Agents exclusifs clavigraphes Underwood. Location $6. par mois ou $15.00 par 3 mois. Réparons, vendons machines à écrire et additionner toutes marques, rubans, carbones, fournitures bureaux.
7216—23-7 (1 ms) 60

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER — $6.00 par mois ou 3 mois pour $15.00. GERALD MARTINEAU, 480, DORCHESTER, Québec. Tél.: LA 5-5158.
7686—11-8 (1 ms) 60

E. LACOULINE. — Clavigraphes Royal, 660, côte d'Abraham. Tél.: LA 4-1869. — Location clavigraphes $6. par mois ou 3 mois $15. — Réparations, vente clavigraphes. Accessoires bureau.
7682—11-8 (1 ms) 60

LOCATION DE CLAVIGRAPHES, $6.00 par mois ou 3 mois pour $15.00 — GERARD POULIN, INC., Ameublement de bureau, 770, côte d'Abraham, Québec, LA 2-6876.
7683—11-8 (1 ms) 60

Commerces à vendre

EPICERIE située centre important, magasin, résidence 2 logements, chiffre d'affaires important, stock et ameublement moderne. S'adresser J.-E. LACHANCE, 77, St-Louis, Lévis.
7563—6-8 (v.s. au 13-8) 66

HOTEL et restaurant-buffet licencié, construction spacieuse et ameublement moderne, bonne clientèle, route nationale no 3, centre touristique, 18 milles de Québec. J.-E. LACHANCE, 77, St-Louis, Lévis.
7563—6-8 (v.s. au 13-8) 66

Dentistes

Dr LEONCE LESSARD, chirurgien-dentiste, ex-externe de Forsyth-Dental Infirmary, Boston. — Fermé les mardis et jeudis soir. — 571, 3ième AVENUE, Québec. Tél.: Bur.: LA 4-3312 — Dés.: LA 7-3375.
7445—2-8 (1 ms) 74

Ecoles

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON

HOMMES DEMANDES pour préparer leur avenir en apprenant métiers d'électricien, machiniste, mécanicien d'autos et diésel, débossage d'auto, dessin industriel, lecture de plans, radio, télévision, réfrigération, soudure électrique et gaz. Cours du jour et du soir, correspondance. Prospectus fournis sur demande.

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON
Bureau 225 Boul. Charest Est.
(Ch. 116) QUEBEC
Tél. : LA 9-2025
1-8 (1 ms) 81

INSTITUT RAYMOND

COURS PAR CORRESPONDANCE général et scientifique, 8e, 9e, 10e, 11e années, garçons et filles, (aspirantes gardes-malades). Livres fournis gratuitement. Examen du département de l'Instruction publique. Aussi français, anglais, etc.. Pour obtenir prospectus gratuit et preuves d'efficacité, envoyer simplement votre nom et adresse à INSTITUT RAYMOND, 1475, chemin Ste-Foy, Québec 6.
7069—18-7 (1 ms) 81

HOMMES DEMANDES

PENSEZ à votre avenir. Apprenez à bon marché métier soudeur, débossage, mécanique, automobiles, moteurs, Diesel, etc.. — Demandez prospectus. Ouvert à l'année. — ECOLE METIERS MELOCHE, 451, 3ième Avenue, Québec.
7067—18-7 (1 ms) 81

Ecoles

INSTITUT DENYS

JOUR, SOIR, PAR CORRESPONDANCE. Cours de 6e à la 12e année commercial et scientifique (Examens du département de l'Instruction publique), conversation anglaise, comptabilité supérieure, sténodactylo, préparation à l'Ecole Technique, mathématiques. 722, rue St-Jean, Québec. Tél.: LA 9-3751 — MU 1-2808.
7044—18-7 (1 ms) 81

INSTITUT SCIENTIFIQUE et COMMERCIAL RHEAUME, 139, St-Vallier-Ouest, Québec. Cours de conversation anglaise par un expert de langue anglaise, professeur à l'université Laval; arithmétique, comptabilité, géométrie, diction, dactylographie, sténographie, français, très rapide, éducation, discipline parfaite; position assurée. Inscriptions vendredi et samedi 12 et 13 août. TEL.: LA 2-5127.
7661—10-8 (1 ms) 81

INSTITUT D'AUBIGNY
COURS PAR CORRESPONDANCE

8e, 9e, 10e, 11e, 12èmes années, scientifiques, garçons et filles, 11e pour aspirantes gardes-malades, diplôme du département de l'Instruction publique. Cours spéciaux : Sciences, Mathématiques. Manuels fournis gratuitement. — C.P. 131, HAUTE-VILLE, Québec. TEL.: TE 7-7539.
7045—18-7 (1 ms) 81

O'SULLIVAN
BILINGUAL COLLEGE

JOUR ET SOIR : Conversation anglaise, cours commercial anglais, cours de secrétaire, de sténographie, d'affaires et junior commercial. Diplômes aux finissants. — 775, ST-EUSTACHE, Haute-Ville. Tél.: LA 3-5505 ou MA 3-3021.
6712—2-7 (2 ms) 81

INSTITUT LATIN

COURS CLASSIQUE PRIVE. — Eléments latins à Philo II, culture générale, latin par correspondance. Prospectus gratuit. Professeur P.-E. BELLEAU, INSTITUT LATIN, 836, rue D'Aiguillon, Québec 4. Tél.: LA 3-3754.
7043—18-7 (1 ms) 81

INSTITUT THOMAS
1070, ST-JEAN, QUEBEC

Jour et soir. Conversation anglaise. Cours commercial anglais, français. Cours spéciaux, sténographie, dactylo-comptabilité. Tél.: LA 2-7490.
7505—4-8 (1 ms) 81

BART SCHOOL

751, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC. Jour, soir. Spécialité : conversation anglaise. Cours commercial anglais, français. POUR ENTREVUE : Tél.: LA 2-5889 — LA 2-6160 — OL 3-1853.
7139—20-7 (1 ms) 81

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU, cours bilingue. Acceptons élèves de 4ème à 12ème année. Cours jour et soir. Diplôme aux finissants. Position assurée. 477, de la Canardière. LA 4-3215.
7450—2-8 (1 ms) 81

Femmes, filles demandées

SONGEZ-VOUS à améliorer votre budget? En devenant représentante AVON vous pouvez faire d'excellents revenus. Expérience non nécessaire. Informez-vous dès aujourd'hui, LA 3-7706.
7516—11-8 (3 fs) 90

Garage à vendre

SPACIEUX GARAGE à vendre, près de Lévis, très bonne construction, grand terrain, outillage, en opération, chiffre d'affaires intéressant, cause de vente, santé, prix $25,000. Autre garage route no 9 logement, restaurant, Station de service, grand terrain, bonne situation pour acheteur comptant, prix $11,000. informations J.-E. LACHANCE, 77, St-Louis, Lévis.
7726—12-8 (2 fs) 101

Hommes demandés

AVEZ-VOUS DES PROJETS D'AVENIR?

Ayez un but dans la vie ! Enrôlez-vous dans un des régiments d'élite de l'Infanterie canadienne. On a recommencé à accepter les demandes d'engagement dans les régiments suivants:

THE REGIMENT OF CANADIAN GUARDS
THE ROYAL CANADIAN REGIMENT
LE ROYAL 22E REGIMENT

Si vous réunissez les nombreuses conditions exigées, vous aurez l'avantage de vous faire une excellente carrière d'avenir qui vous fournira l'occasion de faire preuve d'initiative, de voyager, de voir du nouveau et de faire une vie extrêmement intéressante.

Renseignez-vous sans tarder au centre de recrutement de l'Armée dont voici l'adresse:

718, rue St-Jean,
Québec, P. Q.
Tél.: LA 3-9335

Veuillez m'envoyer tous les renseignements nécessaires sur les carrières qu'offre le Corps d'infanterie.

J'aimerais avoir une entrevue chez moi ☐ au centre de recrutement ☐

Nom .....
Adresse .....
Ville ou village .....
Province ..... Téléphone .....
Age ..... Dernière année d'étude .....

7561—6-8 (12-8) 105

COMPAGNIE RESPONSABLE requiert les services d'un commis pour la vente d'équipement électrique et mécanique industrielle. Devra être bilingue, avoir au moins une 11ème année et références. Mentionner âge et expérience. Ce candidat sera plus tard appeler à voyager pour la compagnie avec salaire et commission, assurance-santé et plan de pension. S.V.P. répondre par écrit à la main. Notre personnel est au courant de cette annonce. Ecrire CASIER 560, L'ACTION CATHOLIQUE, QUEBEC.
7514—4-8 (12 fs) 105

Hommes demandés

COMMERCE RAWLEIGH disponible pour homme de bonne réputation, expérience pas nécessaire, se présenter avant-midi, 466, de la Couronne, chambre 509.
7707—11-8 (6 fs) 105

POUVEZ-VOUS fournir automobile? Etes-vous intéressé à gagner $150. par semaine? Téléphonez à FULLER BRUSH CO. LTD, LA 2-8277.
7439—2-8 (1 ms) 105

Hommes, femmes demandés

COUPLE DEMANDE pour tenir un petit restaurant à la campagne. S'adresser 451, de la Canardière.
7725—12-8 (2 fs) 106

Information

ALCOOLIQUES ANONYMES—Voulez-vous arrêter de boire et ne le pouvez seul? Ecrivez : le secrétaire, CASIER POSTAL 1861, Québec — Tél.: LA 4-6108.
7224—23-7 (1 ms) 112

ALCOOLIQUES

POUR FEMMES alcooliques. Adressez-vous à Maison Domremy, désintoxication et travail de réhabilitation. — LA 7-3487.
7448—2-8 (1 ms) 112

Instituteurs — Institutrices

LA COMMISSION SCOLAIRE St-Narcisse, cté de Lotbinière demande des institutrices pour enseigner en 1960-61, salaire offert $2,000. bon logement, demande aussi un professeur pour enseigner aux garçons très bon salaire offert. Pour informations s'adresser à Alfred Bélanger, sec.-trés., St-Narcisse, B. P. Neubois, Tél.: 8-S-4.
7697—11-8 (6 fs) 113

LA COMMISSION SCOLAIRE de St-Stanislas, cté de Roberval demande institutrices diplômées ayant expérience si possible, pour classe de 4e, 5e, 6e, et 7ème année; de 1ère à 6ème année, bon salaire. S'adresser Willie Thibault, sec.-trés., St-Stanislas, cté de Roberval.
7662—10-8 (6 fs) 113

ON DEMANDE professeur diplômé pour enseigner au Collège St-Jean-Vianney, comme directeur, bonnes références exigées, salaire de $5,000 à $6,000. selon les qualifications. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Robert Céré, sec.-trés., Grand-Remous, cté de Gatineau.
7715—12-8 (6 fs) 113 jno

PROFESSEUR DE SCIENCES demandé pour 11e et 12e années. Salaire intéressant pour professeur qualifié, bonnes conditions de travail. S'adresser à Eloi Allaire, 189, rue Dubé, Thetford-Mines ou appeler à FE 8-1141.
7522—4-8 (12 fs) 113

LA COMMISSION SCOLAIRE de St-Charles de Bellechasse, demande un professeur avec brevet A pour 6e et 7ème année, au collège, très bon salaire. S'adresser J.-A. Nadeau, sec.-trés. Tél.: 380-W-3, St-Charles, cté de Bellechasse.
7733—12-8 (6 fs) 113

PROFESSEUR DEMANDE pour Commission Scolaire Château-Richer, comme titulaire de 8ème année. Salaire selon convention collective. S'adresser au secrétaire, Jos. Gagnon, Tél.: 211.
7719—12-8 (3 fs) 113

Instituteurs — Institutrices

INSTITUTRICES DEMANDEES pour la Commission Scolaire de Ste-Suzanne de Boundary Line. S'adresser à M. E. D'Auteuil, sec.-trés., Stanhope, cté de Stanstead, P.Q..
7691—11-8 (6 fs) 113

Logements à louer

STE-FOY, 58, rue Emile-Côté, neuf, libre immédiatement. 5 pièces, chambre bain, moderne, eau chaude, connection laveuse, stationnement auto. — TEL.: LA 2-7972.
10-8 (6 fs) 118

LOGEMENT A LOUER, 4 pièces, chambre bain, non chauffé, libre $25. par mois. S'adresser 5136, Royale, Boischatel, — Tél.: MO 1-2807.
7705—12-8 (2 fs) 118

LOGEMENT MODERNE 5 pièces, 2ème étage, libre 1er septembre, $80. par mois, Avenue Murray. Tél.: LA 7-7178.
7637—9-8 (6 fs) 118

LORETTEVILLE, logement à louer, 3 pièces. Tél.: VI 2-4270.
7731—12-8 (2 fs) 118

Local à louer

SUPERFICIE 3,390 pieds carrés, système de sprinklers, 2 voûtes, terrain de stationnement, peut être loué pour bureau ou manufacture légère. CENTRE INDUSTRIEL NO. 5, St-Malo, jour : MU 3-4415; soir LA 3-4487.
7481—2-8 (1 ms) 119-A

Machineries

FLOAT, 3 PELLES
MECANIQUES
5 autobus
6 TRACTEURS
D-6, D-7, D-8, TD9 et 14
Drot et Mâlo
Pay-Loader
Moteur Diesel
Camions Diesel
5 et 7 tonnes, 10 roues
AUSSI A VENDRE OU A LOUER
Rouleaux à asphalte et Compresseurs
MACHINERIE MAHEUX
500, avenue St-Sacrement
Québec. Tél.: MU 3-8940
7626—9-8 (6 fs) 120

2 TRACTEURS INTERNATIONAL TD18A, 1, TD14, équipé avec winch, float, remorque de garage W-45, camion commandement sur 4 roues, charrues d'hiver, coffre de sûreté, roulotte de 24 pieds, clôture à neige. GARAGE F. DOUVILLE, St-Stanislas, cté de Champlain. — TEL.: 26.
7706—11-8 (6 fs) 120

MACHINES A BOIS, usagées, planeur, corroyeur, machine à tenons, shaper, DeWalt, compresseur à l'air, fusil, tank à peinture, moteurs et outils électriques, aussi machines neuves. J.-R. NORMAND, ENR., Ste-Hénédine, cté de Dorchester, P.Q. Tél.: 229.
7215—23-7 (1 ms) 120 jno

Les meilleures caricatures d'Europe



"Mais papa, si je ne puis prendre la voiture, ton habit de soirée sera détrempé."

Machineries

BONNE CHAUDIERE à vapeur 16 p. 66, 105 livres, inspectée, prête à vendre, agrès de moulin scie au complet à vendre séparément, très bon marché. Lionel Plante, Lourdes, cté de Mégantic. TTEL.: 8-S-3.
7588—6-8 (6 fs) 120

TRACTEURS JOHN DEERE

USAGES EN très bonne condition, tracteurs avec chargeur ou bulldozer, aussi TD-9 International avec winch. Pour informations, Tél.: LA 9-1439, ou écrire CASIER 568 L'ACTION CATHOLIQUE, QUEBEC.
7735—12-8 (1 ms) 120

Maisons à louer

MAISON SEULE, Ste-Foy, garage, puit artésien et poêle combiné à l'huile et électricité, construction 15 ans, libre immédiatement. Tél.: MO 1-3812.
7664—10-8 (6 fs) 126

Maisons à vendre

ST-THOMAS D'AQUIN, résidence 6 pièces, brique, plâtre, chauffage, eau chaude, adjacent cité Universitaire, grand terrain fini, possibilité de finir sous-sol, comptant $4,000. hypothèque 6%. S'adresser 48, St-Jean-Bosco, LA 7-8026.
7642—9-8 (6 fs) 127

Maisons à vendre

ST-LOUIS DE FRANCE, Ste-Foy, rue Larochelle, 6 grandes pièces, avec garage, construction de première qualité près d'écoles et service d'autobus, $16,600., comptant $3,800. balance $83.50 par mois. Epargnez $1,870. d'intérêt avec une hypothèque aux taux de 6 p.c. l'an. J.-Adrien Boivin, Ltée, 1189, de Callières, Québec. MU 1-3527, LA 7-3554.
7724—12-8 (2 fs) 127

STE-FOY, rue Larochelle, St-Louis de France, magnifique 7 pièces, abri pour auto, près des écoles et église, rue pavée, prix $18,600., comptant à votre discrétion, balance conditions faciles. J.-Adrien Boivin, Ltée, 1189, de Callières, Québec. Tél.: MU 1-3527, LA 7-3554.
7724—12-8 (2 fs) 127

PROPRIETE de 5 logements, poste épicerie-boucherie, à sacrifier pour cause de santé. — S'adresser 533, Commerciale, St-David. TE 7-7806.
7560—6-8 (6 fs) 127

ST-RODRIGUE, près église, coin rues, 2 logements, 4 pièces, garage, grand terrain. Comptant requis : $5,000. — RAYMOND BELANGER, TEL.: LA 3-5352.
7506—4-8 (1 ms) 127

Matériaux de construction

AUBAINES

Matériaux provenant des camps de Valcartier, 100,000 pieds de bois de construction et autres matériaux de tout genre. Environ 85 lits d'hôpital 36 x 72 avec matelas Simons.

IL FAUT VENDRE D'ICI 1 MOIS
OLIVIER LEFEBVRE & FILS
2252, St-Vallier ouest
Petite-Rivière Sud, R.R. 2, Tél.: MU 1-5314
6-8 (6 fs) 127

"L'Action Catholique" présente

Les loisirs à la maison

Vendredi, 12 août 1960.

A LA TELEVISION

CFCM-TV — Canal 4

VENDREDI, 12 AOUT

2.00—Mire
3.30—Mire et musique
4.30—Caravane
6.30—Les Boucaniers
6.00—Les avantures de Jackie
6.25—Court métrage
6.30—Les manchettes internationales
6.35—Les nouvelles
6.45—Cinéfeuilleton
7.00—Nouvelles sportives
7.10—La météo
7.15—Côté jardin
7.45—Pour elle
8.00—Découvertes
8.30—Chasse au crime
9.00—Les Beaux Films
10.30—Frontières
11.00—Téléjournal
11.13—La météo
11.18—Bulletin sportif
11.22—Commentaire
11.30—La boite aux images :
1.00—Fin des émissions

SAMEDI, 13 AOUT

3.00—Mire
4.00—Mire et musique
5.00—Walt Disney présente
6.00—Face au danger
6.30—Les manchettes internationales
6.35—Les nouvelles
6.45—Cinéfeuilleton
7.00—Nouvelles sportives
7.10—La météo
7.15—Côté jardin
7.45—Dialogue
8.00—Le dernier des Mohicans
8.30—Clé de sol
9.00—Billet de faveur
10.30—Théâtre des Etoiles
11.00—Téléjournal
11.15—Nouvelles sportives
11.21—Cinéma du samedi
1.00—Fin des émissions

CKMI-TV — Canal 5

VENDREDI, 12 AOUT

4.00—Test Pattern
4.28—Opening
4.30—Caravan
5.30—Fury
6.00—Cartoon corner
6.30—Dateline Quebec
6.45—News and sports
6.55—Sports
7.00—Tabloid
7.30—Flight
8.30—Red River Jamboree
8.30—Four Just Men
9.00—The Flying Doctor
9.30—Not for Hire
10.00—Perry Mason
11.00—CBC News
11.15—Late Show :
"Act of Love"
12.32—Sign-off

SAMEDI, 13 AOUT

1.30—Test Pattern
1.58—Opening
2.00—Baseball Game of the Week
5.00—The St. Lawrence Worth
5.30—Cartoon Party
6.00—Ranch Party
6.30—Cartoons
6.46—News and sports
7.00—Dennis the Menace
7.30—The Californians
8.00—All Star Golf
9.00—Great Movies
10.30—Twilight Zone
11.00—CBC News
11.10—Sports Score Highlights
11.15—Late Show : "My Kingdom for a Cook"
12.39—Sign-off

CHLT — Canal 7

VENDREDI, 12 AOUT

12.30—CHLT-TV aujourd'hui
12.40—CBC News
12.50—Première édition
1.00—Pot-pourri d'été
2.00—Théâtre en matinée
3.30—Cinéfeuilleton
4.00—Menu à la carte
4.30—Caravane
5.30—Boots and Saddles
6.00—Melody Ranch
6.30—Télé-bulletin
6.45—La météo
6.50—Edition sportive
7.00—Chez Paul
7.30—Nos amis les animaux
7.45—Pour elle
8.00—Découvertes
8.30—Dans tous les cantons
9.00—Les beaux films
10.30—Une étoile m'a dit
11.00—Téléjournal
11.15—Sports
11.20—Météo
11.25—CBC News
11.35—Ciné-soir
1.00—Fin des émisions

CBFT — Canal 2

VENDREDI, 12 AOUT

3.30—Musique
4.30—Caravane
5.30—Les Boucaniers
5.57—Nouvelles sportives
6.00—Aventures de Jackie
6.27—Nouvelles sportives
6.30—Téléjournal
6.45—Ce soir
6.50—Révélations
7.00—Histoire à suivre
7.15—Edition métropolitaine
7.45—Pour elle
8.00—Découvertes
8.30—Dans tous les cantons
9.00—Les Beaux Films
10.30—Une étoile m'a dit
11.00—Téléjournal
11.15—Nouvelles sportives
11.22—Commentaires
11.30—Ciné-vedette

CBMT — Canal 6

VENDREDI, 12 AOUT

3.00—Feature film
4.30—Caravan
5.30—Fury
6.00—Rendez-vous
6.30—Metro
6.45—CBC-TV News
6.55—Sports with D. Smith
7.00—Tabloid
7.30—San-Francisco beat
8.00—Red river Jamboree
8.30—Four just men
9.00—The Flying Doctor
9.30—The silent service
10.00—Perry Mason
11.00—CBC-TV News
11.15—View point
11.22—Sports Final
11.32—Favourite film

A LA RADIO

CHRC - 800 kc.

VENDREDI, 12 AOUT

P.M.
5.40—Jacques Boulanger — "Pourquoi pas ?"
5.50—Ciné-revue
5.55—Bulletin de nouvelles
6.05—Pourquoi pas ?
6.30—Causerie sportive
6.45—Studio d'audition
6.55—Bulletin de nouvelles
7.00—Le chapelet en famille
7.15—La vie agricole
7.30—Québec aujourd'hui
7.55—Bulletin de nouvelles
8.00—Concert : Shehérazade
8.00—Concert : Symphonie no 1 en do majeur (Beethoven); Concerto no 1 en sol mineur pour violon et orchestre (Bruch)
8.55—Bulletin de nouvelles
9.00—Musique en liberté
9.30—Pierre Marcotte au Club Rendez-vous
9.55—Bulletin de nouvelles
10.00—Pierre Marcotte au Club Rendez-vous
10.30—Bulletin de nouvelles
10.45—Pierre Marcotte au Club Rendez-vous
11.55—Bulletin de nouvelles

SAMEDI, 13 AOUT

A.M.
6.35—Bulletin de nouvelles
6.40—Roc Prou au chant du coq
7.30—Au chant du coq
7.35—Vive la vie
9.00—Chansons et mélodies
9.30—Séance dans la cour
9.55—Bulletin de nouvelles
10.00—Place aux Canadiens
10.30—A votre santé
10.55—Bulletin de nouvelles
11.00—Place aux Canadiens
11.55—Bulletin de nouvelles
P.M.
12.00—Les trois grands
12.25—Midi-sport
12.30—Guy Lombardo
12.45—Un autre couvert
12.55—Le gentilhomme au volant
1.00—Résumé des nouvelles
1.15—Son commentaires
1.30—Coeur en fête
1.55—Bulletin de nouvelles
2.00—Roc Prou du fil en aiguille
2.30—Succès de la semaine
3.00—Jacques et Lise en vacances
3.55—Bulletin de nouvelles
4.00—Le quart d'heure de Sainte Anne
4.15—Les avis divers
4.25—Avis de naissance
4.30—Avis de décès
4.45—L'heure du thé
4.55—Bulletin de nouvelles
5.00—Cocktail
5.30—Ciné-Revue
5.45—Rythmes latins
5.55—Résumé des nouvelles
6.05—A la découverte
6.30—Maurice Descarreaux et le Sport

CKCV - 1280 kc.

VENDREDI, 12 AOUT

P.M.
6.00—Nouvelles sportives
6.05—Rendez-vous de 5 heures
6.25—Chronique de quilles
6.35—Quand l'amour s'en mêle
6.50—Commentaires de M. Météo
8.25—Nouvelles
8.30—Surprise parade
8.45—Radio reportage
9.00—Chanteclerc
9.25—Nouvelles
9.30—Blue skies
9.55—Nouvelles
10.05—Blue skies
10.25—Nouvelles
10.30—Blue skies
10.55—Nouvelles
11.00—Radio reportage
11.15—Blue skies
11.55—Nouvelles
12.00—Musique de danse
2.00—Fermeture du poste

ECOUTER A CKCV

RADIO SACRE-COEUR

6 heures a.m. et 7 h. 15 p.m.

**Demain: Rosaire St

Maisons à vendre

VILLE STE-FOY, 6, 7, 8 pièces. — W. LEGARE, INC., 915, chemin Ste-Foy. — Tél.: MU 3-4446 ou LA 7-8025 — Soir : LA 7-6939.
7227—23-7 (1 ms) 127

Marchandises sèches

LINGERIE GENERALE
MARCHANDS — COLPORTEURS — JOBBERS. Achetez votre stock d'été à la Cie Assh Inc.. Maison responsable. 20 ans de bonne renommée. Habits, paletots, coupevents, pantalons de toilette, jeans, marchandises à la verge, coupons, chaussures, etc.. Robes, manteaux, costumes. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH, INC., 842, St-Joseph Est, Québec 2.
7070—18-7 (1 ms) Mdses sèches

MARCHANDS et COLPORTEURS
DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE illustré envoyé gratuitement vous démontrant notre assortiment au complet de marchandises sèches et vêtements printaniers pour hommes, dames et enfants. Ainsi que marchandise à la verge et coupons. Une visite vous convaincra de l'immense choix à prix défiant toute compétition. — MONTREAL JOBBING, LTEE, 857-859, St-Joseph-Est, Québec, P.Q..
7230—23-7 (1 ms) Mdses sèches

Matelas — Réparations

MATELAS FRONTENAC
Tél.: LA 5-5347 — MATELAS — Réparation matelas et ressorts, crin échiffé, lit plumes, sommiers. Rembourrage meubles. Attention spéciale aux commandes. ULRIC POULIOT, prop. 237, rue ST-LUC QUEBEC.
123057—17-8
(l.mer.v. au 15-8-60) 138

LOUIS ROUSSEAU. — Tél.: LA 4-1480. Réparation matelas, sommirs, meubles. Matelas neufs. — 1338, 3e AVENUE, Limoilou, Québec.
7223—23-7 (1 ms) 138

Médecins

Dr CHS RINFRET. Voies urinaires, médecine générale, maladies vénériennes. — 885 est, rue St-Joseph, Québec, 10 à 11 heures et 2 à 4h. le soir, lundi, mercredi, vendredi. 7 à 8 heures. TEL.: LA 4-4061.
7229—23-7 (1 ms) 140

On demande travail

DEMANDE EMPLOI comme sacristain dans paroisse de ville ou portier dans une institution, homme d'un certain âge, bonne éducation et bonnes références. Ecrire CASIER 566, L'ACTION CATHOLIQUE, QUEBEC.
7699—11-8 (6 fs) 156-A

MAURICE CARON, 37 ans, 550, Fleurie, LA 3-2850, sobre honnête, sans travail depuis 8 mois et possédant 13 ans d'expérience du service d'infirmier, d'entretien et autres dans hôpitaux, demande emploi régulier ou à temps partiel.
7709—12-8 (1 fs) 156-A

CHEF CUISINIER demande position dans pensionnat ayant 25 ans d'expérience, sobre, honnête, bonnes références, marié. Ecrire CASIER 567 L'ACTION CATHOLIQUE, QUEBEC.
7716—12-8 (6 fs) 156-A

Personnel

POURQUOI VIEILLIR ? Des milliers de gens épuisés après 40 ans rajeunissent vite à l'aide des tablettes toniques Ostrex. Seulement 69¢. Toutes pharmacies.
7447—2-8 (mar.j.v. au 19-8) 164

Photographie

DEUX AGRANDISSEMENTS GRATIS avec chaque film développé. 8 poses : $0.35; 12 poses : $0.50; réimpression : $0.04, double grandeur, 8 poses : $0.45; 12 poses : $0.60; réimpression $0.05. Malle : $0.05. Service d'une journée. LABORATOIRE PHOTOGRAPHIQUE, Boite Postale 141, Sherbrooke, Québec.
7026—13-7 (1 ms) 164-A

Réparations de meubles

REMBOURRAGE MODERNE
REPARATION, transformation et remodelage de meubles, recouverts. 251, NOTRE-DAME-DES-ANGES - Tél.: LA 2-7558.
7627—9-8 (1 ms) 189

Servantes demandées

MENAGERE DEMANDEE pour cuisine seulement. Les Pères Montfortains, 543, St-Joseph, Lauzon, Tel.: TE 7-5623.
7732—12-8 (2 fs) 198

Télévisions à vendre

LOT TELEVISIONS reconditionnées à vendre, garantie d'un an, $59., $69., etc.. Système de location 3 mois crédité sur achat. Faites recharger votre grosse lampe $5.00 ou une neuve RCA Victor $29.95. Service Plante & Gagnon Electronique, 773, St-Vallier-Ouest. MU 1-5496.
6719—4-7 (j.v.s. au 26-8) 209-B

TELEVISION, modèle récent partir de $59.00, etc.. Garantie d'un an. Système de location trois mois crédité sur achat. R. M. Electronique, Enr., 460, St-Vallier-Ouest. — LA 9-3522.
7507—4-8 (1 ms) 209-B

Terrains à vendre

ST-RODRIGUE, 100 beaux terrains près église, école, différentes grandeurs, égouts, aqueduc. 10% comptant, 1% par mois. Hâtez-vous pour un meilleur choix. ODILON HAMEL. Tél.: MA 3-2767.
7040—15-7 (j.v.s. au 10-9) 210

STE-FOY, Parc Neilson, 65 x 95 pieds, près rond Point, boulevard Laurier et de l'école, terrain prêt à construire, aqueduc et égout, posés, rue asphaltée, $1,900. Conditions faciles. J.-Adrien Boivin Ltée, 1189, de Callières, Québec. MU 1-3527.
7724—12-8 (2 fs) 210

CHARLESBOURG, magnifique terrain, 5ème Avenue est, près 10ème Rue Est, dans un développement résidentiel, pourvu de tous les services, prix $1,600. J.-Adrien Boivin, Ltée, 1189, de Callières, Québec, MU 1-3527.
7724—12-8 (2 fs) 210

Terre à vendre

PLUSIEURS TERRES à vendre avec roulant complet, près de la ville, contrat de vente du lait aux laiteries $4.79 le cent livres, aussi plusieurs autres terres sans roulant, bien situées, bas prix, informations sur demande. J.-E. Lachance, 77, St-Louis, Lévis.
7563—6-8 (v.s. au 13-8) 212

AUTOMOBILE

AUTOS A VENDRE

ACCESSOIRES-PIECES
REPARATION-SERVICE

Accessoires d'autos

PARTIES D'AUTOMOBILES neuves et usagées de toutes marques. Aussi: WINCH (GRUES) USAGEES. — Achetons chars usagés, accidentés et "scraps". LUDGER FERLAND ENR., 661, 1ère AVENUE, Québec. Tél.: LA 4-2920.
7228—23-7 (1 ms) A.A.

Autobus

AUTOBUS A VENDRE, autobus d'écoliers, usagés, en parfaite condition. Prix $1,000. et plus. S'adresser à Bruno Dion, 253, rue St-Georges ,Windsor Mills. Tél.: VI 5-2449; Rés. d'été VI 6-2685.
6687—2-7 (2 ms) Aut.

Autos à vendre

FORD 1951, $65.; Plymouth 1953, $500.; Dodge 1953, $610.; Buick 1951, $325.; Hillman 1950, $185.; Hansa 1960, 2,220.; Hudson 1951, $250., équipées, licenciées, conditions. S'adresser Station White Rose Leblanc, 3085, chemin Ste-Foy.
7590—6-8 (6 fs). A.V.

Terres à vendre

TERRE A VENDRE à 18 milles de Québec, rive sud, 225 arpents, très bonnes constructions, instruments aratoires, octroi du département d'Agriculture pour culture spécialisée, 110 arpents en culture, balance boisée, pulpe etc., prix $13,000. $3,000. comptant, balance facile. Informations J.-E. LACHANCE, 77, St-Louis, Lévis.
7726—12-8 (2 fs) 212

TERRE A VENDRE, près de la ville, 90 arpents, bonnes constructions, bétail et roulant, tracteur, sol planche près de l'école, circuit d'hiver. Informations J.-E. LACHANCE, 77, St-Louis, Lévis.
7717—12-8 (v.s. au 27-8) 212

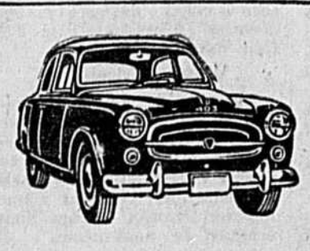
TERRE FRANCHE de 75 arpents à vendre, compris foin engrangé, bâtisses, animaux, bien située. S'adresser Jean-Louis Leduc, La Pérade, Rapide-Nord, cté Champlain.
7558—6-8 (6 fs) 212

CANTONS DE L'EST, 280 arpents, avec récoltes, foin engrangé, grange moderne, 105 x 36, directement du propriétaire. Ecrire CASIER 561, L'ACTION CATHOLIQUE, QUEBEC.
7738—12-8 (v.s. au 27-8) 212

Voyages

EXCURSIONS ORGANISEES, Fête Travail New-York, exposition Toronto, Atlantic City, groupe nombre limité, départs Bermudes, Nassau, Mexique, Floride, Europe. Voyages Champlain, 2286, Ste-Foy. LA 7-1340.
7641—9-8 (6 fs) 216-A

Autos à vendre



Distributeur
PEUGEOT-403
La seule voiture européenne qui vous donne le confort d'une grosse voiture et l'économie d'une petite.

EN SPECIAL
MERCEDES 1959, OLDSMOBILE 1957 — AUTOBUS PEUGEOT (13 passagers)

J.-A. BEGIN LTEE
10, ROUTE TRANS-CANADA, ROND-POINT, LEVIS. TEL. TE 7-9363

CONCESSIONNAIRES DEMANDES
pour Champlain, Nicolet, vallée Matapédia, Chandler, Chicoutimi, Sept-Iles

Nous garantissons les plus bas prix pour nos chars usagés.
7540—5-8 (v. au 2-9) A.V.

A LEVIS
CHOIX D'AUTOS USAGEES DANS NOMBREUX MODELES A PRIX VARIES

AUTOBUS
D'ECOLIERS NEUFS ET USAGES DIFFERENTS AUTRES MODELES ET CAPACITES

10 AUTOBUS DE VILLE G. M.
CONDITIONS FACILES

LEVIS
Automobiles Inc.
TEL. TE 7-5888 et TE 7-5075
Rond-Point, Lévis.
Le garage le plus considérable de la Rive-Sud.
7586—8-8 (1ms) A.V.

OCCASION DE LA SEMAINE
Buick 1957, hard top, Roadmaster 2 portes, équipé au complet
VALEUR $2195
pour seulement
$1695
LA PORTE AUTOMOBILES LTEE
250 EST, Boul. CHAREST
QUEBEC. TEL.: LA 9-4561
VOUS SATISFAIRE
NOTRE AMBITION
7737—12-8 (l.v. au 15-8) A.V.

VOUS AUREZ L'AGREMENT ET LA GARANTIE D'UNE VOITURE NEUVE EN ACHETANT UNE AUTO USAGEE DE QUALITE CHEZ
Universal AUTO LTD
777, 1ère AVENUE
LA 5-5113
7663—10-8 (12-8) A.V.

Meilleures valeurs à plus bas prix
ALBERT BARRÉ AUTOS
Le Centre de l'Auto et du Camion Usagés à Québec.
1095 CANARDIERE
LA 9-3331 — LA 9-3333
7435—5-8 (v.s. au 27-8) A.V.

DOMPEUSES (HOIST) "EDBRO" TELESCOPIQUES ET AUTRES
STRUCTURES D'ACIER pour boîtes de camions, neuves et usagées. Mécanique, soudure, alignement, débossage, peinture. Opérateurs électriques pour portes de garages et d'entrepôts. — GARAGE IRENEE LABRIE, Beaumont, Bellechasse. — Tél.: TE 7-1232.
6418—18-6 (j.v.s. au 18-8) A.V.

Achetons Auto
ARGENT COMPTANT
HUDON AUTO
711, DORCHESTER — LA 5-4769
7231—25-7 (1 ms) A.V.

TRAILERS D'AUTOS neufs, à vendre, montés sur ressorts avec roues de 14 et 15 pouces. 551, Commerciale, St-David, cté de Lévis, TE 7-4648.
7723—12-8 (2 fs) A.V.

Réparations Autos

DEBOSSAGE - PEINTURE
BOUTET & FILS
TOUJOURS A VOTRE SERVICE
264, RUE CARON, QUEBEC
Tél.: LA 3-3370
6550-27-6 (l.mer.v. au 24-8) R.A.

La grève . . .

(Suite de la page 7)

maux hors de proportion avec ceux qu'il cherche à guérir ou à prévenir.

Pas plus que l'insurrection, la grève révolutionnaire n'est absolument illicite. Il serait permis d'y recourir dans le cas où l'Etat stopperait systématiquement et injustement tout progrès social au profit d'une catégorie donnée de citoyens; si, par ailleurs, aucun autre moyen efficace ne se présentait et s'il était permis d'espérer qu'elle pût mettre en place un régime servant vraiment le bien commun.

Dans une telle éventualité, étant donné le contexte français, il faudrait encore tenir compte d'un fait : l'existence d'une doctrine matérialiste et inspirée par elle.

Au sein de ce contexte, une action révolutionnaire ne devient licite que dans la mesure où elle se révèle capable d'orienter le cours des événements dans un sens conforme aux exigences de la morale. Il ne serait pas permis de s'y engager s'il était à craindre qu'elle ne constitue, en fin de compte, qu'une collaboration, fût-elle involontaire, à l'édification d'un régime où ni le bien commun ni les exigences de la loi morale ne trouveraient satisfaction.

Un problème de prudence se trouve ainsi posé. Il est clair que, plus est virulent le matérialisme de la doctrine et des hommes qui cherchent à l'appliquer, moins est fondé l'espoir qu'une collaboration, acceptée pour renverser l'Etat, puisse peser efficacement sur la mise en place d'un ordre nouveau.

La prudence et la loyauté exigent, en outre, une prise de conscience lucide des divergences de conceptions sur l'homme et la société, que recouvrent des positions formulées, de part et d'autre, en termes d'anticapitalisme. Elles appellent aussi une certaine élaboration doctrinale concernant les structures politiques, sociales, économiques à mettre en place.

Il convient enfin de noter qu'il est difficile d'estimer exactement une situation donnée. Il y faut une juste idée des exigences concrètes du bien commun, une connaisance objective des possibilités économiques ou politiques du moment. Tout ceci est pratiquement incompatible avec une attitude passionnée, avec les postulats d'une doctrine de classe, quelle qu'elle soit, autant qu'avec la volonté absolue de maintenir tous les avantages acquis.

Lorsque l'estimation loyale de la conjoncture ne permet pas le recours à la grève révolutionnaire, il ne peut être question d'engager une grève dont serait compromis d'avance le succès, sur les objectifs immédiats, et dont la justification réelle se trouverait dans le fait qu'elle est capable d'entretenir la combativité des salariés. Par contre, la présence, dans une grève par ailleurs justifiée, d'organisations y apportant des visées révolutionnaires, n'impose pas de s'abstenir. Elle oblige seulement à faire une nette discrimination entre les objectifs et à prendre les mesures nécessaires pour n'être pas "utilisée" en vue d'objectifs qu'on n'a pas choisis.

(A suivre)

Décès de M. E. Tardif

Le 11 août, est décédé à l'hôpital de St-Joseph de Thetford-Mines M. Ernest Tardif, à l'âge de 69 ans; époux en 1ères noces, de feu dame Marie-Louise Veilleux,en 2es noces de feu dame Eva Bernard, en 3es noces de dame Marie-Louise-A. Châteauneuf. Il laisse pour pleurer sa perte outre son épouse, un fils adoptif, M. Gaston Tardif de St-Victor; 4 frères et 2 soeurs, MM. Pierre, François et Gédéon Tardif de St-Victor; M. Philippe Tardif de St-Fabien Mont. ; Mme Thomas Lapointe (Alvine), de Québec; Mme Dominique Boucher (Marie), de St-Camille, Bell.

Le service aura lieu lundi à 10 h. en l'église de St-Victor de Bce. L'inhumation se fera au cimetière paroissial.

SERVICES SPECIAUX

BOUQUETS de MARIES
NATURELS ou ARTIFICIELS
30 années d'expérience



Salon Fleuri INC.
FLEURISTE
135, rue St-Joseph-Est
Québec. Tél.: LA 4-5218
Jos.-G. Coulombe
7042-15-7 (l.mer.v. au 12-8) S.S.

COIFFURES

ESSAYEZ "MISS CLAIROL". Ravive la couleur de vos cheveux, vous donne une allure plus jeune. Permanente, coiffure de tous genres. SALON PAULETTE (Mme Lauzier) 1411, Maréchal-Foch. LA 7-8937.
7068—18-7 (1 ms) S.C.

Décès de madame Angéline Sévigny



A Amesbury, Mass. est décédée récemment Mme Angéline (Bédard) Sévigny. Née à St-Apollinaire (Lotbinière), la défunte était âgée de 85 ans.

Elle laisse dans le deuil, 2 fils: Alphonse Sévigny, d'Amesbury, Mass. et Eugène Sévigny, de Gonic, N.-H.; 2 filles: Mme Marie-Louise Perreault, d'Amesbury et Mme Dalia Laperle, de Lawrence, Mass.; 27 petits-enfants et 50 arrière-petits-enfants.

Elle était membre de l'église Sacré-Coeur, dame de Ste-Anne et aussi membre de la Légion Franco-Américaine.
Franco-Américain.

Décès de M. E. Pelletier

Nous apprenons la mort de M. J.-Ernest Pelletier, employé retraité de Québec Power Co., époux de dame Imelda Turgeon. M. Pelletier est décédé à Québec, le 10 août 1960, à l'âge de 72 ans et il demeurait au no: 363, rue Dolbeau.

M. Pelletier fut président de l'Union Canadienne des Raquetteurs, directeur de l'oeuvre des Terrains de Jeux de Québec et Commissaire du Stade Municipal de baseball.

Il laisse dans le deuil: outre son épouse, ses enfants; Roland, arpenteur-géomètre, Mme Georges Boiteau (Yvette), Guy employé de Gauvreau et Beaudry; son gendre: M. Georges Boiteau, employé de Québec Power Co.; ses belles-filles: Mmes Roland Pelletier (Gabrielle Bazin), Guy Pelletier (Gabrielle Morel); ses petits-enfants: Sylvie, Claire, Luci et Louis Pelletier, Claude Boiteau, Robert et Yves Pelletier; ses soeurs: Mmes Albert Déry (Virginie) et A. Savard (Ernestine); ses beaux-frères et belles-soeurs: M. A. Savard, Mmes Oscar Pelletier, Emile Watters, M. et Mme Oscar Moreau, Mmes Evariste Turgeon, Alex. Turgeon, ainsi que plusieurs neveux et nièces dont les abbés Gaston Savard et Robert Pelletier, ainsi que Soeur St-Cyrille S.S.J. et Soeur Marie-de-la-Salette SS.J. et Soeur Ste-Agnès-de-l'Enfant-Jésus S.P.S. Il était le cousin du chanoine Joseph Falardeau, curé de Notre-Dame de Grâce, à Québec, et de M. l'abbé Henri Falardeau, ainsi que de Soeur Marie-de-la-Guadeloupe, R.J.M.

Le service aura lieu samedi, le 13 août 1960, en l'église Notre-Dame du Chemin et l'inhumation se fera au cimetière Belmont.

Feu M. J.-L. Côté

Le 27 juillet dernier, avaient lieu en l'église de St-Lazare, cté de Bellechasse, les funérailles de M. Joseph-Louis Côté, décédé le 24 juillet à l'âge de 49 ans et 4 mois.

Une nombreuse assistance, venue rendre un dernier hommage au disparu, remplissait la nef. La levée du corps fut faite à l'église par le curé de la paroisse, M. l'abbé Joseph Marcoux et le cousin du défunt, M. l'abbé Paul Côté, chanta le service, assisté de M. l'abbé Fernand Bérubé, curé d'Honfleur et de M. l'abbé Joseph Marcoux.

Le cercueil était porté par les cousins du défunt : MM. Léonard Labrecque, maire de la paroisse, Georges Côté, Sauveur Côté, Gérard Côté, Louis Talbot et Gérard Côté (5e rang). M Sauveur Garant, un autre cousin du défunt portait la croix.

Conduisaient le cortège funèbre, l'épouse du défunt; ses quinze enfants, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis venus rendre un dernier témoignage d'estime et d'affection au regretté disparu.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, née Régina Chabot; ses 15 enfants: Marie, Louis, Léonel, Pierre, Wilfrid, Camille, Willie, Lucienne, Marcel, Léonard, Monique, Rosanna, Claude, Guy et Jacques.

Le défunt laisse aussi dans le deuil: ses trois frères: le R. F. Albert Côté, o.m.i., M. Alphonse Côté de St-Lazare, M. et Mme Henri Côté, de St-Lazare; ses trois soeurs: Mmes Joseph Théberge (Anna-Marie) de Sully, Joseph Tardif (Marie-Rose) de Les Etroits, Léonard Théberge (Cécile) de Sully; ses beaux-frères et belles-soeurs du côté de son épouse: MM. et Mmes Joseph Chabot, d'Armagh, Wilfrid Chabot, de St-Nérée, Léonard Chabot, d'Armagh, Philippe Chabot de Cookshire, Amédée Arbour de St-Philémon, Emile Turgeon de La Durantaye, Georges Fournier, de St-Nérée; ses oncles et tantes: MM. et Mmes Amédée Talbot de St-Lazare, Joseph Leblond, de St-Lazare, Omer Leblond, de St-Lazare, Mlle Rose-Anna Talbot de St-Damien, Mme Edmond Talbot de Cookshire et M. Joseph Roy de St-Lazare. Le défunt laisse aussi dans le deuil plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial.

Soirée de la J.A.C., aux Sts-Anges, Bce

Saint-Anges, Bce (D.N.C.) — Sous les auspices de la J.A.C. un groupe de jeunes de la paroisse jouèrent deux pièces fort réussies. Les acteurs de la première pièce intitulée **"Heure de Folie"** étaient Mlles Marjolaine Gérard, Carmelle Gagné, Ginette Fecteau, Gisèle Turmel; MM. Lévis Gagné et Marie-Louis Grégoire. Un magnifique chant mimé suivit cette première pièce et était exécuté par les jeunes filles du couvent.

Une deuxième pièce **"Sourd Volontaire"** fut actée par Mlles Carmelle Gagné, Yolande Fontaine, Raymonde Gérard et par MM. Denis Perreault et Aimé Drouin. D'autres chants furent exécutés par Mlle Carmelle Gagné et MM Stanislas Drouin et Lionel Lagrange.

Quelques prix de présence furent tirés au sort.

Décès du R. F. Justinien, é.c.

Le 11 août décédait à l'âge de 73 ans, à l'infirmerie du Mont-de-La-Salle, Laval des Rapides, le R. F. Justinien (Maurice Flanagan). Il était né le 3 mars 1887 à l'Assomption, P. Q. de Patrick Flanagan et de Mélina Vaillant. Il laisse dans le deuil en plus de sa famille religieuse, un frère, Georges, professeur à Outremont et deux soeurs, Mme Adélard Heppell et Mlle Mary Flanagan de Montréal, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Ce religieux fut successivement professeur à Yamachiche, Longueuil, Ottawa, St-Jean-Baptiste, Brébeuf et Académie de La Salle) et fut principal à l'école Guigues de la même ville pendant 17 ans. Plus tard on le voit à la tête des écoles d'Hawkesbury et d'Alfred, Ont. Depuis 1953, il faisait partie de la communauté de Willow Bunch en Saskatchewan, où il a été très apprécié en raison des services qu'il a rendus à la cause catholique et française.

Le service sera chanté au Mt-de-La-Salle, Laval des Rapides, 125, boul. des Prairies, samedi le 13, à 9 h. Parents, amis et anciens élèves sont priés d'y assister.

Avis de décès

BEGIN. — A Québec, le 10 août 1960, à l'âge de 26 ans et 4 mois, est décédé M. Jules-Omer Bégin, époux de dame Thérèse Bernier, demeurant à 77, rue Leclerc, Québec.

Les funérailles auront lieu samedi à 10h. 30.

Départ des salons funéraires Gilbert et Turgeon, 9, rue Commerciale, Lévis, à 10h. 15, pour l'église de Bienville et de là au cimetière de Lauzon.
7712—11-8—(2 fs)

BELANGER. — A St-Aubert, le 12 août 1960, à l'âge de 75 ans et 11 mois, est décédée dame Célanire Bernier, épouse de feu M. Emile Bélanger.

Les funérailles auront lieu lundi à 9h. 30.

Départ des salons mortuaires Dubé, de St-Jean Port-Joli, à 9h. 10, pour l'église de St-Aubert et de là au cimetière paroissial.
7747—12-8—(2 fs)

GIGUERE. — A Québec, le 11 août 1960, à l'âge de 86 ans et 2 mois, est décédée dame Mathilda Drouin, épouse de feu M. Thomas Giguère, demeurant à 495, 11ème Rue.

Les funérailles auront lieu lundi à 9 heures.

Départ des salons mortuaires Sylvio Marceau Inc., 594, 2e Avenue, coin 6e Rue à 8h. 45, pour l'église de St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles.
7740—12-8—(2 fs)

JOBIN. — A l'hôpital La Providence de Magog, le 11 août 1960, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Amanda Paradis, épouse de M. Wilfrid Jobin.

Les funérailles auront lieu lundi à 8h. 30.

Départ des résidences funéraires des Services Funéraires de Québec Inc., 1159, 3e Avenue, à 8h. 15, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.

L'heure des funérailles sera annoncée plus tard.
12-8—(1 fs)

LACHANCE. — A St-Jean, Ile d'Orléans, le 10 août 1960, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Octave Lachance, époux de dame Albertine Vaillancourt, demeurant à 849, Avenue Royale, St-Jean, I.O.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures.

Départ chez son fils, 725, Avenue Royale, à 9h. 50, pour l'église de St-Jean et de là au cimetière paroissial.
7714—11-8—(2 fs)

LAJEUNESSE. — A l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, le 9 août 1960, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Alma Lachance, épouse de feu M. Napoléon Lajeunesse.

Les funérailles auront lieu samedi à 10h. 30.

Départ de la résidence funéraire Germain Lépine Ltée, 535, Avenue des Oblats coin St-Luc à 10h. 15, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.
7677—10-8—(3 fs)

LAMONTAGNE. — A l'Orphelinat St-Sauveur, le 10 août 1960, à l'âge de 80 ans et 2 mois, est décédée dame Anna Demers, épouse de feu M. Amédée Lamontagne.

Les funérailles auront lieu samedi à 11h. 15.

Départ des salons mortuaires Sylvio Marceau Inc., 224, St-Vallier ouest à 11 heures, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Michel de Bellechasse.
7711—11-8—(2 fs)

LEMAY. — A Québec, le 10 août 1960, à l'âge de 63 ans et 8 mois, est décédée dame Laura Madison, épouse de M. Félix Lemay, demeurant à 430, rue Franklin.

Les funérailles auront lieu samedi à 11 heures.

Départ des salons mortuaires Sylvio Marceau Inc., 224, St-Vallier ouest à 10h. 45, pour l'église Notre-Dame-de-Grâce et de là au cimetière St-Charles.
7713—11-8—(2 fs)

LEPAGE. — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 9 août 1960, est décédée Mlle Suzanne Lepage, fille de feu sieur Napoléon Lepage et de feu dame Bernadette Cantin, demeurant à 16, rue St-Joseph à Bienville.

Les funérailles auront lieu samedi matin à 9 heures.

Départ du salon mortuaire Gilbert et Turgeon Ltée, 9 rue Commerciale, à 8h. 45 pour l'église de Bienville et de là au cimetière Mont-Marie.
10-8—(3 fs)

PELLETIER— A Québec, le 10 août 1960, à l'âge de 72 ans, est décédé M. J.-Ernest Pelletier, employé retraité de Quebec Power Co., époux de dame Imelda Turgeon, demeurant à 363, rue Dolbeau.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils, 46 ouest St-Cyrille à 9h. 45, pour l'église de Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Belmont.
7727—11-8 (2 fs)

Services anniversaires

FERLAND. — Samedi le 13 août 1960 à 9 heures en l'église de Notre-Dame de Jacques-Cartier sera chanté le service anniversaire de M. Roger Ferland, époux de dame Germaine Emond. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
7722—12-8—(1 fs) S.A.

LECLERC. — Mercredi, le 17 août 1960, à 8 heures, en l'église de Cap-Rouge, sera chanté le service anniversaire de dame Marguerite-Marie Leclerc, épouse de M. Charles-Adrien Leclerc.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
7730—12-8—(2 fs) S.A.

LEVEILLE. — Mercredi, le 17 août 1960, à 9 heures en l'église de Donnacona sera chanté le service anniversaire de dame Lucienne Dallaire, épouse de M. Cyprien Léveillé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
7704—12-8—(2 fs) S.A.

Mort accidentelle de M. F. Martin de Coaticook

St-Honoré, Bce — (DNC) — Le 6 août est décédé accidentellement, à Coaticook, M. Fernand Martin, époux de dame Yvette Veilleux. Il était âgé de 33 ans. Il laisse pour le pleurer son épouse, dame Fernand Martin, trois enfants en bas âge, Line, Madeleine et Lauraine; sa mère, Mme Napoléon Martin, de St-Honoré; ses beaux-parents, M. et Mme Léon Veilleux, de St-Benoit; ses frères et belles-soeurs, M. et Mme Ernest Martin, de Marsboro; M. et Mme Omer Martin, de Manchester; M. et Mme Roméo Martin, de Détroit, Michigan; M. et Mme Cyrille Martin, de Hampton Beach; M. et Mme Armand Martin, de Magog; M. et Mme Alcide Martin, de L'Iowa; M. et Mme Lucien Martin, de St-Honoré; M. et Mme Eddy Martin, de Sherbrooke; ses soeurs et beaux-frères, Mme Auguste Poulin (Eveline), de St-Honoré; M. et Mme Léopold Fontaine (Florence), de St-Jean d'Iberville; M. et Mme Dorylas Drouin (Simone), de St-Ephrem; M. et Mme Lucien St-Pierre (Cécile), de Ste-Marie de Beauce; ces beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Léopold Veilleux, de St-Benoit; M. et Mme Lucien Bisson, de Beauceville; M. et Mme Benoit Blais, de St-Georges, Bce; M. et Mme Irenée Rodrigue, de Beauceville; M. et Mme Clément Quirion, de N.-D.-de-la-Guadeloupe; M. et Mme Henri-Noël Veilleux, de St-Honoré; M. et Mme Jean-Blaise Veilleux, d'Iberville; Mme Sylvaine Veilleux, Mlle Raymonde Veilleux, M. Oliva et Emile Veilleux, tous de St-Benoit et un grand nombre d'oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines. Les funérailles ont eu lieu mercredi, le 10 août en l'église de St-Honoré.

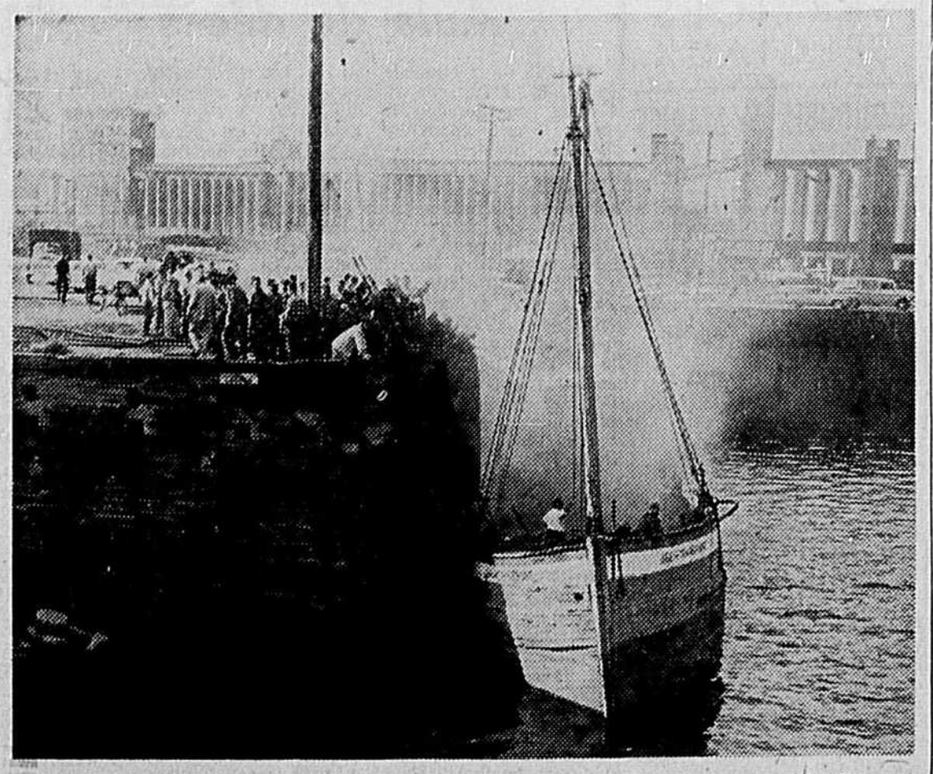
L'URSS entend juger la politique américaine au procès de Francis Powers

LONDRES. — (Reuter). — Radio-Moscou a annoncé, que les instigateurs de la politique américaine seront également jugés, au cours du procès de l'aviateur Francis Powers, qui débute mercredi prochain. "Powers ne sera pas seul dans la boite des accusés . . . ses maitres de Washington y seront aussi", a dit le commentateur soviétique Arkady Poltarak.



MAINTENANT sur le marché!
la NOUVELLE ESSENCE
DYNAMIQUE
IRVING PLUS
de la RAFFINERIE
la PLUS MODERNE du Canada
GAZ IRVING HUILE
Disponible à toutes les stations IRVING
GMO-60-3NFB

Incendie d'une goélette dans le port



● Un incendie a détruit complètement la goélette "AHL Transport" dans le port de Québec, hier après-midi. Les deux membres de l'équipage qui travaillaient près du moteur, où les flammes se sont allumées, ont pu heureusement se sauver à temps. Propriété du capitaine Gonzague Harvey, de l'île aux Coudres, l'embarcation faisait ordinairement le transport du bois de pulpe entre Château-Richer et Donnacona. Le bateau qui n'était pas assuré est une perte totale, mais son propriétaire s'est dit heureux de voir que personne n'a été blessée dans l'incendie. Les pompiers de quatre casernes ont dû combattre l'élément destructeur pendant plus d'une heure et demie avant de la maîtriser complètement. Toutefois, l'embarcation calait alors sensiblement à l'arrière. (Photo, l'"Action Catholique", Roger Bédard). — R. A.

EISENHOWER ET LE DESARMEMENT

WASHINGTON. — (P. A.). Le président Eisenhower a déclaré qu'il était possible qu'il assiste au prochain débat sur le désarmement aux Nations-Unies. De son côté, le premier ministre soviétique, M. Nikita Khrouchtchev, a déjà laissé entendre qu'il dirigera peut-être la délégation russe à l'ONU.

M. Eisenhower a également laissé planer la possibilité d'un tête-à-tête avec M. Khrouchtchev si ce dernier se rendait à l'ONU en septembre prochain. Toutefois, le président a ajouté qu'il invitera le chef soviétique à se rendre à Washington seulement s'il juge cette rencontre "utile".

Cependant, les perspectives d'une telle rencontre semblent éloignées.

Commentant certains problèmes de politique étrangère, M. Eisenhower a précisé :

Au sujet de Cuba: advenant que l'île de Cuba devienne un satellite communiste, les Etats-Unis devront agir fermement. Si le communisme international prend pied sur cet hémisphère, la situation devra être sérieusement analysée et les mesures nécesaires à sa défaite devront être prises.

Essais nucléaires

Au sujet des essais nucléaires: si les négociations entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique en vue de l'interdiction des essais nucléaires, en viennent à une impasse, "nous devrons nous occuper de nous-mêmes".

Don des employés civils à la Société du Cancer



● L'Association des employés civils a remis récemment, par l'entremise du Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, la souscription des Employés civils en faveur de la Société Canadienne du Cancer. Le Sous-Ministre s'est déclaré très satisfait du résultat et s'est dit heureux que ce montant généreux puisse aider aux trois buts de la Société: RECHERCHES - EDUCATION - BIEN-ETRE. Nous remarquons sur la photo de gauche à droite: le Dr Louis Berlinguet, spécialiste en Recherches et directeur de la Société; Mlle Claire Fraser, secrétaire à l'administration de la Société; M. Hector Allard, membre du Comité exécutif de l'Association des Employés civils; le Dr Jean Grégoire, sous-ministre, ministère de la Santé; M. Charles Robitaille, président de la campagne de la Société; Mme Georges Balcer, secrétaire administrative de la Société; M. Lucien Parent, membre du Comité exécutif de l'Association des Employés civils.

DE PUISSANTS STIMULANTS INJECTES A L'ECONOMIE CANADIENNE - REPRISE

Par FORBES RHUDE
de la Presse Canadienne)

De puissants stimulants sont présentement injectés à l'économie canadienne et il se pourrait fort bien qu'on assiste à une reprise foudroyante avant la fin de l'année.

L'inquiétude qui s'est manifestée récemment ne portait pas tellement sur la situation relativement prospère qui existe actuellement mais plutôt sur la carence de facteurs dynamiques pouvant contribuer au maintien des choses dans l'état actuel.

Pourtant, des développements encourageants se sont produits la semaine dernière.

Le plus important fut sans contredit l'annonce que la Commission fédérale d'énergie des Etats-Unis avait finalement donné son approbation à l'importation de gaz naturel canadien aux Etats-Unis.

Depuis que le gouvernement canadien y avait donné son assentiment, le 1er avril dernier, non seulement l'industrie du gaz et du pétrole, mais l'industrie sidérurgique et autres fournisseurs attendaient avec impatience la décision des Etats-Unis.

Heureuse nouvelle

M. V.M. Scully, président de Steel Company of Canada, de Hamilton, ne déclarait-il pas récemment: "Les commandes de tuyaux et d'acier requis pour mener à bien cette entreprise ne peuvent être placées avant l'émission de permis autorisant l'importation".

Il semble bien que les commandes pourront être placées maintenant et ce sera un bienfait pour un nombre grandissant de personnes.

La mise en valeur des gisements de gaz naturel s'inscrit dans le cadre de l'exploitation des autres richesses naturelles qui ont tant contribué à la prospérité du Canada dans la période d'après-guerre.

La possibilité d'un nouvel âge d'or pour l'industrie est à peine voilée dans une déclaration des dirigeants de Steel Company où il est dit que cette entreprise envisage la possibilité d'employer du gaz naturel canadien plutôt que du coke américain pour chauffer ses hauts fourneaux.

D'autres aciéries songeraient également à en faire tout autant.

Autres facteurs encourageants

On relève également d'autres indices encourageants dans différents secteurs de l'industrie. Ainsi la British Newfoundland Corporation a annoncé le début des travaux d'aménagement, au coût de $30 millions, d'une centrale électrique dans le Labrador. De plus, la dernière livraison du Northern Miner Press annonce que les travaux en cours dans l'exploitation des gisements miniers sont de l'ordre de $1,500,000,000.

L'industrie canadienne de l'automobile constitue par contre une ombre au tableau. M. V.M. Bladen, doyen de la faculté des arts de l'Université de Toronto, a cependant été nommé par le gouvernement pour conduire une enquête royale sur cette industrie.

Les aurifères, qui étaient depuis longtemps en régression à la bourse, ont pris de la vigueur. Des ressortissants américains croient que les Etats-Unis dévalueront davantage leur dollar en haussant le prix de l'or.

Il faut dire cependant qu'il y a peu d'indices permettant d'entrevoir une telle décision de la part du gouvernement américain.

A tout événement, peu importe l'issue de l'élection présidentielle, de nouvelles figures prendront la vedette à Washington et on peut s'attendre à des changements dans la politique suivie par les Etats-Unis au cours de l'après-guerre.

Un bébé par minute au Canada

OTTAWA (P.C.) — L'an dernier, à presque toutes les minutes, le Canada comptait un bébé de plus.

C'est l'information qu'a donnée le Bureau fédéral de statistique qui a publié ses rapports préliminaires sur les mariages, les naissances et les mortalités.

Le nombre des nouveaux-nés de l'an dernier, 479,275, constitue un record sans précédent; il était de 470,118 en 1958.

Toutefois, compte tenu de la population, le nombre des naissances en 1959 est moins élevé que l'année précédente; on a en effet enregistré 27.5 nouveaux-nés par mille habitants, contre 27.6 en 1958.

De plus, les mariages et les mortalités ont été plus nombreuses l'an dernier.

2e conférence canadienne sur les textiles en 1961

Montréal (Spécial) — Style, qualité et progrès seront les thèmes qui seront développés par des représentants de toutes les sections de l'industrie canadienne des textiles de base, réunis à l'hôtel Reine Elizabeth, de Montréal, les 7, 8 et 9 février 1961, à l'occasion de la deuxième Conférence canadienne sur les textiles.

Cette réunion de trois jours fait suite en quelque sorte à l'extraordinaire conférence du mois de mai 1958 qui avait groupé quelque 1,500 participants et invités et qui fût de beaucoup le congrès le plus important et le plus vaste jamais tenu par l'industrie textile canadienne.

Un des principaux buts de la conférence est de démontrer à la population canadienne et ses gouvernements et aux industries connexes la grandeur, l'étendue et l'importance sociale et économique de l'industrie textile dans ce pays et la variété, la qualité et le style des textiles canadiens.

Bien que fondamentalement conçue comme une conférence industrielle, les délégués auront l'occasion d'entendre des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, d'éminents industriels canadiens et des autorités mondiales dans tous les domaines de l'industrie — la technologie, le vente, l'éducation et l'administration.

L'intérêt du grand public sera surtout centré sur des revues de mode qui présenteront les dernières créations des meilleurs couturiers canadiens.

Bien que la conférence se déroulera à Montréal, des événements s'y rattachant se dérouleront dans tous les principaux centres du textile du Québec, de l'Ontario et des Maritimes.

Ecrasé sous un camion

Le petit Jean Fortin, 16 mois, enfant de M. et Mme Jean Fortin, 423, 47e Rue-Ouest, à Saint-Rodrigue, a eu la tête écrasée sous la roue d'un camion, mercredi, dans la cour de la maison de ses parents.

La tragédie s'est produite à l'insu de qui que ce soit, et ce n'est que plus tard que l'on découvrit la petite victime. Le camion, propriété du père, qui est contracteur, était conduit par un employé, M. Lionel Rivard.

Le camionneur était à manoeuvrer dans la cour du patron, lorsque, sans que personne s'en aperçoive, le bébé se serait rendu près de la roue droite avant du camion. Le conducteur ne peut l'apercevoir de sa position de chauffeur, et ne sentit aucun bruit ni saut insolite lors de la tragédie. Ce n'est que quelques instants plus tard qu'on trouva le petit corps inanimé à l'avant du lourd véhicule.

Le Dr Fernand Roy, mandé sur les lieux, ne put que constater la mort de l'enfant, dont le corps fut transporté à la morgue provinciale, où le coroner a ouvert son enquête. L'enfant a été remis à sa famille après identification.

Le Dr P. Dionne revient d'Europe

Le Dr Paul Dionne, de Joliette, nous revient d'Europe, où il avait assisté au congrès dentaire tenu à Nice, le mois dernier. Le Dr Dionne a fait une impression fort particulière, émerveillant les Français par sa conférence qu'il a donné : les opérations dentaires sous hypnose.

Les Français qui ne manquent pourtant pas d'imagination ni de connaissance ont paru émerveillés par la conférence du Dr Dionne. Le sous-titre d'un article de journal publié il y a quelques jours le dit assez clairement : "Sans anesthésie on arrache deux dents à une patiente et elle se croit au concert".

En fait, le docteur Dionne est un spécialiste de la thérapeutique sous hypnose, et ce problème fut le sujet de la conférence qu'il donna hier soir au Centre universitaire, conférence qui fut écoutée avec un très grand intérêt et qui fut illustrée d'un film étonnant.

Les images de ce document devaient nous faire assister à l'extraction de deux dents de sagesse sur un sujet simplement mis en état d'hypnose. Ce genre d'opération est impraticable normalement sans anesthésie. Or, sur l'écran, nous vîmes une jeune femme s'asseoir dans le fauteuil, bavarder avec le praticien, se détendre peu à peu et ainsi presque sans geste, entrer en état d'hypnose profond. Pendant toute l'opération, le visage de la patiente restait calme et détendu, et, détail pittoresque, l'index de sa main droite battait la mesure d'une suite musicale imaginaire : on fouillait dans sa choir, on lui arrachait deux dents particulièrement difficiles sans la moindre anesthésie, et elle se croyait au concert . . .

Au cours de ce congrès, le Dr Dionne a été fait Maître de la Commanderie de l'Ordre des Anysetiers du Roy avec parchemin et décoration. Qui aurait cru qu'un jour, un Canadien français recevrait un tel honneur pour en avoir remontré aux Français de France ? . . .

Le Dr Dionne a relevé un défi formidable. Et il l'a fait en Maître. Bravo et félicitations.

Dimanche dernier, notre distingué et "illustre" concitoyen reprenait la route du retour au Canada par voie des mers.

Dimanche, le 14 août, jour de gala pour les jeunes à Beaupré

L'Organisation Sportive des Jeunes de Beaupré nous prie de vous communiquer le programme des manifestations qui auront lieu dans la journée de dimanche le 14 août.

Dimanche le 14 août courant, de 2 heures p.m., jusqu'à minuit et trente, jour de gala au Camp Notre-Dame de Beaupré. Souper aux Fèves au lard, les Jouvencelles de Charlebourg, Majorettes, Piscine à la disposition du public, Olympiades, Danses carrées et modernes et nombre d'autres attractions. Le tout organisé par l'Organisation Sportive des Jeunes de Beaupré Inc. Invitation toute spéciale aux paroissiens de Beaupré et les environs avec leurs enfants à passer une journée inoubliable.

Le but de cet organisme est les loisirs des jeunes.

Un cycliste subit une fracture à une jambe

Un jeune cycliste a subi une fracture ouverte à la jambe droite, mercredi, lorsqu'il a été happé par une automobile, sur la route 54, à N.-D.-des-Laurentides. L'adolescent de 12 ans, Gérald Verrette, fils de M. O. Verrette, 50, des Erables, à St-Emile, a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus par les ambulanciers de la maison J. Bouchard & Fils, cependant que le sergent Clark, de la police de la route, faisait les constatations d'usage.

Offre de la D. Bridge

MONTREAL. (P.C.). — La Dominion Bridge a soumis une nouvelle offre hier pour régler le conflit de salaires avec ses employés.

St-Pierre et Miquelon luttent pour affermir leur économie

Par BERNARD DUFRESNE
de la Presse Canadienne

Saint-Pierre, Saint-Pierre - Miquelon — (P.C.) — Ces îles rocailleuses, plus ancienne et unique possession française en Amérique du Nord, entreprennent une campagne pour consolider leur économie.

Les pêcheries dans l'Atlantique semblent être encore leur principale source de revenu, de pair avec l'industrie du tourisme, l'élevage du vison et peut-être aussi la poterie.

On songe même à ouvrir un casino pour reprendre une partie des dollars américains qui se déversaient sur les tables de jeu de La Havane avant l'ère de Castro. Mais les citoyens sérieux ne comptent pas sur les jeux de hasard pour améliorer l'économie insulaire.

La menace du chômage plane constamment sur la région. Plusieurs jeunes, forcés par leurs parents à rester au foyer jusqu'à ce qu'ils atteignent 21 ans, parlent de partir pour la France ou le Canada aussitôt qu'ils seront en mesure de le faire.

Traffic du rhum

Les souriantes années de l'époque 1920 à 1935, alors que St-Pierre était le paradis des contrebandiers de rhum pendant la prohibition aux Etats-Unis, sont passées, quoiqu'il y ait encore quelques résidants qui vivent des profits qu'ils réalisèrent à l'époque.

Cependant, aujourd'hui, les hommes d'affaires préparent des plans qui pourront donner à l'île un semblant d'autonomie économique qui ne nécessiterait peu ou pas de subsides gouvernementaux et qui permettrait de maintenir les produits de consommation courante au niveau des bourses des clients.

L'animateur de ce mouvement est Francis Leroux, un homme de 52 ans qui semble avoir son mot à dire dans presque tous les domaines.

Il est président de l'équivalent des Chambres de Commerce. Il est aussi président de l'Office du Tourisme nouvellement formé, vice-président et membre du Lions' Coub local et importateur et agent manufacturier pour toute l'île.

Un peu de tout

Electricien de son métier, il dirige un magasin d'appareils électriques et est propriétaire d'un magasin général où l'on peut acheter de tout, à partir des lacets de souliers au champagne brut. Pour se détendre, il aide à organiser les joutes de soccer et de hockey entre les clubs de l'endroit et ceux de Terre-Neuve.

M. Leroux, un saint-pierrais de naissance dont le père était capitaine au long cours, a vécu presque toute sa vie sur l'île, sauf après la guerre alors qu'il passa quelques années en Afrique du Nord et à Washington, travaillant pour le gouvernement français.

Les résidants disent qu'il faut un revenu mensuel de 40,000 francs — $160 au taux habituel de 250 francs au dollar — pour vivre confortablement à St-Pierre. La plupart des familles sont propriétaires de leurs maisons, modestes structures de bois sur des rues en pente, qui ne sont pas pavées.

Au marché commun

Parlant de l'industrie de la pêche, qui existe depuis des siècles sur l'île, M. Leroux a dit au cours d'une entrevue: "St-Pierre doit devenir le port de pêche de l'Atlantique Nord pour tout le Marché commun européen".

La France fait partie du Marché commun des Six et, à son avis, St-Pierre devrait être une source d'approvisionnement toute naturelle et, peut-être aussi, le port de transformation des produits de la pêche pour toutes les barques et tous les navires européens qui pêchent sur les grands bancs au large de Terre-Neuve.

L'industrie saint-pierraise de la pêche, dont le produit est transformé sur place, a des débouchés surtout aux Etats-Unis et en France, mais cela ne suffit pas pour subvenir aux besoins de l'île.

St-Pierre, avec ses importations françaises qui se vendent à bas prix, essaie d'attirer plus de touristes, mais il faudra bien des nouvelles installations pour rendre l'industrie vraiment profitable.

Besoin d'un hôtel

"Nous avons besoin d'un hôtel de luxe avec salle de bain dans chaque chambre", dit M. Leroux. "Il nous faut aussi des services de transport réguliers et fiables".

Calendrier

VENDREDI, LE 12 AOUT 1960
Ste Claire d'Assise. v.
QUARANTE - HEURES
St-Evariste

Demain :
SS. Hippolyte et Cassien, mm.

SOLEIL :	Lever :	5.41
	Coucher :	7.58
LUNE :	Lever :	11.54
	Coucher :	1.15

MAREES DE DEMAIN
Hautes : 11.47 a.m. — 12.09 p.m.
Basses : 6.59 a.m. — 7.11 p.m.

PHASES DE LA LUNE EN AOUT

Pleine lune	le 6 à 9.41 p.m.
Dernier quartier	le 14 à 0.37 a.m.
Nouvelle lune	le 22 à 4.16 a.m.
Premier quartier	le 29 à 2.23 p.m.

N.B.—L'horaire indiqué est d'après l'heure avancée de l'Est.

Evangile de dimanche

LE Xe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE
(S. Luc, XVIII, 9-14.)

En ce temps-là, Jésus dit cette parabole pour quelques-uns qui, présumant de leur propre justice, mettaient leur confiance en eux-mêmes et méprisaient les autres. Deux hommes montèrent au Temple pour prier; l'un était pharisien et l'autre publicain. Le pharisien, se tenant debout, priait ainsi en lui-même : Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères, ni même comme ce publicain. Je jeûne deux fois par semaine; je donne la dime de tout ce que je possède. Le publicain, au contraire, se tenant éloigné, n'osait pas même lever les yeux au ciel; mais il se frappait la poitrine en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, et non pas l'autre; car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé.

Offices de dimanche

DIMANCHE, LE 14 AOUT 1960

Xe dim. après la Pentecôte, double (vert). — Messe du dimanche, Gloria, 2e or. (aux m. lues seulement) de S. Eusèbe, Credo, préface de la Ste-Trinité.

Ies Vêpres de l'Assomption de la B. V. M., mém. du dim.

Ordo de l'Office divin

14 août : Xe dim. après la Pentecôte. (D.) — Off. ord. du dim. et au prop. A Laudes, mém. de S. Eusèbe. — Vêp. du suiv., mém. du dim. Compl. du dimanche. (Dox. de la T. S. V.).

15 août : L'Assomption de la T. S.V. (D., 1ère cl.) — Off. prop. — Iles Vêp.: compl. du dimanche.

16 août : S. Joachim, (D., 2e cl.) — A Matines et Laudes. Off. du Comm. des conf. non pontifes, et au pro. Aux heures, ant. et ps. de la férie, à cap. de la fête. — Iles Vêp., compl. du dimanche.

17 août : S. Hyacinthe, (D.) — Off. ord. — Vêp. de la fête; compl. de la férie.

18 août : Férie 3e. (S.) — Off. fér. ord. Un seul noct. des 3. A Laudes, mém. de S. Agapit. — Vêp., et compl. de la férie. (Oraison du XIe dim.).

19 août : S. Jean Eudes. (D.) — Off. ord. — Iles Vêp.; compl. de la férie.

20 août : S. Bernard. (D.) — Off. ord. — Vêp. du dim. suiv. Ant. et ps. du samedi: à cap. du dim.; mém. de S. Bernard. Compl. du samedi.

Au Palais de Justice

$21,000 d'obligations

Un individu de Champigny qui a été arrêté, jeudi, par les policiers a été traduit devant le juge Achille Pettigrew pour répondre à une accusation de possession illégale d'obligations volées pour une valeur de $21,400 Ces obligations ont été volées à la Banque Canadienne Nationale de Marieville.

Son procureur a demandé qu'il subisse son procès devant un juge et douze jurés et son cautionnement a été fixé à $5,000. sur immeuble malgré les remarques du procureur de la défense, le juge a maintenu sa décision. Bien que le prévenu soit sans dossier judiciaire il a été arrêté déjà pour une affaire de faux billets et son cautionnement a été fixé dans ce cas à $950 par personne solvable.

Ces obligations étaient émises pour la plupart par des communautés religieuses ou des corporations municipales et scolaires.

L'enquête préliminaire aura lieu le 19 août prochain.

Un militaire

Un militaire qui avait été impliqué dans un accident d'automobile dans lequel les dommages seraient élevés à $250, a présenté ce matin un plaidoyer de culpabilité à l'accusation d'avoir omis de s'arrêter et de donner ses nom et adresse sur les lieux de l'accident.

Un officier du Camp de Valcartier a fait des représentations auprès du juge et il a déclaré que le militaire en question était un bon travaillant et il était sans dossier. Le prévenu est père de famille et il s'est déjà rendu en Allemagne. Le juge prenant tout ça en considération, a condamné le militaire à $25 d'amende.

Grossière indécence

Un homme d'une quarantaine d'années a comparu ce matin devant le juge Pettigrew sous une accusation de grossière indécence avec un garçon de 14 ans. Il a déjà été condamné en février dernier sous 26 chefs d'accusation pour les mêmes raisons. Son cautionnement a été fixé à $950 par personne solvable ou $500 en argent.

MARK DROUIN c.r.
ROSS DROUIN c.r.
JEAN-P. BERNIER
RICHARD DROUIN
J. VAILLANCOURT
Avocats
Edifice Quebec Power, Québec, P.Q.

● ARTICLES RELIGIEUX
● ARTICLES de bureaux
● CENTRE D'IMAGERIE
● ARTICLES de CLASSES
● LIVRES de bibliothèque
LIBRAIRIE
CANADIENNE Enr.
399, de la Canardière, LA 2-5119

Avant d'acheter, venez comparer.
Qualité et valeur.
Nos prix restent les meilleurs.
● Stationnement facile
● Ouvert le vendredi soir
● Le samedi jusqu'à 5 hres
LINOLEUM
TUILES
TAPIS
ER A FILS LIMITÉE
550 Est. St-Vallier
C'est toujours payant de transiger avec de véritables spécialistes!
Emilien Rochette et Fils Ltée
Tél.: LA 9-4164

Le Syndicat de Québec Ltée
est désormais
OUVERT
le SAMEDI
toute la journée
Ouvert ce soir jusqu'à 9h. 30